

Assemblée des États Parties

Distr. : générale 9 décembre 2020

FRANÇAIS

Original: anglais et français

Dix-neuvième session

New York, 7-17 décembre 2020

Septième élection des juges de la Cour pénale internationale

Additif

Annexe I

Liste alphabétique des candidats (avec exposé des qualifications)

Sommaire

	Nom Nationalité	Page
1.	ALEXIS-WINDSOR, Althea Violet(Trinité et Tobago)	3
2.	BARRETO GONZÁLEZ, Andrés Bernardo (Colombie)	8
3.	BELLO, Ishaq Usman(Nigéria)	14
4.	BEN MAHFOUDH, Haykel(Tunisie)	20
5.	CHAGDAA, Khosbayar(Mongolie)	28
6.	ĆOSIĆ DEDOVIĆ, Jasmina(Bosnie-Herzégovine)	34
7.	FLORES LIERA, María del Socorro(Mexique)	41
8.	KAM, Gberdao Gustave(Burkina Faso)	46
9.	KORNER, Joanna(Royaume-Uni)	54
10.	LORDKIPANIDZE, Gocha(Géorgie)	59
11.	MASSART, Laurence(Belgique)	72
12.	MILANDOU, Prosper(République du Congo)	81
13.	PERALTA DISTÉFANO, Ariela(Uruguay)	87
14.	SALVADOR CRESPO, Íñigo Francisco Alberto (Équateur)	101

15.	SAMBA, Miatta Maria	.(Sierra Leone)	109
16.	SIFUENTES, Mônica Jacqueline	.(Brésil)	115
17.	SOCK, Raymond Claudius	.(Gambie)	127
18.	TSILONIS, Viktor Panagiotis	.(Grèce)	132
19.	UGALDE GODÍNEZ, Sergio Gerardo	.(Costa Rica)	141

1. ALEXIS-WINDSOR, Althea Violet (Trinité et Tobago)

[Original: anglais]

Note verbale

La Mission permanente de la République de Trinité-et-Tobago auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) et a l'honneur de se référer à la note verbale de cette dernière, CPI-ASP/19/SP/01, du 20 décembre 2019, concernant l'élection des juges de la Cour pénale internationale pour la période 2021-2030.

La Mission permanente a aussi l'honneur de communiquer que le Gouvernement de Trinitéet-Tobago a décidé de présenter la candidature de la juge Althea VioletĆosić Dedović Alexis-Windsor, juge de la Cour suprême de Trinité-et-Tobago, pour pourvoir l'un des postes vacants de la Cour pénale internationale, à l'élection devant se dérouler dans le cadre de la dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la CPI, au siège des Nations Unies, à New York, du 7 au 17 décembre 2020.

La Mission permanente tient à souligner que la nomination est soumise en application des dispositions de l'article 36, paragraphe 3-b du Statut de Rome, qui prévoit que tout candidat à l'élection doit :

« Avoir une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire ».

Le Gouvernement de Trinité-et-Tobago accorde une grande importance à la candidature de la juge Alexis-Windsor à l'élection aux fonctions de juge de la Cour, puisque Trinité-et-Tobago appuie ce tribunal depuis bien avant l'adoption et l'entrée en vigueur du Statut de Rome.

Le Gouvernement de Trinité-et-Tobago estime que la Cour devrait se composer de juges qui répondent à tous les critères prévus par le Statut de Rome. Le Gouvernement de Trinité-et-Tobago est donc fermement convaincu que la juge Alexis-Windsor est une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité et réunissant les conditions requises pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires à Trinité-et-Tobago. Il est également convaincu que si elle est élue, la juge Alexis-Windsor apporterait une contribution inestimable à la Cour, étant donnée ses grandes connaissances et expérience dans le domaine du droit pénal et de la procédure pénale aux échelons national et international.

L'énoncé de qualification et le curriculum vitæ de la juge Alexis-Windsor sont joints à la présente note verbale.

La Mission permanente prie le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties de bien vouloir porter cette question à l'attention des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Exposé des qualifications

Le présent exposé des qualifications est respectueusement soumis conformément à l'article 36, paragraphe 4-a du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 6 de la résolution concernant la procédure de nomination et d'élection des juges (CPI-ASP/3/Res.6, telle qu'amendée).

La République de Trinité-et-Tobago propose la candidature de madame la juge Althea Violet Alexis-Windsor à l'élection aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale.

La juge Alexis-Windsor est mise en candidature conformément à l'article 36, paragraphe 4-a-i du Statut de Rome de la Cour pénale internationale : « Selon la procédure de présentation de candidatures aux plus hautes fonctions judiciaires dans l'État en question ».

La candidate satisfait aux dispositions de l'article 36, paragraphe 3-a du Statut de Rome, puisqu'elle jouit d'une haute considération morale, est connue pour son impartialité et son intégrité, et réunit les conditions requises pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires à Trinité-et-Tobago.

La juge Alexis-Windsor satisfait aux dispositions de l'article 36, paragraphe 3-b du Statut de Rome : « Avoir une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire ».

La candidate satisfait donc aux exigences de nomination à l'élection aux fonctions de juge en vertu de la liste A, conformément à l'article 36, paragraphe 5 du Statut de Rome. L'expérience et la qualification de la candidate se fondent sur ses considérables expérience, formation et compétence avérée dans le domaine du droit pénal et de la procédure pénale aux niveaux national et international, acquises au cours de plus de vingt-trois ans.

La juge Alexis-Windsor est actuellement juge de la Cour suprême de la République de Trinité-et-Tobago, où elle statue sur des questions complexes aux étapes préliminaire et de première instance d'affaires de meurtre, d'infractions sexuelles et de stupéfiants, entre autres. La juge Alexis-Windsor a traité des affaires impliquant des femmes et des enfants, y compris des victimes de violences sexuelles, ce qui répond aux exigences de l'article 36, paragraphe 8-b, du Statut de Rome.

La candidate a été Procureur et conseil en appel au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) pendant dix ans. La juge Alexis-Windsor a également participé à diverses poursuites de haut niveau aux étapes de première instance et d'appel au TPIR et possède donc de l'expérience en matière de poursuites se rapportant aux crimes contre l'humanité, aux crimes de guerre, au génocide et au viol.

Aux fins de l'article 36, paragraphe 8-a-i, ii et iii du Statut de Rome, la juge Alexis-Windsor représentera un système de common law du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. M^{me} Alexis-Windsor est une candidate de sexe féminin.

Dans sa candidature à l'élection aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale, M^{me} Alexis-Windsor s'engage formellement à exercer les fonctions de juge à plein temps dès que la charge de travail de la Cour l'exigera.

La candidate parle couramment l'une des langues de travail de la Cour.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom de famille : Alexis-Windsor Prénom : Althea Violet

Sexe: Féminin

Date de naissance : 22 Juin 1973 Nationalité : Trinidadienne

2AIR2-F-121220

Critères régionaux : GRULAC

État civil : Mariée
Liste A / Liste B : Liste A

Langues: Langue maternelle: Anglais

Anglais: (écrit) Confirmé; (oral) Confirmé

Français: (écrit); (oral)

Espagnol: (écrit) Intermédiaire; (oral) Intermédiaire

Qualifications académiques

09/2000 - 07/2001: Université d'Utrecht

Maîtrise en droit et lettres (LLM).

Première de promotion, magna cum laude

09/1994 - 06/1996: Sir Hugh Wooding Law School.

Legal Education Certificate-LEC (LEC, certificat d'études en droit)

09/1991 - 06/1994: University of the West Indies. Licence en droit et lettres (LLB)

09/1989 – 06/1991 : St. Joseph's Convent, San Fernando

Certificat d'études générales de niveau supérieur (Advanced Level

GCE)- anglais, espagnol, histoire

Représenté l'école aux concours nationaux de débat.

09/1984 - 06/1989: Vessigny Government School

Conseil des examens des Caraïbes (CXC).

Représenté l'école dans de nombreux concours de rhétorique et de

débat. Première de promotion en 1989.

Expérience professionnelle

09/2013 - présent : Magistrature de Trinité-et-Tobago

Juge de la Haute Cour

Statuer sur des questions complexes de droit pénal et de procédure pénale aux étapes préliminaire et de première instance d'affaires de meurtre, d'infractions sexuelles et de stupéfiants, entre autres.

11/2009 – 08/2013 : Tribunal pénal international pour le Rwanda.

Conseil en appel.

Représenter la Section de l'appel du TPIR pour ce qui est des questions de droit et de procédure pénal international.

02/2004 – 10/2009 : Tribunal pénal international pour le Rwanda.

Conseil en première instance.

Conseil adjointe en première instance, février 2004 à 2006.. Poursuivre des personnes accusées de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre dans le cadre des événements s'étant déroulés entre avril et juillet 1994 au Rwanda.

10/2002 - 01/2004 : Bureau du Directeur des poursuites publiques.

Procureur principale III/Procureur général.

Représenter le Bureau du Directeur des poursuites publiques à l'étape des appels et en première instance à la Haute Cour dans le cadre d'affaires de meurtres et d'infractions sexuelles complexes.

09/2001 - 09/2002 : Ministère du Procureur général.

Directrice adjointe, Unité des droits de la personne.

Participer à la rédaction des rapports internationaux de Trinité-et-Tobago conformément aux exigences des mécanismes du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

03/1998 – 02/2000 : Bureau du Directeur des poursuites publiques.

Procureur principale

Représenter le Bureau du Directeur des poursuites publiques au Tribunal d'instance et à la Haute Cour pour des affaires pénales préliminaires et de première instance.

12/1997 – 02/1998: Cabinet d'avocats El Farouk Hosein. Avocate.

Accompagner le Chef du cabinet, M. Hosein, pour le conseiller et défendre des personnes accusées d'infractions sexuelles.

01/1997 - 11/1997: Cabinet d'avocats Hansraj Bhola.

Avocate associée.

Conseiller des clients sur des questions juridiques de droit familial et de procédure judiciaire dans le cadre d'affaires préliminaires.

Autres activités professionnelles pertinentes

03/2018: Chef de délégation de Trinité-et-Tobago à l'International Law

Enforcement Academy, à Roswell, au Nouveau-Mexique, États-Unis. Symposium sur la police exécutive et le développement, et Forum sur

la traite des personnes et l'exploitation des enfants.

04/2016: Membre du comité mis sur pied par le Juge en chef de Trinité-et-

Tobago en vue d'élaborer des règles pour les juges dans le cadre

d'affaires impliquant des enfants au tribunal pour enfants.

06/2013 : Membre d'un panel d'experts en droit criminel de l'International Justice

Rapid Response.

11/2012: Chef d'un panel d'enquête interne concernant une allégation de

malversation d'un membre du personnel.

Publications les plus pertinentes

- The convergence of the common law and inquisitorial systems in International Droit pénal, publié dans From Human Rights to International Criminal; Studies in Honour of an African Jurist, the late Laity Kama. Édité par Emmanuel Decaux, Adama Dieng et Malick Sow.©2007, Martinus Nijhoff

Séminaires et conférences les plus pertinents

- Novembre 2019, Jugements sensibles aux genres : formation spécialisée à l'intention des officiers de justice sur l'utilisation du Protocole d'égalité entre les sexes, Judicial Education Institute (JEI) de la magistrature de Trinité-et-Tobago.
- Septembre 2018, Atelier de lutte contre la traite des personnes JEI de la magistrature de Trinité-et-Tobago
- Septembre 2016, Violence sexiste et processus judiciaire JEI de la magistrature de Trinité-et-Tobago

- Novembre 2015, Atelier à l'intention des juges en matière pénale concernant les problèmes d'admissibilité des éléments de preuve - JEI de la magistrature de Trinitéet-Tobago
- Décembre 2014, Atelier à l'intention des juges en matière pénale concernant les difficultés procédurales en droit pénal, JEI, magistrature de Trinité-et-Tobago
- Janvier 2012, Plaidoierie orale devant les cours et tribunaux d'appel Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR)Mars 2011 Rédaction juridique, Division des appels et des avis juridiques - TPIR
- Mai 2008, Atelier Programme de rédaction juridique conjoint de la Poursuite et de la Défense, mené par le professeur James Raymond, consultant en rédaction juridique - TPIR
- Août 2003, Représentante de Trinité-et-Tobago à un symposium d'un mois sur le droit des droits de la personne, Rio de Janeiro, Brésil, organisé par l'Organisation des États américains. Associations et ordres professionnels.
 Association caribéenne des femmes juges.

Distinctions reçues

Mai 2017 : Nommée Citoyenne distinguée par le maire de Point Fortin, Trinité-et-Tobago, pour ma contribution au domaine du Droit

Intérêts personnels

Droits des enfants, art oratoire, théâtre, arts.

2. BARRETO GONZÁLEZ, Andrés Bernardo (Colombie)

[Original: espagnol]

Note verbale

La Mission permanente de la Colombie auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale à l'occasion de la présentation d'une candidature aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale, au nom du Groupe national de la Colombie devant la Cour permanente d'arbitrage, conformément à l'article 36-4-a-ii du Statut de Rome : « Selon la procédure de présentation de candidatures à la Cour internationale de Justice prévue dans le Statut de celle-ci ».

La candidature présentée par la Colombie en vertu de la liste B s'accompagne du CV et de l'exposé de qualification exigés par l'article 36 du Statut.

Le Gouvernement de la Colombie accorde une importance fondamentale à son engagement à l'égard de la Cour pénale internationale et considère que M. Barreto fera une contribution vitale aux travaux visés par le Statut de Rome.

La Colombie présente la candidature de M. Barreto en vertu de la liste B, dans la mesure où il satisfait à l'exigence des connaissances et compétences dans divers domaines du droit international, comme le droit international humanitaire et les règles des droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence d'une grande expérience dans des fonctions juridiques professionnelles en lien avec les travaux judiciaires de la Cour.

L'expérience et la qualification de ce candidat se fondent sur sa formation et expérience dans les secteurs public et privé, dans différents domaines du droit et des relations internationales.

- M. Barreto est actuellement Surintendant de l'Industrie et du Commerce de la Colombie, responsable des aspects administratifs et juridictionnels d'enquêtes primordiales pour l'économie de la Colombie, dans les domaines de la lutte contre les cartels d'entreprise et la protection du consommateur, entre autres.
- M. Barreto González est juriste diplômé de l'Université del Rosario et spécialiste en droit des entreprises et du commerce, en droit international et en droit public. Il a, entre autres, appuyé le Président Iván Duque Márquez dans sa plainte déposée devant la Cour pénale internationale contre Nicolás Maduro.
- M. Barreto González a tour à tour été Directeur juridique et coordinateur des concepts juridiques du ministère des Relations extérieures, coordinateur des privilèges et immunités du ministère des Relations extérieures et avocat au Bureau du contentieux du ministère des Relations extérieures. Il a également été Directeur des Relations internationales de Bogota et ombudsman adjoint pour le district de la capitale. Dans le secteur privé, il a été avocat au sein de diverses entreprises et membre de cabinets d'avocats.

Aux fins de l'article 36-8 du Statut, M. Barreto représentera le système de droit civil pour le Groupe des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il s'agit d'un candidat de sexe masculin.

Excellence,

En ma qualité de membre du Groupe national de la Colombie devant la Cour permanente d'arbitrage, j'ai l'honneur de m'adresser à votre Excellence et de l'informer que le Groupe national a décidé de présenter la candidature de M. ANDRES BERNARDO BARRETO GONZALEZ aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale, en vertu de l'article 36-4-a-ii du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, dont la Colombie est un État Partie.

Par la présente lettre, je confirme que j'ai communiqué par téléphone avec les autres membres du Groupe national de la Colombie devant la Cour permanente d'arbitrage, messieurs GUILLERMO FERNANDEZ DE SOTO et RICARDO ABELLO, et que le Groupe est unanime sur la présentation de la candidature de M. BARRETO. En raison des difficultés dues à la pandémie de la COVID-19, il m'a été impossible de joindre leurs signatures à la présente communication. Toutefois, je puis vous assurer que dans les jours à venir, le Secrétariat recevra les documents idoines dûment signés par mes collègues.

Je vous prie d'accepter, Excellence, l'expression de ma plus haute considération.

Eduardo Silva Romero

Membre du Groupe national de la Colombie devant la Cour permanente d'arbitrage

Exposé des qualifications

La présente mise en candidature est déposée conformément à l'article 36, paragraphe 4 a) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6 de l'Assemblée des États Parties de la Cour pénale internationale sur la procédure de mise en candidature et d'élection des juges.

La Colombie a décidé de présenter la candidature de M. Andrés Barreto González, proposée par le Groupe national de la Colombie devant la Cour permanente d'arbitrage en vertu de l'article 36-4-a-ii, « Procédure de présentation de candidatures à la Cour internationale de Justice prévue dans le Statut de celle-ci ».

La Colombie présente la candidature de M. Barreto en vertu de la liste B, dans la mesure où il possède des connaissances et compétences dans divers domaines en lien avec le droit international, comme le droit international humanitaire et les règles des droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans des fonctions juridiques professionnelles en lien avec les travaux judiciaires de la Cour.

L'expérience et la qualification de ce candidat se fondent sur sa formation et expérience dans les secteurs public et privé, dans différents domaines du droit et des relations internationales.

M. Barreto est actuellement Surintendant de l'Industrie et du Commerce de la Colombie, responsable des aspects administratifs et juridictionnels d'enquêtes primordiales pour l'économie de la Colombie, dans les domaines de la lutte contre les cartels d'entreprise et la protection du consommateur, entre autres.

M. Barreto González est juriste diplômé de l'Université del Rosario et spécialiste en droit des entreprises et du commerce, en droit international et en droit public. Il a, entre autres, appuyé le Président Iván Duque Márquez dans sa plainte déposée devant la Cour pénale internationale contre Nicolás Maduro.

Dans le secteur public, M. Barreto González a tour à tour été Directeur juridique et coordinateur des concepts juridiques du ministère des Relations extérieures, coordinateur des privilèges et immunités du ministère des Relations extérieures et avocat au Bureau du contentieux du ministère des Relations extérieures. Il a également été Directeur des Relations internationales de Bogota et ombudsman adjoint pour le district de la capitale.

Dans le secteur privé, il a été avocat au sein du cabinet d'avocats Moncada Abogados, conseiller juridique pour RTI Televisión, avocat pour la Chambre de commerce de Bogota, et directeur et chef du Contentieux au sein de plusieurs entreprises. Il exerce la profession d'avocat depuis plus de dix ans, et a enseigné le droit dans plusieurs universités.

Aux fins de l'article 36-8, M. Barreto représentera le système du droit civil pour le Groupe des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il s'agit d'un candidat de sexe masculin.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom de famille : Barreto González Prénom : Adrés Bernardo

Sexe: Masculin

Date de maissance : 4 Avril 1980 Nationalité : Colombienne

Critères régionaux : Amérique latine et Caraïbes

Situation matrimoniale: Célibataire

Liste A / Liste B Liste B

Langues: Langue maternelle: Espagnol

Anglais: (écrit) Confirmé; (oral) Confirmé

Français: (écrit); (oral) Débutant

Qualifications académiques

08/2014 - 09/2015 : Université Pontificia Javeriana (Bogota) ;

Spécialiste du droit administratif

08/2010 - 03/2012 : Université Externado de Colombie

Maîtrise en affaires internationales

10/2006 - 03/2008 : Université de Barcelone (Espagne)

Maîtrise en études internationales, Spécialisation en organisations

internationales

08/2005 – 12/2006 : Université Externado de Colombie

Spécialiste de Politiques et Affaires internationales

08/1999 – 05/2005 : Université del Rosario (Bogota)

Avocat

Expérience professionnelle

09/2018 – 05/2020:Surintendance de l'industrie et du commerce - République de la Colombie ; Surintendant de l'industrie et du commerce ; Autorité nationale de protection de la concurrence, du consommateur, des

données personnelles et de la propriété industrielle

 $03/2017-09/2018\:\hbox{\rm :}Cabinet\ d'avocats\ Moncada\ \&\ Barrero\ Abogados\ S.A.S$ - Moncada

Abogados; « Of Counsel »

Directeur du service du droit international

01/2018 - 06/2018 : Campagne Présidentielle d'Iván Duque 2018 - 2022

Directeur Juridique

02/2018 - 11/2018 : Mairie de Bogota - Secrétariat du Gouvernement de Bogota

Avocat

06/2016 - 02/2017 : Bureau de l'ombudsman de Bogota

Ombudsman Adjoint

08/2014 - 07/2016 : Sénat de da République de la Colombie

Conseiller Sénatorial - Coordinateur de l'unité Des Travaux Législatifs

09/2012 - 07/2014: Avocat-conseil externe

Avocat

09/2013 - 07/2014 : Master Andina Ltda. ; Partenaire et directeur général

02/2012 - 08/2012 : Bureau du Président de la République de la Colombie

Avocat-conseil externe ETC

09/2011 - 01/2012 : Mairie de Bogota ; Directeur de district des Relations internationales

05/2009 - 08/2011 : Ministère des Relations Extérieures de la République de la Colombie

Coordinateur, Concepts juridiques et extraditions

Directeur juridique

Coordinateur, Privilèges et immunités

Directeur, Protocole

04/2008 - 01/2009 : Radio-Télévision Interamericana S.A. - Rti Televisión ;

Conseiller juridique

11/2007 - 12/2007 : Chambre de Commerce de Bogota

Avocat - Service du contentieux

08/2005 - 11/2006 : Ministère des Relations Extérieures de la Colombie

Avocat, Service du contentieux : traités internationaux, concepts juridiques et extraditions

08/2004 - 08/2005 : Global Mantenimiento y Servicios S.A

Chef, Service du contentieux

07/2003 - 07/2004 : Bureau uu Président de la République de la Colombie

Stagiaire en droit

Autres activités professionnelles

02/2008 – 12/2018: Professeur titulaire de droit international, Université del Rosario, Bogota

08/2015 – 05/2017: Professeur titulaire de droit et de relations internationales, Université Sergio Arboleda, Bogota

08/2008 – 12/2009: Professeur-chercheur en droit international, Université La Gran Colombia, Bogota

02/2010 – 12/2010: Professeur-chercheur en droit public, Université Manuela Beltrán, Bogota ;

01/2010 – 06/2010: Professeur de droit international, Fondation universitaire Los Libertadores, Bogota

01/2008 - 08/2009 : Professeur de droit international, Université de Bogota Jorge Tadeo Lozano

Publications les plus pertinentes

• Livre (préambule et un chapitre) : Competencia Económica: reflexiones sobre los diez años de la Ley 1340 de 2009 (« Concurrence économique : réflexions sur la première

décennie de la *Loi 1340 de 2009* »). Divers auteurs. 2019, Université Externado de la Colombie (Bogota), ISBN 9789587902822.

- Livre (évaluateur): Derecho del Litigio International: Herramientas jurídicas y estrategias para las controversias internationales en el siglo XXI (« Droit des litiges internationaux : outils juridiques et stratégies pour les différends internationaux au XXI^e siècle »). Éditeur universitaire Rafael A. Prieto Sanjuán. Année de publication 2015, Université Pontificia Javeriana (Bogota), coédité avec le Groupe éditorial Ibáñez, ISBN 978-958-749-425-9.
- Article (auteur): De las viejas guerras a las nuevas guerras: Los retos internationales pendientes frente a los conflictos armados contemporáneos (« Des vieilles guerres aux nouvelles: défis internationaux des conflits armés contemporains »). Revue Perspectivas Internationales, volume 9, numéro 1 (2013), Université Pontificia Javeriana (Cali). Mai 2013. ISSN 1900 4257.
- Article (auteur) : ¿Acatar o no acatar el fallo de la Corte International de Justicia en el caso Nicaragua vs. Colombia? (« Accepter ou non le jugement de la Cour internationale de Justice dans l'affaire Nicaragua c. Colombie? »). Revue Javeriana, numéro 792, Université Pontificia Javeriana (Bogota). Mars 2013. ISSN 0120 3088.
- Article (auteur): *Viejas y nuevas guerras: realidades jurídicas de los conflictos armados contemporáneos* (« Vieilles et nouvelles guerres : réalités juridiques des conflits armés contemporains »). Revue *Verba Iuris*, année 16, numéro 25, Université Libre de la Colombie. Juin 2011. ISSN 0121 3474.
- Article (auteur): *Nuevas perspectivas del derecho internacional, realidades de las relaciones diplomáticas en un mundo globalizado*" (« Nouvelles perspectives du droit international, réalités des relations diplomatiques à l'époque de la mondialisation »). Revue *Entérese*, numéro 29, Université Manuela Beltrán. Décembre 2010. ISSN 0122.7017.
- Livre (coauteur): Aspectos Jurídicos del Delito de Trata de Personas en Colombia: Aportes desde el Derecho interacional, Derecho Penal y las Organizaciones No Gubernamentales (« Aspects juridiques du crime de la traite des personnes en Colombie : point de vue du droit international, du droit pénal et des organisations non-gouvernementales »). Convention institutionnelle 045 2009 entre le ministère de l'Intérieur et de la Justice, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et l'Université del Rosario. 15 décembre 2009. ISBN 978-958-8646-00-8.

Assistant de recherche dans le cadre du projet intitulé *Incidencia del derecho de las nuevas tecnologías en la política economica estatal, la hacienda pública y la reestructuración del Estado colombiano* (« Effets du droit des nouvelles technologies sur les politiques économiques étatiques, les finances publiques et la restructuration de l'État colombien »), sous la direction du docteur Carlos Ariel Sánchez Torres, sous l'égide de la recherche institutionnelle sur le contrôle de la dépense publique de la Faculté de Jurisprudence de l'Université del Rosario, 2004.

Séminaires et conférences les plus pertinents

 XXXVIIIes journées internationales du droit pénal de l'Université Externado de la Colombie, Bogota, août 2016

Programme spécialisé, Secrétaires du Tribunal d'arbitrage de la Chambre de commerce de Bogota, septembre 2015

• Séminaire sur le renforcement des mécanismes de contrôle législatif, House Democracy Partnership, Congrès des États-Unis, Washington, mars 2015

- Certificat en arbitrage international de l'International Chamber of Commerce, Dallas, États-Unis, 2013
- Diplôme, chaire Jean Monnet, Droit communautaire européen, délégation de la Commission européenne-Université Externado de la Colombie, Bogota, 2006
- Diplôme, Administration des affaires, Université Jorge Tadeo Lozano, Bogota, 2005
- Médiateur en droit, Université del Rosario, Bogota, 2004

Appartenance à des associations professionnelles

• International Consumer Protection And Enforcement Network (ICPEN)

Président pro tempore (2019 - 2020)

Colegio Colombiano De Juristas

Membre et secrétaire général

Academia Colombiana De Derecho Internacional (Accoldi)

Membre fondateur

• International Bar Association (IBA)

Membre actif

Intérêts personnels

Enseignement et recherche, lecture

3. BELLO, Ishaq Usman (Nigéria)

[Original : anglais]

Note verbale

L'ambassade de la République fédérale du Nigéria auprès du Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. En référence à sa note ICC-ASP/19/SP/01 du 20 décembre 2019, l'ambassade a l'honneur d'informer le Secrétariat que le Gouvernement de la République fédérale du Nigéria a décidé de présenter la candidature de M. le juge Ishaq Usman Bello à l'élection des juges de la Cour pénale internationale pour le mandat 2021-2030, qui aura lieu à la dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome, à New York, du 7 au 17 décembre 2020.

L'ambassade a également l'honneur de joindre à la présente note verbale le curriculum vitæ de M. le juge Ishaq Usman Bello, ainsi qu'un document contenant l'exposé de ses qualifications.

Exposé des qualifications

Document présenté en application de l'article 36-4-a du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et du paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée des États Parties sur les modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour (ICC-ASP/3/Res.6, telle qu'amendée).

Le présent document est fourni à l'appui de la candidature de M. le juge Ishaq Usman Bello (République fédérale du Nigéria) aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale. Le Gouvernement nigérian présente la candidature de M. le juge Bello, car il souhaite le voir mettre sa riche expérience au profit de la Cour, une institution à laquelle il apportera les réformes et le dynamisme nécessaires aux fins de son bon fonctionnement. Avec plus de trente-cinq années d'expérience de la pratique du droit, M. Ishaq Usman Bello, qui est actuellement le juge président de la Haute Cour, possède toutes les qualités nécessaires pour siéger en tant que juge de la Cour pénale internationale.

M. le juge Ishaq Usman Bello est un praticien du droit chevronné qui a été admis au barreau du Nigéria en 1983. Il a occupé avec succès les fonctions de magistrat (à tous les niveaux), de conseiller juridique, de greffier en chef adjoint (Cour suprême du Nigéria), de juge (Haute Cour du Territoire de la capitale fédérale) et de juge président par intérim, entre autres. Il a siégé au sein de plusieurs comités du barreau et du corps judiciaire avant d'être nommé au Conseil de la magistrature du Nigéria. Il a également occupé des fonctions de haut niveau, telles que la présidence du Tribunal des contestations électorales et la présidence du Comité présidentiel sur la décongestion des prisons et les réformes pénitentiaires. Il connaît très bien le fonctionnement de la Cour puisqu'il a dirigé de nombreuses délégations du Nigéria à l'occasion de diverses rencontres internationales. M. le juge Bello a plusieurs publications à son actif et il a notamment présenté des documents tendant à promouvoir l'appareil judiciaire. Il est membre de plusieurs organes professionnels reconnus.

M. le juge Ishaq Usman Bello est actuellement le juge président de la Haute Cour du Territoire de la capitale fédérale, à Abuja, au Nigéria. À ce titre, l'une de ses principales responsabilités consiste à exercer une autorité de contrôle sur les fonctions judiciaires et administratives de la Cour. M. le juge Bello est également chargé d'attribuer les affaires en veillant à ce que le travail judiciaire soit réparti équitablement. Sa connaissance approfondie et son expérience pratique de la Cour, conjuguées à ses compétences avérées de chef de file, font de lui un candidat hors pair aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale.

Réaffirmant qu'il a confiance en la compétence et la vaste expérience de M. le juge Bello, qui seront d'un immense soutien à la Cour pénale internationale, le Gouvernement de la République fédérale du Nigéria encourage les gouvernements des États qui sont parties au

Statut de Rome de la Cour pénale internationale à appuyer la candidature de M. le juge Ishaq Usman Bello.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom de famille: Bello

Prénom : Ishaq Usman Sexe : Masculin

Date de naissance: 15 January 1956

Nationalité : Nigériane
Critères régionaux : Afrique
État civil : Marié
Liste A / Liste B : Liste A

Langues: Langue maternelle: Arabe

Anglais: (Écrit) Confirmé; (oral) Confirmé

Présentation

En ma qualité de juriste qualifié, j'ai été admis au barreau du Nigéria en 1983. J'ai ensuite occupé avec succès les fonctions suivantes : magistrat (à tous les niveaux), conseiller juridique, greffier en chef adjoint (Cour suprême du Nigéria), juge (Haute Cour du Territoire de la capitale fédérale) et juge président par intérim. À l'heure actuelle, j'occupe les fonctions de juge président de la Haute Cour du Territoire de la capitale fédérale, à Abuja. À ce titre, je veille à ce que la Haute Cour exerce ses activités et fonctions de manière fluide et efficace afin de garantir la bonne administration de la justice.

Qualifications académiques

Doctorat en droit, Université des Caraïbes (honoris causa)

2008: Université Ahmadu Bello, Zaria

Maîtrise en droit pénal international (LL.M.) ; (sujet de mémoire : La responsabilité pénale individuelle au regard du Statut de Rome)

2007 : Nigerian Institute of Advanced Legal Studies, Lagos Diplôme en droit pénal international

1994 : *Nigerian Institute of Advanced Legal Studies*, Lagos

Diplôme en procédure civile ; Diplôme en administration du droit pénal international

1982 -

1983 : Faculté de droit du Nigéria (*Nigerian Law School*), Lagos Certificat en droit (*B. L.*) (obtenu au terme de deux ans d'études)

1979/1980 -

1982 : Université Ahmadu Bello, Zaria

Baccalauréat en droit civil (LL.B. Hons) (obtenu au terme de trois ans d'études)

1976/1977 –

1979 : College of Arts, Science and Technology de Katsina, Zaria Certificat IJMB (Interim Joint Matriculation Board)

1972 – 1976: École secondaire de Katsina (*Government Secondary School*) West African School Certificate (WASC)

Autres activités professionnelles

Juge président, Territoire de la capitale fédérale, Abuja Du 28/05/2015 à ce jour Responsabilités principales :

- En tant que juge président, j'exerce une autorité de contrôle sur les fonctions judiciaires et administratives de la Cour. Je suis également chargé d'attribuer les affaires en veillant à ce que le travail judiciaire soit réparti équitablement.
- Il est du devoir du juge président, lorsque cela est nécessaire, d'assurer la liaison avec les autres branches du Gouvernement, notamment en ce qui concerne les politiques ou les pratiques qui ont une incidence sur l'administration de la justice et l'exercice général des responsabilités et fonctions judiciaires.
- Superviser les finances de la Cour.
- Veiller à ce que les lois, les règles et les politiques de la Cour soient respectées.
- Suivre et évaluer le nombre d'affaires en instance.
- Élaborer et mettre en œuvre des plans pour la Cour, tant à court terme qu'à long terme.

Réglementer la pratique et la procédure devant la Cour pour que la justice soit administrée efficacement.

Compétences professionnelles

- Excellentes aptitudes à la communication orale et écrite
- Raisonnement logique
- Recherche juridique
- Compétences analytiques
- Intégrité
- Aptitude à la prise de décisions
- Arbitrage
- Médiation
- Négociation

Expérience professionnelle

```
28/05/2015 - présent : Juge président, Territoire de la capitale fédérale, Abuja
```

31/03/2015 – 28/05/2015 : Juge président par intérim, Territoire de la capitale fédérale, Abuja

1997 – 2015 : Juge, Territoire de la capitale fédérale, Abuja

1995 – 1996 : Greffier en chef adjoint ; Cour suprême du Nigéria

1993 – 1995 : Secrétaire/conseiller juridique ; Comité du *River Basin Authority*, État de Niger (détachement) ;

(Mi-1995, détachement) : Premier magistrat, Zaria

1992 : Premier magistrat ; Ville de Kaduna

1990 : Premier magistrat par intérim ; Birnin Gwari, État de Kaduna

1987 : Chef du service du recouvrement juridique ; Universal Bank of Nigeria PLC, Kaduna

Nov – déc 1984 : Procureur général ; Ministère de la justice, Kaduna

Août - oct 1984: Avocat; Cabinet Umaru Yabo & Co, Sokoto

Juillet 1983 – 1984 : Ministère de la justice ; Benin, État de Bendel (actuel État d'Edo)

Responsabilités particulières/Réalisations

- Premier juge, Kwali, sur nomination, 1997
- Premier juge et chef de la division judiciaire de Gwagwalada, janv. déc. 2004
- Juge responsable de la formation et de la valorisation du personnel
- Président du Comité d'examen des règles de procédure civile, Haute Cour du Territoire de la capitale fédérale (en service)
- Président du Comité de gestion des affaires
- Président du Comité de règlement alternatif des différends
- Chef de la Section des procès criminels de la Haute Cour du Territoire de la capitale fédérale, Abuja
- Membre du Comité consultatif sur le projet d'État de droit du Nigéria
- Juge anti-corruption désigné
- Membre du Tribunal des contestations électorales, Katsina
- Membre du Tribunal des contestations électorales, Territoire de la capitale fédérale, Abuja
- Président du Tribunal des contestations électorales du gouvernorat (*Governorship Election Petition Tribunal*) de Calabar, État de Cross River
- Président du Tribunal des contestations électorales du gouvernorat de l'État d'Anambra, 2014
- Président du Tribunal des contestations électorales (États et Assemblée nationale), État d'Imo
- Chef de la délégation des magistrats du Territoire de la capitale fédérale lors de l'atelier international organisé en Gambie
- Chef de la délégation des juges lors de la visite didactique en Afrique du Sud
- Visite didactique auprès des autorités judiciaires de la Malaisie
- Visite didactique à Singapour
- Visite didactique auprès des autorités judiciaires du Royaume-Uni
- Visite didactique aux États-Unis (programme de formation)
- Président du Comité sur les réformes du secteur de la justice (chargé de rédiger et de défendre la loi de 2015 sur l'administration de la justice pénale)
- Représentant du Nigéria auprès de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (Vienne), présentation d'un document sur l'intégrité du corps judiciaire, 2013

Responsabilités ad hoc

- Membre du Conseil de la magistrature, 2018
- Membre du Nigerian Body of Benchers
- Président du Comité présidentiel sur la décongestion des prisons et les réformes pénitentiaires au Nigéria
- Président du Comité présidentiel de mise en œuvre aux fins de l'adoption de la loi de 2015 sur l'administration de la justice pénale
- Membre du Conseil des Gouverneurs de l'Institut national judiciaire
- Membre de la Commission de l'éducation de l'Institut national judiciaire
- Membre du Comité national de déontologie judiciaire
- Membre du Comité des finances du Nigerian Body of Benchers
- Membre du Comité des nominations, des promotions et du régime disciplinaire des agents judiciaires du Conseil des Gouverneurs de l'Institut national judiciaire
- Membre du Conseil d'administration, Comité de la gestion des biens, faculté de droit de l'Université Ahmadu Bello, Zaria
- Président du Conseil d'administration du barreau, corps judiciaire et police, Territoire de la capitale fédérale, Abuja
- Membre du Comité d'évaluation des plaintes préliminaires du Conseil de la magistrature

Publications pertinentes

« Modern Bar Advocacy » - Essais sur l'administration de la justice au Nigéria

Documents présentés

- Coopération entre les juges et les procureurs dans le cadre de procédures pénales (document présenté lors d'une formation dispensée à des procureurs au Nigerian Institute of Advanced Legal Studies, 5-7 mai 2019)
- Recevabilité des éléments de preuve générés électroniquement
- Enregistrement des éléments de preuve
- Analyse comparative du Code pénal, du Code criminel et de la loi relative à la procédure pénale (document présenté lors de la Semaine de pratique à l'intention des étudiants en droit des facultés de droit nigérianes, 2-3 avril 2017)
- Écueils des poursuites : le point de vue du corps judiciaire (document présenté lors d'un atelier d'une journée à l'intention des policiers chargés des poursuites et des enquêtes, organisé par Avocats sans frontières le 11 janvier 2009 dans l'État de Bauchi)
- Appels interlocutoires et sursis à exécution (document présenté au *Nigerian Institute of Advanced Legal Studies* de Lagos, les 11 et 12 juin 2007)
- Administrer la justice efficacement malgré la corruption : difficultés et solutions (document présenté lors de la conférence réunissant tous les juges nigérians des juridictions inférieures, 13-17 novembre 2006)
- Conséquences de la non-application des ordonnances judiciaires (document présenté lors de la Semaine du droit de l'Association des étudiants en droit de l'Université d'Abuja, 30 juin 2005
- Déontologie et Code de conduite des magistrats
- Procès pénaux dans la magistrature
- Exécution d'un jugement
- Les réformes pénitentiaires et la prison en tant qu'établissement correctionnel
- Doter le pouvoir judiciaire de fonds suffisants : le dilemme de la magistrature
- L'importance des procès fictifs
- Évolution des mécanismes de règlement alternatif des différends et de nombreux autres mécanismes

Participation à des conférences, des symposiums et des séminaires

Nombre de conférences, de symposiums et de séminaires organisés à l'échelle nationale et internationale

Cours sur la criminalité financière, Cambridge, 2004

Séminaire sur la criminalité financière, Ghana, 2009

Appartenance à des associations professionnelles

Lauréat de l'Unity Bar, Territoire de la capitale fédérale, Abuja

Membre à vie de l'Association des magistrats du Nigéria

Membre de l'Institut de gestion du Nigéria

Membre de l'Ordre des avocats du Nigéria

Membre de l'International Bar Association

Membre du *Chartered Institute of Arbitrators* (Royaume-Uni)

Bourses accordées par des associations/institutions professionnelles

- Bourse de l'Institute of Corporate Administration du Nigéria
- Bourse du Chartered Institute of Mediators and Conciliators
- Bourse du Chartered Institute of Arbitrators (Nigéria)

- Bourse de l'International Dispute Resolution Institute
- Bourse du Nigerian Institute of Advanced Legal Studies

Intérêts personnels

Équitation, voyages et lecture

Note

À l'heure actuelle, je prépare un doctorat (Ph. D.) en droit dans le cadre d'un programme qui met particulièrement l'accent sur le constitutionnalisme et les partis politiques, en prenant le Nigéria comme étude de cas.

Références

- 1. M. le juge président Muhammadu Lawal Uwais (à la retraite), *Grand Commander of the Order of the Niger*
- 2. M. le juge L. H. Gummi (à la retraite), *Officer of the Order of the Federal Republic*, Émir de Gummi et ancien juge président du Territoire de la capitale fédérale
- 3. Le juge président du Tribunal supérieur de justice de l'État de Kaduna

4. BEN MAHFOUDH, Haykel (Tunisie)

[Original: français, anglais, arabe]

Note verbale

L'ambassade de la République tunisienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. En référence à sa note ICC-ASP/19/SP/01 du 20 décembre 2019 relative à l'élection des juges de la Cour pénale internationale, l'ambassade a l'honneur d'informer le Secrétariat que la Tunisie a décidé de présenter la candidature de M. Haykel Ben Mahfoudh à l'élection des juges de la Cour pénale internationale (au titre de la liste B), qui aura lieu à la dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties (au Siège des Nations Unies, à New York, du 7 au 17 décembre 2020).

À l'appui de la candidature de M. Ben Mahfoudh, l'ambassade de la République tunisienne joint à la présente note verbale le document visé au paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6, ainsi que le curriculum vitæ du candidat proposé.

Exposé des qualifications

Document soumis aux termes du paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6, amendée par les résolutions ultérieures, à l'appui de la candidature du Pr. Haykel Ben Mahfoudh à l'élection des juges de la Cour Pénale Internationale

Pr. Haykel Ben Mahfoudh est de nationalité tunisienne. Il est professeur de droit international public à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis (Université de Carthage) et Directeur du Laboratoire de recherche en droit international et européen et relations Maghreb-Europe au sien de la même Faculté.

Le candidat répond parfaitement aux critères de l'article 36 (3) (a) du Statut notamment par ses hautes qualités morales, sa probité, son intégrité intellectuelle et scientifique, son sens du devoir, son esprit humaniste et sa capacité à travailler avec des collègues et partenaires de cultures différentes.

M. Ben Mahfoudh a le titre de Docteur en droit international humanitaire (DIH) de l'Université de Carthage. Sa thèse de doctorat qui a porté sur : « La protection de l'environnement en période de conflits armés », a été soutenue en 2005, est reçue avec mention très honorable et félicitations du jury et recommandation pour la publication.

Il a entamé sa carrière d'enseignant – chercheur en 1996 d'abord comme assistant universitaire et ensuite comme Maître-assistant (2006). Admis au concours d'agrégation en droit public en 2009, il est actuellement professeur de l'enseignement supérieur (2015). Il a assuré les responsabilités de chef du département de droit public et de responsable du Master Common Law.

Ses travaux sont reconnus pour leur grande pertinence, méthode et haute qualité scientifique dans les domaines du DIH et des études de la paix et de la sécurité internationales. Ils constituent des références dans les milieux universitaires et auprès des praticiens des professions judiciaires en Tunisie et à l'étranger. L'ouvrage qu'il a publié en décembre 2011 sur : « L'environnement, l'humanitaire et le droit international » est, par exemple, cité dans les travaux de la Commission du droit International (CDI) relatifs à la protection de l'environnement en rapport avec les conflits armés.

M. Ben Mahfoudh a effectué et dirigé plusieurs travaux de recherches dans les domaines liés au droit international humanitaire et à la prévention et la répression des crimes de guerre, crime contre l'humanité, crime de génocide et crime d'agression. Il a une parfaite connaissance des conditions de mise en cause de la responsabilité pénale des auteurs des infractions graves aux règles humanitaires et des développements connus dans le domaine de la répression des crimes internationaux. Il suit de très près la jurisprudence internationale et comparée dans ces domaines et contribue à la diffusion et au développement de la législation nationale de lutte contre l'impunité.

Il a ainsi travaillé sur les acteurs non-étatiques et les conflits armés non internationaux. Il a publié des travaux et dirigé des recherches sur la protection des minorités, la justiciabilité des actes terroristes devant les juridictions pénales internationale, ou sur l'obligation de protéger, poursuivre et réparer les dommages résultants des crimes commis par les combattants étrangers. Il intervient régulièrement en tant que conférencier dans les colloques et séminaires nationaux et internationaux organisés sur des thématiques liées à la compétence de la CPI dans le monde.

En outre, il dispose de compétences reconnues dans la région Afrique du Nord et Moyen Orient dans les domaines de protection de civils, de conflits armés et de mise en place de processus de paix. De par sa parfaite connaissance des systèmes juridiques des pays de la région, il est parmi les rares experts à allier la connaissance théorique du droit international à l'expertise opérationnelle dans les situations de restauration de la paix et de l'instauration de l'Etat de droit.

Il intervient à ce titre auprès des organisations internationales (Nations Unies, CICR, IDEA) et des centres spécialisés sur des questions relatives à l'opérationnalisation du droit international humanitaire et des mécanises de protection des droits de l'homme dans des contextes post-conflits, ou à la réforme de la justice et du secteur de la sécurité.

Il assiste gouvernements et organisations internationales au maintien ou à la promotion d'un accord de paix, à la lutte contre l'impunité et au traitement par voie judiciaire des violations graves des droits de l'homme et des crimes de masse (Yémen, Libye), au renforcement du respect des droits de l'homme par les autorités nationales (Irak, Tunisie), ou à la rédaction de textes juridiques pour la protection des personnes vulnérables victimes de la traite des êtres humains, tels que les migrants (Libye).

Fort d'une carrière d'enseignant universitaire de plus de 23 ans, professeur Ben Mahfoudh a notamment enseigné les matières de : droit international humanitaire, droit pénal international, sanctions en droit international, institutions internationales. De même qu'il a assuré le cours d'*"Introduction to the Common Law System"*. Il est également titulaire de la chaire de droit constitutionnel. Son parcours témoigne d'un dynamise scientifique, d'une ouverture sur les différentes cultures et systèmes juridiques et de développement d'une réflexion personnelle sur les problèmes actuels du droit international, particulièrement ceux liés à la protection des victimes des conflits dans sa région.

Par ailleurs, M. Ben Mahfoudh est avocat à la Cour, inscrit au Barreau de Tunis depuis 1996, il a pratiqué le procès pénal dans ses différentes instances, et a apporté conseil et assistance aux femmes et enfants victimes de violences conjugales et/ou d'abus. Il continue à conseiller les organisations et collectifs de défense des droits des victimes et à porter leurs voix devant les instances juridictionnelles nationales, régionales et internationales.

Il maitrise parfaitement l'Arabe, le Français et l'Anglais ; il enseigne et publie dans les trois langues.

Vu sa profonde expertise en droit international humanitaire et droits de l'homme, sa spécialisation en matière de protection des victimes et des personnes vulnérables, sa pratique en tant qu'avocat du droit et du procès pénal et son imprégnation des systèmes juridiques comparés, la candidature de M. Haykel Ben Mahfoudh est présentée par le Gouvernement tunisien au titre de la liste B aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut.

Sa candidature est présentée selon la procédure de présentation de candidatures à la Cour internationale de Justice telle que prévue dans le Statut de celle-ci.

La nomination du Dr Haykal Ben Mahfoudh pour l'élection des juges de la Cour Pénale Internationale procède de l'adhésion de la République Tunisienne aux principes d'un procès équitable et aux valeurs humaines universelles et aux principes des droits de l'homme, qui sont les fondements de sa nouvelle Constitution de 2014 et se situe dans le prolongement de son adhésion au Statut de Rome immédiatement après la transition démocratique de 2011.

En manifestant son intérêt pour la candidature à l'élection des juges de la Cour Pénale Internationale, M. Ben Mahfoudh a formellement pris l'engagement de se rendre disponible pour assumer ses fonctions à temps plein lorsque la charge de travail de la Cour l'exige. Son statut d'enseignant universitaire lui permet de bénéficier des mises en disponibilité nécessaires pour la durée du mandat. Le candidat est disposé à fournir tous les éléments

d'information complémentaires à l'appui de cette candidature et de répondre aux démarches, procédures et rencontres prévues à cet effet.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom: Haykel Ben Mahfoudh

Sexe: Masculin

Nationalité: Tunisienne

Date de naissance : 24 septembre 1971

Qualifications académiques

01/2008 - 06/2008 : Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis -

Université de Carthage Habilitation Universitaire à Diriger des

Recherches (HDR)

09/1997 – 10/2005 : Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis

Doctorat en droit international humanitaire

09/1993-06/1995 : Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis.

Diplôme d'études approfondies (Grade Master) en droit public et

financier

09/1992 – 06/1993 : Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis.

Certificat d'études spécialisées en droit économique et social

09/1989 – 06/1993 : Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis,

Maîtrise en sciences juridiques

Expérience professionnelle

09/2013 – présent : Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis - Université de Carthage

Professeur des universités, Directeur du Laboratoire de recherche en droit international et européen et relations Maghreb-Europe

1° Activités d'enseignement (Matières enseignées: Droit international humanitaire, Questions fondamentales en droit international public (les sanctions), Droit constitutionnel)

2° Responsabilités pédagogiques (Responsable du Master Common Law)

3° Encadrement des travaux des sujets de thèses et de mémoires (Les sujets encadrés portent essentiellement sur les thèmes suivants: Protection des minorités, Torture, violations des droits de l'Homme dans les conflits récents (Yemen et Libye), poursuite et répression du terrorisme, Nouvelles technologies et DIH, etc.)

4° Activités de recherche et partcipation aux colloques, conférences et journées scientifiques en Tunisie et à l'étranger (Domaines de recherches pertinents: Nouvelles technologies et Droit international humanitaire; Extrémisme violent et lutte contre le terrorisme, protection des droits humains, Gouvernance et réforme du secteur de la sécurité).

05/2009 – 09/2013 : Institut des études juridiques et politiques

Université de Kairouan

Maître de conférences agrégé de droit public

Directeur du département de droit public.

22 2AIR2-F-121220

- 1° Activités d'enseignement (Matières enseignées: Institutions internationales, Droit administratif, Comparative legal systems)
- 2° Responsabilités pédagogiques (Directeur du département de droit public)
- 3° Encadrement des travaux des sujets de thèses et de mémoires (Les sujets encadrés portent sur les thèmes de: Protection des minorités, Torture, mécanismes de protection des droits de l'homme, poursuite et répression du terrorisme, crimes contre l'humanité et crimes de guerre, immigration, sécurité régionale, etc.)
- 4° Activités de recherche et partcipation aux colloques, conférences et journées scientifiques en Tunisie et à l'étranger Domaines de recherches pertinents: Nouvelles technologies et Droit international humanitaire; Extrémisme violent et lutte contre le terrorisme, protection des droits humains, transition démocratique et réformes institutionnelles).

03/2006 – 04/2009 : Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis

Université Tunis El Manar

Maître -Assistant en droit public

- 1° Activités d'enseignement (Matières enseignées: Droit des organisations internationales, Comparative legal systems)
- 2° Encadrement et participation aux jurys des mémoires des étudiants en Master de droit international sur divers sujets se rapportant au droit pénal international, au droit international humanitaire, au droit international de l'environnement, etc.
- 3° Activités de recherche et partcipation aux colloques, conférences et journées scientifiques en Tunisie et à l'étranger (Domaines de recherches pertinents: acteurs non étatiques et conflits armés; menaces contre la paix et la sécurité en Méditérannée, protection de l'environnement et des biens culturels).

09/1996 – 03/2006 : Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis

Université Tunis El Manar.

Assistant-chercheur

- 1° Doctorant en droit (préparation d'une thèse de doctorat en droit international humanitaire)
- 2° Enseignement des travaux dirigés (Matières enseignées: Relations internationale, Droit administratif, Droit constitutionnel, Philosophie du droit)
- 3° Activités de recherche (Domaines de recherches pertinenents: Droit des conflits armées, Protection de l'environnement, Règlement pacifique des différends, droits de l'homme et libertés publiques). Encadrement des équipes tunisiennes ayant pris part au concours africain de procès simulé des droits de l'homme.

01/1996 - 06/2011: Cabinet d'avocats Mahfoudh et Associés

Avocat inscrit au Barreau de Tunis, auprès de la Cour d'appel

Avocat associé ayant représenté et défendu des clients devant les juridictions civiles, pénales et militaires. Accompagnement et défense pro bono de des femmes et enfants victimes de violences conjugales et/ou sexuelles. Rédaction des notes, avis et conclusions juridiques. Partcipation à de nombreuses formations juridiques sur la protection judiciaire des droits de l'homme.

Autres activités professionnelles pertinentes

04/2017- présent I

Expert international auprès d'International IDEA

Projet "Dialogue politique au Yémen" - * Mission: Conseil et appui aux négociations des accords de paix et arrangements sécuritaires

Examen et étude des questions d'impunité, de protection des groupes et personnes vulnérables, réparation des dommages de guerre et de démobilisation des combattants et justice post-conflit

Renforcement des capacités de médiation et de négociation des acteurs politiques

10/2016

Consultant international - Fondation Hanns Seidel

Organisation mondiale de secours et de coopération IOCEA (Libye) - Mission

Révision et commentaire du projet de loi relatif à la réforme des lois sur l'immigration et l'asile en Libye

12/2015-03/2016

Consultant international réforme de la police et de la justice, United Nations Assistance Mission for Iraq-OHCHR

Mission: Audit et analyse des programmes de formation et des mécanismes de plaintes dans les secteurs de la justice et d'application de la loi en Irak

Rédaction d'un manuel de formation en droits de l'homme pour la police et le personnel d'application de la loi en Irak *

Renforcement des capacités des mécanismes de reporting des violations des droits de l'homme

01/2015 - 03/2015

Expert en processus constitutionnels et réforme sécuritaire

Democracy Reporting International (DRI) en Libye. Mission:

Etude et avis juridique sur le chapitre relatif aux Forces armées et de sécurité et de sécurité du projet de constitution libyenne

Présentation et discussion d'options pour le processus de "Disarmament, demobilization and reintegration (DDR)"

Echange avec les membres du Comité de Rédaction de la Constitution sur la justiciabilité des crimes de guerre en Libye devant la CPI

01/2015 - 02/2015

Consultant

Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT)

Mision: Préparation, animation et modération des ateliers d'échange entre les professionnels (Juges, polices, médecins légistes, avocats, psychologues, etc.) dans le cadre de la lutte contre la torture et les mauvais traitements en Tunisie

Rédaction d'un rapport sur la mise en oeuvre de la nouvelle législation de prévention de la torture dans le milieu carcéral en Tunisie et suivi des recommendations

02/2011 - 08/2013

Conseiller principal

Chef de mission ad interim

Centre de Genève pour le contrôle démocratique des froces armées (DCAF). * Mission: Gestion, coordination et suivi du portefeuille des projets relatifs aux opérations du DCAF dans la région MENA, en particulier ceux à l'intersection de la sécurité et des droits humains: Réforme de la justice pénale et militaire, réforme des prisons, réforme

24

de la police, mécanismes de plaintes, contrôle parlementaire des forces armées, mise en oeuvre de la résolution 1325 du CSNU

Publications les plus pertinentes

- Ben Mahfoudh, H. (2020), "Les victimes en droit international : essai de typologie", in Droit, humanité et environnement: Mélanges Stéphane Doumbé-Billé (Français) Broché 22 janvier 2020 de Mohamed Ali Mekouar (Sous la direction de), Michel Prieur (Sous la direction de).
- Ben Mahfoudh, H. (sld.) (2019). Les victimes en droit international.
 Publication du Laboratoire de recherche en droit international et européen et relations Maghreb-Europe (LR-DIERME) Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis Agence Universitaire Francophone.
- Doumbé-Billé, S., Ben Mahfoudh, H. (Ed.), Révolutions et droit international, Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole France, 01/2019.
- Ben Mahfoudh (H.), (2017), "Security Sector Reform and the Struggle against Terrorism: State of Affairs, Issues and Challenges", IEMed. Mediterranean Yearbook 2017, pp. 233-235.
- Ben Mahfoudh (H.), (2016), "Protect, Respect and Remedy: A Framework for Accountability for Human Rights Violations Committed by Foreign Fighters", International Community Law Review 18 (2016) 418–430.
- Ben Mahfoudh (H.), (2015), "Le contrôle juridique et juridictionnel des opérations militaires à l'exterieur", Annuaire International de Justice Constitutionnelle, Vol. XXXI, 2015, Economica, France, pp. 591-612.
- Ben Mahfoudh, H. (2010). L'environnement, l'humanitaire et le droit international. Centre des Publications Universitaires, Tunis.
- Ben Mahfoudh, H. (2007). "Acteurs non étatiques et droit international », In: Acteurs non étatiques et droit international/ sous la dir. de Rafâa Ben Achour et Slim Laghmani, VIIe Rencontre internationale de la Faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis: 6, 7 et 8 avril 2004 /, Publisher Paris: Pedone, Year 2007, Pages 215-241.
- Ben Mahfoudh, H. (2005). La protection de l'environnement en période de conflits armés. Thèse de doctorat en droit international humanitaire, Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, 699 pages

Séminaires et conférences les plus pertinents

I. Séminaires et cours internationaux :

- 1. "Governance of the security sector in fragile States", Master in Public Law M2: Spécialité Droit de la reconstruction des Etats, Université Aix-Marseille, France 2016, 2017. Puis Paris Panthéon Sorbonne, 2019, 2020.
- 2. "Cours Général: Constitution, Sécurité et Défense", Académie Internationale de Droit Constitutionnel, XXXIII ème session, 25 août 3 septembre 2017, Tunis, Tunisie.
- 3. "Civilian Oversight of the Security Sector in Post-Conflict and Transitional Environments", Master in Democratic Governance Human Rights and Democracy in the MENA Region (DE.MA) European Inter-University Centre for Human Rights and Democratization, Venice, Tunis, Beirut, 2016, 2017.
- .4. "La justice pénale internationale : l'exemple de la CPI", Ecole supérieure de Guerre, Tunis, Tunisie (Cours annuel, années 2015, 2016, 2017).

II. Conférences et panels :

1. Rapporteur: Workshop sur "La conduite de poursuites et de procès contre les combattants terroristes étrangers, y compris ceux qui rentrent dans leur pays et ceux qui se relocalisent", organisé par le Laboratoire de recherche en droit international et européen et

relations Maghreb-Europe et l'Association tunisienne pour les Nations Unies, à l'occasion célébration de la journée des Nations Unies, Tunis, 24 octobre 2019.

- 2. Panéliste: "Transtional justice in Tunisia", Edinburgh Dialogues V: Transitional Justice and Constitution Building Processes, School of Law, International IDEA, Edinburgh, December 2018.
- 3. Conférencier: "Technological change and international humanitarian law amend, implement or simply manage expectations?", 3rd Stockholm Security Conference, SIPRI, 19–20 September 2018, Stockholm, Sweden.
- 4. Contribution: "L'assassinat de Mohamed Zouari : un crime international ?", Leaders Magazine, décembre 2016.
- 5. Panéliste: "Workshop on The evolution of mercenarism and the implications for accountability and remedy with respect to human rights violations", Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, Palais des Nations, Genève, avril 2016.
- 6. Conférencier: "L'atteinte aux biens culturels devant la CPI", Séminaire organisé par l'Association des historiens tunisiens et l'Institut national du patrimoine, Musée du Bardo, Tunis, Décembre 2015
- 7. Panéliste: "Les archives judiciaires et l'histoire de la prépression en Tunisie", contribution à la journée d'étude sur: "La justice transitionnelle en Tunisie et le droit international: question de la compatibilité des standards de la JT avec les règles du du droit internationalé, LR-Dierme, UNHCHR, ICTJ, PNUD, 16/04/2015, Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis.
- 8. Conférencier: "Les paradoxes de la CPI: élements de différenciation et de distinction d'une justice pénale internationale". Séminaire organisé par le Ministère de la Justice et le Centre de Genève pour la promotion des droits de l'homme et le dialogue global, Tunis, Novembre 2011.

Appartenance à des associations professionnelles

2019-présent : Senior Nonresident Fellow, Rafik Hariri Center on the Middle East, Atlantic Council (Washington, D.C.)

2014-2017 : Nonresident Fellow, Rafik Hariri Center on the Middle East, Atlantic Council (Washington, D.C.)

2014-présent : Membre Fondateur de l'Oragnisation arabe de droit constitutionnel et membre de son comité scientifique.

2011-2012 : Membre de la Commission nationale de suivi des recommandations des rapporteurs internationaux et régionaux en matière des droits de l'homme, représentant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au sein de cette commission.

2004-présent : Membre associé, The Near East and South Asia (NESA) Center, U.S. Department of Defense, Washington, D.C.

2001-2003: Member of the American Society of International Law

Distinctions reçues

Distinguished Alumnus Award (2014) of the NESA Centre – NDU (USA).

Intérêts personnels

Violoncelle, randonnée et photographie.

Divers

2009: Visiting Scholar, Civic Education and Leadership Fellowship (CELF) program, Maxwell School of Syracuse University, NY/USA.

2002 : Auditeur des Cours de l'Académie de Droit International, Session Droit International Privé, La Haye – Pays- Bas (2002).

2001 : Bénéficiaire d'une Bourse Fulbritght aux USA, Lafayette College, Easton, Pennsylvanie. (US Constitution) (2001).

1998 : Auditeur des Cours du Geneva Institue for Peace Researches (GIPRI) – Genève (1998)

1997 : Auditeur des Cours de l'Académie de Droit International, Session Droit International Public, La Haye – Pays- Bas (1997).

5. CHAGDAA, Khosbayar (Mongolie)

[Original: anglais]

Note verbale

L'ambassade de Mongolie auprès du Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur de l'informer, en se référant au document ICC-ASP/19/SP/01 daté du 20 décembre 2019 que le Gouvernement de la Mongolie a décidé de présenter la candidature de M. Chagdaa Khosbayar de nationalité mongolienne au poste de juge pour la période courant de 2021 à 2030 dans le cadre des élections censées se tenir pendant la 19° session de l'Assemblée des États parties qui se tiendra du 7 au 17 décembre 2020 à New York.

La candidature de M. Chagdaa Khosbayar est présentée au titre de la liste A, dans la mesure où l'intéressé répond intégralement aux critères fixés par l'article 36 (3) (b) (i) puisqu'il possède une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que de l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat ou en tout autre qualité similaire. Ayant entamé sa carrière comme avocat spécialisé dans la délinquance juvénile et la traite des êtres humains, M. Chagdaa Khosbayar a gravi les échelons jusqu'à devenir un juge éminemment respecté de la Cour suprême de Mongolie, spécialisé dans les affaires pénales. Dans le cadre de son travail, il a traité plus de quatre mille affaires pénales dont certaines relevaient des types d'infractions les plus graves.

Le gouvernement de la Mongolie est fermement convaincu que l'élection d'un candidat mongol au poste de juge de la Cour contribuera sensiblement au renforcement du système de justice pénale internationale dans le cadre d'une démarche favorisant le multilatéralisme et une représentation géographique équitable.

Le curriculum vitae et l'exposé des qualifications du candidat sont joints à la présente.

Exposé des qualifications

Le présent exposé est soumis conformément à l'article 36, paragraphe 4 (a), du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6 modifiée par les résolutions ICC-ASP/5/Res.5, ICC-ASP/12/Res.8 et ICC-ASP/14/Res.4, tels que ces instruments relatifs à la procédure de nomination et d'élection des juges de la Cour ont été respectivement adoptés par l'Assemblée des États parties les 10 septembre 2004, 1^{er} février 2007, 27 novembre 2013 et 26 novembre 2015.

(a) M. Chagdaa Khosbayar remplit les critères fixés par l'article 36, paragraphe 3 (a), (b) et (c) du Statut de Rome :

Paragraphe 3 (a)

M. Chagdaa Khosbayar jouit d'une haute considération morale. Connu pour son impartialité et son intégrité, il réunit les conditions requises en Mongolie pour exercer les plus hautes fonctions judiciaires puisqu'il siège en qualité de juge à la Cour suprême de ce pays. Conformément à l'article 51 de la constitution mongole et à l'article 4 de la Loi fixant le statut des juges de Mongolie, seule une personne d'une moralité irréprochable et dont l'impartialité et l'intégrité ne sauraient nourrir le moindre doute peut être nommée juge à la Cour suprême. M. Chagdaa possède toutes ces qualités.

Paragraphe 3 (b) (i)

M. Chagdaa Khosbayar remplit parfaitement les critères fixés par l'article 36 (3) (b) (i) dans la mesure où il possède une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale et a acquis une expérience considérable dans tous les aspects de la procédure pénale en assumant plusieurs fonctions en qualité d'avocat, de juge enquêteur et de juge auprès de diverses juridictions à tous les niveaux du système judiciaire depuis les

tribunaux inférieurs jusqu'aux plus hautes instances du pays. Ayant entamé sa carrière comme avocat spécialisé dans la délinquance juvénile et la traite des êtres humains, M. Chagdaa Khosbayar a gravi les échelons jusqu'à devenir un juge éminemment respecté de la Cour suprême de Mongolie, spécialisé dans les affaires pénales. Dans le cadre de son travail, il a traité plus de quatre mille affaires pénales dont certaines relevaient des types d'infractions les plus graves.

M. Chagdaa Khosbayar a fait œuvre de pionnier en établissant un cadre juridique et une nouvelle approche de la justice pénale mongole. Il a contribué à intégrer dans notre droit interne les principes de non-applicabilité de la prescription, de compétence universelle et de complémentarité pour les crimes relevant de la compétence de la Cour. Il a siégé au comité gouvernemental chargé de la rédaction du Code pénal et du Code de procédure pénale révisés et a participé activement à l'élaboration de la Loi sur la responsabilité civile, de la Loi sur l'application des lois et de la Loi sur l'exercice de la fonction de prévôt.

M. Chagdaa Khosbayar est également très attaché à ses fonctions d'enseignant dans des universités de Mongolie. Il est professeur adjoint de droit pénal et de procédure pénale Confirmés et de criminologie et candidat au doctorat à la faculté de droit de l'université nationale de Mongolie. Il a publié des travaux de recherche juridique sur des questions touchant à l'administration de la justice, à l'analyse comparative de procédures pénales et à la codification des lois.

Paragraphe (c)

- M. Chagdaa Khosbayar a une excellente maîtrise de l'anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit. Il parle également couramment le russe et a une bonne connaissance du français.
- (b) Aux fins de l'article 36, paragraphe 5, du Statut de Rome, le Gouvernement de la Mongolie propose la candidature de M. Chagdaa Khosbayar au poste de juge au titre de la liste A dans la mesure où l'intéressé remplit les critères fixés à l'article 36 (3) (b) (i) dudit Statut comme indiqué plus haut.
- (c) Les informations relatives aux facteurs dont il convient de tenir compte en vertu de l'article 36, paragraphe 8 (a) (i) à (iii), du Statut de Rome figurent ci-dessous :
- (i) Le droit mongol relève du système juridique continental.
- (ii) La Mongolie fait partie d'une région sous-représentée à la Cour pénale internationale. S'il était élu, M. Chagdaa Khosbayar serait le premier ressortissant mongol à servir en qualité de juge à la Cour.
- (iii) M. Chagdaa Khosbayar est de sexe masculin.
- (d) M. Chagdaa Khosbayar jouit d'une longue expérience dans le domaine de la protection juridique des groupes vulnérables de la société victimes de violences. Il a présidé de nombreux procès concernant des crimes violents à l'encontre de mineurs et de femmes, ainsi que des violences sexistes, tout en exerçant pendant plusieurs années la fonction de juge pour mineurs. Avant d'être nommé juge, il est intervenu comme avocat de la défense dans des affaires pénales relevant principalement de la délinquance juvénile et de la traite de femmes et d'enfants à des fins d'exploitation sexuelle.
- (e) Aux fins de l'article 36, paragraphe 7, du Statut de Rome, M. Chagdaa Khosbayar est ressortissant mongol et ne possède la nationalité d'aucun autre État.
- (f) M. Chagdaa Khosbayar s'engage à travailler à plein temps pour la Cour au cas où la charge de travail de celle-ci l'exigerait.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom de famille : Chagdaa

Prénom : Khosbayar

Sexe : Masculin

Date de naissance: 20 janvier 1967

Nationalité: Mongol

Critères régionaux : Asie/Pacifique

État civil : Marié
Liste A / Liste B : Liste A

Langues: Langue maternelle: Mongol

Anglais :(écrit) Avancé ; (oral) Confirmé Russe : (écrit) Confirmé ; (oral) Confirmé

Qualifications académiques

09/2007 – Présent : Université nationale de Mongolie

Doctorat en droit (en cours)

08/2010 - 04/2011: Université Brigham Young, États-Unis

Maîtrise en droit comparé

09/2003 - 06/2007 : Université nationale de Mongolie, Faculté de droit

Maîtrise en droit

09/2003 - 06/2007 : Faculté des études diplomatiques,

Université nationale de Mongolie

Maîtrise en droit international

09/1999 - 12/2001 : Université nationale de Mongolie, Faculté de droit

Licence de droit

09/1998-06/1999 : Université technique de Mongolie

Maîtrise en sciences et technologies

09/1984-06/1992 : Université technique de Mongolie

Licence en sciences et technologies

Expérience professionnelle

04/2015 - présent : Cour suprême de Mongolie

Juge ; Division des affaires pénales

10/2013 - 04/2015 : Chambre criminelle de la cour d'appel de la capitale

Juge ; Les affaires dont était saisie la Cour concernaient fréquemment

les crimes les plus graves perpétrés en Mongolie

10/2012 - 10/2013 : Tribunal de la capitale

Juge ; Division des affaires pénales

03/2006 - 10/2012: Sukhbaatar District Court

Juge

Juge-président en première instance dans de nombreux procès pénaux

complexes

06/2004 - 03/2006 : Unité des enquêtes du Bureau du Procureur général

Procureur chargé des enquêtes

Responsable des enquêtes sur des crimes relevant d'une compétence spéciale

04/2003 - 06/2004 : Barreau de Mongolie

Avocat; Droit pénal

Autres activités professionnelles

09/2011 – présent : Professeur adjoint de droit pénal confirmé, de criminologie et de procédure pénale confirmée à l'Université nationale de Mongolie

11/2011 – présent : Conférencier à l'Institut juridique national de Mongolie

Activité : Conférencier à l'Institut juridique national de Mongolie

09/2011 - 06/2016 : Membre du Comité gouvernemental chargé de rédiger le nouveau Code pénal et le nouveau Code de procédure pénale de Mongolie

09/2016 – présent : Membre du Comité gouvernemental chargé de rédiger les amendements au Code pénal de Mongolie

09/2013 - 09/2016 : Membre du Comité de déontologie du Barreau de Mongolie

01/2017 – présent : Membre du Comité éditorial de « La balance de la justice », journal juridique de l'Association des juges mongols ;

Depuis 05/2013 : Membre du Conseil d'administration du Comité de droit international de l'Association mongole des juristes

Depuis 05/2013 : Membre du Conseil d'administration du Comité de droit pénal de l'Association mongole des juristes ;

Depuis 05/2013 : Membre du Comité des juges de l'Association mongole des juristes

Depuis 05/2017 : Membre de la Commission spéciale de la Cour suprême chargée de rédiger des commentaires sur le Code pénal 2015 et le Code de procédure pénale 2015 de Mongolie

Publications les plus pertinentes

- « Illicit enrichment and it's treaty context », journal « Justice », Autorité mongole contre la corruption, Vol. 18, 2019, pages 4-24
- « Dissenting opinion in Civil law jurisdiction », journal « Questions judiciaires »,
 Conseil général de la magistrature de Mongolie, Vol. 4, décembre 2016, pages 8-16
- « Public participation in the Court decision making process is a Constitutional requirement », journal « Droit », Université nationale de Mongolie, Vol. 4, décembre 2014, pages 88-103
- « Codification of Evidence rule and Proof process », journal « Droit », Université nationale de Mongolie, Vol. 4, décembre 2014, pages 104-110
- « Criminal law: New approaches in Modern criminal law doctrine and principles », ouvrage de référence pour les juges mongols, Cour suprême de Mongolie & Fonds Hanns Seidel Stiftung (Allemagne), Vol. 3, 2013, co-écrit avec 9 autres juges
- « Establishing Rule of Evidence and Standard of Proof must be one of the leading points of the New Criminal Code of Mongolia », magazine bimestriel « Droit et État de Mongolie », Cour suprême de Mongolie, Vol. 4 (70), 2012, pages 33-41

- « Modern Criminal law doctrine and principles », ouvrage de référence pour les juges mongols, Cour suprême de Mongolie & Fonds Hanns Seidel Stiftung (Allemagne), Vol. 2, 2012, co-écrit avec 10 autres juges
- « Comparisons of Simplified procedure of Criminal proceedings in Civil law countries to Plea bargaining and Adjudication by plea in Common law jurisdictions », magazine juridique trimestriel « La balance de la justice », Association mongole des juges, Vol. 3, décembre 2011, pages 12-18
- « Simplified procedure of Criminal proceedings », journal juridique « L'État de droit », Institut juridique national, Vol. 3, 2011, pages 54-60
- « The essence of the Common law system and its comparison to the Civil law system
 », journal juridique « L'État de droit », Institut juridique national, Vol. 2, 2011, pages 36-41
- « Is it possible to have the Jury System in Mongolia? », Revue mongole du droit, Institut juridique national, Vol. 1, mars 2011, pages 35-45
- « Adjudication by plea in Common law jurisdictions », journal « Les affaires du mondes », Faculté des études diplomatiques, Université nationale de Mongolie, Vol. 2, 2009, pages 108-116
- « Adjudication by Plea in Civil law jurisdictions », journal juridique « L'État de droit », Institut juridique national, Vol. 2, juin 2009, pages 77-80
- « Adjudication by Plea in US criminal proceedings », journal juridique « L'État de droit », Institut juridique national, Vol. 1, février 2009, pages 49-55
- « Particularities in the investigation of Corruption crimes committed by High level government officials », magazine bimestriel « Droit et État de Mongolie », Cour suprême de Mongolie, Vol. 3 (51), 2007, pages 31-36 Séminaires et Conférences les plus pertinentes
- 13-17 janvier 2020, « Fight Against Terrorism Financing and Transnational Criminal Organizations, Economic and Financial Investigation Techniques », Centre antiterroriste des Nations unies avec l'École de police économique et financière, Rome, Italie
- 24 juin-05 juillet 2019, « Judicial Capacity building Program for the Mongolian Judiciary », organisé par l'Institut de recherche et de formation judiciaire et financé par la Cour suprême de Corée, Séoul, Corée
- 17-19 mai 2017, Conférence judiciaire internationale, parrainée par la Fondation Furth, Paris, France
- 20-30 mars 2017, « Strengthening the Capacity of Judicial Training », Crimes économiques, Banque du développement asiatique en partenariat avec le Conseil général de la magistrature de Mongolie, Oulan-Bator, Mongolie
- 7-25 juillet 2014, « Public International Law », Académie de droit de La Haye, La Haye, Pays-Bas
- 23 septembre 2013-7 juillet 2016, Cours de français général, Alliance française d'Oulan-Bator, Oulan-Bator, Mongolie
- 1-3 octobre 2013, « Workshop on Countering The Financing of Terrorism: Investigation and Prosecution Issues », Service de la prévention du terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Oulan-Bator, Mongolie
- 29 juillet-18 août 2013, « Private International Law », Académie de droit de La Haye, La Haye, Pays-Bas
- 4-16 décembre 2011, « Translation and Interpreting Training in English », Centre d'apprentissage des langues Inlingua, Fort Lauderdale, Floride, États-Unis
- 27-29 septembre 2011, « Protection of Children's Rights », UNICEF, Oulan-Bator, Mongolie, Formateur certifié en matière de protection des droits des enfants au cours du processus pénal
- 6 mars 2009, « The Principles of Evidence », USAID (Agence des Etats-Unis pour le développement international), Centre national des tribunaux d'État
- 8 novembre-20 décembre 2008, « Drug Trafficking Combat », Académie de police Moubarak, Egypte

- 9 au 30 octobre 2008, Programme international de visites du Bureau de l'Éducation et des Affaires culturelles du Département d'État des États-Unis, Washington, D.C., 20547
- 24-26 avril 2006, « Das neue mongolische Zivil-und Strafprozebrecht sowie Urteilstechnik », Zusammnarbeit (GTZ) GmbH et USA USAID (Agence des Etats-Unis pour le développement international), Mongolie
- 30 juin 2006, « Litigation skills », Centre national de recherche, de formation et d'information juridique et judiciaire, Mongolie
- 10-11 octobre 2006, « Preparatory training for the experts in juvenile crimes », UNICEF
- 1er septembre 2005-1er septembre 2008, « Special permission for the interpretation during investigative, pretrial and trial proceedings into the Russian language »,
 Centre de formation du Ministère de la justice et des affaires intérieures, Mongolie
- 23 septembre 2004, « Money laundering and Financial Investigation », Asia Law Initiative, Trésor américain, Liberty and Rule of Law Association
- 1er septembre 2001-1er juillet 2003, Formation en anglais Confirmé, Université nationale de Mongolie, Faculté des études diplomatiques

Appartenance à des associations professionnelles

- Membres de l'Union internationale des magistrats
- Membre du Barreau de Mongolie
- Membre du Comité éditorial de « La balance de la justice », journal juridique de l'Association des juges mongols
- Membre du Comité gouvernemental chargé de rédiger les amendements au Code pénal 2015 et au Code de procédure pénale 2015 de Mongolie
- Membre du Conseil d'administration du Comité de droit international de l'Association mongole des juristes
- Membre du Conseil d'administration du Comité de droit pénal de l'Association mongole des juristes
- Membre du Comité des juges de l'Association mongole des juristes
- Membre de la Commission spéciale de la Cour suprême chargée de rédiger des commentaires sur le Code pénal 2015 et le Code de procédure pénale 2015 de Mongolie
- Membre de la Commission spéciale de la Cour suprême chargée des questions d'amnistie et d'aménagement des peines

Distinctions reçues

- Médaille d'honneur pour contribution au service de la Mongolie et son peuple
- Médaille de l'auxiliaire de justice décerné par le Ministre de la justice pour contribution remarquable à l'administration de la justice
- Certificat d'honneur décerné par la Cour suprême de Mongolie

Intérêts personnels

- Jardinage, voyages, chasse
- Sports (culturisme)

Autre

- Membre de la délégation de la Cour suprême de Mongolie auprès de la Cour pénale internationale en novembre 2014
- Membre de la délégation mongole à la quatorzième session de l'Assemblée des États
 Parties au Statut de Rome

6. ĆOSIĆ DEDOVIĆ, Jasmina (Bosnie-Herzégovine)

[Original: anglais]

Note verbale

L'Ambassade de Bosnie-Herzégovine à La Haye présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties de la Cour pénale internationale et a l'honneur de l'informer que la Bosnie-Herzégovine a décidé de présenter la candidature de la juge Jasmina Ćosić Dedović à l'élection au poste de juge de la Cour au titre de la liste A pour les années 2021-2030, qui doit avoir lieu à la dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome (New York, 7-17 décembre 2020).

La juge Jasmina Ćosić Dedović est juge à la Cour pénale de Bosnie-Herzégovine (l'une des plus hautes cours du pays) et a une vaste expérience et expertise judiciaire pertinente dans les domaines du droit pénal et du droit international. La candidature de Mme Jasmina Ćosić Dedović est présentée conformément au paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et à la résolution ICC-ASP/3/Res.6, telle qu'amendée par les résolutions ICC-ASP/5/Res.5 et ICC-ASP/12/Res.8, annexe II et ICC-ASP/14/Res.4, annexe II, relative à la procédure de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour pénale internationale.

La juge Jasmina Ćosić Dedović a été élue juge près la Cour de Bosnie-Herzégovine en 2016, en vertu des strictes procédures légales du Haut Conseil de la magistrature de la Bosnie-Herzégovine. Indépendamment des vastes qualifications professionnelles, les fonctions exigent également que leur titulaire soit réputé pour son impartialité professionnelle et jouisse d'une haute considération morale. En conséquence, la juge Ćosić Dedović remplit toutes les conditions requises au paragraphe 3 a) de l'article 36.

Le détail de son parcours et les documents requis sont joints à la présente note (CV du juge Jasmina Ćosić Dedović, exposé des qualifications avec une note du Haut Conseil de la magistrature de la Bosnie-Herzégovine n° 08-14-1-481-5/2020).

Exposé des qualifications

a) État indiquant de manière détaillée en quoi la candidate présente les qualités requises au paragraphe 3 a) de l'article 36 du Statut de Rome

La juge Jasmina Ćosić Dedović ayant été nommée en 2016 par le Haut Conseil de la magistrature de Bosnie-Herzégovine (cour nationale considérée comme l'une des plus hautes cours du pays) aux fonctions de juge, fonctions qui, indépendamment des qualifications professionnelles, exigent également que leur titulaire soit réputé pour son impartialité professionnelle et jouisse d'une haute considération morale, les conditions exigées au paragraphes 3 a) de l'article 36 sont bien remplies.

b) État indiquant de manière détaillée en quoi la candidate présente les qualités requises au paragraphe 3 b) de l'article 36 du Statut de Rome

Le curriculum vitae de la juge Ćosić Dedović montre, de même que le fait qu'elle occupe les fonction de juge à la Cour de Bosnie-Herzégovine, qu'elle est juge depuis 2010 et s'occupe exclusivement d'affaires pénales. À partir de 2016, elle a collaboré au sein de la Section chargée des crimes de guerre de la Cour de Bosnie-Herzégovine dont elle a présidé la chambre de première instance ou dans laquelle elle a siégé pour des affaire de crimes contre l'humanité et contre les valeurs protégées par le droit international, qui sont au nombre des aspects les plus complexes du droit pénal. À partir de 2010, elle a travaillé comme juge du tribunal municipal à Sarajevo (tribunal de première instance du canton de Sarajevo), exclusivement sur des affaires pénales, notamment des cas de violence domestique, de viols, de dossiers impliquant des mineurs.

Outre ses fonctions judiciaires habituelles, elle représente également la Bosnie-Herzégovine au Conseil consultatif de juges européens (CCJE), enseigne régulièrement le droit pénal, le système judiciaire pour mineurs et d'autres domaines du droit et de ses aspects procéduraux au Centre de formation de la magistrature de la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Elle enseigne et intervient également dans le cadre de séminaires et de formations dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale. Elle est enseignante invitée à la Faculté de droit de l'Université de Sarajevo dans les domaines de la procédure pénale et de la délinquance des mineurs. Elle conseille la Cour de Bosnie-Herzégovine sur les questions de harcèlement sexiste et à caractère sexuel. Elle enseigne aussi au sein du Ministère fédéral de la justice afin de former les institutions n'appartenant pas au système judiciaire sur la législation relative à la protection et à l'accompagnement des enfants et des mineurs dans la procédure pénale. Elle a publié, seule ou en collaboration, de nombreux ouvrages spécialisés dans la violence domestique, la responsabilité du commandement, la délinquance juvénile, l'infraction pénale de viol, l'exploitation sexuelle par abus de pouvoir et l'abus de stupéfiants.

Avant de devenir juge, entre le 25 février 2004 et juillet 2008, elle a travaillé au Tribunal pénal international sur l'ex-Yougoslavie en tant qu'assistante juridique au sein de l'équipe de la Défense dans l'affaire IT-03-68 au cours de toutes les phases de la procédure, notamment l'enquête, la phase de première instance et la procédure d'appel, qui a débouché sur une décision finale d'acquittement.

Outre l'expérience professionnelle susmentionnée, le 27 avril 2020, elle a obtenu une maîtrise en sciences juridiques de la Faculté de droit de l'Université de Sarajevo après avoir soutenu son mémoire intitulé « Responsabilité du commandement – Statut et pratiques du Tribunal pénal international sur l'ex-Yougoslavie ». Le 25 mai 2017, elle a obtenu un doctorat en sciences juridiques de la Faculté de droit de l'Université de Sarajevo du Département de droit pénal après avoir soutenu sa thèse intitulée « Interroger les témoins dans la procédure pénale ». Elle a été inscrite au Barreau en 2007 et a passé le concours d'admission en octobre de la même année.

Ce qui précède montre que la candidate répond aux conditions visées au paragraphe 3 b) ii) de l'article 36.

c) État indiquant de manière détaillée en quoi la candidate présente les qualités requises au paragraphe 3 c) de l'article 36 du Statut de Rome

Le certificat joint montre que la candidate a une excellente connaissance de l'anglais, qui est l'une des langues de travail de la Cour, et le parle couramment, conformément aux conditions relatives aux compétences linguistiques. Également joint est un certificat attestant que la candidate a suivi avec succès des cours de français.

d) État indiquant de manière détaillée en quoi la candidate présente les qualités requises au paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome

L'élection de la candidate aux fonctions en question a été réalisée par le Haut Conseil de la magistrature, qui est l'autorité compétente en matière d'élection des juges à tous les niveaux en Bosnie-Herzégovine, conformément à la Loi relative au Haut Conseil de la magistrature, ainsi qu'à la procédure de présentation de candidatures aux plus hautes fonctions judiciaires en Bosnie-Herzégovine. Les conditions visées au paragraphe 4 a) i) de l'article 36 du Statut de Rome se trouvent ainsi réunies.

e) Informations concernant la liste au titre de laquelle la candidature est présentée, conformément au paragraphe 5 de l'article 36

Considérant que la candidate possède les qualifications prescrites par le paragraphe 3 b) i), \underline{sa} candidature est présentée au titre de la liste A.

f) Informations visées au paragraphe 8 a i) – iii) de l'article 36

Lorsqu'il a élu la candidate, le Haut Conseil de la magistrature de la Bosnie-Herzégovine a eu à l'esprit les dispositions du paragraphe 8 a) i) – iii) de l'article 36 du Statut.

- i) la Bosnie-Herzégovine possède un système juridique continental;
- ii) la Bosnie-Herzégovine appartient au groupe des États de l'Europe orientale ;
- iii) la juge Jasmina Ćosić Dedović est une candidate de sexe féminin.
- g) Informations indiquant si la candidate est spécialisée dans certaines matières, conformément au paragraphe 8 b) de l'article 36

La juge Jasmina Ćosić Dedović dispose d'une vaste expérience en matière de violence domestique, de violence faite aux femmes et aux mineurs, d'exploitation sexuelle par abus de pouvoir, d'infraction pénale de viol et des questions relatives aux droits des enfants. En tant que juge du tribunal municipal, elle a traité des affaires de violence domestique, de viols et de dossiers impliquant des enfants et des mineurs. En outre, la candidate a occupé les fonctions suivantes dans les domaines susmentionnés : représentante de la Fédération de la Bosnie-Herzégovine dans le domaine de la violence domestique au sein de l'Organisation mondiale de la santé, membre de l'organisme national de coordination chargé du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre la délinquance juvénile en Bosnie-Herzégovine, membre du Conseil pour l'enfance de Bosnie-Herzégovine. À l'échelle de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et du canton de Sarajevo, elle a participé à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un certain nombre de projets relatifs à la délinquance juvénile, la violence domestique et la prévention de l'abus de stupéfiants.

La candidate est l'auteure et la co-auteure de plusieurs publications sur la violence domestique, l'infraction pénale de viol et la délinquance juvénile. Elle a été formée dans ces différents domaines en assistant à des formations, des séminaires, des tables rondes, des conférences, des cours, aussi bien sur le plan local qu'international.

h) Informations indiquant la nationalité de la personne dont la candidature est proposée, conformément au paragraphe 7 de l'article 36

La juge Ćosić Dedović est ressortissante de la Bosnie-Herzégovine et sa candidature est présentée par ce pays.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom de famille : Ćosić Dedović

Prénom : Jasmina Sexe : Féminin

Date de naissance : 11 novembre 1980 Nationalité : Bosnie-Herzégovine

Critères régionaux : Europe orientale

État civil : Mariée Liste A / Liste B : Liste A

Langues: Langue maternelle: Bosniaque

Anglais : (écrit) Confirmé; (oral) Confirmé

Français : (écrit) Intermédiaire ; (oral) Intermédiaire Allemand : (écrit) Intermédiaire ; (oral) Intermédiaire

Espagnol: (écrit) Basique; (oral) Basique

Qualifications académiques

2014–2017 : Faculté de droit de l'Université de Sarajevo

Doctorat en droit - Doctorat en sciences juridiques - Thèse : "Interroger

les témoins dans la procédure pénale"

04/2012 : Faculté de droit de l'Université de Sarajevo

Maîtrise de droit - Maîtrise en sciences juridiques - Mémoire : "Responsabilité du commandement - Statut et pratiques du Tribunal

pénal international pour l'ex-Yougoslavie"

2007 : Ministère de la justice de Bosnie Herzégovine

Examen d'admission au Barreau.2007

Association du Barreau de la Fédération de Bosnie Herzégovine.

Examen d'avocat

10/1998-10/2002 : Faculté de droit de l'Université de Sarajevo

Licence en droit

Expérience professionnelle

05/2016 – présent : Cour de Bosnie-Herzégovine (Cour d'Etat ayant compétence sur les crimes de guerre)

Juge à la Section pénale

Section I chargée des crimes de guerre - Expérience pertinente au titre de la Liste A - depuis 2016 - j'ai travaillé au quotidien comme juge dans la Section chargée des crimes de guerre, présidé ou siégé à la chambre de première instance dans des affaires de crimes contre l'humanité et contre des valeurs protégées par le droit international - l'un des aspects les plus complexes du droit pénal.

2010-2016: Tribunal municipal à Sarajevo (tribunal de première instance du canton Sarajevo). Juge à la Section pénale.). Expérience pertinente au titre de la Liste A - j'ai travaillé en tant que juge dans des affaires pénales, notamment dans des cas de violence domestique, d'infraction pénale de viol, de délinquance juvénile. J'ai également participé activement aux tâches suivantes : formation des professionnels (juges, procureurs, travailleurs sociaux, policiers, avocats, etc.) à la nouvelle loi de protection et d'accompagnement des enfants et des mineurs dans la procédure pénale de la Fédération de Bosnie-Herzégovine (formatrice nommée par le Ministère de la justice de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et par le Centre de formation de la magistrature de la Fédération de Bosnie-Herzégovine), membre du panel de juges sur la violence domestique en Bosnie-Herzégovine (DCAF et le projet Atlantic initiative). J'ai rédigé et mis en œuvre plusieurs projets en lien avec la violence domestique. En tant que juge, j'ai assisté à un certain nombre de conférences, ateliers, réunions annuelles, etc. aussi bien sur le plan local qu'international.

2008 – 2010 : Ministère de la justice de la Fédération de Bosnie Herzégovine

Chef de Cabinet du Ministre

Les principales tâches du Chef de Cabinet étaient de coordonner les travaux de l'ensemble du Ministère. Outre mes activités régulières, j'ai également participé aux activités suivantes : point focal de l'OMS pour la prévention de la violence pour la Fédération de la Bosnie-Herzégovine, membre de l'organe chargé de la mise en œuvre de la Stratégie pour la prévention de la délinquance juvénile au niveau national, membre du Conseil pour l'enfance au niveau national. J'ai élaboré et mis en œuvre un certain nombre de projets en lien avec la délinquance juvénile, la violence domestique et la prévention de l'abus de stupéfiants au niveau de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et du canton de Sarajevo. J'ai formé

des travailleurs dans le domaine de la santé sur des affaires de violence domestique au sein de la Fédération de Bosnie-Herzévine. J'ai siégé dans différents groupes de travail chargés d'élaborer différentes stratégies, comme la Stratégie pour la jeunesse et la santé, la Stratégie pour la santé sexuelle et reproductive, la Stratégie pour le développement du secteur de la santé, la Stratégie pour la prévention de la violence familiale, la Stratégie pour la prévention de la délinquance juvénile, la Stratégie pour la lutte contre la violence contre les enfants, etc. J'ai assisté à un certain nombre de conférences, d'ateliers et de réunions annuelles au niveau international.

2004–2008: Tribunal pénal international pour l'ex Yougoslavie. Assistante juridique.

Du 25 février 2004 à juillet 2008, j'ai travaillé comme assistante juridique au sein de l'équipe chargée de la défense dans l'affaire IT-03-68 "Le Procureur contre Naser Oric" tout au long de la procédure, notamment l'enquête, la phase de première instance et la procédure d'appel, qui a débouché sur l'acquittement du prévenu.

2003–2004: Bureau du Haut Représentant. Administratrice auxiliaire.

Autres activités professionnelles

2008 - 2010:

04/2019 – présent : Représentante de la Bosnie Herzégovine au Conseil consultatif de juges européens (CCJE).

2014 – présent : Formatrice permanente du Centre de formation de la magistrature de la Fédération de Bosnie-Herzégovine en droit pénal, justice des mineurs et dans d'autres domaines de droit et de la procédure

Formatrice et auteure lors de séminaires et de formations dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale

Conférencière invitée à la Faculté de droit de l'Université de Sarajevo dans les domaines de la procédure pénale et de la délinquance juvénile

Consultante près la Cour de Bosnie-Herzégovine sur le harcèlement sexuel et à caractère sexiste

 2007- 2011 : Représentante (point focal) de la Fédération de Bosnie-Herzégovine dans le domaine de la violence domestique auprès de l'Organisation mondiale de la santé.

Membre de l'organisme de coordination du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie contre la délinquance juvénile en Bosnie-Herzégovine.

2007 - 2011: Membre du Groupe de travail chargé de la mise en œuvre et du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie pour la pr'evention de la violence domestique dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine.

2007 - 2010 : Membre du Groupe de travail chargé de la mise en œuvre et du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie pour la prévention de la violence domestique dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine Membre de nombreux groupes de travail chargés de rédiger de nouvelles lois ou des amendements aux lois, des règlements, des stratégies multisectorielles, des politiques et des plans d'action au niveau national ou des organismes, notamment la Stratégie pour la jeunesse et la santé, la Stratégie pour la santé sexuelle et reproductive, la Stratégie pour le développement du secteur de la santé, la Stratégie pour la prévention de la violence familiale, la Stratégie pour la prévention de la délinquance juvénile, la Stratégie pour la lutte contre la violence contre les enfants, etc.

Formatrice pour des travailleurs dans le domaine de la santé sur des affaires de violence domestique au sein de la Fédération de Bosnie-Herzégovine

Publications les plus pertinentes

Auteure et co-auteure d'un certain nombre de publications sur la violence domestique, la responsabilité du commandement, la délinquance juvénile, de l'infraction pénale du viol, l'exploitation sexuelle par abus de pouvoir (sextorsion) et l'abus de stupéfiants, notamment :

- J. Ćosić Dedović, S. Idrizović, " Evolution du droit sur la responsabilité du commandement " Pensée juridique / Pravna Misao, juillet/août 2019, n° 7/8, p64-92
- H. Halilović, I. Marković, H. Huhtanen, M. Mujagić, M. Halilović, A. Zahiragić, A. Lukač, A. Skrobo-Kadrić, B. Radulović, D. Miloica, J. Ćosić Dedović, L. Konjić Dragović, M. Murtezić, M. Popović, N. Živković, S. Belegić-Perčinlić i S. Bajić, "Manuel de référence pour l'examen de l'infraction pénale de viol dans la jurisprudence en Bosnie-Herzégovine ", Sarajevo, 2019, Lien: https://atlantskainicijativa.org/wp-content/uploads/PRESS-Benchbook-for-consideration-of-the-criminal-offence-of-rape-in-the-caselaw-of-Bosnia-and-Herzegovina1.pdf
- M. Božović, H. Mašović, J. Ćosić Dedović, M. Hadžić, E. Čorbadžić i J. Ferizović, "Traitement des affaires de corruption et de terrorisme auprès de la Cour de Bosnie-Herzégovine, Cour de Bosnie-Herzégovine, Sarajevo, 2017
- M. Duranović, S. Suljagić, J. Ćosić, A. Begić i S. Pačariz, "Protection et accompagnement des enfants et des mineurs dans la procédure pénale ", Ministère fédéral de la justice, Sarajevo, 2016, lien:

https://nwb.savethechildren.net/sites/nwb.savethechildren.net/files/library/Zastita-i-postupanje-sa-djecom-i-maloljetnicima-u-krivicnom-postupku.pdf

- J. Kosović, J. Ćosić, J. Pećanac, D. Uletilović i E. Muratbegović, "Manuel de formation des juges et procureurs sur la loi de la protection et de l'accompagnement des enfants et des mineurs dans la procédure pénale au sein de la Fédération de Bosnie-Herzégovine ", Association des procureurs de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et Centre de formation de la magistrature de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, 2014
- Rada Bjeljac, Jasmina Ćosić, Sanela Kovač-Grabonjić, Branimir Maletić, Amela Mahić-Samardžić, Darko Samardžić, Dragan Uletilović, Biljana Vučetić, Adisa Zahiragić, "Manuel de référence Considérations sur l'évaluation des affaires de violence domestique en Bosnie-Herzégovine ", DCAF, 2014
- Jasmina Ćosić, "Programme de mise en œuvre de la thérapie de substitution aux opiacés dans les institutions chargées de l'exécution des sanctions pénales ", Ministère fédéral de la santé, juillet 2012
- Adisa Zahiragić, Amela Mahić, Mediha Pašić, Jasmina Ćosić, Edin Šaćirović, Adnan Kadribašić i Jasminka Susmel, "Boîte à outils : lutte contre la sextorsion ", Association des femmes juges en Bosnie-Herzégovine, octobre 2011
- Emira Tanović Mikulec, Milan Mioković, Jasmina Ćosić, Zlatan Hrnčić, Mirsada Poturković i Suvada Kuldija, " Manuel pour la formation et l'éducation des travailleurs dans le domaine de la santé sur les affaires de violence domestique ", Ministère fédéral de la santé, 2009
- Zlatko Čardaklija i Jasmina Ćosić, " Maladies sexuellement transmissibles et VIH dans les professions à haut risque (police, armée, pompiers) ", Sarajevo, 2008

Séminaires et conférences les plus pertinents

- 2019 Atelier de l'Institut international pour la justice et l'Etat de droit intitulé " Initiative pour une justice juvénile : Atelier destiné aux juges ", St. Julian, Malte
- 2019 Conférence de haut niveau du Conseil de l'Europe intitulée " Réponses à la surpopulation carcérale ", Strasbourg

- 2019 Séminaire sur les " Normes éthiques " projet MATRA
- 2019 Conférence internationale intitulée " Perspectives internationales sur les questions de genre et la justice : théorie et pratique "
- 2019 Conférence internationale intitulée " Questions de genre et justice : théorie et pratiques d'un contexte à l'autre "
- 2019 Atelier TAIEX intitulé "Violence sexiste et égalité d'accès à la justice "
- 2018 Séminaire du CEST intitulé " Trafic d'êtres humains "
- 2018 Formation de l'OSCE intitulée "Introduction au Dark Web et aux devises virtuelles ", Tirana, Albanie
- 2018 Mesures spéciales en matière d'enquête jurisprudence du CEGH, Sarajevo
- 2018 Séminaire du REFJ sur la profession de juge, Ljubljana, Slovénie
- 2017 Visite d'étude organisée dans le cadre du projet "Renforcer la coopération régionale dans les institutions de formation judiciaire de l'Ouest des Balkans ", Fonds régional GIZ Réforme juridique, Strasbourg
- 2016 Formation sur la coopération judiciaire à la Cour européenne des droits de l'homme,
 Strasbourg
- 2014 Atelier intitulé "Réponses à la violence : Considérations sur l'évaluation des cas de violence domestique en Bosnie-Herzégovine "
- 2014 Association des femmes juges de Bosnie-Herzégovine et Atelier du DCAF intitulé
 Renforcement des capacités pour la planification et la gestion de projet
- 2008-2011 Réunions annuelles régulières des points focaux des Ministères européens de la santé sur la prévention de la violence et des dégâts corporels, Helsinki, Lisbonne et Mexico
- 2006 Séminaire de la Section de la défense pénale sur le droit humanitaire international
- 2006 Procédure pénale devant la Section I de la Cour de Bosnie-Herzégovine
- 2002 Droit humanitaire international devant le TPIY et les tribunaux nationaux
- 2001 Séminaire du CICR sur le droit humanitaire international

Appartenance à des sociétés et associations professionnelles

- Conseil consultatif des juges européens
- Association des juges de la Fédération de Bosnie-Hezégovine
- Association des femmes juges de Bosnie-Herzégovine
- Association internationale des femmes juges
- Association des juges de la Cour de Bosnie-Herzégovine

Distinctions reçues

- Faculté de droit de l'Université de Sarajevo
- Ecole de médecine
- Ecole primaire Hasan Kaimija

Intérêts personnels

Equitation, chevaux, musique, histoire et arts

7. FLORES LIERA, María del Socorro (Mexique)

[Original: espagnol]

Note verbale

L'Ambassade du Mexique auprès du Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur de porter à sa connaissance que le Gouvernement du Mexique a décidé de présenter la candidature de Mme Socorro Flores Liera pour l'un des six postes de juge à la Cour pénale internationale, aux élections qui auront lieu à l'occasion de la dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome qui se tiendront, à New York, du 7 au 17 décembre 2020.

L'Ambassade tient à attirer l'attention du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale sur le fait que la candidate est un membre éminent du Ministère des affaires étrangères mexicain, où son travail a été salué. Mme Socorro Flores a consacré son exercice professionnel et sa carrière diplomatique à des domaines du droit étroitement liés aux travaux de la Cour, notamment le droit humanitaire international, le droit pénal international et le droit international des droits de l'hoMme Au cours de sa carrière, la candidate a été membre de la délégation mexicaine chargée de la négociation du Statut de Rome, elle a représenté l'État mexicain dans les procédures portées auprès de la Cour internationale de justice (CIJ) et dirigé le Bureau de liaison de la Cour pénale internationale auprès des Nations Unies à New York. Elle a également participé aux négociations relatives à plusieurs instruments internationaux dans le domaine du droit international public. À l'heure actuelle, la candidate proposée par le Gouvernement mexicain occupe le poste de Représentante permanente du Mexique auprès des organisations internationales à Genève (Suisse) en qualité d'Ambassadrice.

Compte tenu de ce qui précède, l'Ambassade note avec satisfaction que l'Ambassadrice Flores satisfait pleinement aux exigences définies dans le Statut de Rome sur la présentation de candidatures, étant donné ses compétences reconnues et sa longue, vaste et complète expérience des questions juridiques internationales. La candidate est nommée au titre de la Liste B, conformément au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut.

L'Ambassade tient également à souligner avec satisfaction que le profil de l'Ambassadrice est particulièrement pertinent dans l'optique de l'élection au poste de juge de la Cour qui se tiendra lors de dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties, dans la mesure où, selon les nombres de votes minimums requis, doivent être élus au moins un juge de sexe féminin, au moins un candidat issu de la liste B et au moins deux candidats de la région Amérique latine et Caraïbes.

L'Ambassade souhaite ajouter que la candidature de l'Ambassadrice Flores est présentée conformément au paragraphe 4 a) ii) du Statut de Rome, en vertu des conditions que devrait respecter toute personne se présentant aux plus hautes fonctions judiciaires au Mexique, à savoir au poste de juge de la Cour suprême de justice de la Nation. La candidate satisfait pleinement à ces conditions, telles que visées à l'article 95 de la Constitution politique des États-Unis du Mexique. Par ailleurs, l'Ambassade fait part de l'engagement pris par la candidate de se mettre à la pleine disposition de la Cour pour assumer ses fonctions à temps plein lorsque la charge de travail l'exigera.

L'exposé des qualifications de la candidate aux termes des paragraphe 3 a) et b) ii) de l'article 36 du Statut de Rome, ainsi que son curriculum vitae sont joints à la présente note verbale.

Exposé des qualifications

Le Gouvernement du Mexique a décidé de présenter la candidature de l'Ambassadrice Socorro Flores Liera pour l'un des six postes de juge à pourvoir à la Cour pénale

internationale (CPI), aux élections qui auront lieu à l'occasion de la dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome qui se tiendront, à New York, du 7 au 17 décembre 2020.

Le curriculum vitae de l'Ambassadrice Socorro Flores Liera est joint sous le format requis par le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties.

a) Indiquer de manière détaillée en quoi le candidat présente les qualités requises aux alinéas a), b) et c) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut, conformément à l'alinéa 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome

Mme Flores Liera jouit d'une haute considération morale, est connue pour son impartialité et son intégrité, réunit les conditions requises au Mexique pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires, conformément au paragraphe 3 a) de l'article 36 du Statut de Rome.

Mme Flores Liera a une expérience bien établie dans des domaines pertinents du droit international, comme le droit humanitaire international et le droit international des droits de l'homme, ainsi qu'une solide expérience professionnelle dans les domaines juridiques pertinents aux travaux de la Cour. De même, la candidate satisfait pleinement aux exigences définies dans le Statut de Rome sur la présentation de candidatures, étant donné ses compétences reconnues et sa longue, vaste et complète expérience des questions juridiques internationales. La candidate est un membre éminent du Ministère des affaires étrangères mexicain, où son travail a été largement salué. L'Ambassadrice Flores a consacré son exercice professionnel à des domaines du droit étroitement liés aux travaux de la Cour. Elle a, entre autres, été membre de la délégation mexicaine chargée de la négociation du Statut de Rome, en réalisant un travail remarquable aussi bien lors des sessions préparatoires qu'au cours de la Conférence de Rome; elle a représenté l'État mexicain dans les procédures portées auprès de la Cour internationale de justice (CIJ) dans l'affaire « Avena » (Mexique c. États-Unis d'Amérique) et dirigé le Bureau de liaison de la Cour pénale internationale auprès des Nations Unies à New York. Elle a également participé aux négociations relatives à plusieurs instruments internationaux dans le domaine du droit international public, et, à l'invitation du Comité international de la Croix-Rouge, présidé le Comité de rédaction de la trente-troisième Conférence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge À l'heure actuelle, la candidate proposée par le Gouvernement mexicain occupe le poste de Représentante permanente du Mexique auprès des organisations internationales à Genève (Suisse) en qualité d'Ambassadrice.

Mme Flores Liera parle couramment anglais, a un niveau intermédiaire en français et un niveau intermédiaire à l'oral en grec.

b) Préciser si le candidat est présenté au titre de la liste A ou de la liste B aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut

La candidate est présentée au titre de la liste B aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut.

c) Informations visées aux sous-alinéas i) à iii) de l'alinéa a) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut

La candidate satisfait pleinement aux conditions d'élection d'un juge de la Cour, scrutin qui se tiendra au cours de la dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome, dans la mesure où, selon les nombres de votes minimums requis, doivent être élus au moins un juge de sexe féminin, au moins un candidat issu de la liste B et au moins deux candidats de la région Amérique latine et Caraïbes.

d) Indiquer si le candidat est spécialisé dans certaines matières, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut

La candidate a exercé dans des domaines du droit étroitement liés aux travaux de la Cour, notamment le droit humanitaire international, le droit pénal international et le droit international des droits de l'hoMme

e) Indiquer la nationalité de la personne dont la candidature est proposée, aux fins du paragraphe 7 de l'article 36 du Statut, si ce candidat a deux ou plusieurs nationalités

La candidate est uniquement de nationalité mexicaine.

f) Indiquer si la candidature est présentée selon la procédure visée au paragraphe 4 a) i) de l'article 36 ou selon celle visée à son paragraphe 4 a) ii), et préciser de manière suffisamment détaillée les éléments de la procédure

La candidature de Mme Flores Liera est soumise conformément au paragraphe 4 a) ii) du Statut de Rome, en vertu des conditions que devrait respecter toute personne se présentant aux plus hautes fonctions judiciaires au Mexique, à savoir au poste de juge de la Cour suprême de justice de la Nation. La candidate satisfait pleinement à ces conditions, telles que prévues à l'article 95 de la Constitution politique des États-Unis du Mexique.

g) Engagement pris par le candidat d'être disponible pour assumer ses fonctions à temps plein lorsque la charge de travail de la Cour l'exige

La candidate s'engage à être disponible pour assumer ses fonctions à temps plein lorsque la charge de travail de la Cour l'exigera.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom de famille: Flores Liera

Prénom: María del Socorro

Sexe: Féminin

Date de naissance: 15 septembre 1965

Nationalité : Mexicaine
Critères régionaux : GRULAC
État civil : Mariée

Liste A / Liste B : Liste B

Langues: Langue maternelle: Espagnol

Anglais: (écrit) Confirmé; (oral) Confirmé

Français: (écrit) Intermédiaire; (oral) Intermédiaire

Qualifications académiques

09/1992-06/1993 : Instituto Matias Romero de Estudios Diplomáticos (Institut Matias

Romero d'études diplomatiques)

09/1991-06/1993 : Faculté de droit de la Universidad Autonoma de México (Université

autonome de Mexico)

Certificat de spécialisation en droit international.

09/1983-06/1987 : Universidad Iberoamericana (Université ibéro-américaine)

Diplôme de droit.

Expérience professionnelle

11/2017-présent : Secrétariat des affaires étrangères du Mexique

Représentante permanente du Mexique auprès des organisations internationales sises à Genève

Vice-Présidente du Conseil des droits de l'homme pour l'exercice 2020. Présidente du Comité de rédaction de la trente-troisième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Membre du Groupe de travail des situations du Conseil des droits de l'homme pour l'exercice

2019/09/2015-09/2017 : Secrétariat des affaires étrangères du Mexique.

Secrétaire adjoint pour l'Amérique latine et les Caraïbes..Vaste expérience diplomatique dans la promotion de la collaboration avec les pays de la région

01/2013-09/2015 : Secrétariat des affaires étrangères du Mexique

Directrice générale pour les Mécanismes et Organisations du continent américain

07/2013-11/2013 : Secrétariat des affaires étrangères du Mexique

Conseillère spéciale sur le changement climatique

10/2007-02/2011 : Secrétariat des affaires étrangères du Mexique

Directrice générale des questions mondiales.

Autres activités professionnelles

2007-2012 : Coordination de la participation des délégations mexicaines aux Conférences sur le changement climatique des Nations Unies

Membre de l'équipe de direction ayant organisé la Conférence sur le changement climatique de Cancun en 2010, qui a insufflé une nouvelle dynamique aux négociations multilatérales en la matière.

1994-2007 : Depuis l'adoption de la résolution 49/53 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la création d'une cour criminelle internationale, participation à l'ensemble du processus visant à la création de la Cour et aux négociations sur le Statut de Rome et les Éléments de crimes.

Coordination des échanges entre la Cour et les Nations Unies, et ouverture du bureau permanent à New York en 2006.

1992-présent : Membre et carrière au sein du Ministère des affaires étrangères.

Poste d'Ambassadrice depuis 2012.

Publications les plus pertinentes

"La lucha contra el terrorismo internacional y la Corte Penal Internacional, dos temas jurídicos en la Agenda de la AGONU", Revista Mexicana de Política Exterior, Numéro 53, 1998.

"Elements of Crimes and Rules of Procedure and Evidence", dans : The International Criminal Court, Roy S. Lee and Hakan Friman Comp, Ardsley Transnational Publishers, New York, 2001.

"Ratification of the Statute of the International Criminal Court by Mexico", dans: State responses to issues arising from the International Criminal Court Statute, Roy S Lee, Comp., Ardsley Transnational Publishers, New York, 2005.

"México y la Corte Penal Internacional", dans : Globalización y Derechos Humanos, Coordinateur Luis T. Muller, Revista del Instituto de la Judicatura Federal, Numéro 16, 2003.

"La Conferencia de Cambio Climático de Cancún: un nuevo paradigma de desarrollo", Secrétariat des affaires étrangères, Mexique, 2012.

"La Cooperación Internacional contra el Cambio Climático, el papel de México en la COP-16 de Cancún", dans : La Cooperación Internacional para el Desarrollo de México, Revista Española de Desarrollo y Cooperación, Numéro 28, 2011.

"El Cambio Climático, un reto que rebasa a la comunidad internacional", dans : México y el Multilateralismo del Siglo XXI, Reflexiones a 70 años de la ONU, Guadalupe González et al (editoras), édition Siglo XXI, Mexique, 2014.

"La Alianza del Pacífico, una apuesta a la libre movilidad y la integración", dans : Revista Mexicana de Política Exterior, Instituto Matías Romero, Numéro 106.

"Identidad Internacional de la Alianza del Pacífico", dans : Foreign Affairs Latinoamerica, Volume 17, Numéro 3, juillet-septembre 2017.

"México y la Solución Pacífica de Controversias. Acervo Histórico Diplomático", Série "Los Principios Constitucionales de Política Exterior", Secrétariat des affaires étrangères, Mexique, 2017.

Appartenance à des associations et sociétés professionnelles

Association de droit international

Distinctions reçues

Prix "25ans-Ministère des affaires étrangères du Mexique"

Intérêts personnels

Lecture, cinéma, marche

8. KAM, Gberdao Gustave (Burkina Faso)

[Original: français]

Note verbale

L'Ambassade du Burkina Faso auprès du Royaume de Belgique présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement du Burkina Faso a décidé de présenter la Candidature du juge Gberdao Gustave KAM au poste de juge à la Cour pénale internationale (Liste B), lors des élections prévues en décembre 2020 au cours de la 19ème session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome.

Le juge Gberdao Gustave KAM est Magistrat de grade exceptionnel et a occupé de hautes fonctions aussi bien dans l'appareil judiciaire au Burkina Faso que sur la scène internationale. Vous trouverez ci-joint à la présente son curriculum vitae ainsi que ses lettres de motivation et d'engagement en version française et anglaise.

Exposé des qualifications

Un des premiers objectifs de l'Organisation des Nations Unies est d'assurer le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Dans ce contexte, le combat contre l'impunité et la lutte pour la paix, la justice et les droits de l'homme dans les situations de conflit qui existent aujourd'hui, revêt une très grande importance. La création d'une cour pénale internationale permanente, suite à la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies tenue à Rome en Italie, le 17 juillet 1998, est apparue comme un pas en avant décisif.

Depuis leur indépendance, les Etats Africains, dans la lutte contre l'impunité, ont eu, diversement, plusieurs ambitions. Certaines luttes ont trouvé leur place dans l'organisation régionale : lutte contre les crimes internationaux. L'Afrique est bien présente au rôle des juridictions internationales.

- 1. Le TPIR dès 1994 avec la résolution 955 du Conseil de Sécurité des Nations. Ce Tribunal a officiellement clôturé ses travaux en 2015. Néanmoins un Mécanisme est mis en en place pour résorber les questions résiduelles concernant les deux tribunaux ad hoc (ex-Yougoslavie et Rwanda).
- 2. Le Tribunal Spécial pour la Sierra Léone avec la résolution 1350 du même Conseil de Sécurité et l'accord subséquent signé entre les Nations Unies et le Gouvernement de Sierra Leone en 2002.
- 3. Les Chambres Africaines Extraordinaires qui résultent de l'Accord entre le Gouvernement du Sénégal et l'Union Africaine signé le 22 août 2012. La compétence de ces Chambres africaines est de poursuivre et juger les principaux responsables des crimes et autres violations graves du droit international commis sur le territoire du Tchad entre le 7 juin 1982 et le 1^{er} décembre 1990.
- 4. La CPS pour la République Centrafricaine a été établie à seule fin de poursuivre les personnes responsables d'actes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité ou d'autres violations du droit international humanitaire commis sur le territoire de la République Centrafricaine entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2014.
- 5. La CPI avec l'adoption de la Convention portant Statut de Rome le 31 juillet 1998. Le traité est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2002. La grande majorité des situations devant la Cour à ce jour sont africaines.

La place de choix qu'occupe l'Afrique dans les procédures pénales internationales n'est que fonction de l'état d'évolution de l'Afrique au regard des violations des droits de l'homme même si ce fait ne saurait concerner l'Afrique toute entière, puisqu'une majorité d'Etats africains ne sont pas à ce rôle des juridictions internationales. Pour toutes ces raisons, les Etats africains doivent militer pour une formation adaptée des juges ainsi que la représentation des juges et juristes Africains dans les instances judiciaires pénales

internationales, car cela contribuera à la vulgarisation du droit international pénal sur le plan africain, que ce soit en interne ou de façon régionale.

Gberdao Gustave Kam qui est candidat aux élections de juges de la Cour pénale internationale, est un Magistrat de grade exceptionnel qui jouit de la confiance des plus hautes autorités du Burkina Faso du fait qu'il a largement fait ses preuves à travers les nombreuses fonctions qu'il a occupées tant sur le plan national qu'international.

Il cumule plus de trente (30) ans d'expérience professionnelle dans la carrière judiciaire et juridique aussi bien au plan national qu'international comme l'atteste son curriculum vitae. Après une brillante formation à l'Ecole de Nationale de Magistrature en France en 1984, il a débuté sa carrière de magistrat au plan national comme juge d'instruction de 1985 à 1987 au Tribunal de première instance de Bobo Dioulasso. Il a rapidement gravi les échelons pour être Président des juridictions de Tenkodogo de 1987 à 1988, de Bobo-Dioulasso de 1992 à 1995, Koudougou 1995 à 1996. En 1996, il est nommé Procureur Général de la Cour d'Appel de Ouagadougou.

A partir de 1998, il est affecté à des fonctions administratives au sein de la Chancellerie : à la Direction des affaires Civiles, pénales et du sceau ; puis Directeur des Etudes et de la Planification en février 2001 ; et cumulativement avec les fonctions de Coordonnateur du Projet PADEG (Programme d'appui à la consolidation du processus démocratique, l'État de droit et la bonne gouvernance) à partir de 2003.

En juin 2003, il est élu par l'Assemblée générale des Nations Unies comme juge *ad litem* au TPIR. Son mandat ayant pris fin en juillet 2012, il a eu de nouvelles affectations *ad hoc* au Ministère de tutelle. Par ailleurs, avec la fermeture du TPIR, en 2011, il a été élu juge du Mécanisme international des Tribunaux pénaux chargé des questions résiduelles pour un mandat de 2 ans à partir de juillet 2018.

Son expérience professionnelle en tant que juge ayant servi dans la plupart des degrés de juridiction au Burkina Faso et à l'international dans deux instances lui a donné une grande maîtrise du droit et de sa pratique pouvant utilement servir à la Cour pénale internationale.

Bien qu'étant formé dans le système romano-germanique communément appelé *civil law*, il a aussi une maîtrise du droit non écrit ou anglo-saxon communément appelé *common law*. Il a participé à Rome et au siège des Nations Unies (New York) aux négociations qui ont conduit à l'adoption du Statut de la Cour pénale internationale (1998) puis à l'élaboration des différents textes devant régir la Cour notamment le Règlement de procédure et de preuves et les Éléments des crimes. Son environnement de travail au TPIR lui a permis d'approfondir sa culture juridique au-delà du système juridique du Burkina Faso, en raison de la multiculturalité des acteurs juridiques dans les procédures devant ce Tribunal. Sa spécialisation a atteint une autre dimension avec une immersion dans le droit international pénal et la procédure pénale internationale, sans compter qu'il a développé une meilleure approche comparatiste des différents systèmes juridiques dans les dossiers où il fut impliqué et en fonction des autres juges avec lesquels il a siégé.

En outre, en avril 2015, il a été sélectionné par la Commission de l'Union Africaine pour présider la Chambre africaine extraordinaire d'assises de Dakar. C'est, dans ce cadre, que Hissein Habré, a été mis en accusation et renvoyé par la chambre d'accusation devant la chambre d'assises pour y être jugé. La chambre qu'il a présidée a, le 30 mai 2016, condamné Hissein Habré à la peine à perpétuité. Cette décision qui s'est beaucoup inspirée de la jurisprudence des tribunaux pénaux internationaux, a été qualifiée d'historique et de révolutionnaire par la communauté internationale par rapport à l'évolution du droit pénal africain et surtout par rapport à la lutte contre l'impunité en Afrique.

M. Kam dispose donc des atouts et des compétences qui aideront la Cour pénale internationale à réaliser les objectifs que la communauté internationale lui a assignés, notamment en jugeant les personnes accusées de crimes graves pour dissuader d'autres de commettre les mêmes crimes. Son immense expérience professionnelle en tant que juge au plan national et en tant que juge au TPIR et aux Chambres africaines extraordinaires constitue

un atout essentiel qui ne pourrait qu'être bénéfique à la Cour. En outre, sa participation aux négociations ayant conduit à l'adoption du Statut de Rome et textes subséquents lui confère une vision supplémentaire pour une lecture plus riche des textes dans leur application.

Le français est sa première langue de travail et il la maîtrise parfaitement. Toutefois, il est aussi en mesure de travailler en anglais, et son expérience au TPIR à Arusha a renforcé une telle aptitude.

La motivation du juge Kam est de contribuer à mettre fin à l'impunité : Les crimes internationaux sont commis par des êtres humains, et c'est seulement en punissant les individus qui commettent de tels crimes que l'on peut faire respecter le droit international. Cette lutte contre l'impunité va contribuer en même temps à mettre fin aux conflits. En effet dans les conflits armés en Sierra Léone, au Rwanda, on a enregistré de très lourdes pertes dans la population civile, avec au premier rang les personnes les plus vulnérables, à savoir les femmes et les enfants. La répression de ces crimes de masse en violation du droit international a contribué à mettre fin aux conflits, pour autant que toutes les nations soient traitées sur un même pied d'égalité. Il faut espérer que le recours à la justice pénale internationale soit plus étendue en soutien avec la justice nationale, dans une dynamique de complémentarité telle que prévue par le Statut de Rome. A terme, l'espoir est que le travail de la CPI puisse dissuader des criminels potentiels. La communauté internationale ne doit plus tolérer des actes aussi monstrueux sans en attribuer la responsabilité et infliger les châtiments appropriés à leurs auteurs.

L'une des critiques faite aux juridictions internationales est la lenteur des procédures et des jugements au sein de ces institutions et partant le cout élevé qui en résulte. M. Kam se donne autre mission d'œuvrer à raccourcir les délais de jugement des affaires dont la cour est saisie : il mettra l'expérience de tant d'années passées au niveau du TPIR, du Mécanisme, des Chambres Africaines Extraordinaires et des juridictions nationales pour que le temps de jugement soit le plus court possible. Au niveau des Chambres Africaines Extraordinaires, il a pu relever un défi de taille qui a été de juger le dossier Hissein Habré avec un personnel qualifié peu nombreux, dans un temps relativement assez court avec la décision disponible au moment du prononcé du jugement.

Pour conclure, un autre objectif du juge Kam est de contribuer à donner une assistance technique et de formation aux juridictions nationales afin que celles-ci soient plus aptes à remplir les fonctions juridictionnelles qui leurs sont dévolues de sorte à pouvoir juger les affaires criminelles relevant de la compétence de ces juridictions sans qu'il ne soit besoin de la saisine de la Cour Pénale Internationale.

En désignant M. Kam comme juge à la CPI, vous lui permettrez de mettre au service de la justice pénale internationale toutes ces connaissances acquises pendant des décennies d'expériences tant au niveau national qu'au niveau des plus prestigieuses juridictions internationales ou hybrides.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom de famille: Kam

Prénom: Gberdao Gustave

Sexe: Masculin

Date de naissance : 19/05/1958 Nationalité : Burkina Fasso

Critères régionaux : Afrique

État civil : Marié
Liste A / Liste B : Liste B

Langues: Langue maternelle: Dyan, Lobi, Jula

Anglais: (écrit) Intermédiaire; (oral) Intermédiaire

Français : (écrit) Confirmé ; (oral) Confirmé Espagnol : (écrit) Débutant ; (oral) Débutant

Qualifications académiques

01/1984-07/1985 : École Nationale de Magistrature de Paris (section internationale). Diplôme de magistrat

10/1982–07/1983 : Université de Ouagadougou: Ecole supérieure de droit de Ouagadougou (University of Ouagadougou: Ouagadougou School of Law)

Maîtrise (Masters degree) in Law

10/1979-07/1982 : École supérieure de droit de Ouagadougou (Ouagadougou School of

zaw)

License (Bachelors degree) in Law

10/1971 – 07/1978: Lycée Ouezzin Coulibaly

Baccalauréat (Certificate of secondary education)

Expérience professionnelle

04/2016-présent : Ministère de la Justice. Chargé de missions.

Cabinet du Ministre de la Justice : Assurer l'étude et l'analyse des dossiers spécifiques, avec célérité pour le compte du Ministre.

12/2011-07/2020 : Nations Unies : Mécanisme international pour exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda

Juge. Rechercher et poursuivre les derniers fugitifs, mener de nouveaux procès, Procédures d'appels dans les affaires portées devant le TPIR et le TPIY, des procès pour outrage, et des procédures en révisions, répondre aux demandes d'assistances adressées par les juridictions nationales; controler l'exécution des peines proncées par le TPIR, TPIY, le Mécanisme; assurer la protection des milliers de témoins et des victimes dans les affaires prononcées par leTPIR, TPIY et le Mécanisme.

04/2015–07/2016: (Union Africaine) : Chambres Africaines Extraordinaires de Dakar. Président (juge) des Chambres Africaines Extraordinaires.

Les Chambres Africaines Extraordinaires ont été créées sur la base d'un Accord signé entre le Sénégal et l'Union africaine le 22 août 2012. Les CAE ont été mandatées pour « juger le ou les principaux responsables des crimes et violations graves du droit international, de la coutume internationale et des conventions ratifiées par le Tchad, commis sur le territoire tchadien durant la période allant du 7 juin 1982 au 1er décembre 1990. Le 30 mai 2016, cette cour avec une composition hybride a condamné M. Hissein Habré pour des crimes internationaux commis au Tchad à la perpétuité

06/2003–12/2012: Nations Unies: Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). Juge

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) a été créé par le Conseil de sécurité « pour juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du Droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et sur les territoires d'États voisins entre le 1er janvier 1994 et 31 décembre 1994 ».

07/1996-06/1999 : Ministère de la Justice

Procureur Général à la Cour d'appel de Ouagadougou & Commissaire du Gouvernement au Tribunal militaire de Ouagadougou. Assurer les fonctions du ministère public devant la Cour d'Appel;

- •Veiller à l'application de la loi pénale sur le territoire national ;
- •Procéder ou faire procéder à tous actes nécessaires d'investigation et à la poursuite des infractions à la loi pénale ;
- •Contrôler l'activité des Procureurs devant les juridictions du premier degré.
- •Assurer l'organisation des cours d'assises et s'assurer du bon fonctionnement des cours d'assises.

Autres activités professionnelles pertinentes

- 07/2001: Directeur des Études et de la Planification & Coordonnateur national du Projet PADEG En ma qualité de Directeur des Etudes, je devais :
- •Centraliser l'ensemble des données relatives aux activités du ministère et des projets en cours de réalisation ou à réaliser :
- •Suivre et contrôler les projets inscrits ou non dans les plans et programmes de développement ;
- •Réaliser ou faire réaliser les études nécessaires à la dynamisation du ministère, notamment l'étude et la conception des projets du département ;
- •Organiser les passations des marchés publics relevant du ministère qu'elle préside, ce qui inclut l'élaboration des dossiers techniques des appels d'offres et des lettres de commande ;
- •Suivre les relations avec les institutions internationales ;
- •Suivre les travaux des commissions mixtes de coopération ;
- •Élaborer, exécuter et suivre le schéma informatique du ministère ;
- •Élaborer et de suivre le planning des activités du ministère ; et
- •Élaborer et assurer l'exécution des programmes annuels et triennaux d'investissements publics et du Ministère.
- •Le PADEG ou Programme d'appui à la consolidation du processus démocratique, l'État de droit et la bonne gouvernance, est un projet de l'Union européenne avec un budget de 16,000,000.00€. Le projet couvrait la formation initiale du personnel judiciaire, la formation continue du personnel judiciaire et des auxiliaires de justice, la documentation juridique, le renforcement de l'accessibilité à la justice et de la communication, les infrastructures, les équipements des juridictions, la politique pénitentiaire, et les fonds d'appui à l'État de droit. Je devais coordonner la bonne exécution de ce projet.
- 07/1999 : Directeur des affaires civiles pénales et du sceau, Ministère de la justice
- •Suivre l'activité des juridictions civiles, commerciales, pénales, sociales et administratives ;
- •Contrôler le fonctionnement des tribunaux départementaux et d'arrondissement ;
- •Veiller à l'application effective des conventions internationales intéressant le droit privé la remise d'actes judiciaires, la transcription des mentions marginales sur les registres d'état civil, et l'instruction des demandes de naturalisation.

07/1992 : Président du Tribunal de Grande Instance de Bobo Dioulasso

Le tribunal de première instance en 1992 avait une compétence générale dans toutes les affaires civile (état des personnes dont principalement le mariage et le divorce), pénale (correctionnelle), commerciale (litiges concernant les commerçants qu'il s'agisse de personnes morales ou physiques). Le Président assurait une fonction administrative (assurer le bon fonctionnement du tribunal) et une fonction juridictionnelle: Rendre des décisions judiciaires au premier degré dans les affaires civiles, commerciales, et pénales relevant de la compétence du tribunal et dont le tribunal avait été saisi, et prescrire des mesures conservatoires ou de remise en état, en fonction des circonstances

07/1988 : Avocat, Cabinet Populaire d'assistance judiciaire

Les missions étaient de représenter et assister les parties et principalement les sociétés d'Etat, d'économie mixte, postuler, conclure et plaider devant les juridictions compétentes dans leurs intérêts

07/1987 : Président du Tribunal de Prémière Instance de Tenkodogo

Président du TIbunal de Grande Instance de Bobo Dioulasso

Le tribunal de première instance en 1992 avait une compétence générale dans toutes les affaires civile (état des personnes dont principalement le mariage et le divorce), pénale (correctionnelle), commerciale (litiges concernant les commerçants qu'il s'agisse de personnes morales ou physiques). Le Président assurait une fonction administrative (assurer le bon fonctionnement du tribunal) et une fonction juridictionnelle: Rendre des décisions judiciaires au premier degré dans les affaires civiles, commerciales, et pénales relevant de la compétence du tribunal et dont le tribunal avait été saisi, et prescrire des mesures conservatoires ou de remise en état, en fonction des circonstances

07/1985 : Juge d'instruction au Tribunal de Première instance de Bobo Dioulasso

Mener les investigations nécessaires (interrogatoires des accusés et témoins, transport sur les lieux de la commission des faits, etc.) pour la manifestation de la vérité et permettre au tribunal de juger les auteurs des faits incriminés

Publications les plus pertinentes

Dans le cadre du Tribunal Pénal International pour le Rwanda, j'ai rendu les décisions suintes:

- •Le Procureur contre Michel Bagaragaza. L'accusé a plaidé coupable et a été condamné pour entente en vue de commettre le génocide avec une peine de huit ans.
- •Le Procureur contre GAA. Après avoir plaidé coupable, l'accusé a été condamné pour faux témoignage sous serment constitutif d'outrage au tribunal avec une peine de neuf mois.
- •Le Procureur contre Callixte Kalimanzira. L'accusé a été condamné pour génocide et incitation directe et publique à commettre le génocide avec une peine de trente ans.
- •Le Procureur contre Édouard Karemera, Mathieu Ngirumpatse et Joseph Nzirorera. Les deux premiers accusés ont été condamnés pour différents crimes internationaux avec une peine de réclusion à perpétuité. Le dernier accusé est décédé avant la fin du procès.
- •Le Procureur contre Siméon Nchamihigo. L'accusé a été condamné pour génocide et crimes contre l'humanité (extermination, meurtre et acte inhumain) avec une peine de réclusion à perpétuité.
- •Le Procureur contre André Rwamakuba. L'accusé a été acquitté de toutes les allégations portées contre lui, et le Procureur n'a pas fait appel.
- •Le Procureur contre Athanase Seromba. L'accusé, un prêtre, a été condamné pour génocide et crimes contre l'humanité avec une peine de quinze ans en première instance, et de perpétuité en appel.

2A1R2-F-121220 51

77/1005

Dans le cadre des chambres Africaines Extraordinaires de Dakar ; j'ai rendu une décision de condamnation à perpétuité contre Hissein Habré

Dans le cadre du Mécanisme, j'ai rendu les décisions pertinentes suivantes:

- •Jugement en révision dans l'affaire Procureur c/ Augustin Ngirabatware
- •Jugement en appel dans l'affaire Procureur c/ Ratko Mladic

Préparation d'un ouvrage sur une étude comparée des procédures nationales et des procédures internationales, et d'un autre ouvrage sur le procès Hissein Habré.

Séminaires et conférences les plus pertinents

- 1. 5 Novembre 2019 : Atelier National De Formation Sur La Cooperation Penale Internationale Dans Les Cas De Terrorisme Tenue A Ouagadougou. L'atelier avait pour but d'Échanger sur les principes, les fondements juridiques, et les procédures applicables en matière de coopération judiciaire et d'extradition en général et en matière de terrorisme en particulier, se familiariser avec les outils de la coopération judiciaire ;
- 2. Novembre 2018 : Forum annuel de l'action mondiale des parlementaires (Parliamentarians for Global Action) Ce forum annuel s'est déroulé sous la forme d'une assemblée consultative des parlementaires sur la Cour pénale internationale et l'état de droit (GPA)) organisé à Kiev du 16 au 17 novembre 2018.
- 3. 2017 : Conférences à l'Ecole National de la Magistrature à Paris sur l'efficacité de la Justice Pénale Internationale
- 4. Juillet 2017 : Symposium et un séminaire qui se sont déroulés à Dakar du 6 au 11 juillet 2017. Ces deux évènements sont respectivement organisés respectivement par le Groupe Africain pour la Justice et la Fin de l'Impunité et la Fondation Wayamo. invité à ces activités en qualité d'expert intervenant en vue de partager mes expériences en droit pénal internal tant au niveau des chambres africaines extraodinaires qu'au niveau du Tribunal pénal inter,ational pour le Rwanda avec les participants, dont la plupart sont les nouveaux membres de la Cour Pénale Spéciale en République Centrafricaine.
- 5. 2 au 5 mai 2017 : Réunion de travail de haut niveau d'experts en Justice pénale Internationale, droit humanitaire international, et droit de l'homme pour la mise en œuvre de l'accord convenu entre l'Union Africaine et le Gouvernement du Soudan du Sud d'établir une Cour hybride qui aura le pouvoir d'enquêter et de poursuivre les personnes responsables de violations graves du droit international ou des lois du Soudan du Sud commises sur le territoire du Soudan du Sud depuis le 15 décembre 2013
- 6. 2016 : Cours de droit international pénal et de procédure à l'Institut Universitaire de Formation Initiale et Continue (IUFIC Ouaga 2), Ouagadougou, Burkina Faso
- 7. 2010 : Présentation sur la procédure en droit international pénal pour une formation des avocats du Barreau du Rwanda.
- 8. 2000 : Présentation à la Conférence sur le Statut de Rome et sa mise en œuvre organisée par les femmes juristes du Burkina Faso au profit de la société civile.
- 9. 1 Juillet 1998 : Membre de la Délégation du Burkina Faso ayant participé à la Conférence Plénipotentiaire de Rome qui a conduit à la création de la Cour Pénale Internationale
- 10. À ce titre, j'ai participé à Rome et au siège des Nations Unies (New York) à l'élaboration du Statut de la Cour pénale internationale (1998); à l'élaboration du Règlement de procédure et de preuve et des Éléments des crimes; à l'élaboration du Règlement financier et des règles de gestion financière; de l'accord sur les privilèges et immunités; et de l'accord sur les relations entre la Cour et l'ONU.

1996 : Cours de procédure pénale dispensée à l'École de police et de la garde de sécurité pénitentiaire.

Distinctions reçues

Chevalier de l'ordre national (de l'ordre de l'étalon)

Officier de l'ordre national (de l'ordre de l'étalon)

Appartenance à des associations professionnelles

Membre du Mouvement Burkinabé de Lutte contre le Racisme, l'Apartheid et pour l'Amitié entre les Peuples (MOBRAP) Mouvement associatif à caractère humanitaire international au Burkina Faso

Membre Fondateur et Secrétaire Général de l'APED-Liberté : Mouvement associatif pour la défense de la Démocratie et de la liberté

Membre fondateur de la Ligue des Consommateurs du Burkina (LCB) :

La Ligue des Consommateurs du Burkina (LCB) est une association de défense des consommateurs. La consommation de produits illicites, périmés et de mauvaise qualité est devenue une question de santé publique.

Membre de l'Association Burkinabé du Droit Pénal

Intérêts personnels

Membre de club services pour les oeuvres de bienfaisance et de charité, et le don de soi

Sport

Mentorat

Lecture

Autre

2000 : Titulaire du Diplôme universitaire de communicateur en multimédia (Saisie, création et maintenance de sites Internet, publication assistée sur ordinateur)

9. KORNER, Joanna (Royaume-Uni)

[Original: anglais]

Note verbale

L'ambassade du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès du Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties en référence à sa note verbale ICC-ASP/19/SP/01 datée du 20 décembre 2019.

L'ambassade a l'honneur d'informer le Secrétariat que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord désigne, par la présente, madame la **juge Joanna Korner**, Compagnon de l'ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges (CMG) et *Queen's Counsel* (Conseiller de la Reine), comme candidate à l'élection de juge de la Cour pénale internationale pour les élections qui se tiendront durant la dix-neuvième session de l'Assemblée à New-York du 7 au 17 décembre 2020.

L'ambassade a l'honneur de joindre à la présente note verbale une déclaration préparée conformément à l'alinéa a), paragraphe 4, article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée des États Parties concernant les modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/3/Res.6, telle que modifiée) et le curriculum vitae de M^{me} la juge Joanna Korner.

Exposé des qualifications

Exposé des qualifications soumis conformément à l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée des États Parties concernant les modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/3/Res.6, telle que modifiée).

a) Procédure de nomination

M^{me} la juge Joanna Korner, Compagnon de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges et *Queen's counsel* (Conseiller de la Reine) est désignée pour être candidate à l'élection conformément au sous-alinéa i), alinéa a), paragraphe 4) de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, c'est-à-dire selon la procédure de présentation de candidature aux plus hautes fonctions judiciaires dans l'État en question.

Le Royaume-Uni a suivi une procédure de sélection des candidats publique et transparente en publiant un appel à candidatures par l'intermédiaire de la commission des affectations judiciaires. Les candidatures reçues ont été examinées par un jury composé de membres et de représentants de haut rang de la branche judiciaire de l'Angleterre et du Pays de Galles, du Ministère de la justice d'Irlande, du Gouvernement d'Écosse, du Ministère de la justice et du Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth. Les candidats retenus ont été convoqués pour s'entretenir avec le jury. Le jury a par la suite formulé des recommandations au ministre des Affaires étrangères, qui a pris la décision finale concernant le candidat présenté par le Royaume-Uni.

b) Critère de haute considération morale, d'impartialité et d'intégrité

 M^{me} la juge Joanna Korner est une personne de haute considération morale, impartiale et intègre.

c) Compétences requises pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires nationales

La procédure suivie par le Royaume-Uni pour la sélection des candidats à l'élection au poste de juge de la Cour pénale internationale a exigé des candidats qu'ils répondent aux critères

de sélection au poste de juge de la *High Court* d'Angleterre et du Pays de Galles (la cour au sein de laquelle M^{me} la juge Joanna Korner exerce ses fonctions) ou à un poste équivalent en Écosse ou en Irlande du Nord. Ainsi, les candidats doivent être membres du barreau ou *barrister* depuis sept ans et exercer en tant que tel depuis sept ans également. Seuls les candidats qui possèdent des compétences exceptionnelles sont recommandés pour occuper le poste de juge au sein de la *High Court*. En outre, les candidats doivent montrer qu'ils possèdent les aptitudes adéquates (ou qu'ils sont en mesure de les acquérir) pour maîtriser tous les aspects du travail mené par la division au sein de laquelle ils sont appelés à exercer (*Queen's Bench Division, Chancery Division* et *Family Division*). Ces aptitudes doivent s'étendre au-delà de l'expertise juridique, puisqu'il est attendu des candidats qu'ils possèdent des compétences en gestion et en direction (ou qu'ils soient en mesure de les développer). M^{me} la juge Joanna Korner répond à ces critères.

M^{me} la juge Joanna Korner est actuellement juge de circuit au sein de la *Crown Court*, qui est la plus haute cour de première instance. Les candidats au poste de juge de circuit doivent répondre aux mêmes critères que ceux exigés par la *High Court*, et doivent en outre jouir d'une expérience préalable dans le domaine judiciaire.

d) Compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire

M^{me} la juge Joanna Korner possède les compétences requises et elle est exceptionnellement qualifiée pour exercer en tant que juge de la Cour pénale internationale, car elle jouit d'une vaste expérience et d'une expertise de haut niveau dans le domaine du droit international pénal. Elle a travaillé pendant huit ans en tant que procureur au sein du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, et a notamment été chef des poursuites dans les affaires Le Procureur c. Mićo Stanišić et Stojan Župljanin, Le Procureur c. Radoslav Brdjanin et Momir Talić, et Le Procureur c. Milomir Stakić. Sa riche expérience pratique, sa connaissance approfondie des questions de droit international pénal et sa capacité avérée à travailler efficacement avec des collègues issus d'instances du droit civil et de la common law sont des atouts majeurs pour la mission de la Cour pénale internationale.

Elle compte 26 ans d'expérience judiciaire au sein des tribunaux pénaux d'Angleterre et du Pays de Galles, et juge régulièrement les affaires les plus graves et les plus complexes, parmi lesquelles des affaires de fraude et d'homicide.

En outre, M^{me} la juge Joanna Korner est une experte mondialement reconnue du droit international pénal, et elle a formé des juges et des avocats du monde entier au droit international pénal et au plaidoyer, notamment en Afrique, en Europe de l'Est, au Moyen-Orient, en Amérique du Sud et en Asie du Sud-est.

e) Connaissance et pratique courante de l'anglais ou du français

M^{me} la juge Joanna Korner est de langue maternelle anglaise.

f) Indication de la nomination au titre de la liste A ou la liste B

Compte tenu de son expérience en tant que juge, procureure et avocate dans le domaine pénal, Mme la juge Joanna Korner est désignée pour se présenter sur la liste A, qui contient les candidats ayant une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire.g) Informations relatives au sous-alinéas i) à iii) de l'alinéa a) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut de Rome

Aux fins des sous-alinéas i) à iii) de l'alinéa a) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut de Rome, M^{me} la juge Joanna Korner représentera le système juridique de la *common law* et le groupe Europe occidentale et autres États. Elle est de sexe féminin.

h) Spécialisation dans certaines matières, y compris, mais sans s'y limiter, les questions liées à la violence contre les femmes ou les enfants

M^{me} la juge Joanna Korner est compétente pour juger les affaires relatives à des infractions sexuelles graves et a l'expérience de la prise en charge de témoins vulnérables, en particulier les victimes de violence sexuelle ; elle a par ailleurs assuré des formations dans ce domaine.

i) Nationalité du candidat désigné

M^{me} la juge Joanna Korner est de nationalité britannique et sa candidature est présentée en tant que juge au Royaume-Uni.

j) Engagement à exercer les fonctions de juge à plein temps

M^{me} la juge Joanna Korner s'engage à se rendre disponible afin d'exercer à plein temps les fonctions de juge lorsque la charge de travail de la Cour l'exigera.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom de famille : Korner
Prénom : Joanna
Sexe : Féminin

Date de naissance : 1 juillet 1951 Nationalité : Royaume-Uni

Critères régionaux : Europe occidentale et autres États

Liste A / Liste B: Liste A

Langues : Langue maternelle : Anglais

Qualifications académiques

1970 - 1973: Inns of Court School of Law. Diplôme de barrister at law

Expérience professionnelle

2012 : Juge au sein de la Crown Court d'Angleterre et du Pays de Galles (la plus

haute cour de première instance).

Depuis 2014 : Nommée juge spécialiste de la lutte antifraude

Juge également les affaires d'homicide.

2009 - 2012: Premier substitut du Procureur (P5), Bureau du Procureur du Tribunal

pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), chef des poursuites dans

l'affaire Le Procureur c. Mićo Stanišić et Stojan Župljanin.

2004 - 2009: Queen's Counsel (Conseiller de la reine), barreau de l'Angleterre et du

Pays de Galles. Affectée aux affaires pénales graves dont fraude, homicide

et infractions sexuelles.

1999 - 2004 : Premier substitut du Procureur (P5), Bureau du Procureur du TPIY

Procureur lors de deux procès de chefs politiques et militaires (Le Procureur c. Radoslav Brdjanin et Momir Talić (désormais référence en matière d'entreprise criminelle commune), et Le Procureur c. Milomir Stakić) accusés entre autres de génocide et de crimes contre l'humanité, et

de violence sexuelle en tant que crime contre l'humanité.

Participation au travail d'enquête et chargée de l'accusation dans le cadre de quatre autres affaires. Direction de grandes équipes plurinationales et pluridisciplinaires composées d'avocats, d'enquêteurs, d'analystes et de membres de personnel administratif et linguistique.

1994 : Recorder (juge de circuit à temps partiel) au sein de la Crown Court.

1993 - 1999 : Queen's Counsel

Chargée de l'accusation et de la défense dans des affaires d'homicide, de

fraude grave, d'enlèvement et d'infractions sexuelles graves.

1974 - 1993 : Barrister, 6 King's Bench Walk Chambers

Chargée de l'accusation et de la défense dans des affaires pénales graves

et complexes.

1974 : Admission au barreau d'Angleterre et du Pays de Galles (Inner Temple).

Autres activités professionnelles pertinentes

2016 : Chargée par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe de

rédiger un rapport, intitulé « Processing of War Crimes at the State Level in Bosnia and Herzegovina » et remis en avril 2016. Adopté par le Haut Conseil de la magistrature de Bosnie-Herzégovine en janvier 2017.

Depuis 2013: Tribunal for Conscientious Objectors, Présidente.

2013 : Chargée par le TPIY et la Délégation UE en Bosnie d'évaluer les besoins

en formation des juges et des avocats en Bosnie concernant les activités d'enquête et de poursuite pour des crimes de guerre. Rapport remis en mai

2013.

2006 : Membre de l'équipe de conseils de la Bosnie Herzégovine, Cour de justice

internationale, dans l'affaire Bosnie Herzégovine c. Serbie-et-Monténégro

[2007] CIJ 2.

2004 - 2005 : Conseillère juridique principale du Procureur général de Bosnie

Herzégovine, pendant la procédure d'établissement de la division des crimes de guerre. Chargée notamment de la rédaction des critères d'orientation, de la sélection des procureurs internationaux, de l'intégration des procureurs nationaux et internationaux, et de la liaison

avec d'autres instances pénales et diplomatiques.

Publications

« Transitional Justice and Displacement » (2012), collaboration, Social Science Research Council.

Séminaires, conférences et formations

Formation au recueil des éléments de preuve au Bangladesh pour ONU Femmes.

Judicial College of England and Wales, Directrice des programmes internationaux (2014-2017). Organisation des programmes et dispense de cours sur un éventail de sujets dont l'exercice du métier de juge, le traitement équitable et approprié des témoins vulnérables et la conduite de procès longs et complexes.

Organisation et/ou intervention et dispense de cours dans le cadre de programmes de formation et de séminaires destinés à des juges et/ou des avocats du Cambodge, d'Irak, du Liban, de Macédoine et de Tunisie, concernant le droit international pénal, et à des juges de Russie sur les procès avec jury.

Organisation et dispense de programmes de formation en Bulgarie et en Macédoine sur le droit de l'Union européenne, et à des juges du Nigeria sur les affaires de terrorisme. Depuis 2016, participation à un projet de formation des juges d'Amérique centrale et du sud sur les procès longs et complexes.

Formatrice en plaidoyer de grade « A », International Faculty of the Advocacy Training Council, de 2005 à 2011. En tant que responsable, organisation et dispense de nombreux cours de plaidoyer au Royaume-Uni et dans le monde, notamment pour la Cour pénale internationale, des agences des Nations Unies, et le Tribunal spécial pour la Sierra Léone.

Appartenance à des associations professionnelles

Membre du Council of Circuit Judges

Distinctions reçues

2004 : Compagnon de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-Georges (CMG) pour sa contribution au droit international.

10. LORDKIPANIDZE, Gocha (Géorgie)

[Original: anglais]

Note verbale

L'Ambassade de la Géorgie auprès du Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties et, relativement à la note verbale ICC-ASP/19/SP/01 du 20 décembre 2019, a l'honneur de communiquer que le Gouvernement de la Géorgie, au terme d'un processus de sélection national ouvert, transparent et fondé sur le mérite, a décidé de présenter la candidature du professeur Gocha Lordkipanidze à l'élection aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale, qui se tiendra au siège des Nations Unies à New York, à la dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties, du 7 au 17 décembre 2020.

Conformément à l'article 36-4-a du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 6 de la résolution sur la procédure pour la mise en candidature et l'élection des juges, du Procureur et des procureurs adjoints de la Cour pénale internationale, l'Ambassade de la Géorgie a l'honneur de joindre à la présente l'exposé de qualification et le curriculum vitæ de M. Lordkipanidze (résolution ICC-ASP/3/Res.6, telle qu'amendée par la résolution ICC-ASP/18/Res.4 le 6 décembre 2019).

Le Gouvernement de la Géorgie souhaite souligner que l'exposé de qualification est accompagné de trois annexes qui expliquent en détail le processus de sélection national, y compris les procédures et le cadre législatif national et qui font partie intégrante de l'énoncé de qualification.

Exposé des qualifications

Conformément à l'article 36, paragraphe 4 a) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 6 de la résolution CPI-ASP/3/Res.6 sur la procédure de nomination et d'élection des juges, du Procureur et des procureurs adjoints de la Cour pénale internationale (CPI-ASP/3/Res.6, telle qu'amendée par la résolution CPI-ASP/18/Res.4 le 6 décembre 2019), le Gouvernement de la Géorgie a l'honneur de déposer l'exposé de qualification suivant concernant la candidature de M. Gocha Lordkipanidze à l'élection aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale à la dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties, au siège des Nations Unies, à New York, du 7 au 17 décembre 2020.

a) Exigence : « personnes jouissant d'une haute considération morale, connues pour leur impartialité et leur intégrité » (article 36-3-a)

La voie suivie par M. Lordkipanidze tout au long de sa longue carrière professionnelle et universitaire parle d'elle-même, et témoigne bien de sa moralité, de son impartialité et de son intégrité. Sa réputation enviable, assise du point de vue professionnel et personnel, en Géorgie comme sur la scène internationale, est éloquemment illustrée du fait de l'appui de sa candidature par une majorité écrasante du Parlement de la Géorgie (91 votes en faveur, 0 contre).

b) Exigence : « réunissant les conditions requises dans leurs États respectifs pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires » (article 36-3-a)

M. Lordkipanidze satisfait pleinement à l'exigence de réunir les conditions requises pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires en Géorgie. La Procédure de sélection, adoptée par voie du Décret gouvernemental №59, conjugait les critères et procédures de mise en candidature aux fonctions de juge de la Cour constitutionnelle de la Géorgie et de la Cour suprême de la Géorgie.

Conformément à l'article 7 de la Loi sur la Cour constitutionnelle de la Géorgie, tout citoyen de la Géorgie âgé de 35 ans ou plus et disposant d'un titre de formation juridique supérieure,

de dix ans d'expérience professionnelle, et d'une qualification professionnelle exceptionnelle, peut devenir membre de la Cour constitutionnelle. Conformément à l'article 34 de la Loi organique sur les tribunaux ordinaires, tout citoyen compétent de la Géorgie peut être nommé (élu) aux fonctions de juge de la Cour suprême dès lors qu'il ou elle est agée de 30 ans ou plus, dispose d'une formation juridique supérieure de second cycle (maîtrise) ou d'un titre universitaire équivalent, et de cinq ans d'expérience professionnelle come spécialiste du droit.

Étant donné ces critères, tout candidat de la Géorgie doit satisfaire les plus hautes exigences pour occuper les fonctions de juge de la Cour constitutionnelle de la Géorgie et de la Cour suprême de la Géorgie : l'âge minimum et l'expérience voulue sont établis en fonction des exigences de la Cour constitutionnelle de la Géorgie, tandis que l'exigence de formation supérieure et de capacité cadrent avec les exigences de la Cour suprême de la Géorgie. Aussi, tout candidat de la Géorgie aux fonctions de juge de la Cour a nécessairement une haute réputation morale et professionnelle, est un citoyen de la Géorgie âgé d'au moins 35 ans, et dispose d'une capacité juridique et d'une excellente connaissance d'au moins une des langues de travail de la Cour (anglais ou français). Il ou elle répond également aux exigences des candidats en vertu de la liste A ou B, décrites en détail ci-dessous, conformément à la procédure de mise en candidature et aux éléments de ladite procédure.

c) Exigence: « compétence reconnue dans des domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour » (article 36-b-ii)

M. Lordkipanidze répond pleinement aux exigences de l'article 36-b-ii pour être élu aux fonctions de juge en vertu de la liste B, comme son curriculum vitæ en témoigne.

En s'appuyant sur le droit international, M. Lordkipanidze a comme projet officiel, professionnel et personnel de contribuer à l'ordre international fondé sur les règles, en créant et en renforçant les mécanismes de justice internationale. De plus, il a une grande expérience politique et pratique en matière d'aide aux victimes de crimes graves.

M. Lordkipanidze détient une maîtrise en droit international des droits de l'homme de l'Université de l'Essex (Royaume-Uni) et une maîtrise en études juridiques internationales de la Harvard Law School (États-Unis) avec concentration en droit international, droit international des droits de l'homme et droit humanitaire international. Entre 2011 et 2013, il a été candidat S.J.D et boursier post-doctoral à la Fordham Law School, New York, États-Unis.

M. Lordkipanidze a plus de 20 ans d'expérience de travail auprès de tribunaux internationaux et d'organisations internationales dans le domaine du droit pénal international, du droit humanitaire international et du droit international des droits de l'homme, à savoir : 12 ans auprès de la Cour pénale internationale, dont un an au Conseil de direction du Fonds au profit des victimes ; 3 ans consacrés aux questions liées au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie; 2 ans auprès du Tribunal pénal international pour le Rwanda; 19 ans auprès des Nations Unies; 10 ans auprès du Conseil de l'Europe; 10 ans auprès de l'Union européenne ; et 10 ans auprès de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Son expérience et activité concrète dans le domaine du droit international, du droit pénal international et de la procédure auprès du ministère des Affaires étrangères, ont commencé par la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur la création du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). Plus particulièrement, il a contribué à l'adoption de mesures au niveau national pour renforcer la coopération de la Géorgie avec les tribunaux internationaux en 1997, notamment en formulant des propositions de changements et d'amendements de la loi géorgienne.

De plus, à titre de point focal de l'équipe de négociation de la Géorgie dans les négociations du Statut de Rome, M. Lordkipanidze a apporté une importante contribution à la définition de la position de la Géorgie, notamment en ce qui concerne les crimes internationaux

continus ; il a rédigé le mandat de la délégation de la Géorgie dans la négociation du Statut de Rome à la Conférence de Rome ; rallié la Géorgie à un groupe d'États ayant la même optique 1 et, à titre de représentant de la Géorgie, élaboré des propositions et appuyé le groupe sur des questions de fond du Statut de Rome, y compris la compétence inhérente de la Cour sur les principaux crimes de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre, etc. Il a également participé aux négociations aboutissant à l'adoption du Statut de Rome en 1998. À la suite de la Conférence de Rome, à titre de conseil juridique au sein de la Mission permanente de la Géorgie auprès des Nations Unies, il a représenté la Géorgie et participé aux travaux de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale à New York (1999-2002) pour l'élaboration de l'accord de coopération entre la Cour et les Nations Unies, du Règlement financier et règles de gestion financière de la Cour, de l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour, du Règlement de procédure et de preuve, et du crime d'agression. Au sein de la Mission permanente de la Géorgie, il était chargé de la Troisième Commission (humanitaire), de la Sixième Commission (questions juridiques) et du Comité spécial de l'ONU sur la Charte des Nations Unies, dont les travaux complétaient ceux de la Commission préparatoire en établissant des principes et standards internationaux relevant de la Cour pénale internationale comme organisation internationale.

Dans ses fonctions de professeur de droit international, de diplomate et d'actuel vice-ministre de la Justice de la Géorgie (conseil juridique de haut niveau auprès de l'État), M. Lordkipanidze a acquis une expérience aussi vaste qu'approfondie à la jonction du droit international, du droit humanitaire international et du droit pénal international. Depuis son arrivée au ministère des Affaires étrangères de la Géorgie en 1991, il a occupé plusieurs postes clés qui ont exigé des travaux et une activité juridiques. Par exemple, il a proposé de participer et a contribué aux négociations, à la ratification et à la mise en œuvre de traités et d'accords internationaux sur les droits de l'homme, le droit humanitaire international et les crimes internationaux. Il a également souvent représenté le ministère des Affaires étrangères à divers forums de droits de l'homme de l'ONU et de l'OSCE, dont la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Parallèlement, à titre de membre du Conseil de direction de la Société géorgienne de la Croix-Rouge, il a déployé des efforts pour faire rayonner le droit humanitaire sur la scène nationale.

Depuis son entrée en fonctions comme vice-ministre de la Justice en 2012, M. Lordkipanidze n'a pas dévié de sa voie, son portefeuille s'étendant pour couvrir un vaste éventail d'enjeux : il représente la Géorgie et pilote les litiges opposant les États devant la Cour européenne des droits de l'homme, pilote l'exécution des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme concernant les victimes de violations de la Convention européenne des droits de l'homme, représente la Géorgie dans ses relations avec la Cour pénale internationale pour ce qui est de la coopération avec le système de la CPI, dirige les efforts de la Commission humanitaire interinstitutions de la Géorgie pour développer le cadre législtatif national en matière de droit humanitaire international, notamment pour ce qui est des personnes portées disparues en période de conflit armé, et assure la mise en place d'instruments de prévention et d'éradication de la violence sexuelle et sexuée commise pendant et après les conflits armés, et œuvre pour la protection des femmes déplacées à l'interne de la violence sexuelle, conjugale et sexuée.

Entre 2005 et 2007, M. Lordkipanidze a acquis une grande expérience des enjeux des relations internationales, du droit international et des droits de l'homme, y compris de la justice internationale, dans ses fonctions de conseiller juridique en matière d'affaires étrangères et internationales auprès du Premier Ministre de la Géorgie.

Ses autres expériences pertinentes au ministère de la Justice de la Géorgie incluent la rédaction de la Loi sur la Croix-Rouge nationale puis la fonction de rapporteur du Gouvernement pour cette loi devant le Parlement de la Géorgie, la rédaction de la Loi sur les procédures administratives sur la compensation, et la réouverture des affaires civiles et criminelles sur la base des décisions des organes conventionnels de l'ONU relatifs aux droits de l'homme, en 2016.

À titre de co-président de la Commission interinstitutions nationale sur l'équité entre les sexes, la violence contre les femmes et la violence conjugale (National Interagency Commission on Gender Equality, Violence against Women and Domestic Violence), les

efforts de M. Lordkipanidze visent à appuyer et coordonner les efforts des institutions pour la rédaction et l'atteinte des engagements pris en vertu des plans d'action sur l'équité entre les sexes, la violence contre les femmes et la violence conjugale ainsi que de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. Par ailleurs, M. Lordkipanidze a également pris part à la rédaction de la Stratégie pour les droits de l'homme de la Géorgie (2014-2020) ; à l'élaboration de directives à l'intention des agences d'application de la loi sur les questions de traite de personnes, la priorité étant de repérer les victimes de traite, notamment les femmes et les enfants, et offrir une aide aux victimes fondée sur les besoins, dans le cadre des travaux du Secrétariat du Conseil interinstitutions contre la traite des personnes.

Parallèlement, M. Lordkipanidze a fait preuve de leadership actif au sein d'organisations et entités internationales tout au long de sa carrière : vice-président du Comité spécial de la Charte des Nations Unies, New York (2001) ; vice-président de la 19e session des États Parties à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, New York (2002) ; et président de la 7e session de l'Assemblée des Parties à l'Académie internationale de lutte contre la corruption (AILC), Vienne (2019). À l'échelon national, M. Lordkipanidze a été chef et chef adjoint de la délégation géorgienne aux 16e, 17e et 18e sessions de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome à New York et à La Haye (2017, 2018, 2019).

Par ailleurs, les efforts de M. Lordkipanidze à titre de membre de la Commission pour l'égalité de genre du Conseil de l'Europe, depuis 2014, s'axent sur les discriminations multiples contre les femmes et la violence conjugale.

Plus encore, à titre de membre actuel du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes, M. Lordkipanidze appuie l'exécution du mandat du Fonds au profit des victimes pour ce qui est des réparations et de l'aide aux victimes et à leur famille dans les pays de situation de la CPI. Cette activité implique l'appui au dépôt de soumissions du Secrétariat du FPV auprès de la Cour.

La carrière de M. Lordkipanidze conjugue travaux universitaires et expérience pratique, puisqu'il dispose de plus de onze ans d'expérience universitaire et de recherche pertinente pour la CPI. M. Lordkipanidze a donné des cours ou effectué des recherches en lien avec la CPI et ses pratiques au sein des plus grandes universités et institutions universitaires au monde : en 2002, il effectuait des recherches sur le problème de la définition du crime d'agression dans le contexte de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale à l'Institut de droit pénal étranger et international Max-Planck, à Fribourg, en Allemagne ; il a mené un projet de recherche sur les actes déficients des institutions internationales en droit international, y compris les pratiques transversales de l'ONU et de la CPI, lorsqu'il était boursier invité Fulbright à la Columbia University Law School, à New York. De plus, lorsqu'il était professeur adjoint à la Columbia University School of International and Public Affairs (SIPA), il a travaillé sur les droits des femmes, l'intégration de la dimension du genre, et la participation politique des personnes déplacées à l'interne.

Comme professeur de droit international à la Georgian American University et à la Caucasus School of Law, campus Sokhumi, de l'Université de Tbilissi, M. Lordkipanidze a enseigné le droit international, le droit international des traités et les pratiques des organisations internationales en Géorgie, ainsi que le droit international des droits de l'homme par rapport aux tribunaux internationaux.

Étant donné l'expérience et les connaissances de M. Lordkipanidze, c'est avec assurance que la Géorgie propose cette candidature aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale.

d) Exigence: « une excellente connaissance et une pratique courante d'au moins une des langues de travail de la Cour » (article 36-3-c)

L'excellente connaissance de l'anglais de M. Lordkipanidze se démontre par l'obtention, par ce dernier, de deux diplômes de maîtrise dans des pays de langue anglaise (Royaume-Uni,

États-Unis), et par son bilan de 29 ans d'expérience professionnelle et universitaire dans un environnement de langue anglaise.

e) Indication de candidature à la liste A ou B

En vertu de l'article 36, paragraphe 5 du Statut, M. Lordkipanidze est porté candidat à la liste B, étant donné sa compétence reconnue dans des domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour.

f) Information relative à l'article 36, paragraphes 8-a-i, ii et iii du Statut

Aux fins de l'article 36, paragraphes 8a-i, ii et iii du Statut, M. Lordkipanidze représentera un système de droit civil (ou système continental, ou système romano-germanique), bien qu'il connaît bien le système de common law, ayant obtenu ses deux diplômes de maîtrise dans des pays de tradition de jurisprudence, et possédant une expérience de travail universitaire au Royaume-Uni et aux États-Unis. M. Lordkipanidze est un candidat masculin qui représentera le groupe géographique de l'Europe orientale.

g) Exigence : « ...juges spécialisés dans certaines matières, y compris, mais sans s'y limiter, les questions liées à la violence contre les femmes ou les enfants. » (article 36-8-b)

À titre de co-président de la Commission interinstitutions nationale sur l'équité entre les sexes, M. Lordkipanidze appuie et coordonne les efforts des institutions pour la rédaction et l'atteinte des engagements pris en vertu des plans d'action sur l'équité entre les sexes, la violence contre les femmes et la violence conjugale, ainsi que de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. À noter également, comme co-président du Groupe de travail interinstitutions, son appui à la rédaction de la première Stratégie pour les droits de l'homme de la Géorgie (2014-2020), comportant un important élément de droits des femmes, d'égalité entre les sexes et de lutte contre la violence contre les femmes ; au sein du Secrétariat du Conseil interinstitutions contre la traite des personnes, la coordination des efforts interinstitutions d'élaboration de directives à l'intention des agences d'application de la loi sur les questions de traite de personnes, la priorité étant de repérer les victimes de traite, notamment les femmes et les enfants, et offrir une aide aux victimes fondée sur les besoins ; la coordination des efforts de la Commission humanitaire interinstitutions de la Géorgie pour développer le cadre législatif concernant les personnes portées disparues en période de conflit armé, la mise en place d'instruments de lutte et de prévention de la violence sexuelle et sexuée pendant et après les conflits armés, la protection des femmes déplacées à l'interne contre la violence sexuelle, conjugale et sexuée, et l'accès, par celles-ci, aux services d'aide médicale, psychologique et juridique.

Par ailleurs, les efforts de M. Lordkipanidze à titre de membre de la Commission pour l'égalité de genre (GEC) du Conseil de l'Europe depuis 2014 s'axent sur les discriminations multiples contre les femmes et la violence conjugale.

Enfin, son travail comme professeur adjoint à la Columbia University School of International and Public Affairs (SIPA), s'axait sur les droits des femmes, l'intégration de la dimension du genre, et la participation politique des personnes déplacées à l'interne.

h) Nationalité (article 36-7)

M. Lordkipanidze est citoyen de la Géorgie, n'est ressortissant d'aucun autre État, et est mis en candidature par la Géorgie.

i) Indication de la procédure de mise en candidature en vertu de l'article 36, paragraphe 4-a-i ou 4-a-ii, et éléments de ladite procédure (procédure de nomination nationale)

La procédure de nomination nationale a été menée aux termes de l'article 36 du Statut de Rome et de la procédure de nomination et d'élection des juges, du Procureur et des procureurs adjoints de la Cour pénale internationale (CPI-ASP/3/Res.6, telle qu'amendée par la résolution CPI-ASP/18/Res.4, 6 décembre 2019). De plus, les pratiques exemplaires des procédures de nomination nationales ont été observées.

L'article 36, paragraphe 4 du Statut de Rome stipule que les candidats à un siège à la Cour peuvent être présentés par tout État Partie au présent Statut : i) Selon la procédure de présentation de candidatures aux plus hautes fonctions judiciaires dans l'État en question ; ou ii) Selon la procédure de présentation de candidatures à la Cour internationale de Justice prévue dans le Statut de celle-ci.

Puisque la Géorgie n'a pas de membres désignés de la Cour permanente d'arbitrage, prérequis pour l'application de la procédure de mise en candidature pour la Cour internationale de Justice prévue dans le Statut de celle-ci, la Géorgie a choisi d'appliquer « la procédure de présentation de candidatures aux plus hautes fonctions judiciaires dans l'État en question », en vertu de l'article 36-4-a-i.

À cette fin, le 30 janvier 2020, le Gouvernement de la Géorgie a adopté le décret №59 sur la Procédure de mise en candidature aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale 2020 (ci après « la Procédure de mise en candidature »), y ayant intégré la procédure et les critères prévus pour la mise en candidature à la Cour constitutionnelle et à la Cour suprême de la Géorgie. Le décret №59 est publié et accessible dans la gazette officielle (*Legislative Herald*) de la Géorgie à l'adresse www.matsne.gov.ge. Par ce décret, la Géorgie se dote d'un cadre législatif établissant clairement la procédure et les critères pour la nomination des candidats aux fonctions de juge à la CPI, ceci afin d'assurer un processus ouvert, transparent et fondé sur le mérite à l'échelon national.

La Procédure de mise en candidature est conforme avec les articles 36-3 et 36-4 du Statut de Rome. Plus particulièrement, en vertu de l'article 2 de la Procédure de mise en candidature, la Géorgie stipule les exigences minimum aux fins de la sélection nationale pour les candidats à la liste A et à la liste B :

Article 2. Tout candidat aux fonctions de juge mis en candidature par la Géorgie aux fins de l'élection à la Cour à La Haye est un citoyen juridiquement capable de la Géorgie, de hauts principes moraux et de grande réputation professionnelle, âgé de 35 ans, possédant une excellente connaissance de l'une des langues de travail de la Cour de La Haye (l'anglais ou le français) et répondant aux exigences stipulées aux paragraphes a) (liste A) ou b) (liste B):

a) Liste A:

- a.a) titulaire d'un diplôme universitaire de maîtrise en droit (*Master of Laws*) spécialisé en droit pénal ou en droit pénal international ;
- a.b) au moins 10 ans d'expérience dans des fonctions de juge, de Procureur ou d'avocat dans le domaine du droit pénal ou dans des fonctions semblables dans le domaine de la procédure pénale ;
- a.c) connaissance approfondie du Statut de Rome et de la jurisprudence pertinente ;

b) Liste B:

- b.a) titulaire d'un diplôme universitaire de maîtrise en droit (*Master of Laws*) spécialisé en droit public international, tout particulièrement le droit international des droits de l'homme et le droit humanitaire international;
- b.b) au mois 10 ans d'expérience de travail dans le contexte de tribunaux internationaux ou d'organisations internationales, sur des questions de droit pénal international, de droit humanitaire international et de droit international des droits de l'homme ;

64 2AIR2-F-121220

b.c) connaissance approfondie du Statut de Rome et de la jurisprudence pertinente, ainsi que du droit public international et du droit humanitaire international et du droit international des droits de l'hoMme

Le 3 février 2020, conformément à la Procédure de mise en candidature, le Centre de formation juridique (*Training Centre for Justice*, TCJ) du *Legal Entity of Public Law* (LEPL) de la Géorgie a pris les mesures nécessaires pour diffuser publiquement l'appel de candidatures sur son site Web (www.tcj.gov.ge), sa page Facebook et les portails d'emploi les plus connus en Géorgie (www.hr.gov.ge). De plus, des lettres ont été signifiées à la Cour constitutionnelle de la Géorgie, au Conseil supérieur de Justice de la Géorgie, à la Cour suprême de la Géorgie, au Bureau du Procureur général de la Géorgie, à l'Association du Barreau de la Géorgie, et à l'Association géorgienne des médiateurs. La même information a également été transmise à l'organisation non-gouvernementale *Georgian Young Lawyers' Association* (GYLA), au président de la *Georgian Coalition for the International Criminal Court* (GCICC) en vue de sa dissémination parmi les organisations non-gouvernementales membres de la GCICC et autres organisations non-gouvernementales intéressées, et aux facultés de droit (29 au total).

Le 6 février 2020, les représentants autorisés de ces organisations ont reçu de l'information détaillée sur le poste par communication téléphonique.

Le 11 février 2020, une réunion d'information a été organisée pour présenter et expliquer la Procédure de mise en candidature. Des représentants du Bureau du Procureur général de la Géorgie, du Conseil supérieur de Justice de la Géorgie, et des organisations non-gouvernementales *Georgian Young Lawyers' Association* et *Human Rights Centre* y ont assisté.

Le processus de manifestation d'intérêt était ouvert du 3 au 13 février 2020; neuf personnes ont manifesté leur intérêt. Au terme d'un examen des candidatures, notamment de la qualification en vertu de l'article 2 de la Procédure de mise en candidature, deux candidatures ont été retenues. Le Centre de formation juridique a demandé à l'un des candidats de corriger une erreur contenue dans sa candidature dans un délai de trois jours, comme l'autorise la Procédure de mise en candidature. Toutefois, le candidat ne l'a pas fait, et a informé le Centre de formation juridique qu'il ne donnerait pas suite à sa candidature.

En raison du petit nombre de candidatures admissibles, la date butoir de présentation de candidatures a été reportée au 20 février 2020, et l'information transmise à toutes les organisations concernées le 14 février 2020.

Le 20 février 2020, le Centre de formation juridique a administré un examen écrit de six heures, en anglais, à l'unique candidat répondant aux exigences. L'exament consistait en trois questions théoriques et trois questions situationnelles préparées par des **experts** internationaux du domaine, sur une base *pro bono*: les questions ouvertes étaient préparées par Ekaterina Trendafilova, ancienne juge de la Cour pénale internationale, et les questions pratiques, fondées sur des cas, par Herman von Hebel, ancien Greffier de la Cour pénale internationale¹. Le jour même, la copie du candidat, dépourvue de toute information identifiante, a été envoyée à ces experts.

Le 20 février 2020, c'est-à-dire le dernier jour de la période de candidature prolongée, une autre candidature a été reçue par le Centre de formation juridique. Comme la candidature comportait une erreur, le candidat a reçu un délai de grâce de trois jours pour la corriger. Le candidat a convenu de corriger l'erreur en partie et a demandé de subir l'examen au mois de mars, à l'étranger, dans son pays de résidence. La demande du candidat a été accordée, et l'examen prévu pour le 25 ou 26 février à l'ambassade de la Géorgie de ce pays. Toutefois, le candidat a officiellement retiré sa candidature en raison du trop court délai de préparation pour l'examen.

Par conséquent, la copie d'un seul candidat a été évaluée par les experts internationaux. Puisque M. Lordkipanidze a réussi avec succès l'examen de la Procédure de mise en

2A1R2-F-121220 **65**

¹ L'identité des experts internationaux et révélée avec le consentement de ceux-ci.

candidature, le Centre de formation juridique a soumis son dossier de candidature au Gouvernement de la Géorgie, pour examen.

Conformément aux articles 1-3 et 4-6 de la Procédure de mise en candidature, le Gouvernement de la Géorgie a soumis la candidature de M. Lordkipanidze au Parlement de la Géorgie à des fins d'évaluation de sa qualification aux termes de l'article 36 du Statut de Rome, et d'avalisation.

M. Lordkipanidze a comparu devant le Comité judiciaire du Parlement de la Géorgie et répondu aux questions des députés. Afin d'assurer un maximum de transparence, de publicité et de sécurité malgré les circonstances imposées par la menace du Coronavirus, l'audience a été diffusée en direct à la télévision et sur Internet, et était ouverte aux questions des spectateurs en ligne.

La candidature de M. Lordkipanidze a été avalisée par le Comité judiciaire du Parlement de la Géorgie, puis par une majorité de trois cinquièmes du Parlement de la Géorgie (nombre de votes suffisant pour élire les juges de la Cour constitutionnelle et de la Cour suprême de la Géorgie), sans abstentions ou objections (91 votes en faveur, y compris de l'Opposition, et 0 contre). Ainsi, M. Lordkipanidze jouit d'une grande légitimité comme candidat.

En résumé, la procédure de nomination nationale de la Géorgie a été menée de façon à assurer la plus grande dissémination de l'appel de candidatures parmi les parties intéressées, y compris la magistrature, le milieu judiciaire, les milieux universitaires, et la société civile. La Géorgie a élaboré et mis en place de rigoureuses procédures et règles de sélection de candidats aux fonctions de juge de la CPI et recruté d'anciens fonctionnaires de la CPI sur une base *pro bono* pour évaluer la compétence des candidats par examen écrit, ceci afin de garantir un processus de sélection transparent et fondé sur le mérite.

j) Exercice des fonctions à plein temps

M. Lordkipanidze est disposé à exercer les fonctions de juge à plein temps dès que la charge de travail de la Cour l'exigera.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom de famille : Lordkipanidze

Prénom: Gocha

Sexe: Masculin

Date de naissance : 3 février 1964 Nationalité : Géorgienne

Critères régionaux : Europe orientale

État civil : Marié
Liste A / Liste B : Liste B

Langues : Langue maternelle : Géorgienne

Anglais : (écrit) Confirmé ; (oral) Confirmé Français : (écrit) Débutant; (oral) Débutant Russe : (écrit) Confirmé ; (oral) Confirmé

Qualifications académiques

09/2011 - 09/2013: Fordham Law School, New York, É.-U

Candidat S.J.D et boursier post-doctoral

Proposition de thèse : « Comportement subséquent des organisations internationales : théorie et pratique »

09/2003 - 06/2004 : Harvard Law School, Cambridge, É.-U

Maîtrise en droit

Études juridiques internationales (concentration : droit international, droit international des droits de l'homme, droit humanitaire international)

10/1994 - 09/1995 : Université de l'Essex, Colchester, R.-U.

Maîtrise en droit, droit international des droits de l'homme

09/1985 - 06/1991 : Université d'État de Tbilissi, campus Sokhumi, Géorgie

Licence, spécialisation en études juridiques (avocat)

Expérience professionnelle

12/2018 - présent : Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes, CPI

Représentant de l'Europe orientale au Conseil de direction

Expérience pertinente en vertu de la liste B

Au sein du Conseil, appuyer la gouvernance du Fonds au profit des victimes (FPV) en vertu de deux mandats : mettre en œuvre les ordonnances de la Cour relativement aux réparations aux victimes sur déclaration de culpabilité ; aider les victimes et leur famille dans les pays de situation de la CPI. À cet égard, participer, entre autres, au dépôt de soumissions du Secrétariat du FPV auprès de la Cour.

10/2019 – présent: Commission de Venise du Conseil de l'Europe (Commission européenne pour la démocratie par le droit)

Membre suppléant

Expérience pertinente en vertu de la liste B; Participer à la mise en œuvre du mandat de la Commission relativement à la dissémination des normes et des pratiques exemplaires adoptées par les pays du Conseil de l'Europe ainsi que par les pays voisins ; à cet égard, offrir aux États des conseils juridiques sur les lois en cours de rédaction ou en vigueur.

11/2012 – présent: Ministère de la Justice de la Géorgie

Vice-ministre de la Justice de la Géorgie

Expérience pertinente en vertu de la liste B

Contrôler la représentation du ministère d'État au sein des tribunaux internationaux, du ministère du Droit international public, du ministère de l'Arbitrage international, du ministère du Droit de l'Union européenne et du ministère de l'Analyse. Coordonner les relations internationales du ministère de la Justice, notamment ses relations avec les organisations internationales (CPI, Conseil de l'Europe, UE, OSCE, ONU).

Piloter les litiges et représenter la Géorgie dans les affaires les plus importantes devant la Cour européenne des droits de l'hoMme

À titre de co-président de la Commission interinstitutions nationale sur l'équité entre les sexes, la violence contre les femmes et la violence conjugale (National Interagency Commission on Gender Equality, Violence against Women and Domestic Violence), appuyer et coordonner les efforts des institutions pour la rédaction et l'atteinte des engagements pris en vertu des plans d'action sur l'équité entre les sexes, la violence contre les femmes et la violence conjugale, ainsi que de la

résolution N1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité.

À titre de co-président du Groupe de travail interinstitutions, diriger la rédaction de la première Stratégie pour les droits de l'homme de Géorgie (2014-2020).

Diriger les travaux du Secrétariat du Conseil interinstitutions contre la traite des personnes, mandaté d'enrayer le problème de l'itinérance et du travail des enfants dans la rue ; coordonner les efforts interinstitutions d'élaboration de directives à l'intention des agences d'application de la loi sur les questions de traite de personnes, la priorité étant de repérer les victimes de traite, notamment les femmes et les enfants, et offrir une aide aux victimes fondée sur les besoins.

Coordonner et diriger les efforts de la Commission humanitaire interinstitutions pour développer le cadre législatif national en matière de droit humanitaire international.

Appuyer la rédaction de la Loi sur la Croix-Rouge nationale et agir comme rapporteur du gouvernement devant le Parlement de la Géorgie en la matière, y compris les composantes de droit humanitaire international.

Appuyer la rédaction de la Loi sur les procédures administratives sur la compensation et la réouverture des affaires civiles et criminelles sur la base des décisions des organes conventionnels de l'ONU relatifs aux droits de l'homme, et agir comme rapporteur du gouvernement en la matière.

10/2014 – présent :Commission pour l'égalité de genre du Conseil de l'Europe

Membre

Expérience pertinente en vertu de la liste B ; Appuyer les efforts de la Commission pour intégrer la dimension de l'équité entre les sexes à toutes les politiques du Conseil de l'Europe et fournir conseils, orientations et appui aux autres organes et États membres du Conseil de l'Europe

10/2012 - présent :Georgian American University, Tbilissi

Professeur ; Expérience pertinente en vertu de la liste B ; Donner des cours de premier et deuxième cycle sur le droit international public, les pratiques des institutions internationales, y compris les tribunaux internationaux et le droit international des traités.

10/2018 – présent : Université Sokhumi, Tbilissi

Chargé de cours ; Expérience pertinente en vertu de la liste B ; Donner des cours de premier et deuxième cycle sur le droit international public, les pratiques des institutions internationales, y compris les tribunaux internationaux et le droit international des traités.

02/2013 – présent: Caucasus School of Law, Tbilissi

Chargé de cours ; Expérience pertinente en vertu de la liste B ; Donner des cours de premier et deuxième cycle sur le droit international public, y compris les tribunaux internationaux, le droit international des droits de l'homme, le droit européen (UE) et le droit international des traités.

09/2009 - 06/2013: Columbia University School of International and Public Affairs, New York

Professeur adjoint, conseiller pédagogique

Expérience pertinente en vertu de la liste B; Donner un cours de deuxième cycle sur les droits de l'homme en Eurasie post-communiste, diriger des ateliers sur la traite des personnes et la violence conjugale en Géorgie, l'intégration de la dimenson du genre dans l'éducation en

Géorgie, la promotion de la voix des personnes déplacées à l'interne et des femmes en Géorgie post-conflit.

09/2007 - 08/2008: Columbia University Law School, New York

Boursier invité Fulbright ; Effectuer des recherches sur les actes déficients des institutions internationales en droit international, y compris les pratiques transversales de l'ONU et de la CPI, et leurs effets juridiques.

04/2005 – 08/2007 : Gouvernement de la Géorgie

Conseiller au Premier Ministre, Affaires étrangères et droit international; Expérience pertinente en vertu de la liste B; Conseiller le Premier Ministre de la Géorgie en matière d'affaires étrangères, de droit international et de droits de l'homme, y compris pour ce qui est de la justice internationale et des aspects légaux, politiques et humanitaires de la résolution du conflit dans les régions de l'Abkhazie et de Tskhinvali.

07/2004 – 04/2005 : Ministère des affaires étrangères de la Géorgie

Conseiller au Secrétariat ministériel, puis ambassadeur itinérant ; Expérience pertinente en vertu de la liste B ; Fournir des conseils spécialisés sur les organisations internationales, le droit international, le droit international des droits de l'homme, le droit humanitaire international et la justice internationale.

04/1999 – 08/2003 : Mission permanente de la Géorgie auprès des Nations Unies ;

Conseiller

Conseiller principal, puis Représentant permanent adjoint par intérim ; Expérience pertinente en vertu de la liste B ; Conseiller juridique en droit international, droit international des droits de l'homme, droit humanitaire international ; représenter la Géorgie auprès des Troisième Commission (humanitaire), Sixième Commission (questions juridiques), Commission préparatoire de la Cour pénale internationale (1999-2002), Comité spécial de la Charte des Nations Unies, Comité spécial des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

02/1992 – 04/1999 : Ministère de affaires étrangères de la Géorgie

Deuxième secrétaire, Division des organisations internationales

Chef adjoint, puis Chef de la Division de l'ONU; Expérience pertinente en vertu de la liste B ; Assurer les relations de la Géorgie avec les organisations internationales (ONU, Conseil de l'Europe, CSCE/OSCE, communautés européennes (CE)) et questions de désarmement. ; Coordonner les relations de la Géorgie avec le système de l'ONU, y compris relativement à la règle du droit et aux droits de l'homme, fournir des conseils sur les aspects légaux, politiques et humanitaires de la résolution des conflits dans le contexte onusien. ; Point focal de l'équipe de négociation de la Géorgie dans les négociations du Statut de Rome, offrir des conseils sur la position de la Géorgie et rédiger des mémoires à cet effet, rédiger le mandat de la délégation de la Géorgie dans la négociation du Statut de Rome ; rallier la Géorgie à un groupe d'États ayant la même optique, et participer aux négociations aboutissant à l'adoption du Statut de Rome en 1998. ; Appuyer les relations de la Géorgie avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda; plus particulièrement, contribuer à la mise en place d'accords de coopération avec ces deux tribunaux créés pour poursuivre les personnes responsables des plus graves violations du droit humanitaire international, en vertu du Décret du Président de la Géorgie le 6 janvier

1997; Rédiger des rapports à l'intention des organes conventionnels des droits de l'homme de l'ONU.

Autres activités professionnelles

- 12/2019 : À titre de chef adjoint de la délégation de la Géorgie, participer à la 18e session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la CPI, La Haye.
- 2-10/2019 : Président de la septième session de l'Assemblée des Parties à l'Académie internationale de lutte contre la corruption (AILC), Vienne.
- 12/2018 : Chef de la délégation de la Géorgie, participer à la 17e session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la CPI, La Haye.
- 12/2017 : Chef de la délégation de la Géorgie, participer à la 16e session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la CPI, New York.
- 01/2002 : Vice-président de la 22e réunion des États Parties à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, Nations Unies, New York.
- 11-12/2002:Recherches sur les problèmes de définition du crime d'agression dans le contexte de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale, Institut de droit pénal étranger et international Max-Planck, Fribourg, Allemagne.
- 09/1999 : Vice-président de la 19e réunion des États Parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, New York.
- 1993 : Recherches sur la Communauté des démocraties euroatlantiques et la Géorgie, Institut britannique de droit international et comparé (BIICL), Londres.

Publications pertinentes

European Security Identity and the South Caucasus, Longo, Geistlinger, Lordkipanidze, Nasibov, Vienna 2007, Neuer Wissenschaft Verlag GmbH 2008

Segmentation and Integration in the Foreign Policy of Georgia in Problems of Federalism, B. Coppieters, D. Darchiashvili and N. Akaba, Vriije University, Brussels, 2000

1373(2001) Resolution, Human Rights Obligations of Georgia and International Human Rights Law/Tbilisi $2002\,$

Scope of Reservations' Acceptance to Human Rights Treaties, International law Journal of Tbilisi State University, 1998

Some Reflections on the Scope of the Security Council of the UNs Acquiescence, Journal of International Law, Young Lawyers Association 1998

Some Reflections on the Issue of State Succession with respect to Georgia, Journal of International Law, Tbilisi State University, 1998

Séminaires pertinents

10/2018 – Co-organisation (avec la CPI) et prononciation du discours principal du Séminaire de haut niveau sur la coopération en Europe orientale, « Occasions de coopération et échange d'expériences 20 ans après l'adoption du Statut de Rome », Tbilissi, Géorgie

07/2018 – Prononciation d'une déclaration au Symposium de haut niveau, « Valeur durable du Statut de Rome pour l'humanité », organisé par la CPI dans le cadre de la Commémoration du $20^{\rm e}$ anniversaire du Statut de Rome, La Haye

Distinctions reçues

2007-2008: Boursier étranger J. William Fulbright, É.-U.

1993-1994 : Boursier de recherche post-doctorale, OTAN $\,$

Intérêts personnels

Lecture, peinture, ski.

11. MASSART, Laurence (Belgique)

[Original: français]

Note verbale

La Représentation permanente du Royaume de Belgique auprès des institutions internationales à La Haye présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (ci-après la CPI) et, se référant à sa note verbale réf. ICC-ASP/19/SP/01 du 20 décembre 2019, a l'honneur d'introduire la candidature, présentée par le Gouvernement belge de Madame Laurence MASSART à un poste de juge à la CPI lors de l'élection qui se tiendra durant la 19ème session de l'Assemblée des Etats parties, prévue à New York du 07 au 17décembre 2020.

Conformément à l'article 36, paragraphes 3 b) i) et 5, du Statut de Rome, la Belgique souhaite que Madame MASSART figure parmi les candidats de la liste A.

Comme l'indique son curriculum vitae et la lettre de présentation ci-joints, Madame MASSART dispose d'une expérience de plus de 25 années au sein de l'ordre judiciaire et d'une compétence reconnue dans le domaine du droit pénal et de la procédure pénale.

L'expérience très approfondie acquise par Madame MASSART dans le jugement et la direction des procès pénaux – dont de nombreux comportaient des aspects internationaux - constitue un atout majeur pour la CPI. En outre, l'exercice de la fonction de Premier président de la Cour d'Appel de Bruxelles depuis 2019 a permis à la Juge MASSART de développer une vision globale des problématiques organisationnelles et des enjeux stratégiques d'une juridiction de taille conséquente.

Madame MASSART est francophone et a une bonne connaissance de la langue anglaise.

Conformément à l'article 36 §4 a)i) du Statut de Rome la désignation de la candidate a été faite par arrêté royal à l'issue de la procédure de sélection prévue par la loi du 29 mars 2004 concernant la coopération avec la Cour pénale internationale et les tribunaux pénaux internationaux.

Exposé des qualifications

J'ai l'honneur d'être la candidate de la Belgique pour une place de juge à la Cour pénale internationale. Conformément à l'article 36, paragraphe 4, a), i), du Statut de Rome ma nomination par la Belgique a été faite à l'issue de la procédure de sélection prévue par l'article 42 de la loi du 29 mars 2004 concernant la coopération avec la Cour pénale internationale et les tribunaux pénaux internationaux.

Férue des droits de l'Homme, passionnée par les problèmes géopolitiques, bénéficiant d'une solide expérience et des compétences reconnues en droit pénal et procédure pénale, ayant présidé des procès pénaux avec implications internationales et travaillant en équipe pluridisciplinaire et multiculturelle, je pense correspondre au profil souhaité et aux conditions imposées. Ainsi,

1. Etre une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité (article 36 §3 a du Statut de Rome)

Je suis honorablement connue dans mon pays et n'ai jamais été condamnée par les autorités de mon pays ou de pays étrangers. Je jouis d'une réputation de juge impartial et suis intègre. Nonobstant les pressions médiatiques et/ou sociétales, les enjeux politiques et/ou financiers et l'importance de la décision à prendre sur l'avenir des hommes et des femmes, j'ai toujours jugé les accusés avec un souci aigu du procès équitable et des droits de la défense, après avoir entendu les parties civiles avec bienveillance et humanité et le représentant de la société avec attention. J'ai pris des décisions courageuses, qu'elles soient d'acquittement, de poursuites

72 2AIR2-F-121220

irrecevables pour irrégularité dans la procédure ou de condamnations à des peines élevées ou alternatives à une peine de prison. Je suis libre et indépendante. Je suis humaine tout en étant structurée et rigoureuse. Je suis profondément attachée aux valeurs universelles de notre Humanité.

2. Etre une personne réunissant les conditions requises dans son Etat pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires (article 36 §3 a Statut de Rome)

J'exerce la fonction de premier président de la cour d'appel de Bruxelles, la plus importante du pays. Je fais partie des Hauts magistrats du Royaume de Belgique, et suis protocolairement dans la magistrature assise, le deuxième magistrat assis après le premier président de la Cour de cassation.

3. Avoir des compétences reconnues dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal en qualité de juge, de procureur, d'avocat ou de tout autre qualité similaire (article 36 § 3 b du Statut de Rome)

Entrée dans la magistrature en 1997, après une carrière au barreau entamée en 1989, je me suis orientée vers le droit pénal et la procédure pénale que je pratique depuis quasi 25 ans en qualité de juge. J'ai gravi tous les échelons juridictionnels et ai arpenté les salles d'audiences pénales depuis le tribunal jusqu'à la cour d'appel; depuis la fonction de juge jusqu'à celle de premier président d'une cour d'appel; tant à Bruxelles qu'en province. J'ai présidé des cours d'assises où les crimes de sang les plus graves étaient jugés, des chambres de droit pénal financier, des chambres de droit pénal commun et des chambres des mises en accusation.

J'ai eu la chance de me voir confier des procès pénaux de grande envergure dont les implications internationales étaient prégnantes. Je peux citer :

- la première affaire de compétence universelle dans le cadre du génocide du Rwanda, dit « les 4 de Butare » ;
- l'assassinat du représentant des droits de l'Homme des Albanais du Kosovo dans le cadre de la guerre en ex-Yougoslavie affaire V. V., B. S. et A. D. (dossier transmis par Madame Carla Del Ponte à la Belgique);
- l'affaire de terrorisme dit du « Musée juif de Belgique» ;
- l'affaire dite « Schneider » où la destination de l'argent des mines de la République du Congo était au cœur du litige ;
- l'affaire dite Citibank dans laquelle les effets de la crise américaine des subprimes étaient l'enjeu;
- de nombreux crimes d'assassinats de femmes et de traitements inhumains sur des enfants ;
- des affaires de trafiquants d'armes d'envergure internationale et pour lesquels les Etats-Unis entamaient également des poursuites, des affaires impliquant d'importants trafiquants de produits stupéfiants et plus encore le rapatriement d'argent « sale » et le financement d'activités illicites en Belgique et ailleurs dans le monde;
- J'ai aussi participé au procès en appel de la catastrophe de Ghislenghien (...)

J'ai, en ma qualité de premier président, organisé et organise les procès d'assises subséquents relatifs au génocide Rwanda, aux Attentats de Bruxelles (...)

Parallèlement, j'ai donné de nombreuses formations en matière pénale et ai participé à des études et rencontres professionnelles dans ces matières.

J'ai donc à mon actif plus de 20 ans de travail en qualité de juge dans tous les domaines du droit pénal et de la procédure pénale. Je peux me targuer d'une grande expérience dans le jugement et la direction de procès pénaux et des compétences dans le droit pénal et la procédure pénale.

- 4. Connaissance et pratique courante d'au moins une langue de travail de la CPI (art. 36 § 3 c du Statut de Rome)
 - La langue française est ma langue maternelle.
- J'ai appris la langue anglaise à l'âge de 12 ans et suis parvenue à un niveau permettant de plaider en anglais et d'obtenir un premier prix de plaidoirie (voir CV). Actuellement, ma connaissance passive est très bonne. Ma connaissance active nécessite un rafraichissement qui sera rapide.
- Je suis en quasi immersion en néerlandais à Bruxelles et suis en apprentissage de cette langue.
 - J'ai en outre des notions d'espagnol.
- 5. Inscription sur une liste (art. 36 § 5 du Statut de Rome)

Je m'inscris sur la liste A (spécialiste en droit pénal et procédure pénale).

6. Ouverture au monde (art. 36 § 8 a (i) et (ii) du Statut de Rome)

En ce qui concerne l'article 36, paragraphe 8, a), i) et ii), du Statut de Rome, je représente le système de droit civil et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

J'ai toujours été passionnée par les questions internationales et celles relatives aux droits de l'HoMme Ainsi, sortie de l'université avec grande distinction, j'ai décroché la note maximale de 20/20 pour le cours des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dispensés par les professeurs Russen Ergec et Pierre Mertens à l'Université Libre de Bruxelles. A l'issue de ma licence en droit (actuellement master en droit), j'ai poursuivi mon cursus en droit européen au sein de l'Institut d'Etudes européennes où j'ai décroché la licence spéciale (actuellement master spécialisé) avec grande distinction.

J'ai constitué une équipe d'étudiants pour participer à un Law moot Court international à l'Institut européen de Florence en Italie où nous avons remporté le premier prix. J'ai, en outre, obtenu le prix individuel du meilleur plaideur en langues française et anglaise. Je suis partie en stage pour une année (2 X 6 mois) au sein du service juridique de la Commission de l'Union européenne où j'ai travaillé en français et en anglais dans des domaines diversifiés dont les relations internationales de l'Union européenne.

Parallèlement, j'ai intégré le Barreau de Bruxelles au cabinet de Liedekerke, Wolters, Waelbroeck et Kirkpatrick où j'ai exclusivement œuvré pour la cellule de Maître Michel Waelbroeck en droit européen et en droit international en langues française et anglaise.

Ouverte sur le monde, je participe à un forum de discussion des juges du monde entier s'exprimant en langue française. Nous y échangeons nos cultures juridiques. Je suis donc en lien avec des collègues d'Afrique, d'Asie, d'Amérique et d'Europe. Je défends également les valeurs d'une Justice efficace et égale pour tous dans une société démocratique, notamment au travers d'une association de magistrats.

Bruxelles est une ville cosmopolite et la cour d'appel de Bruxelles, que je dirige, est composée de magistrats venant du Nord et du Sud du pays. J'ai démontré à travers mon parcours ma capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire avec des personnes dont les langues de travail, les cultures et les usages n'étaient pas les mêmes. J'ai intégré, tissé des liens et construit des projets avec tous. Je suis fiable, de confiance et résiste au stress quant à la charge de travail, aux médias, aux pressions. J'apprécie l'Autre dans sa diversité.

7. Représentation équitable hommes/femmes (article 36 § 8 a (iii) du Statut de Rome)

Je précise être de sexe féminin. En effet mon prénom Laurence est féminin en langue française mais peut prêter à confusion en langue anglaise où le prénom Lawrence est masculin.

74 2AIR2-F-121220

8. Implications dans les matières relatives aux violences faites aux femmes et aux enfants (article 36 § 8 b du Statut de Rome)

J'ai jugé de nombreux crimes de sang et parmi ceux-ci les violences faites aux femmes et les traitements inhumains réservés aux enfants.

Je me suis intéressée au sort des enfants, particulièrement les enfants ayant vécu des événements traumatiques et à leurs conséquences sur leur état psychologique dont les troubles de l'attachement. Je suis membre de l'ASBL Pétales spécialisée dans ce type de comportement. J'ai également été experte au Conseil supérieur de l'adoption, plus particulièrement de l'adoption internationale.

Le sort des femmes me tient à cœur et, particulièrement, les violences qui sont commises de par le monde à leur égard. J'ai travaillé bénévolement pour l'ASBL Inforfamille, qui venait en aide aux femmes victimes de violences. Membre de l'ASBL Rolling Douche, je suis également attentive à procurer un peu d'hygiène aux populations précarisées dans mon pays.

9. Avoir la nationalité d'un Etat partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (article 36 § 7 du Statut de Rome)

Je suis de nationalité belge.

Je m'engage à être disponible pour assumer mes fonctions à temps plein lorsque la charge de travail de la Cour l'exige.

Je mesure l'enjeu et les attentes qui pèsent sur les membres de la Cour pénale internationale qui lutte contre l'impunité de crimes atroces où qu'ils se perpétuent. Je souhaiterais dans ma carrière participer à cette goutte d'eau d'espoir d'une justice efficace à dimension internationale où la place de l'Humain et les valeurs universelles qui nous rassemblent constituent une priorité.

Ce serait un honneur d'être accueillie en son sein pour, et à ma mesure, apporter ma force de travail, mon expérience et mon tempérament optimiste et réaliste.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom de famille : Massart
Prénom : Laurence
Sexe : Féminin

Date de naissance: 16 février 1965

Nationalité: Belge

Critères régionaux : Europe occidentale et autres États

État civil : Veuve Liste A / Liste B : Liste A

Langues: Langue maternelle: Français

Anglais : (écrit) Intermédiaire; (oral) Intermédiaire Néerlandais : (écrit) Intermédiaire; (oral) Débutant

Espagnol: (écrit) Débutant; (oral) Débutant

Qualifications académiques

juillet 1989: Institut d'Etudes européennes, Bruxelles

Licence spéciale en droit européen (master spécialisé) - grande distinction

juillet 1988: Université Libre de Bruxelles (U.L.B.)

Licence en droit (master en droit) - grande distinction

juillet 1985: Université Libre de Bruxelles (U.L.B.)

Candidature en droit (bachelier) - grande distinction

Expérience professionnelle

Avril 2019-

présent: Etat belge, pouvoir judiciaire

Premier président de la cour d'appel de Bruxelles

Gère la plus importante cour d'appel de Belgique en nombre de personnes. Maîtrise les procédures tant dans le secteur pénal (chambres d'instruction, correctionnelles et d'assises) que dans les autres secteurs de la cour (civile, commerciale, fiscale, cour des marchés, famille et jeunesse).

Dirige la seule cour d'appel composée de deux rôles linguistiques, de deux cultures qui se situent à la frontière entre le nord de l'Europe (néerlandophones) et le sud de l'Europe (francophones). A, dès lors, développé des qualités d'écoute, de compréhension des différences, de conciliation, d'arbitrage, de partage des idées et valeurs; Travail en équipes pluridisciplinaires et multiculturelles.

2012-2019: Etat belge, pouvoir judiciaire

Présidente des cours d'assises de Bruxelles-capitale et du Brabant wallon

A présidé environ 30 cours d'assises qui jugent les crimes les plus graves dont, notamment, les assassinats et meurtres de femmes, d'enfants, les traitements inhumains et tortures sur mineurs. ; En outre, a présidé le procès terroriste dit « Musée juif de Belgique ; A présidé le procès de l'assassinat du président de la Ligue des droits de l'Homme albanais du Kosovo dans le contexte du conflit avec les Serbes dans le cadre de la guerre dans l'ex-Yougoslavie (dossier transmis par Madame Carla Del Ponte à la Belgique). ; A participé en 2001 au 1er procès de compétence universelle dans le cadre du génocide du Rwanda dit procès des « 4 de Butare ».

2007-2011: Etat belge, pouvoir judiciaire

Conseiller à la cour d'appel de Bruxelles ; a présidé, outre les procès d'assises (voir ci-dessus) des procès correctionnels volumineux impliquant des fraudes, des infractions financières à caractère international telles que des blanchiments d'argent, financement du terrorisme, des trafics d'armes et de produits stupéfiants ainsi que les conséquences de la crise des subprimes dans le dossier dit « Citibank »...

2014-2019: Etat belge, pouvoir judiciaire

Adjoint du premier président de la cour d'appel de Bruxelles ; a conseillé et aidé le premier président quant aux options à prendre dans la direction de la cour d'appel de Bruxelles.

2007-2011: Etat belge, pouvoir judiciaire

Conseiller à la cour d'appel de Mons ; a traité des matières correctionnelles dans des dossiers, notamment, de violences faites aux femmes, enfants et autres dossiers de coups et blessures volontaires ; -A participé également au jugement du dossier dit de la « catastrophe de Ghislenghien ».

76 2AIR2-F-121220

2005-2007: Etat belge, pouvoir judiciaire

Vice-présidente du tribunal de première instance de Bruxelles ; a co-dirigé la section pénale et a été en charge des référendaires Etat belge, pouvoir judiciaire

2000-2007: Etat belge, pouvoir judiciaire

Juge au tribunal de première instance de Bruxelles ; a présidé de nombreux procès de droit pénal financier à caratère international dont le procès dit « Schneider » ainsi que des procès financiers contenant des montages internationaux complexes destinés à financer des activités illicites

1997-2000: Etat belge, pouvoir judiciaire

Stagiaire judiciaire au tribunal de première instance de Charleroi

1990-

et 1999 : Union européenne

Stagiaire au service juridique de la commission de l'Union européenne pour deux fois six mois ;

1995-1997: Indépendante

Juge suppléant au tribunal de première instance de Charleroi

1991-1997: Indépendante

Avocat au Barreau de Charleroi

1989-1991: Indépendante

Avocat au Barreau francophone de Bruxelles

A travaillé notamment au cabinet de Maître Michel Waelbroeck en droit européen et droit international

Autres activités professionnelles

- 2011 ...: Présidente suppléante de la commission d'appel de l'Institut des Experts comptables et conseillers fiscaux
- 2011 2018: Présidente suppléante de la commission d'appel de l'Institut des réviseurs d'entreprise
- 2006 2010: Expert au conseil supérieur de l'adoption, en charge de la question des adoptions internationales
- 1996 2006: Membre du comité de rédaction de la Revue régionale de droit
- 1996 1997: Médiateur de dettes au CPAS d'Aiseau-Presles
- 1994 2002: Présidente de la commission scientifique du Jeune Barreau de Charleroi
- 1993 1997: Juriste bénévole auprès de l'ASBL Infor-Famille qui aide les femmes en difficultés
- 1993 1995: Chargée de cours en droit, Haute Ecole Provinciale de Charleroi
- 1989 1993: Secrétaire de rédaction des Cahiers de droit européen

Publications les plus pertinentes

- 2010 : <u>Le délai raisonnable : réaction d'un magistrat assis ; lenteur, célérité et chronophobie : la valse à trois temps</u>, in Les Droits de l'Homme et l'efficacité de la Justice, actes du colloque organisé par l'ASM le 10 décembre 2009, Larcier 2010, pages 267 et s. ;
- 2002 : <u>Rôle du juge correctionnel en matière de coups et blessures volontaires ayant entraîné une incapacité permanente</u>, note sous un arrêt de la cour d'appel de Liège, Revue Régionale de droit, 2002, pages 118 et s.;
- 1996 : *Le créancier d'aliments*, in Le surendettement civil, Formation permanente CUP, 1996, Vol. I, pages 367 et s. ;
- 1990 : <u>La responsabilité des administrateurs de sociétés</u>, en collaboration avec Michel Forges, actuel Bâtonnier de l'ordre français des avocats du Barreau de Bruxelles, in DAOR, 1990.

Concours et formations certifiés:

- 2019 : Certification <u>évaluateur magistrat dirigeant</u> ;
- 2011 : Certification *président de cour d'assises* ;
- 2007 : Certification pour les juges correctionnels pouvant siéger en matière de protection de la jeunesse;
- 2005 : Certification <u>management pour les magistrats du siège</u> non dirigeant;
- 2000 : Certification juge d'instruction ;
- 1991 : <u>Prix Boels</u>, prix du <u>meilleur plaideur</u> parmi les stagiaires-avocats du Barreau de Bruxelles ;
- 1989 : <u>Premier prix individuel du meilleur plaideur et premier prix en équipe de la meilleure plaidoirie en français et en anglais au Law moot court</u>, organisé à l'Institut européen de Florence, Italie.

Formations dispensées, rencontres professionnelles et participations à des études :

- Janvier 2020 : rencontre de magistrats algériens dans le cadre d'un échange sur les modes alternatifs de règlement des conflits ;
- Décembre 2019 : formation donnée aux magistrats pour l'obtention du certificat d'accès à la fonction de président de cours d'assises, (l'interrogatoire de l'accusé, l'audition des experts et des témoins, le pouvoir discrétionnaire du président et la direction des débats), formation organisée par l'Institut de formation judiciaire;
- Décembre 2019 et février 2020) : formation donnée aux officiers de police judiciaire quant aux attentes techniques du juge dans la constitution d'un dossier pénal, au déroulement d'une enquête pénale et au témoignage du policier devant les juridictions pénales ;
- novembre 2019 : participe à un programme de comparaison européenne sur le métier de juge en relation avec l'évolution de nos sociétés, financé par l'Union européenne, en collaboration entre les universités de Liège et de Lorraine en France :
- Septembre 2019 : participe à un projet de recherche canadien sur le thème « penser les droits de la personne et l'échelle des peines en Occident, codirigé par les universités d'Ottawa et de Sao Paulo ;
- Septembre 2019: participe au projet The Art of Justice, Meta-Morphosis Editions, 2019;
- Septembre 2019 : rencontre avec des magistrats de Taïwan quant à la mise en place d'une cour d'assises :
- 19 octobre 2018: formation donnée aux magistrats pour l'obtention du certificat d'accès à la fonction de président de cours d'assises, (l'interrogatoire de l'accusé, l'audition des experts et des témoins, le pouvoir discrétionnaire du président et la direction des débats), formation organisée par l'Institut de formation judiciaire;

- 20 juin 2018 : enregistrement d'une capsule pour le site « questions Justice » relative à la procédure en cour d'assises ;
- 7 février 2018: enregistrement d'un interview pour « View » sur la RTBF à propos de la tenue d'une audience d'assises;
- 14 et 15 décembre 2017 : la motivation des peines en cour d'assises, conférence internationale organisée par les universités de Lyon et Saint-Etienne en collaboration avec l'Ecole Nationale de la Magistrature, à Lyon, France ;
- Octobre 2014: organise un débat sur le thème L'avenir du bâtiment Poelaert, en présence des chefs de corps de la Cour de cassation, de la Cour d'appel de Bruxelles, du Tribunal de première instance francophone de Bruxelles, du Bâtonnier, de responsables politiques, ainsi que du SPF Justice et de la Régie des bâtiments;
- Juin 2012 : audition en qualité de magistrat-expert par la Commission justice de la Chambre des Représentants du Parlement quant aux propositions de lois relatives aux nullités;
- 17 novembre 2008: « Les incriminations de la corruption », intervention au SPF Justice dans le cadre de l'évaluation GRECO;
- 2 octobre 2008 : dirige un atelier relatif à la tenue d'une audience correctionnelle, sur le thème plus spécifique : « Est-il adéquat de juger des crimes selon les lois et usages applicables en correctionnel ? », formation organisée par le Conseil Supérieur de la Justice ;
- 23 juin 2008 : Le blanchiment d'argent, intervention dans le cadre du plan d'action pour la coopération administrative renforcée Belgique-Maroc, SPF Justice ;
- 5 juillet 2007 : intervention sur le thème « Influences extérieures et déontologie relations entre la magistrature assise et la presse », rencontre organisée par le Conseil supérieur de la Justice ;
- 30 mai 2007 : intervention dans le cadre des « échanges d'expériences professionnelles quant à la tenue d'une audience correctionnelle », formation organisée par le Conseil supérieur de la Justice en matière de procédure pénale ;
- A participé à l'élaboration des programmes de formation des magistrats en droit pénal et procédure pénale ainsi qu'en droit pénal économique et financier, pour le Conseil supérieur de la Justice;
- 1998 : intervention sur le thème La transparence des actes communautaires », colloque organisé par le Barreau de Lodz, Pologne ;

Quelques formations reçues :

- Novembre 2019 et février 2020 : protection de la jeunesse et droit de la famille ;
- Octobre 2019 : cyber-terrorisme, conférence internationale en anglais et français ;
- Octobre 2019 : le gouvernement des juges : une accusation, une vertu et une analyse critique, réflexion de chercheurs internationaux sur la place de la Justice dans une société;
- 12 et 13 avril 2018 : La réponse judiciaire au terrorisme au regard de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, conférence européenne, organisée par l'ENM et l'IFJ en français et en anglais, en collaboration avec l'UE, Paris, France ;
- 6 et 27 février 2018 : La réparation du préjudice, formation co-organisée par les éditions Larcier et l'UCL ;
- 6 et 20 octobre 2017 : La loi Pot-Pourri II, un an après, colloque relatif à l'évolution du droit pénal, organisé par les éditions Larcier et l'UCL ;
- 3 octobre 2017 : Une justice de qualité : à quel prix?;
- 27 avril 2017 : Intelligence artificielle : quelle justice pour demain?;

- 31 janvier 2017 : La rédaction d'un plan de gestion ;
- 28 avril 2016 : La loi pot-pourri II, colloque relatif aux modifications du droit pénal, organisé par l'UCL;
- 12 février 2016 : Quel avenir pour le Conseil supérieur de la Justice?, colloque organisé par l'ASM ;

23 et 24 octobre 2008 : L'adoption internationale, ENM, Paris, France.

Appartenance à des associations professionnelles

- 2014 -...: membre (et administrateur en 2014) de l'ASM, association de magistrats issus de toutes les juridictions et qui defend une justice accessible à tous, efficace et respectueuse des droits des citoyens
- 2010 -...: participe à un forum de discussions sur internet des juges du monde entier qui s'expriment en langue française, dénommé Jugenet, à l'initiative d'un magistrat canadien
- 1998 -...: membre du centre pour l'application du droit communautaire en matière pénale et financière
- 1997 ... : avocat honoraire

Distinctions reçues

Officier de l'Ordre de Léopold

Intérêts personnels

- Membre de l'ASBL Rolling douche dont l'objet social est de donner un accès à des douches aux personnes précarisées ;
- Membre de l'ASBL Pétales dont l'objet social est de donner la parole aux personnes atteintes de troubles de l'attachement et leurs proches;

Aime les échanges entre amis, le théâtre, le cinéma et toutes les musiques.

12. MILANDOU, Prosper (République du Congo)

[Original: français]

Note verbale

Conformément aux notes verbales du 20 décembre 2019 et du 31 mars 2020, j'ai l'honneur de vous transmettre le dossier de candidature de monsieur Prosper Milandou, magistrat, juge d'instruction au 8ème cabinet du tribunal de grande instance de Brazzaville, au poste de juge de la Cour pénale internationale.

Exposé des qualifications

Document détaillé accompagnant la candidature de monsieur Prosper MILANDOU au poste de juge de la Cour Pénale Internationale.

Le présent document est établi conformément à l'article 36 paragraphe 4, alinéa a) sousalinéa ii) in fine du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (Statut), et du paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6, lesquels recommandent l'établissement d'un document détaillé. Ce document contient les rubriques indiquées à la page 2 de la Note verbale du 20 décembre 2019.

- 1) Qualités requises à l'article 36 paragraphe 3 du Statut
 - a) Qualités requises à l'article 36 paragraphe 3 alinéa a)

L'article 36 paragraphe 3 alinéa a) du Statut prévoit : « Les juges sont choisis parmi des personnes jouissant d'une haute considération morale, connues pour leur impartialité et leur intégrité et réunissant les conditions requises dans leurs Etats respectifs pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires ».

La loi organique n° 29-2018 du 7 août 2018 fixant l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur de la Magistrature (en République du Congo), en son article 8 alinéa 3, énumère les critères suivants dans la nomination des magistrats, à savoir :

- l'impartialité;
- la technicité et la compétence ;
- la probité et l'intégrité morale ;
- la conscience professionnelle ;
- l'ancienneté dans la profession ;
- l'expérience professionnelle ;
- le sens élevé du patriotisme et des devoirs de son état.

L'article 10 alinéa 1^{er} de la même loi, ajoute à ces critères, pour être nommé à des plus hautes fonctions judiciaires, la condition de ne pas avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire dans les dix ans qui précèdent la période de proposition.

Cette loi organique a repris et complété les dispositions des articles 8 et 10 de la loi organique n° 22-2008 du 26 juillet 2008 portant organisation, composition et fonctionnement du Conseil supérieur de la Magistrature (en République du Congo).

Les différents critères énumérés à l'article 8 précité sont appréciés librement par le Conseil supérieur de la magistrature dont le Ministre de la justice est le premier vice-président. Pour avoir régulièrement été nommé à diverses fonctions de la magistrature, monsieur Milandou Prosper a rempli, et continue à remplir ces différents critères. Il convient également de souligner que ce magistrat n'a jamais fait l'objet ni d'une procédure disciplinaire ni d'une sanction disciplinaire ni d'une procédure judiciaire.

En clair, les qualités requises à l'article 36 paragraphe 3 alinéa a) du Statut, sont pris en compte au niveau interne, et monsieur Milandou Prosper les rempli pleinement.

b) Qualités requises à l'article 36 paragraphe 3 alinéa b)

L'article 36 paragraphe 3 alinéa b) du Statut nécessite, pour tout candidat à un siège de la Cour :

- une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire; ou
- (ii) une compétence reconnue dans les domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail de la Cour

Monsieur Milandou Prosper a été nommé juge au Tribunal de Grande Instance d'Impfondo par décret n° 2013–194 du 17 mai 2013, portant nomination des magistrats dans les juridictions nationales. En sa qualité de juge, il a formé la composition du Tribunal correctionnel et a, à ce titre, participé au jugement des délits.

Par ordonnance du président de ce Tribunal, datée du 24 juillet 2013, il a été nommé juge des enfants. En cette qualité, il a instruit les affaires concernant les mineurs. En tant que juge des enfants, il a jugé seul, conformément au code de procédure pénale, certaines affaires. Sachant que le juge des enfants est le président du Tribunal pour enfant, il a jugé en cette dernière qualité les affaires concernant les mineurs.

Par décret n° 2014–237 du 21 mai 2014 portant nomination de magistrats dans les juridictions nationales, monsieur Milandou Prosper a été nommé juge d'instruction du 2° cabinet du Tribunal de Grande Instance (TGI) d'Impfondo. Pendant les quatre ans passés à l'instruction au TGI d'Impfondo son expérience du procès pénal, du Droit pénal et de la procédure pénale s'est enrichie, outre l'instruction, par la composition du Tribunal correctionnel une fois de plus, lorsque l'un des juges était empêché, par les intérims du Procureur de la République toutes les fois que ce dernier et ses substituts étaient hors de la circonscription judiciaire, ainsi que par les intérims du Président du Tribunal lorsqu'il était empêché. Grace aux nombreuses affaires criminelles qu'il a instruites et transmises à la Cour d'appel de Ouesso, une session criminelle a pu être tenue à Impfondo, pour la première fois, en 2018.

Par décret n° 2018–104 du 14 mars 2018 portant nomination des magistrats dans les tribunaux de grande instance, monsieur Milandou Prosper a été nommé juge d'instruction du 8° cabinet du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville. Les statistiques de 2018 ont montré que des onze (11) juges d'instruction du TGI de Brazzaville, il est celui qui a rendu le plus d'ordonnances de règlement en 2018. Ses nombreuses décisions rendues peuvent témoigner sa compétence dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale.

En somme, l'instruction préparatoire est une étape du procès pénal. Monsieur Milandou Prosper a sept (7) ans d'expérience dans les domaines du droit pénal, de la procédure pénale et du procès pénal. En tant que magistrat, juge d'instruction, il intervient uniquement en matière pénale. C'est dire que ses diverses fonctions lui ont permis d'acquérir une compétence louable et une bonne expérience en matière pénale (Droit pénal, procédure pénale, procès pénal).

c) Qualités requises à l'article 36, paragraphe 3 alinéa c)

L'article 36 paragraphe 3 alinéa c) du Statut exige, pour tout candidat à un siège de la Cour une excellente connaissance et une pratique courante d'au moins une des langues de travail de la Cour.

Aux termes de l'article 50 paragraphe 2 du Statut « Les langues de travail de la Cour sont l'anglais et le français. »

La langue officielle de la République du Congo est le français. Monsieur MILANDOU Prosper a appris à écrire et à parler en français, à l'école, dès l'âge de cinq (5) ans. Il a effectué toutes ses études en français. De 2006 à 2010, il a enseigné les cours de français dans quelques collèges d'enseignement privés de Pointe-Noire et Brazzaville. En République du Congo, la langue de travail est le français.

C'est dire que Monsieur Milandou Prosper a une excellente connaissance et une pratique courante du français qui lui permettent d'écrire et de parler en français avec une parfaite aisance.

2) Liste choisi par le candidat

Conformément au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut, monsieur Milandou Prosper s'inscrit sur **la liste A** qui contient les noms des candidats possédant les compétences visées au paragraphe 3, alinéa b) sous-alinéa i), notamment les compétences et l'expérience en matière pénale (Droit pénal, procédure pénale, procès pénal).

- 3) Informations visées au paragraphe 8 alinéa a) de l'article 36 du Statut

 Dans le cadre du choix des juges, les Etats parties tiennent compte de la nécessité d'assurer dans la composition de la Cour :
- i) La représentation des principaux systèmes juridiques du monde
 La République du Congo applique le système juridique romano-germanique qui utilise les magistrats professionnels au niveau de l'instruction, des tribunaux correctionnels, et des Cours d'appel, pendant qu'au niveau des cours criminelles les magistrats professionnels composent avec des jurés;
- ii) Une représentation géographique équitable
 La candidature de monsieur MILANDOU Prosper s'inscrit dans la région des Etats d'Afrique;
 - iii) Une représentation équitable des hommes et des femmes

Monsieur Milandou Prosper est un homme.

4) Spécialité

En référence à l'alinéa b) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut, monsieur MILANDOU Prosper n'a pas de spécialité particulière. Il instruit toutes les affaires qui lui sont soumises en matière pénale, conformément au code de procédure pénale.

5) Nationalité

Par application du paragraphe 7 de l'article 36 du Statut, monsieur MILANDOU Prosper est congolais de la République du Congo. Il n'a pas une autre nationalité.

6) Présentation de la candidature

Au sens de l'article 36 paragraphe 4 alinéa a) les candidats à un siège de la Cour peuvent être présentés par tout Etat partie au Statut :

- i) selon la procédure de présentation des candidatures aux plus hautes fonctions judiciaires dans l'Etat en question ; ou
- ii) selon la procédure de présentation de candidature à la Cour internationale de justice prévue dans le Statut de celle-ci.

Au niveau interne, les propositions de nomination peuvent être faites par le Ministre de la justice (1^{er} vice-président du Conseil supérieur de la magistrature), le Premier président de la Cour suprême (2^e vice-président du Conseil supérieur de la magistrature), le Procureur général près la Cour Suprême, et les autres membres de droit.

Ainsi, la candidature de monsieur Milandou Prosper est présentée selon la modalité prévue par l'article 36 paragraphe 4 alinéa a) sous-alinéa i) du Statut.

7) Engagement

Monsieur Milandou Prosper s'engage d'être totalement disponible pour assumer les fonctions de juge à temps plein, lorsque la charge de travail de la Cour l'exige.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom de famille: Milandou

Prénom : Prosper Sexe : Masculin

Date de naissance: 12 février 1978

Nationalité : Congolaise Critères régionaux : Afrique État civil : Marié

Etat civil: Marié
Liste A / Liste B: Liste A

Langues: Langue maternelle: Lari

Anglais : (écrit) Débutant; (oral) Débutant Français : (écrit) Confirmé; (oral) Confirmé Espagnol : (écrit) Débutant; (oral) Débutant

Lingala : (écrit) Intermédiaire; (oral) Intermédiaire Kituba : (écrit) Intermédiaire; (oral) Intermédiaire

Qualifications académiques

Novembre/2010 -

janvier/2013 : Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (République du Congo)-Diplome de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature

2000 - 2001 : Faculté de Droit de l'Université Marien NGOUABI (République du Congo) Maitrise en Droit, option Droit public

1999 - 2000 : Faculté de Droit de l'Université Marien NGOUABI (République du Congo) Licence en Droit, option Droit public

1998 - 1999 : Faculté de Droit de l'Université Marien NGOUABI (République du Congo) Diplome d'Etudes universitaires générales (DEUG)

1995 - 1996 : Lycée Pierre Savorgnan De Brazza : Bac A4

Expérience professionnelle

De mars 2018 - à ce jour : Etat Congolais

Juge d'instruction du 8e cabinet du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville

Le paragraphe 3, alinéa b, sous-alinéa i, de l'article 36 du Statut de Rome exige, pour les candidats de la liste A, une compétence reconnue dans les domaines du Droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, en qualité de juge ou autres. L'instruction préparatoire est une étape du procès pénal. J'ai sept (7) ans d'expérience du procès pénal. En tant que magistrat, Juge d'instruction, j'interviens uniquement dans les domaines du Droit pénal et de la procédure pénale. Les statistiques de 2018 ont montré que des onze (11) juges d'instruction du TGI de Brazzaville, je suis celui qui a rendu le plus d'ordonnances de règlement en 2018. Mes nombreuses décisions rendues peuvent témoigner ma compétence en ces

matières.

Mai 2014 - mars 2018:

Etat Congolais

Juge d'instruction du 2e cabinet du Tribunal de Grande Instance d'Impfondo

Outre les éléments exposés plus haut, je peux ajouter que pendant ces quatre ans passés à l'instruction au TGI d'Impfondo mon expérience du Procès pénal, du Droit pénal et de la Procédure pénale s'est enrichie, outre l'instruction, par la composition du Tribunal correctionnel, lorsque l'un des juges était empéché, par les intérims du Procureur de la République toutes les fois que ce dernier et ses substituts étaient hors de la circonscription judiciaire, ainsi que par les intérims du Président du Tribunal lorsqu'il était empêché. Grace à toutes les affaires criminelles que j'ai instruites et transmises à la Cour d'appel de Ouesso, une session criminelle a pu être tenue à Impfondo, pour la première fois, en 2018.

Juin 2013 - Mai 2014:

Etat Congolais

Juge et juge des enfants du Tribunal de Grande Instance d'Impfondo

J'ai été nommé, en 2013, juge du Tribunal de Grande Instance d'Impfondo par décret pris en conseil supérieur de la magistrature. En ma qualité de juge, j'ai formé la composition du Tribunal correctionnel et j'ai à ce titre participé au jugement des délits. Par ordonnance du président du Tribunal, j'ai été nommé, toujours en 2013, juge des enfants. En cette qualité, j'ai instruit, pendant une année, les affaires concernant les mineurs. En tant que juge des enfants, j'ai jugé seul, conformément au code de procédure pénale, certaines affaires. Sachant que le juge des enfants est le président du Tribunal pour enfant, j'ai jugé en cette dernière qualité les affaires concernant les mineurs. C'est dire que mes diverses fonctions m'ont permis d'acquérir une grande expérience en matière pénale (Droit pénal, procédure pénale, procès pénal).

Autres activités professionnelles pertinentes

Octobre 2005 - Octobre 2010: Enseignement

Pendant ces années j'ai enseigné dans les écoles privées le Français, le Droit, etc. Je n'ai pas enseigné le Droit pénal ni la Procédure pénale, certes, mais mes qualités professionnelles, comme le dévouement au travail, l'honneteté, l'assiduité, etc, m'ont valu la confiance de mes employeurs et des inspecteurs à tel point, qu'en peu de temps, j'ai été nommé Directeur des études et membre du comité de gestion de l'inspection des CEG de Pointe-Noire 1. C'est une manière de dire que les compétences et expérience en matière pénale couplées aux qualités professionnelles, comme le dévouement au travail, l'honneteté, l'assiduité, etc, ont conduit jusque là à un bon rendement.

Publications les plus pertinentes

Mémoire intitulé : Les moyens d'information du magistrat instructeur au Congo, ENAM, 2012.

Séminaires et conférences les plus pertinents

- 1. Du 05 au 09 Août 2019: Séminaire de pré-évaluation du dispositif congolais sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- 2. Du 25 au 29 novembre 2019: Séminaire de sensibilisation et de formation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme;

Intérêts personnels

En décembre 2001, le dernier mois de ma formation en année de Maitrise, j'avais été sélectionné, avec trois autres collègues pour participer au concours international de Droit international pénal, à Montréal en mai 2002, dans le cadre duquel nous avions élaboré deux mémoires (mémoire du réquérant et celui du défendeur). Bien que la participation de l'équipe du Congo à ce concours avait rencontré un obstacle majeur, ce travail m'avait vraiment interessé. Depuis lors, mon intérêt pour la Cour Pénale Internationale n'a cessé de croitre au point que j'ai sollicité, plus d'une fois la participation au programme de stage, et autre, mais en vain. Mon goût pour le perfectionnement et l'accomplissement des responsabilités de plus en plus grandes, ainsi que l'amour de rendre la justice avec impartialité, intégrité, et célérité, m'amènent à faire acte de candidature au poste de Juge de la Cour pénale interationale.

Divers

Je m'engage d'être totalement disponible pour assumer les fonctions de juge à temps plein, lorsque la charge de travail de la Cour l'exige.

13. PERALTA DISTÉFANO, Ariela (Uruguay)

[Original: anglais]

Note verbale

La Mission permanente de l'Uruguay auprès de l'office des Nations Unies et autres organismes internationaux basés à Genève présente ses compliments aux Missions permanentes des Etats parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) et a l'honneur de les informer que le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay a décidé de présenter la candidature de Madame Ariela Peralta Distéfano au poste de magistrat de la Cour pénale internationale pour la Liste B (article

36.3.b.ii. du Statut), aux élections qui auront lieu durant la 19e période des sessions de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome, qui se déroulera à New York, du 7 au 17 décembre 2020.

Le curriculum vitae ainsi que la déclaration des compétences de Mme Peralta sont joints à cette note.

Madame Peralta est forte d'une trajectoire bien reconnue de plus de 33 années d'expérience professionnelle en Droits de l'Homme et Droit International Humanitaire, au front d'institutions et programmes visant à renforcer les mécanismes de protection des droits humains et l'administration de la justice. Il convient de souligner son action en tant que Directrice de l'Institut National des Droits de l'Homme et médiateur ("ombudsperson").

Conformément aux principes et objectifs du Statut de Rome, son travail a contribué concrètement au renforcement de l'état de droit et du devoir de mémoire, de vérité, de justice et de réparation des victimes de violations des droits de l'Homme.

En Uruguay, elle a plaidé en tant qu'avocate pour des personnes privées de liberté, ex prisonniers politiques et délinquants mineurs, souvent à titre gracieux. De même, elle a participé à la révision de la loi de caducité en Uruguay, qui a conduit à la reprise des procédures pénales nationales dans des cas de terrorisme d'État. Dans le domaine interaméricain, elle a plaidé devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme dans des affaires emblématiques qui ont contribué à établir une jurisprudence sur les questions de massacres, d'exécutions extrajudiciaires, de droits politiques, de juridiction militaire, d'impunité, de disparitions forcées, de violence de genre et de droits des enfants.

Le processus national de nomination a été mené conformément à l'Accord de Coopération avec la Cour pénale internationale, y compris la participation de la société civile, du Pouvoir législatif et du Pouvoir exécutif, ce qui ratifie l'indépendance du candidat proposé. En ce sens, le gouvernement uruguayen appréciera d'avoir le precieux soutien des gouvernements des Etats parties au Statut de Rome pour cette candidature.

Exposé des qualifications

Le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay présente pour examen des États Parties la candidature de Mme Ariela Peralta Distéfano au poste de juge de la Cour pénale internationale pour la période 2021-2030, lors des élections qui auront lieu au cours de la dix neuvième session de l'Assemblée des États Parties, à New York, du 7 au 17 décembre 2020. Le présent exposé est soumis aux termes du paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut et de la résolution ICC-ASP/3/Res.6, ainsi que de ses annexes, et de la résolution ICC-ASP/18/Res.4, relative à la procédure de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour.

Mme Peralta remplit pleinement les critères énoncés aux alinéas a), b) et c) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome, sa nomination se faisant au titre de la liste B, en vertu de l'article 36 3) b) ii).

Mme Peralta jouit de la plus haute considération morale et est connue pour son impartialité et son intégrité. Elle est avocate et remplit pleinement les conditions requises pour exercer les fonctions judiciaires les plus hautes. Par ailleurs, elle maîtrise parfaitement l'anglais. Toutes ces qualités sont démontrées par sa longue expérience en qualité d'avocate spécialisée dans les droits de l'homme et son parcours engagé, au diapason des principes et des objectifs à l'origine du Statut de Rome, aussi bien sur le plan national, interaméricain, qu'international.

À l'heure actuelle, Mme Peralta est Secrétaire exécutive de l'Institut des politiques publiques sur les droits de l'homme (IPPDH) du Marché commun du Sud (MERCOSUR), poste approuvé par les États Parties dudit organisme : Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay.

En 33 ans de carrière comme avocate, Mme Peralta a occupé différentes fonctions qui font d'elle une candidate particulièrement idoine. Elle a plaidé plusieurs affaires complexes au niveau national (pénal) et international (interaméricain). Elle a dirigé des institutions dont l'objet était le renforcement des mécanismes de protection des droits de l'homme sur le continent américain.

Il convient de souligner le rôle qu'elle a joué sur le plan national dans le domaine pénal — dans les premières années de sa carrière professionnelle — en étant à la tête des départements de défense des droits de l'homme et politiques au sein d'organisations dédiées à la représentation des victimes, pendant une période difficile pour le pays, comme l'a été la transition démocratique en Uruguay.

Par la suite, elle a occupé le poste de Directrice adjointe de l'organisation non gouvernementale CEJIL, en dirigeant les affaires de violations graves des droits de l'homme devant la Commission interaméricaine et la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Elle a plaidé des cas emblématiques hautement complexes qui exigeaient une connaissance approfondie du droit international des droits de l'homme, du droit humanitaire et du droit pénal des pays d'Amérique du Nord, d'Amérique latine et des Caraïbes. De telles affaires ont permis à la Cour interaméricaine de créer une jurisprudence avant-gardiste dans des domaines comme les massacres, les exécutions extrajudiciaires, les droits politiques, la juridiction militaire, l'impunité, les disparitions forcées, le droit de vivre sans violences à caractère sexuel, le droit des enfants, qui constituent des domaines où il convient encore d'inverser certaines situations de violence structurelle dans le monde occidental. L'affaire Gelman c. l'Uruguay illustre bien cette question, le jugement en date de février 2010 ayant obligé l'État uruguayen, entre autres choses, à reconnaître publiquement sa responsabilité vis-à-vis des victimes Juan et Macarena Gelman, en présence du Président de la République de l'époque, José Mujica, devant le Congrès national. Ledit jugement prévoyait la révision de la Loi sur l'abrogation de l'action publique et a permis ultérieurement la promulgation de la Loi n° 18.831 (2011), rétablissant le plein exercice de l'action pénale pour les délits commis en application du terrorisme d'État jusqu'au 1er mars 1985.

En tant qu'Ombudsperson, ainsi qu'en sa qualité de Directrice, puis de Présidente de l'Institut national des droits de l'homme et de défense du peuple (INDDHH), Mme Peralta a joué un rôle clef lors du premier mandat de cette organisation, dans la mesure où elle a dû créer la structure institutionnelle, ainsi qu'élaborer et mettre en œuvre son premier plan stratégique. Parallèlement à cela, elle a personnellement assuré le suivi des différentes plaintes pour violations des droits de l'homme, collecté les éléments de preuve et émis des recommandations motivées, ainsi que veillé à l'application desdites recommandations par les différentes agences de l'État. À ce titre, elle a rédigé des rapports sur l'harmonisation de la législation nationale conformément aux obligations internationales adoptées par l'Uruguay dans le domaine des droits de l'homme, soumis des rapports auprès des organes des traités relatifs aux droits de l'homme et devant les instances spéciales du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, et présenté le rapport annuel sur la situation des droits de l'homme devant le Parlement national. En Uruguay, l'INDDHH fait également fonction de Mécanisme national de prévention de la torture (en vertu de l'OPCAT des Nations Unies), en supervisant les conditions de privation de liberté.

Mme Peralta a également été, entre autres, conseillère parlementaire sur des questions relatives aux droits de l'homme et à l'harmonisation législative, conseillère auprès de fondations et d'organisations internationales intergouvernementales, comme l'Organisation des États américains (OEA), basée à Washington D.C. et non gouvernementales comme l'Association pour la prévention de la torture (APT), basée à Genève ou la CEJIL, basée à Washington D.C., conseillère pour les plans stratégiques de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH), membre désignée du Groupe de travail sur la mémoire récente de la Fondation Nelson Mandela, membre désignée du Réseau latino-américain sur la prévention du génocide et des atrocités de masse de l'Institut Auschwitz pour la paix et la réconciliation. Au cours des dernières années, elle a conseillé l'OEA sur les questions relatives à la Cour pénale internationale. De même, elle a enseigné à la prestigieuse Faculté latino-américaine des sciences sociales (FLACSO).

Sa formation universitaire spécialisée, son expérience et le sens du service dont elle a fait preuve démontrent ses vastes compétences dans l'application pratique du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire international à des situations complexes, comme celles qu'aborde la Cour pénale internationale. Son rôle d'Ombudsperson et d'avocate démontre son expérience notable dans les procédures pénales dans le cadre de différents systèmes juridiques du monde occidental. Mme Peralta a représenté notamment des victimes de violence en temps de guerre et de paix, notamment des femmes qui ont souffert de stérilisation forcée, de viols et d'autres formes de violence sexuelle, de torture, de séquestration d'enfants nés en captivité pendant des régimes d'oppression et des guerres civiles, des populations déplacées, des enfants détenus de façon arbitraire, des victimes de violence domestique et d'autres formes de violence.

Mme Peralta dispose d'une vaste et indéniable expérience auprès d'institutions nationales et régionales, et a démontré sa capacité à répondre à des scénarios complexes dans des cultures diverses, tout comme à la tête d'organes collégiaux. Occupant des postes de direction au sein d'institutions non gouvernementales et étatiques, aussi bien au niveau national que régional, elle a su mettre en place les indispensables échanges avec les États, la société civile, les victimes et les autres parties prenantes clefs, en faisant preuve de sensibilité et d'engagement en matière de droits de l'homme, tout en démontrant son sens du compromis et de la pondération grâce à un dialogue constructif avec les autorités étatiques.

Le soutien accordé à la candidature de Mme Peralta, non seulement par le pouvoir exécutif de l'Uruguay, mais aussi par le pouvoir législatif et la société civile organisée et spécialisée dans les droits de l'homme est une nouvelle preuve des qualités de la candidate. En vertu du système national de nomination, défini par la Loi de coopération avec la Cour pénale internationale (n°18.026), différents acteurs peuvent présenter des candidatures, en obtenant l'aval de l'Assemblée générale législative, visant à formaliser la candidature par voie diplomatique. Il convient de souligner que la nouvelle administration, ayant pris ses fonctions le 1er mars 2020, et la nouvelle législature, dont le mandat a débuté le 15 février 2020, ont approuvé la candidature de Mme Peralta, avec le soutien de la société civile, en renouvelant la procédure d'adoption conduite en 2017. À cette époque, le Gouvernement de l'Uruguay avait soumis sa candidature avec l'accord général des différentes composantes de la sphère politique, lors de la session de l'Assemblée générale du 14 mars 2017. Il est important de garder à l'esprit qu'avant cela, en 2012, Mme Peralta avait obtenu le soutien, conformément aux majorités requises à ce titre, de l'Assemblée générale du Parlement uruguayen, pour intégrer le premier Conseil de direction de l'Institut national des droits de l'homme et de défense du peuple (« Ombudsperson » collectif de la République de l'Uruguay), qu'elle a par la suite présidé jusqu'en 2017.

Compte tenu de l'importance de la charge, la Loi uruguayenne de coopération avec la Cour pénale internationale (Loi n°18.026 – articles 73 à 75-) prévoit que, pour soumettre une candidature au poste de juge ou de procureur de la Cour pénale internationale, il convient de remplir pleinement les conditions exigées pour être nommé au poste de juge de la Cour suprême de justice, et d'être désigné par l'Assemblée générale (Chambre des sénateurs et Chambre des députés). Le 14 mars 2017, Mme Peralta a été désignée à l'unanimité par les représentants de l'État élus présents à l'Assemblée générale du pouvoir législatif uruguayen (104 membres du Sénat et de la Chambre des députés issus de différents partis politiques).

Ses compétences ont déjà fait l'objet d'une évaluation en 2017 par la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la CPI, qui a conclu que la candidate remplissait pleinement les critères exigés pour exercer comme magistrate au sein de la Cour pénale internationale. Dans son rapport, le Comité a observé que la candidate disposait d'une expertise exceptionnelle et de compétences avérées dans le domaine du droit international, y compris en droit international humanitaire et en droit des droits de l'homme, comme indiqué par la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale (document ICC-ASP/16/7).

Mme Peralta est de langue maternelle espagnole et maîtrise parfaitement l'anglais, aussi bien à l'écrit, qu'à l'oral, ce qui figure également dans le Rapport de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale, suite à l'entretien qui a été mené à l'époque (document ICC ASP/16/7).

Mme Peralta est de nationalité uruguayenne et sa candidature est soumise à ce titre. Elle possède également la nationalité italienne. La candidature est soumise au titre de la liste B, en vertu des dispositions du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut et la candidate s'engage à se rendre disponible pour prendre ses fonctions à temps plein lorsque l'exigeront les travaux de la Cour.

Sa nomination répond, par ailleurs, à la recherche d'une représentation géographique appropriée, au titre des États d'Amérique latine et des Caraïbes (deux postes étant vacants, dans la mesure où sur les 18 juges, seul un juge poursuivra son mandat en 2021 au titre de cette région et de la liste A).

De même, Mme Peralta contribuera à la représentation des principaux systèmes juridiques dans le monde, dans la mesure où elle a été formée et a exercé dans le cadre du système de droit continental, tout en étudiant et exerçant également dans des pays où est appliqué le droit anglo-saxon.

En soumettant la candidature d'une femme compétente, l'intention est également de promouvoir la parité hommes-femmes au sein de la Cour.

L'expertise de Mme Peralta permettra indubitablement de contribuer de façon significative aux travaux de la Cour pénale internationale dans la mise en œuvre des principes et des objectifs du Statut de Rome. Le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay soumet ainsi à l'examen des États Parties, avec conviction et le sens des responsabilités, la candidature de Mme Peralta, de nationalité uruguayenne, estimant qu'elle est idéalement qualifiée pour le poste de juge de la Cour pénale internationale, comme en témoigne son expertise, sa grande expérience et son engagement permanent en faveur des principes et des objectifs du Statut de Rome.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom de famille: Peralta Distefano

Prénom : Ariela Sexe : Féminin

Date de naissance : 20 juillet 1962

Nationalité: Italienne

Critères régionaux : Amérique latine et Caraïbes

État civil : Mariée Liste A / Liste B : Liste B

Langues: Langue maternelle: Espagnol

90 2AIR2-F-121220

Anglais: (écrit) Avancé; (oral) Avancé

Français : (écrit) Débutant ; (oral) Débutant Italien : (écrit) Débutant; (oral) Intermédiaire Portuguais : (écrit) Débutant; (oral) Débutant

Qualifications académiques

08/2004 - 06/2005: American University, Washington College of Law, Washington D.C., U.S.

Master en études légales internationales. Spécialisation : Protection internationale des droits de l'homme

08/2004 - 06/2005: American University, Washington College of Law, Washington D.C., U.S.

Justice transitionnelle et déclaration de responsabilité par les États (Programme Hubert H. Humprhey)

03/1985 - 05/1990 : Universidad de la República (UDELAR), Faculté de droit et des sciences sociales, Montevideo, Uruguay

Notaire assermentée

03/1980 - 05/1987 : Universidad de la República (UDELAR), Faculté de droit et des sciences sociales, Montevideo, Uruguay

Avocate

03/1980 - 06/1985 : Universidad de la República (UDELAR), Faculté de droit et des sciences sociales, Montevideo, Uruguay

Avouée

Expérience professionnelle

02/2020 - jusqu'à présent : Institut des politiques publiques sur les droits de l'homme (IPPDH), Marché commun du Sud (MERCOSUR)

Secrétaire exécutive

La Secrétaire exécutive est la représentante institutionnelle de l'Institut des politiques publiques sur les droits de l'homme du MERCOSUR (IPPDH), elle est responsable de la mise en œuvre des tâches relevant de l'Institut, aussi bien sur le plan technique, administratif, financier que patrimonial. Elle est ressortissante d'un des États Parties et a été désignée par le Groupe Marché commun (GMC), sur proposition de la Réunion des hautes autorités en matière de droits de l'homme (RAADH). Elle a été désignée par le GMC pour diriger l'IPPDH. Le GMC est composé à l'heure actuelle des membres suivants : Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay.

L'objectif de l'IPPDH est de contribuer au renforcement de l'État de droit dans les États Parties en élaborant et mettant en œuvre des politiques publiques dans le domaine des droits de l'homme afin de consolider les droits de l'homme et faire de cette question l'axe principal de l'identité et du développement du MERCOSUR. Mes fonctions consistent à coopérer avec les États afin protéger de façon renforcée les droits de l'homme, conformément aux Constitutions nationales et aux instruments internationaux ratifiés. Sous ma direction institutionnelle, il me revient de prêter une assistance technique aux États pour renforcer les capacités des fonctionnaires en matière de droits de l'homme, tout comme de développer des programmes visant à coordonner les actions de soutien aux populations en situation de grande vulnérabilité, notamment les

populations migrantes, y compris les enfants, les victimes de violence sexuelle, les peuples d'ascendance africaine, et de défense des droits des travailleurs migrants et de leurs familles, des victimes de la traite d'êtres humains, des adultes majeurs, ainsi que de préservation de la mémoire et de la vérité sur les crimes commis dans un passé récent pendant des régimes dictatoriaux. Je conduis également des études, des enquêtes et je fais des présentations à la demande de la Réunion des hautes autorités sur les droits de l'homme et des Chancelleries du MERCOSUR. Afin de mener à bien de telles tâches, je participe à des réunions de haut niveau avec les autorités de l'ensemble des pouvoirs en Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay, ainsi qu'avec des représentants des administrations, aussi bien sur le plan régional, que national ou local, pour mettre en œuvre des politiques de protection des droits. Les fonctions que j'occupe exige une connaissance approfondie de la situation des populations dont les droits sont violés afin de pouvoir élaborer des mécanismes spécifiques de protection. Le poste exige également une expertise de la réglementation nationale des différents pays du MERCOSUR et de la région, afin de pouvoir les harmoniser avec les normes internationales. Je coordonne les actions dans le cadre du système régional de protection des droits de l'homme (système interaméricain) et des institutions nationales et locales chargées des droits de l'homme, avec le Ministère public de chaque pays, le pouvoir judiciaire, la société civile et le monde universitaire

06/2016 - 09/2017 : Institut national des droits de l'homme et de défense du peuple (INDDHH), Uruguay

Présidente

La Présidente est chargée de représenter l'INDDHH au niveau national, ainsi qu'international et de faire appliquer les mandats de l'institution. L'INDDHH est un organisme national autonome qui a pour mission de défendre, de promouvoir et de protéger l'ensemble des droits de l'homme. Plus haute autorité nationale dans le domaine des droits de l'homme, la Présidente tient des réunions avec les plus hautes autorités gouvernementales, ce qui implique une forte capacité de négociation et de diplomatie. Au cours de ma présidence, j'ai inauguré le siège de l'INDDHH, situé dans un ancien centre clandestin de détention pendant la dictature militaire (1973-1985). À sa création, le siège de l'organisme est devenu ainsi le premier lieu de mémoire. La Présidente est chargée de répondre aux requêtes soumises par la société civile dans son sens le plus large.

Dans le cadre de sa vaste mission, l'INDDHH est compétent pour recommander l'harmonisation des dispositions légales et des pratiques institutionnelles avec les obligations et directives internationales en matière de droits de l'homme, rédiger des rapports sur la situation des droits de l'homme au niveau national, départemental ou zonal, connaître et statuer sur les allégations de violation des droits de l'homme, émettre des recommandations sur les violations pour lesquelles des enquêtes ont été conduites par des organismes relevant de la compétence de l'Institut, émettre des avis sur des projets de loi, diffuser largement les droits de l'homme et l'éducation en matière des droits de l'homme. Il remplit également la fonction de dispositif national de prévention de la torture, en application du Protocole facultatif de la convention contre la torture et autres mauvais traitements et peines cruelles, inhumaines ou dégradantes.

06/2012 - 06/2017 : Institut national des droits de l'homme et de défense du peuple (INDDHH), Uruguay

Directrice, Conseil de direction

En tant que membre du premier Conseil de direction de l'INDDHH, j'ai été amenée à examiner et à statuer sur les allégations de violation des droits de l'homme à la demande des parties et à émettre des

recommandations à l'État sur les violations avérées. Dans l'exercice de mes fonctions, j'ai dû, dans chaque affaire, documenter les informations, interroger les témoins, inspecter les organismes et les archives, évaluer les témoignages. Pour émettre chaque recommandation, il a été nécessaire d'appliquer la législation nationale, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme. Chaque recommandation émise devait contenir des avis d'ordre général et plus spécifiques afin de faire cesser toute violation, modifier la législation ou appliquer des mécanismes de réparation et d'indemnisation des victimes. Dans l'exercice de mes fonctions, j'ai dû, pour chaque affaire, collecter les informations, interroger des témoins, examiner les organismes et les archives, évaluer les témoignages. Pour émettre chaque recommandation, il a été nécessaire d'appliquer la législation nationale, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme. Chaque recommandation émise devait contenir des avis d'ordre général et plus spécifiques afin de faire cesser toute violation, modifier la législation ou appliquer des mécanismes de réparation et d'indemnisation des victimes. Une fois la recommandation émise, il a été nécessaire d'en notifier et d'assurer le suivi auprès des agences gouvernementales pertinentes, afin de contrôler la mise en œuvre effective de ladite recommandation. La tâche était similaire à celle d'un juge avec des fonctions quasi-juridiques et exigeait une connaissance approfondie du droit international des droits de l'homme et des droits pénal et civil nationaux. Dans l'exercice de mes fonctions, j'ai enquêté sur des situations précises et/ou régionales relatives aux droits de l'homme, rédigé certains chapitres du rapport annuel sur la situation des droits de l'homme soumis au Parlement. J'ai soumis des rapports pour chaque cycle de l'Examen périodique universel et présenté des exposés, devant les organes des traites relatifs aux droits de l'homme et les instances spéciales du Conseil des droits de l'homme, et assisté également aux sessions en personne. J'ai participé et fait des exposés lors de nombreuses réunions et d'innombrables séminaires au niveau régional et mondial, j'ai effectué des visites sur le terrain dans le cadre d'enquêtes. Par ailleurs, j'ai échangé sur nos expériences avec l'Ombudsperson de la région ibéro-américaine. L'INDDHH remplit aussi la fonction de dispositif national de prévention de la torture. Dans l'exercice de mes fonctions, j'ai visité des lieux de détention et de rétention, conduit des entretiens avec des détenus et des fonctionnaires et rédigé des rapports pertinents en la matière.

Dans la mesure où il s'agissait du premier mandat de l'Institut, j'ai été chargée, en qualité de membre du Conseil de direction, de créer l'organisation, d'élaborer le plan stratégique, de définir les domaines de travail, de recruter le personnel, de superviser leur travail et le fonctionnement de l'Institut, de soumettre les budgets afin de répartir les fonds de façon adéquate.

02/2006 - 05/2012 : Centre pour la justice et le droit international (CEJIL), Washington D.C., États-Unis

Directrice exécutive adjointe

Le poste de Directrice exécutive adjointe comprenait la direction de tous les secteurs d'activité de l'organisation. J'étais ainsi chargée de superviser les activités de quatre bureaux en Amérique latine, de veiller à disposer de ressources financières et humaines et de les utiliser de façon appropriée. La Directrice exécutive et la Directrice adjointe sont tenues de saisir la Commission et la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Le CEJIL, aux côtés de 400 organisations d'Amérique du Nord, d'Amérique latine et des Caraïbes, représente plus de 10 000 victimes et bénéficiaires des mesures de protection couvrant plus de 300 affaires (ainsi que des mesures conservatoires et provisoires) auprès de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) et la Cour

interaméricaine des droits de l'homme (Cour IDH). L'objectif est d'assurer la réparation des victimes et d'adopter les modifications structurelles au niveau de l'État, des pratiques, des politiques publiques et de la législation nationale, afin d'empêcher que toute violation puisse se reproduire. La procédure et le résultat influencent de façon significative les modèles relatifs aux violations des droits de l'homme ou aux situations de violations invisibles, non seulement dans le pays concerné, mais dans la région. En outre, les normes de protection développées dans un jugement sont pertinentes pour d'autres affaires examinées dans d'autres systèmes internationaux de protection. Le CEJIL intervient également auprès de différents fonctionnaires, organes politiques de l'OEA, de la CIDH et de la Cour IDH, en plaidant pour une plus grande transparence, un meilleur dialogue, une meilleure accessibilité et efficacité des organes du Système interaméricain. Dans l'exercice de mes fonctions de Directrice exécutive adjointe, c'est ce domaine que j'ai dirigé.

En tant que Directrice adjointe, j'ai été chargée de représenter sur le plan juridique plusieurs affaires lors de différentes audiences devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme, à la tête des équipes chargées d'affaires extrêmement complexes, dans le domaine du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire et des cadres juridiques nationaux de toute la région américaine et des Caraïbes. Plaider une affaire auprès de la Cour interaméricaine des droits de l'homme est une procédure longue qui exige l'élaboration d'une stratégie juridique sophistiquée. Cela implique une connaissance approfondie du cadre juridique national et de la procédure juridique internationale. À cet effet, j'ai dû maîtriser le contexte local où se sont déroulés les faits incriminés, interroger les victimes et les témoins à plusieurs reprises. Cela implique également la faculté de travailler en équipe, conformément à la stratégie élaborée pour l'affaire concernée, avec des experts et des témoins. Il est nécessaire de collecter des éléments de preuve de qualité. Il convient également de rédiger l'ensemble des documents relatifs à la procédure et de participer aux audiences. Plaider au niveau international m'a obligée à développer un art éprouvé de l'argumentation juridique. La présentation d'une affaire devant la Cour comprend l'interrogatoire des victimes, des témoins et des experts, l'examen contradictoire par les parties et les plaidoiries orales. Les affaires que j'ai représentées étaient complexes, avec une incidence importante sur le plan national, dans des circonstances extrêmement sensibles. Il convenait aussi de mener des activités d'enquête et des visites sur le terrain, de maîtriser des aspects de la législation interne et comparée, ainsi que de la procédure internationale, de la jurisprudence nationale, comparée et internationale.

J'ai plaidé des affaires concernant des enfants nés en détention dans le cadre de régimes d'oppression et de guerres civiles, le droit de récupérer son identité, des disparitions forcées, des massacres, des homicides de défenseurs des droits de l'homme, des violations de la liberté d'expression, des homicides politiques, des situations de personnes soumises à la torture ou à d'autres violations mettant en cause l'intégrité de la personne, des exécutions extrajudiciaires, des violences sexuelles et à caractère sexiste, l'accès au droit à l'éducation, des violations des droits de personnes migrantes ou apatrides.

06/2005 - 02/2006: Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Uruguay

Consultante au niveau national concernant les politiques législatives en matière des droits de l'homme

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme ont mis en œuvre le projet "Assistance technique au Parlement de l'Uruguay" (URU/04/010), ("Projet d'assistance technique"), l'objectif

général étant d'assister le Parlement uruguayen à renforcer ses capacités à relever les défis qu'implique de disposer d'un Parlement moderne, en consolidant ainsi son rôle d'instance nationale de promotion et de protection des droits de l'homme. Sous ma responsabilité, les objectifs suivants ont été développés : 1) Renforcment du rôle constitutionnel de la Chambre des députés et des sénateurs ; 2) Renforcement de la gestion administrative et des capacités en ressources humaines du Parlement ; et 3) Renforcement des fonctions de contrôle du Parlement et de sa relation avec la société uruguayenne. De janvier 2005 à juin 2005, ces tâches ont été menées à distance.

02/2004 - 08/2004 : Association pour la prévention de la torture (APT)

Officier du Programme pour les Amériques, Genève, Suisse

Mes fonctions ont consisté à mener une campagne pour les Amériques, en maintenant le dialogue avec les États, avec pour objectif la ratification et la mise en œuvre du Protocole facultatif de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (OPCAT), ainsi que la mise en œuvre des dispositifs nationaux de prévention de la torture.

07/1994 - 01/2004 : Service de paix et justice pour l'Amérique latine (SERPAJ-URUGUAY)

Directrice du Programme de promotion et de défense des droits civils et politiques

Entre 1994 et 2004, j'ai été Directrice du Programme de défense des droits civils et politiques du SERPAJ, principale organisation non gouvernementale concernant les droits de l'homme au niveau national. La mission était de répondre aux requêtes et aux plaintes relatives à des violations des droits de l'homme et de représenter légalement les demandeurs auprès des tribunaux pénaux nationaux. Mes fonctions exigeaient d'organiser et de conduire des affaires, ainsi que de représenter l'organisation dans ce domaine devant les médias. J'ai également été responsable de l'élaboration de rapports soumis aux organes des traités concernant la situation des droits de l'homme dans le pays.

J'ai également été chargée de deux fonctions centrales, la visite et le suivi des centres de détention pour adultes et mineurs, ainsi que la rédaction des rapports connexes, et l'élaboration (rédaction et édition) du Rapport annuel sur les droits de l'homme, publication référence pour les universitaires, les étudiants, les personnes travaillant dans les médias, les militants associatifs, les autorités gouvernementales et étrangères

07/1998 - 07/2002 : Service de paix et justice pour l'Amérique latine (SERPAJ-AL), Uruguay

Secrétaire exécutive

J'étais chargée de la planification stratégique et de la supervision de tous les bureaux d'Amérique latine, en qualité d'adjointe d'Adolfo Perez Esquivel, Prix Nobel de la Paix, ainsi que de l'élaboration des campagnes nationales et continentales visant à la promotion et à la protection des droits de l'homme et des actions non violentes.

Le SERPAJ d'Amérique latine jouit d'un statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

Autres activités professionnelles

2018/2019 : Consultante juridique de l'Organisation des États américains (OEA), Washington D.C., États-Unis, à propos de la Cour pénale internationale et l'OEA.

2018 : Consultante, Rapporteur sur la liberté d'expression de la Commission interaméricaine sur les droits de l'homme à propos des réformes législatives nationales en matière de moyens de communication, de la liberté d'expression et de l'accès à l'information.

2018 : Consultante, Institut Auschwitz pour la prévention du génocide et des atrocités de masse, Washington D.C., États-Unis, sur le traitement et la protection consulaire des non nationaux.;

2014/2017 : Coordinatrice académique, Diplôme supérieur : "Droits de l'homme, démocratie et État de droit", Faculté latino-américaine des sciences sociales (FLACSO), Uruguay

2014/jusqu'à présent : Membre du Réseau latino-américain des sciences sociales, Prévention du génocide et des atrocités de masse, Institut Auschwitz pour la paix et la réconciliation. ;

2014/jusqu'à présent : Conseillère en stratégie, campagne pour l'égalité des sexes dans les organisations et les tribunaux internationaux (GQUAL). ; Membre du Groupe d'experts sur la mémoire du Centre de la mémoire, Fondation Nelson Mandela.

Publications les plus pertinentes

"Complicidad Económica y Derecho Uruguayo" (co-auteur), dans El Negocio del Terrorismo de Estado. Los Cómplices Económicos de la Dictadura Uruguaya. Bohoslavsky, J. P. (Coordinateur). Editorial Sudamericana, Montevideo, Uruguay (2016).

"Capítulo Uruguay," dans Federación Iberoamericana de Ombudsman. XIII Informe sobre Derechos Humanos. Transparencia e Información pública. Escobar G. (Directeur). Trama Editorial, Madrid, Espagne (2015).

"Derechos Humanos y Política en el Ciclo Electoral," dans Políticas en Tiempos de Mujica III a un Año de las Elecciones Nacionales. Instituto de Ciencias Políticas de la Facultad de Ciencias Sociales. Estuario Editoras, Montevideo, Uruguay (2014).

"Contribuciones a una Política Anti-Tortura en Uruguay" (co-auteur), dans Próximos pasos hacia una política penitenciaria de derechos humanos en Uruguay. Ensayos de Seguimiento a las Recomendaciones de 2009 y 2012 de la Relatoría de Naciones Unidas contra la Tortura. Centre des droits de l'homme et du droit humanitaire, Initiative anti-torture, American University (WCL), Washington D.C., Etats-Unis, (2014).

"La Sentencia de la Corte Interamericana en el Caso Gelman vs. Uruguay" (co-auteur) en Derechos Humanos en el Uruguay. Informe 2011; Montevideo, Uruguay, SERPAJ (2011).

"El Caso Gelman y los Desafíos a la Ley de Caducidad" dans Luchas Contra la Impunidad. Uruguay 1985-2011. Ediciones Trilce, Montevideo, Uruguay (2011).

Promouvoir les mesures de sauvegarde lors des visites des lieux de détention, [Titre original "Promoting Safeguards through Detention Visits"], Human Rights Brief Volume 18, Issue 4, Spring 2011, Special Edition, Washington D.C., Etats-Unis, (2011).

La Tortura en el Derecho Internacional- Guía de Jurisprudencia (consultante). Centre pour la justice et le droit international et Association pour la prévention de la torture, Genève, Suisse (2008). Edition en espagnol : FolioUno SA.

Verdad, Justicia y Reparación. El derecho de las víctimas en el proceso de Paz y Justicia en Colombia, con énfasis en las víctimas mujeres y en Medellín. Informe de la misión a Colombia. (co-auteur). Fondation suédoise pour les droits de l'homme (2007).

Investigación Histórica sobre Detenidos Desaparecidos, en cumplimiento del Artículo 4 de la Ley No. 15.848, solicitada por la Presidencia de la República (co-auteur). Rico, A. (Coordinatrice). Montevideo, Uruguay (2007).

"Estándares de Derechos Humanos Relativos a la Justicia (No Impunidad y Proporcionalidad)" dans Desaparición forzada, política criminal y procesos restaurativos. Dilemas y desafíos de la verdad, la justicia y la reparación en el contexto colombiano, Fundación Social & al., Bogotá, Colombia (2006).

"Estudio sobre Armonización Legislativa Conforme a los Tratados de Derechos Humanos Ratificados por Uruguay u Otras Normas Legales con Fuerza vinculante" (Révision et commentaires), Ed. du Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme et du Programme des Nations Unies pour le développement, Montevideo, Uruguay (2006).

Séminaires les plus pertinents

Membre du Groupe d'experts pour l'élaboration du Plan stratégique 2017 – 2020 de la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

Renforcer les instruments des Nations Unies : quelle stratégie suivre pour la révision de 2020 ? (United Nations body strengthening: what strategy ahead on the 2020 review?), Genève, Suise, mai 2017.

Conférence sur la lutte anti-impunité des crimes complexes. Expériences de la Cour pénale internationale et de l'Argentine, Ministère des relations extérieures et du culte de la République argentine, Buenos Aires, Argentine, avril 2017.

Séminaire sur le système de justice créé par le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, Ministère de la justice et des droits de l'homme de la République argentine et Parlementaires pour l'action mondiale, Chambre des députés de l'Argentine, Buenos Aires, Argentine, décembre 2016.

Séminaire parlementaire : Appui à la Cour pénale internationale : dire non à l'impunité des crimes internationaux et oui à la réparation des victimes, Chambre des Sénateurs de la République orientale de l'Uruguay et Parlementaires pour l'action mondiale, Montevideo, Uruguay, septembre 2016.

Séminaire Raphael Lemkin sur la prévention du génocide et des atrocités de masse, Réseau latino-américain, Intitut Auschwitz pour la paix et la réconciliation, Santiago de Chile, Chili, mai 2015.

Séminaire Raphael Lemkin sur la prévention du génocide et des atrocités de masse, Réseau latino-américain, Institut Auschwitz pour la paix et la réconciliation, Osweicim, Pologne, octobre 2014.

Fondation Nelson Mandela, Travaux sur la mémoire récente - Troisième table ronde, Phnom Penh, Cambodge, juillet 2014.

Fondation Nelson Mandela, Travaux sur la mémoire récente - Deuxième table ronde, Berlin, Allemagne, mars 2014.

Fondation Nelson Mandela, Travaux sur la mémoire récente - Première table ronde, Eschborn et Johannesburg, Afrique du Sud, novembre 2013.

Principales présentations professionnelles sur invitation

"Construction d'espaces de participation et de dialogue entre les États et la société civile pour la protection des droits de l'homme", III Forum du Système interaméricain des droits de l'homme, Quito, Equateur, novembre 2019.

"Présence du passé, urgences du présent", Les passés autoritaires et totalitaires et les défis des démocraties contemporaines, Conférence internationale, UNESCO, Buenos Aires, Argentine, juin 2019.

"La ratification et l'internalisation des traités internationaux des droits de l'homme dans la législation nationale : défis et opportunités de la région", Séminaire régional à l'intention des membres des Commissions parlementaires des droits de l'homme, Bureau régional pour l'Amérique du Sud du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Ecole de gouvernement du Parlement uruguayen, Chambre des députs, Pouvoir législatif, Colonia del Sacramento, Uruguay, 6-7 avril, 2017.

La pensée de Hannah Arendt, Bibliothèque nationale de l'Uruguay, 30 mars 2017.

Journée de réflexion sur la coexistence des citoyens, Présidence de Chambre des députés de l'Uruguay et INDDHH, 7 mars 2017.

"Vers l'égalité des sexes dans la représentation internationale", XIIIe Conférence régionale sur la femme en Amérique latine et les Caraïbes, Montevideo, Uruguay, 27 octobre 2016.

"Le système universel et le système interaméricain de protection des droits de l'homme", Bureau du Procureur de la nation, Centre de formation, Montevideo, Uruguay, 27 octbre 2016.

"Les enjeux de la planification de la prévention afin d'harmoniser les efforts institutionnels", Cours de formation sur les dispositifs internationaux et régionaux d'alerte précoce et politiques publiques pour la prévention des atrocités de masse, Université Externado de Colombie et par l'Institut Auschwitz pour la paix et la réconciliation, avec la collaboration du Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide des Nations Unies, Bogota, Colombie, 14-17 septembre, 2016.

"Les règles de Mandela", Les nouvelles règles internationales sur les droits de l'homme et les prisons, dénommées "Les règles de Mandela", Chambre des sénateurs, Pouvoir législatif, Montevideo, Uruguay, 23 juin 2016.

"Concentration des médias et lois relatives à la communication audiovisuelle dans la région", Conférence annuelle de l'Organisation News Ombudsmen et IVe Séminaire ibéro-américain des défenseurs, Buenos, Aires, Argentine, avril 2016.

"La dimension essentielle de l'État de droit", Faculté de droit, Universidad de la República, Montevideo, Uruguay, avril 2016.

"Atrocités de masse et violations des droits de l'homme en Amérique latine dans les années 70 et 80", Texas Christian University, Découverte de la citoyenneté mondiale, Fort Worth, Texas, Etats-Unis, mars 2016.

"Vers de nouvelles défenses. Enjeu de leur mise en œuvre, de leur durée et de leurs incidences" Congrès latino-américain des défenseurs lors des audiences, Cartagena de Indias, Colombie, 23-25 novembre 2015.

"Dialogue sur les institutions publiques du domaine des droits de l'homme au sein du MERCOSUR", Institut des politiques publiques en matière de droits de l'homme du MERCOSUR et Ambassade du Brésil en Argentine, Buenos Aires, Argentine, 25septembre 2015.

"Possibilités des défenseurs du peuple pour promouvoir le respect des décisions des organes du Système interaméricain : l'expérience uruguayenne". Mise en œuvre des décisions des organes du Système interaméricain et administration de la justice : synergies, tensions et possibilités, séminaire international, Centre pour la justice et le droit international, San José de Costa Rica, Costa Rica, 24-25 novembre 2014.

"Droit à une vie à l'abri de la violence. Une loi intégrale contribue-t-elle à la jouissance de ce droit?, Genre et autonomie : exercice des droits", Faculté de droit, Universidad de la República, Montevideo, Uruguay, décembre 2013.

"La chaîne pro bono : communauté juridique & accès à la justice", Séminaire international "Profession juridique & pro bono : renforcer l'accès à la justice", Fondation Pro Bono et Centre Cyrus Vanc de l'Association du Barreau de New York, Chili, avril 2011.

"Sauvegardes pour prévenir les disparitions et la torture", dans le cadre des visites effectuées dans les centres de détention pour la promotion de la collaboration, réunion d'experts organisée pour discuter des conditions déplorables de privation de la liberté dans les établissements de détention dans le monde entier, American University (Washington Collegue of Law) & Association pour la prévention de la torture, Washington D.C., Etats-Unis, mars 2011.

"Rapport de l'Union européenne aux dispositifs régionaux des droits de l'homme", Instruments des droits de l'homme et Traité de Lisbonne : jeu de l'État et marche à suivre, XIIe Forum des organisations non gouvernementales des droits de l'homme de l'Union européene, Bruxelles, Belgique, juin 2010.

"Affaire Gelman contre l'Uruguay", Premières journées des politiques publiques des droits de l'homme : mémoire, justice, réparation, Ecole de psychologie, Universidad de la República, Montevideo, Uruguay, juin 2010.

"Étude de quatre affaires du système interaméricain pour promouvoir la défense des femmes en Afrique", INTERIGHTS, Dar es-Salam, Tanzanie, 2010.

"Surveillance démocratique", Rôle du suivi démocratique dans la lutte contre la corruption : l'expérience péruvienne, Banque mondiale, Washington D.C., Etats-Unis, novembre 2007.

"Cadres légaux", Processus de démobilisation en Colombie, Commission latino-américaine du Parlement suédois, Stockholm, Suède, mai 2007.

Appartenance à des associations et sociétés professionnelles

Membre désignée

Conseil académique consultatif pro bono de l'Ecole internationale des politiques publiques en droits de l'homme de l'IPPDH-MERCOSUR, 2015-2020

Réseau latino-américain pour la prévention du génocide et des atrocités de masse, Institut Auschwitz pour la paix et la réconciliation, 2014-jusqu'à présent

GQUAL-Conseillère stratégique, Campagne pour la promotion de la parité hommes-femmes dans les organismes et les tribunaux internationaux, 2014-jusqu'à présent

Centre pour la mémoire, Fondation Nelson Mandela & Global Leadership Academy, 2013-jusqu'à présent

Membre

Bourse Hubert H. Humphrey, Comission Fulbright, 2004-jusqu'à présent

Ordre des notaires de l'Uruguay, 1990-jusqu'à présent

Distinctions reçues

Bourse totale, Hubert H. Humphrey-Fulbright, accordée par l'Institut pour l'éducation internationale et pa rle Réseau des universités des États-Unis, avec le soutien du Département d'État des États-Unis d'Amérique, de l'American University, Washington College of Law, Washington D.C., États-Unis, 2004-2005

Attestation de reconnaissance de la réussite des études universitaires et du parcours professionnel à la Faculté de droit et des sciences sociales, Washington College of Law, American University, Programme boursier Hubert H. Humphrey, Washington D.C., États-Unis, 2004-2005

Prix accordé à un travail de recherche sur les droits des femmes, co-parrainé par le CEJIL et l'IDDH, Washington D.C., États-Unis, 2002

Bourse totale accordée par l'Institut interaméricain des droits de l'homme, Académie du droit international de La Haye, Service international des droits de l'homme.ecas totales otorgadas por el Instituto Interamericano de Derechos Humanos

Intérêts personnels

Lecture d'ouvrages historiques et politiques, cinéma, natation et moments de convivialité entre amis.

Divers

Affaires remarquables dont le CEJIL a été saisi :

Cour interaméricaine des droits de l'homme, Affaire Rodríguez Vera et al. (Disparus du Palais de Justice) contre la Colombie. Objections préliminaires, motifs, réparations et frais de justice. Jugement rendu le 14 novembre 2014. Série C No 287.

Cour interaméricaine des droits de l'homme, Affaire Uzcátegui et al. contre le Venezuela. Motifs et réparations. Jugement rendu le 3 septembre 2012. Série C No 249

Cour interaméricaine des droits de l'homme, Affaire González Medina et sa famille contre la République dominicaine. Objections préliminaires, motifs, réparations et frais de justice. Jugement rendu le 27 février 2012. Série C No 240.

Cour interaméricaine des droits de l'homme, Affaire famille Barrios contre le Venezuela. Motifs, réparations et frais de justice. Jugement rendu le 24 novembre 2011. Série C No 237.

Cour interaméricaine des droits de l'homme, Affaire Gelman contre l'Uruguay. Motifs et réparations. Jugement rendu le 24 février 2011 Série C No 221.

Cour interaméricaine des droits de l'homme, Affaire Gomes Lund et al. ("Guerrilha do Araguaia") contre le Brésil. Objections préliminaires, motifs, réparations et frais de justice. Jugement rendu le 24 novembre 2010. Série C No 219.

Cour interaméricaine des droits de l'homme, Affaire Anzualdo-Castro contre le Pérou. Objections préliminaires, motifs, réparations et frais de justice. Jugement rendu le 22 septembre 2009. Série C No 202.

Cour interaméricaine des droits de l'homme, Affaire Massacre Rochela contre la Colombie. Motifs, réparations et frais de justice. Jugement rendu le 11 mai 2007. Série C No 163.

Cour interaméricaine des droits de l'homme, Affaire La Cantuta contre le Pérou. Motifs, réparations et frais de justice. Jugement rendu le 29 novembre 2006. Série C No 162.

Affaire la plus remarquable : Gelman contre l'Uruguay qui a obligé l'État uruguayen à reconnaître publiquement sa responsabilité vis-à-vis des victimes, Juan et Macarena Gelman, et à réviser la Loi sur l'abrogation de l'action publique contre l'État.

14. SALVADOR CRESPO, Íñigo Francisco Alberto (Équateur)

[Original: espagnol]

Note verbale

L'Ambassade de la République de l'Équateur auprès des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, et se référant à la Note No. ICC-ASP/19/SP/01 du 20 décembre 2019, elle a l'honneur de faire part de la décision de la République de l'Équateur de nommer le docteur **Iñigo Salvador Crespo** comme candidat à l'élection de juges de la Cour pénale internationale **au titre de la liste B**, en vue du scrutin qui se tiendra dans le cadre de la dixneuvième session de l'Assemblée des États Parties, du 7 au 17 décembre 2020 à New York.

Le docteur Salvador Crespo jouit de la plus haute réputation et considération morale en Équateur en raison de l'intégrité et de l'impartialité qu'il a démontrées au cours de sa carrière professionnelle et universitaire. Il a exercé les fonctions de diplomate, fonctionnaire international, avocat en exercice indépendant, professeur, doyen à l'université, et il est actuellement Procureur général de Justice de l'État. Le candidat dispose de compétences reconnues dans des domaines pertinents en lien avec le droit international, en particulier le droit international humanitaire y et le droit pénal international.

L'Ambassade de la République de l'Équateur a l'honneur de joindre à la présente note le curriculum vitae du candidat ainsi qu'une déclaration de présentation conforme aux conditions requises énoncées aux paragraphes 3, 4 et 8 de l'article 36 du Statut de Rome et au paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6. La candidature du docteur Crespo a été endossée par les membres du groupe national équatorien devant la Cour permanente d'arbitrage, conformément aux dispositions du Statut de la Cour internationale de Justice concernant les propositions de candidatures qui lui sont présentées.

Exposé des qualifications

Exposé détaillé de la manière dont le candidat, M. Íñigo Salvador Crespo remplit les critères requis aux paragraphes 3, 4 et 8 de l'article 36 du Statut de Rome et au paragraphe 6 g) de la résolution ICC-ASP/3/Res.6.

1. Concernant l'article 36, paragraphe 3 a) du Statut de Rome

M. Íñigo Salvador Crespo jouit de la plus haute considération morale. Il est connu en République de l'Équateur pour l'impartialité et l'intégrité dont il a fait preuve au cours de son parcours aussi bien professionnel qu'universitaire, en tant que diplomate, fonctionnaire international, avocat exerçant en libéral, professeur et doyen d'université. Depuis le 31 juillet 2018, il a été nommé par le Conseil pour la participation des citoyens et le contrôle social comme Procureur général de l'État (*Procurador general del Estado*), fonction pour laquelle la Constitution de la République de l'Équateur prévoit les dispositions suivantes :

Art. 236.- Le Conseil pour la participation des citoyens et le contrôle social nomme une Procureure générale ou un Procureur général de l'État à partir d'une liste adressée par la Présidence de la République. Les candidats doivent répondre à des critères de qualifications et de mérite précis, font l'objet d'un examen public et d'une contestation citoyenne. Les candidats respectant lesdits critères doivent également remplir les conditions requises pour siéger à la Cour constitutionnelle.

Art. 433.- Pour être nommé à la Cour constitutionnelle, il convient de : 1) être de nationalité équatorienne et pouvoir exercer ses droits politiques ; 2) être titulaire d'un diplôme universitaire du troisième degré en droit reconnu par les autorités nationales ; 3) avoir exercé, avec une probité reconnue, comme avocat ou avocate, au sein du système judiciaire ou dans l'enseignement du droit pendant au moins dix ans ; 4) faire preuve d'intégrité et de probité ; 5) n'appartenir, ni n'avoir appartenu

au cours des dix dernières années, à la direction d'aucun parti ou mouvement politique.

2. Concernant l'article 36, paragraphe 3 b) i) du Statut de Rome

Depuis sa nomination au poste de Procureur général de l'État, M. Salvador a participé, en sa qualité de représentant légal de la partie civile, à de nombreuses affaires pénales dans le cadre desquelles l'État était victime du délit concerné, en étroite collaboration avec le Ministère public, qui représente l'Accusation. Pour remplir de telles fonctions, il convient de connaître de façon approfondie et de pouvoir appliquer le Code pénal (en vigueur jusqu'en août 2014) et le Code organique relatif aux garanties pénales (en vigueur depuis août 2014), contenant à la fois les dispositions pénales de fond comme les règles de procédure.

M. Salvador a également été amené à représenter l'État équatorien dans plusieurs requêtes déposées à l'encontre de la République de l'Équateur auprès de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et dans différentes affaires portées devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme, ce qui exige une connaissance approfondie des règlementations et de la jurisprudence du Système interaméricain des droits de l'homme.

3. Concernant l'article 36, paragraphe 3 b) ii) du Statut de Rome

M. Íñigo Salvador a un Doctorat en jurisprudence de l'Université catholique pontificale de l'Équateur (PUCE), après avoir mené des recherches, rédigé et soutenu une thèse sur les « *Delitos contra la paz y seguridad de la humanidad* ». Ces travaux ont obtenu les notes maximales et ont, par la suite, été publiés par le Centre des publications de la PUCE sous le titre « *Derecho Internacional Penal. Estudios en perspectiva* ». M. Salvador a ensuite fait des études postdoctorales en droit international.

Pendant plus de 20 ans, il a dirigé la chaire de droit international public de la PUCE. En vertu d'une convention de coopération universitaire signée entre le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Centre de recherches en droit international (CIDI) de la PUCE, M. Íñigo Salvador a, au cours de son mandat, intégré au programme de la Faculté de jurisprudence les matières de droit pénal international et de droit international des conflits armés, qu'il a pendant quelques semestres enseignées en personne. Il a également animé des ateliers de formation en droit pénal international et droit humanitaire international lors d'événements organisés par le CICR en Équateur et dans d'autres pays.

M. Salvador a été le membre équatorien de l'équipe juridique qui a représenté l'Équateur devant la Cour internationale de justice dans l'affaire relative à la pulvérisation de pesticides toxiques (l'Équateur contre la Colombie), ouverte en 2008 et résolue, en 2013, par voie d'accord à l'amiable. L'équipe juridique était composée des professeurs Pierre-Marie Dupuy, Philippe Sands, Alan Boyle et de Me Paul Reichler, ainsi que de l'équipe du cabinet d'avocats Foley Hoag.

M. Salvador a publié de nombreux articles dans des revues spécialisées et est intervenu lors de conférences sur, entre autres, le droit international, le droit pénal international, le droit international humanitaire.

- M. Salvador a exercé comme avocat libéral jusqu'en juillet 2018.
- 4. Concernant l'article 36, paragraphe 3 c) du Statut de Rome

La langue maternelle de M. Íñigo Salvador est l'espagnol. Toutefois, il maîtrise parfaitement l'anglais, à l'oral et à l'écrit. Par ailleurs, il parle et lit couramment le français.

5. Concernant l'article 36, paragraphe 5) du Statut de Rome (en référence à l'article 36, paragraphe 3 b) i) et ii) du Statut de Rome)

Le candidat, M. Íñigo Salvador, <u>se présente au titre de la liste B</u>, compte tenu de sa compétence reconnue dans les domaines pertinents du droit international (notamment le droit

humanitaire international et le droit pénal international), issue de sa formation universitaire et de son parcours professionnel en tant qu'enseignant et avocat.

Cependant, étant donné que M. Salvador a été nommé au poste de Procureur général de l'État et qu'à ce titre, il a participé, au nom de l'État, à de nombreux procès pénaux dans le cadre de la juridiction nationale, mais a également représenté l'État dans le cadre de plusieurs requêtes soumises à l'encontre de la République de l'Équateur, devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme, ainsi que lors de procès auprès de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, il pourrait tout à fait se présenter au titre de la liste A.

6. Concernant l'article 36, paragraphe 8 b) du Statut de Rome

Le candidat, M. Íñigo Salvador, n'est spécialisé dans aucune des matières indiquées dans ledit paragraphe.

7. Concernant l'article 36, paragraphe 4 a) du Statut de Rome

La candidature de M. Íñigo Salvador a été examinée par les membres du Groupe national équatorien de la Cour permanente d'arbitrage, M. Carlos Estarellas Velásquez, M. José María Pérez Nelson, Mme Diana Salazar Méndez et M. Gonzalo Salvador Holguín, qui ont soutenu sa nomination : par conséquent, la candidature répond bien aux dispositions visées à l'article 4 du Statut de la Cour internationale de justice, et donc, au paragraphe 4 a) ii) de l'article 36 du Statut de Rome : « Les candidats à un siège à la Cour peuvent être présentés par tout État Partie au présent Statut : (...) ii) selon la procédure de présentation de candidatures à la Cour internationale de Justice prévue dans le Statut de celle-ci ».

Par ailleurs, dans la mesure où M. Íñigo Salvador a été nommé Procureur général de l'État par le Conseil pour la participation citoyenne et le contrôle social, conformément aux articles 120, 236 et 433 de la Constitution de la République, qui prévoient pour un tel mandat, des critères équivalents à ceux requis pour la nomination des magistrats de la Cour constitutionnelle, plus haute instance juridique du pays, sa candidature remplit également les conditions visées au paragraphe 4 a) i) de l'article 36 du Statut de Rome : « Les candidats à un siège à la Cour peuvent être présentés par tout État Partie au présent Statut : (...) i) selon la procédure de présentation de candidatures aux plus hautes fonctions judiciaires dans l'État en question ».

Articles de la Constitution pertinents :

Art. 120.- L'Assemblée nationale se voit attribuer les fonctions et les devoirs suivants, venant s'ajouter à tout élément défini par la loi :

11. Investir la plus haute autorité des services du Procureur général de l'État, du Contrôleur général de l'État, du Ministère public, du Défenseur du peuple, du Défenseur public, des Surintendances, ainsi que les membres du Conseil national électoral, du Conseil de la magistrature et du Conseil pour la participation citoyenne et le contrôle social.

Art. 236.- Le Conseil pour la participation des citoyens et le contrôle social nomme une Procureure générale ou un Procureur général de l'État à partir d'une liste adressée par la Présidence de la République. Les candidats doivent répondre à des critères de qualifications et de mérite précis, font l'objet d'un examen public et d'une contestation citoyenne. Les candidats respectant lesdits critères doivent également remplir les conditions requises pour siéger à la Cour constitutionnelle.

Art. 433.- Pour être nommé à la Cour constitutionnelle, il convient de : 1) être de nationalité équatorienne et pouvoir exercer ses droits politiques ; 2) être titulaire d'un diplôme universitaire du troisième degré en droit reconnu par les autorités nationales ; 3) avoir exercé, avec une probité reconnue, comme avocat ou avocate, au sein du système judiciaire ou dans l'enseignement du droit pendant au moins dix ans ; 4) faire preuve d'intégrité et de probité ; 5) n'appartenir, ni n'avoir appartenu au cours des dix dernières années, à la direction d'aucun parti ou mouvement politique.

8. Concernant le paragraphe 6 g) de la résolution ICC-ASP/3/Res.6

M. Íñigo Salvador s'engage à se rendre disponible pour entrer en fonction à temps plein dès que la charge de travail de la Cour pénale internationale l'exigera.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom de famille: Salvador Crespo

Prénom: Íñigo

Sexe: Masculin

Date de naissance: 23 octobre 1960

Nationalité: Equatorienne

Critères régionaux : Amérique latine et Caraïbes

État civil: Marié
Liste A / Liste B : Liste B

Langues: Langue maternelle: Espagnol

Anglais: (écrit) Confirmé; (oral) Confirmé

Français: (écrit) Intermédiaire; (oral) Intermédiaire

Qualifications académiques

2010 – 2010 : Université andine Simón Bolívar, Quito

Maîtrise en relations internationales, Spécialisation négociations internationales et gestion de conflits (reconnaissance du diplôme de l'IHEUI, supra)

1990 – 1994 : Institut de Hautes Études Internationales, Genève

Diplôme d'Études Supérieures en Relations internationales, Spécialisation

droit international

1985 – 1987: Université pontificale catholique d'Équateur, Quito

Doctorat en Jurisprudence

1979 – 1985 : Université pontificale catholique d'Équateur, Quito

Maîtrise en sciences juridiques.

Études de spécialisation

Janvier-

mai 1985: Fondazione di Ricerche e Studi Internazionali, Florence; Cours de

spécialisation en relations internationales ; Accent sur la structure juridique des

Communautés européennes (aujourd'hui Union européenne)

Juillet 2013: Institut International de Droit Humanitaire, San Remo, Italie; XIII cours d'été

sur le Droit International Humanitaire, San Remo-Genève ;

Août 2010 : Geneva Academy, Académie de Droit International ; Humanitaire et Droits de

l'homme, Genève, Suisse; Cours avancé d'entraînement en Droit

International; Humanitaire pour enseignants universitaires

Expérience professionnelle

07/2018 - à ce jour : Services du Procureur général de l'État

Procureur général de l'État

Plus haute autorité au sein des services du Procureur général de l'État, représente le pouvoir judiciaire de l'État et de ses institutions dans le cadre constitutionnel, pénal (en tant que partie civile), administratif, professionnel et civil, et devant les tribunaux internationaux généraux et des droits de l'homme, d'arbitrage international et dans le cadre de procès auprès de juridictions extraterritoriales ; conseil juridique et consultations juridiques à caractère obligatoire pour les organismes et entités du secteur public, sur des questions de compréhension et d'application de la loi ; contrôle de la conformité réglementaire des actions et des contrats souscrits par les organismes et les entités du secteur public.

04/2016 – 07/2018 : Université pontificale catholique d'Équateur

Doyen de la Faculté de jurisprudence

Direction universitaire et administrative de la plus prestigieuse Faculté de droit privée d'Équateur

12/2015 – 07/2018 : Cabinet juridique ARS BONI & AEQUI, Quito

Président

Gestion des dossiers en droit international, notamment dans les domaines de la résolution de litiges entre États auprès de tribunaux internationaux et d'arbitrage des litiges. Propriété intellectuelle (brevets, droits d'auteur et dépôt de marque). Industrie minière et pétrolière. Plaintes et négociations des indemnisations pour dommages et intérêts à un tiers (accidents d'avion, etc.). Droit de l'environnement. Droit communautaire andin. Conseil d'ordre général en lien avec le secteur public équatorien. Supervision générale des activités du Cabinet. Arbitre indépendant.

08/2007-11/2015: Cabinet juridique Peñaherrera Ponce & Salvador, Quito ; Associé, août $2007\text{-}\mathrm{novembre}\ 2015$

Associé Directeur, janvier 2010 – janvier 2012 ; Gestion des dossiers en droit international, en propriété intellectuelle, etc.

Avocat équatorien dans l'équipe juridique qui a conseillé le Gouvernement de l'Équateur dans l'affaire relative à la pulvérisation de pesticides toxiques par la Colombie, examinée en 2008 devant la Cour internationale de justice (2007-2012)

Membre du Comité de sélection des membres du Comité de la propriété industrielle de l'Institut équatorien de la propriété intellectuelle (IEPI), 2014.

07/1997 - 07/2007: Cabinet d'avocats Crespo, Quito

Associé Directeur. Juillet 1997-juillet 2007 ; Gestion des dossiers en droit international, en propriété intellectuelle, etc. ; Supervision générale des activités du Cabinet.

03/1997 – 07/2007 : Programme national de soutien à la réforme de l'administration de la justice (ProJusticia), Quito

Directeur exécutif

Mars-juillet 1997 : Direction et administration de l'Unité de coordination du programme chargé de l'exécution du Plan intégral de la Réforme du secteur de la justice en Équateur, financé par la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, l'USAID et l'UNICEF, pour un montant total de près de 17 millions de dollars américains.

09/1996 - 03/1997 : Fundación Futuro Latinoamericano (FFLA), Quito Directeur

Septembre 1996-

mars 1997:

Élaboration et supervision de la mise en œuvre des projets financés par des organisations multilatérales et des donateurs privés internationaux, visant principalement à l'intégration des politiques publiques dans des thématiques relatives au développement durable (développement et environnement) et à la gestion des conflits sociaux environnementaux en Amérique latine. ; Administration générale de la Fondation, dont l'effectif était composé de deux autres professionnels du droit et de six assistants administratifs.

07/1992 – 08/1996 : Conseil de sécurité des Nations Unies, Commission d'indemnisation des Nations Unies (UNCC), Genève, Suisse.; -Conseil de sécurité des Nations Unies, Commission d'indemnisation des Nations Unies (UNCC), Genève, Suisse

> Juriste principal, Directeur de l'Unité des plaintes « A » (provenant d'Irak ou du Koweït). Juillet 1992-août 1996.

> Direction d'une équipe composée de trois autres avocats et de plus d'une dizaine d'assistants juridiques, conseils et greffiers qui a examiné plus de 900 000 plaintes soumises à la Commission par des individus souhaitant être indemnisés après avoir été contraints de quitter l'Irak ou le Koweït suite à l'invasion iraquienne ; Interprétation et application des décisions pertinentes du Conseil de sécurité et d'autres textes réglementaires. Élaboration et utilisation de techniques nouvelles de traitement des nombreuses plaintes (comparaison informatique, échantillonnage, etc.) avec un fort recours aux ressources informatiques, ce qui a permis de traiter et d'autoriser le paiement de plus de 800 000 plaintes, pour un montant supérieur à 3 milliards de dollars américains. Rédaction de rapports et présentation des résultats, pour approbation, à un panel de Commissaires (arbitres), présidé par M. José María Ruda, ancien Président de la Cour internationale de justice.

01/1988 – 06/1992 : Mission permanente de l'Équateur auprès du Bureau des Nations Unies, Genève, Suisse

Deuxième secrétaire, Premier secrétaire

Conseiller. Janvier 1988-juin 1992

Contribution à la préparation des positions nationales relatives aux sujets abordés lors des nombreuses réunions des différentes organisations internationales (UNCC, OIT, CNUCED, OMS, OMPI, etc.) ; participation comme représentant de la délégation équatorienne auxdites réunions, au cours de la plupart desquelles avaient lieu de délicates négociations sur l'adoption de textes juridiques, et rédaction des rapports connexes adressés au Ministère des affaires étrangères. Nommé par le Groupe des pays latino-américains comme porte-parole à la CNUCED sur les sujets relatifs aux produits de base (1991). Nommé Rapporteur du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED (septembre 1991-mai 1992).

12/1982 – 12/1987 : Ministère des affaires étrangères, Quito

Troisième secrétaire. Deuxième secrétaire

Responsabilités variées dont la plupart à fort contenu juridique, au sein de plusieurs services du Ministère des affaires étrangères (Service chargé des relations avec les Nations Unies, des traités et des réunions internationales, de la souveraineté maritime, aérienne et spatiale, etc.).

10/1980 – 11/1982 : Cour suprême de justice, Quito

Assistant du Secrétariat de la 3e Chambre

Rédaction des projets de jugement en troisième instance et autres ordonnances dans le domaine civil et pénal, sous la supervision des juges de la Chambre. Traitement des démarches et tenu des registres des jugements.

Autres activités professionnelles

05/2018-à ce jour : Comité juridique interaméricain, principal organe de l'Organisation des États américains (OEA), membre élu du Conseil permanent.

Publications les plus pertinentes

Derecho internacional penal. Estudios en perspectiva, Centre publications de l'Université pontificale catholique de l'Équateur, Quito, Première édition 2004, première réimpression 2006, 467 pages.

La Facultad de Jurisprudencia de la PUCE y el Derecho Internacional Humanitario, in AA.VV., Droit humanitaire international. Hier et aujourd'hui, Comité international de la Croix-Rouge et Centre de publications de la PUCE, 2018, Quito, pages 23 à 34.Making good for forced exodus: compensation for departure from Iraq or Kuwait – Claims of individuals: A Claims, in Christopher Gibson et al. (eds.), War Reparations and the Un Compensation Commission. Designing Compensation After Upheaval, Oxford, Oxford University Press, 2015, pages 221 à 241.

El Ecuador y la doctrina del margen de apreciación en el Sistema Interamericano de Derechos Humanos, in Paola Andrea Acosta Alvarado et Manuel Núñez Poblete (coordinateurs), El margen de apreciación en el Sistema Interamericano de Derecho Humanos: proyecciones regionales y nacionales, Université nationale autonome du Mexique (UNAM), 2012, pages 239 à 270.

El Derecho Internacional en la Constitución ecuatoriana de 2008: lo bueno, lo malo y lo feo, (en collaboration avec María Fernanda Álvarez Alcívar), in Estudios de Derecho Internacional. Ouvrage publié en hommage au Pr Hugo Llanos Mansilla, Abeledo Perrot-Thompson Reuters, Santiago de Chile, 2012, volume II, pages 875 à 899.

Aplicación del principio del 'uti possidetis juris' al conflicto territorial ecuatoriano-peruano a la luz de la jurisprudencia de la Corte Internacional de Justicia, in Libro de amigos de Jorge Salvador Lara, Université pontificale catholique de l'Équateur, Quito, 2005.

Tendencias en los litigios entre Estados de Iberoamérica ante la Corte Internacional de Justicia, in Anuario del Instituto Hispano-Luso-Americano de Derecho Internacional (IHLADI), volume 19, Madrid, Tecnos, 2009, pages 216 à 236.

Dictamen de los Países Garantes = Laudo Arbitral. Una ecuación con más de una incógnita, in Revue de l'Université pontificale catholique de l'Équateur, Quito, n° 79, septembre 2006.

De Nuremberg a Roma. El largo periplo de la Corte Penal Internacional, in RFJ. Revue de la Faculté de jurisprudence, Université pontificale catholique de l'Équateur, n° 1, mars 1999, pages 213 à 244.

Delitos contra la humanidad: el apartheid, in Revue de l'Association des fonctionnaires des fonctionnaires des services extérieurs équatoriens, n° 17, Quito, 1989.

Delitos contra la humanidad: el apartheid, in Revue de l'Association des fonctionnaires des fonctionnaires des services extérieurs équatoriens, n° 15, Quito, 1988.

Delitos contra la humanidad: el apartheid, in Revue de l'Association des fonctionnaires des fonctionnaires des services extérieurs équatoriens, n° 13, Quito, 1988

Séminaires et conférences les plus pertinents

Université pontificale catholique de l'Équateur

Directeur du Centre de recherches sur le droit international (CIDI) de la Faculté de jurisprudence. Avril 2008-avril 2016.

Professeur de la chaire « Institutions du droit international public », mars 2001 à ce jour (en tant que titulaire d'une maîtrise).

Professeur de la chaire « Introduction au droit », août 2014 à ce jour (en tant que titulaire d'une maîtrise).

Professeur de la chaire élective « Droit pénal international », mars 2006 à ce jour (en tant que titulaire d'une maîtrise).

Professeur de la chaire élective « Droit international des conflits armés », 2013 à ce jour (en tant que titulaire d'une maîtrise). Membre du Comité d'experts nommé par le Conseil de la magistrature pour la réforme partielle de la Cour nationale de justice, septembre-décembre 2017.

Académie diplomatique Antonio J. Quevedo

Professeur invité : Résolution juridique des différends internationaux, avril 1998 ; Atelier sur l'arbitrage international, août 2000 ; Droit pénal international : principes et institutions, janvier 2003 ; Tendances des litiges examinés par la Cour internationale de justice en Amérique latine, décembre 2007.

Autres activités universitaires

Enseignant : Cours de droit humanitaire international, Universidad Inca Garcilaso de la Vega, Lima, 2014.

Enseignant : Cours de droit humanitaire international, Mariscal Andrés de Santa Cruz, La Paz, 2015, organisé par la Commission nationale permanente pour l'application du droit humanitaire international de l'État plurinational de Bolivie (CNPADIH)

Enseignant : plusieurs éditions du Cours de droit humanitaire international, Mariscal Antonio José de Sucre, organisées par la Commission nationale équatorienne pour l'application du droit humanitaire international en Équateur (CONADIHE).

Appartenance à des associations professionnelles

Institut hispano-portugais américain de droit international, membre actif, 2008. Membre du Conseil de direction, 2012-2016.

Intérêts personnels

Auteur du roman historico-policier Miércoles Santo. Un caso de Nuño Olmos (2013) et du roman historique 1822. Jóvenes Generales (à paraître). Auteur d'essais historiques. Peintre amateur.

Ornithologue amateur. Mélomane.

15. SAMBA, Miatta Maria (Sierra Leone)

[Original : anglais]

Note verbale

La Mission permanente de la République de Sierra Leone auprès des Nations Unies à New York présente ses compliments au Secrétariat à l'Assemblée des États Parties du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de la République de Sierra Leone, à la suite d'une décision de la Commission des services judiciaires et juridiques autonome de Sierra Leone, a décidé de proposer la candidature de la juge Miatta Maria Samba aux fonctions de juge de la Cour en vertu de la liste A, pour le mandat courant de 2021 à 2030, l'élection devant se dérouler dans le cadre de la dixneuvième session de l'Assemblée des États Parties en décembre 2020, à New York.

La juge Samba satisfait pleinement aux dispositions de l'article 36, paragraphe 3 du Statut, et sa compétence, sa qualification exceptionnelle et son expérience lui permettront d'apporter une contribution inappréciable à la promotion des principes, objectifs et valeurs du Statut de Rome. La mise en candidature de la juge Samba cadre également avec l'engagement de la République de Sierra Leone et d'autres États Parties à l'égard de la représentation géographique équitable et de la parité entre les hommes et les femmes à la Cour.

La juge Samba jouit d'une haute considération morale et est connue pour son impartialité et son intégrité. Elle dispose de vingt ans d'expérience aux échelons national et international comme avocate et juge en droit pénal. Sur la scène internationale, la juge Samba a été procureur adjoint au Tribunal spécial pour la Sierra Leone, ainsi que fonctionnaire chargée de la planification des opérations hors siège du Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale en Ouganda. Au niveau national, la juge Samba a été procureur principal auprès de la Commission anti-corruption de Sierra Leone avant d'être nommée juge de la Cour haute (la plus haute cour de première instance au criminel). L'on trouvera dans le Curriculum vitae et l'Énoncé de qualification, ci-joints, une information circonstanciée sur les considérables expérience et connaissances de la juge Samba en matière de droit pénal, de droit humanitaire international, de droit international des droits de l'homme, et des règles de procédure et de preuve.

La juge Samba est actuellement juge de la Cour d'appel de Sierra Leone et juge du Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone (*Residual Special Court for Sierra Leone*). Madame Samba est disponible pour toute activité liée à sa mise en candidature, dont les entrevues qui seront menées par la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale, et les tables rondes publiques. La juge Samba s'engage à se rendre disponible pour tout engagement bilatéral avec les États Parties à New York en amont des entrevues de la Commission.

Exposé des qualifications

Le présent exposé est déposé en vertu de l'article 36, paragraphe 4 a) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Le Gouvernement de la République de Sierra Leone, à la suite d'une décision de la Commission des services judiciaires et juridiques autonome de Sierra Leone, a décidé de proposer la candidature de la juge Miatta Maria Samba aux fonctions de juge de la Cour en vertu de la liste A, pour le mandat courant de 2021 à 2030, l'élection devant se dérouler dans le cadre de la dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties en décembre 2020, à New York.

- 1. La juge Miatta Samba satisfait pleinement aux dispositions de l'article 36, paragraphes 3 a), b) et c) du Statut de Rome dans la mesure où :
- La juge Samba jouit d'une haute considération morale et est connue pour son impartialité et son intégrité. Elle dispose de vingt ans d'expérience aux échelons national et

international comme avocate et juge en droit pénal. Madame Samba possède cinq ans d'expérience comme juge de la Cour d'appel de Sierra Leone et quinze ans d'expérience de procès comme avocate des Cours de juridiction supérieure en Sierra Leone. Elle réunit les conditions requises pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires en Sierra Leone.

- b) La juge Samba a fait preuve d'une compétence exceptionnelle en matière de droit et procédure pénale, ayant entendu des affaires criminelles complexes à l'échelon national, à titre de procureur principal auprès de la Commission anti-corruption de Sierra Leone de 2010 à 2015, avant d'être nommée juge de la Cour haute (la plus haute cour de première instance au criminel). À titre de juge de la Cour haute et de la Cour d'appel, depuis février 2019, la juge Samba entend et tranche des affaires criminelles complexes dont, notamment, dans le domaine de la corruption, du vol et de la violence sexuelle, entre autres infractions criminelles.
- c) La juge Samba a également fait preuve d'un très grand professionnalisme comme procureur adjoint au Tribunal spécial pour la Sierra Leone, où elle a démontré une solide compétence en matière de droit pénal, de droit humanitaire, de droit international des droits de l'homme et de règles de procédure et de preuve. Dans ce poste, qu'elle a occupé entre octobre 2002 et octobre 2006, la juge Samba était chargée des enquêtes, de l'administration et de la poursuite liés aux crimes de guerre, aux crimes contre l'humanité et autres violations graves du droit international relevant de la compétence du Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Grâce à cette expérience, la juge Samba a été nommée juge du Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone (RSCSL), tribunal successeur du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, créé par entente entre le Gouvernement de Sierra Leone et les Nations Unies.
- d) La juge Samba possède une précieuse expérience avec l'instrument régional africain, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, y compris pour ce qui est du dépôt de deux communications avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur le traitement des réfugiés et la discrimination, au nom de l'Institut pour les droits humains et le développement en Afrique et la Campagne pour la bonne gouvernance, deux organisations non-gouvernementales internationales basées en Gambie et en Sierra Leone respectivement.
- e) La juge Samba a rendu des désicions pionnières sur la violence sexuelle contre les enfants en Sierra Leone, contribuant ainsi à la reddition de comptes pour ce qui est de la violence sexuelle et sexuée en Sierra Leone. Entre 1999 et 2015, avant d'être nommée juge de la Cour haute de Sierra Leone, madame Samba a représenté, pro-bono, les victimes d'infractions sexuelles, notamment dans des affaires intéressant des mineurs devant les tribunaux de la famille de Sierra Leone.
- f) La juge Samba est présidente de la Commission de l'aide juridique de Sierra Leone. La Commission administre l'aide juridique offerte gratuitement aux pauvres, dont notamment les femmes et les enfants partout en Sierra Leone.
- g) La juge Samba a reçu son instruction primaire et secondaire en anglais, langue officielle de Sierra Leone et langue de travail de la Cour. Elle s'exprime parfaitement, à l'oral et à l'écrit, en anglais ; elle a travaillé en anglais aux échelons national et international au Tribunal spécial pour la Sierra Leone et comme fonctionnaire chargée de la planification des opérations hors siège, Bureau du Procureur, Bureau extérieur d'Ouganda, où elle a a collaboré avec témoins et victimes du Bureau du Procureur, entre octobre 2006 et octobre 2010. Elle a également été professeur de droit pénal à l'Université de Sierra Leone, et enseigné en langue anglaise.
- 2. La juge Samba est mise en candidature en vertu de la liste A, conformément à l'article 36, paragraphe 5 du Statut de Rome. Sa mise en candidature a été approuvée conformément à la procédure prévue à l'article 36, paragraphe 4-a-i du Statut de Rome.
- 3. La juge Samba représente la région de l'Afrique et le système de la common law. Le Gouvernement de Sierra Leone est fermement convaincu que l'élection d'une juge

femme africaine de son calibre, expérience et parcours renforcera la diversité, la représentation géographique équitable et la parité hommes-femmes à la Cour.

- 4. Comme le démontre son expérience comme coordonnateur de l'administration des témoins et enquêteur au Tribunal spécial pour la Sierra Leone, et comme fonctionnaire chargée de la planification des opérations hors siège, Bureau du Procureur, Bureau extérieur d'Ouganda, la juge Samba a une expérience personnelle unique pour ce qui est des victimes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité (notamment les victimes de crimes sexuels et sexués); de la protection des témoins; de la compensation des victimes de violations de droits de l'homme; de la protection des droits des victimes et des témoins; et comme enquêteur principal pour ce qui est des atrocités commises contre les réfugiés sierraléonais pendant la guerre civile de Sierra Leone.
- 5. La juge Samba jouit d'une haute considération morale et est connue pour son intégrité intellectuelle et professionnelle. Elle est très chevronnée en droit et en procédure pénale, en droit et en procédure pénale internationale, en droit humanitaire international et en droit international des droits de l'homme. Son parcours professionnel démontre qu'elle est une avocate passionnée qui croit en l'exercice prompt de la justice. La Sierra Leone est convaincue que la juge Samba contribuera aux objectifs de la Cour en matière d'intégrité, de compétence et d'indépendance.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom: Samba

Prénom(s): Miatta Maria

Sexe: Féminin

Date de naissance : 3 octobre 1971 Nationalité : Sierraléonaise

Critère regional : Afrique État civil : Mariée Liste A / Liste B : Liste A

Langues: Langue maternelle: Anglais

Français: (écrit) Élémentaire; (oral) Élémentaire

Qualifications académiques

01/2013–01/2014 : Centre pour le droit et les politiques en matière d'énergie, de pétrole et de mines, Université de Dundee, Écosse, Royaume-Uni

de filmes, Omversite de Buildee, Leosse, Royaume Om

Maîtrise en droit (LL.M) avec concentration en politiques et droit pétrolier (avec distinction).

01/2001-12/2001 : Centre des droits de l'homme, Université de Pretoria, Pretoria, Afrique du Sud

Maîtrise en droit (LL.M) avec concentration en droits de l'homme et démocratisation en Afrique

09/1998-07/1999 : École de droit de Sierra Leone, Freetown, Sierra Leone

Licence en droit "Utter Barrister" (BL) (Second Class Upper Division)

10/1993-07/1998 : Collège Fourah Bay, Université de Sierra Leone, Freetown, Sierra Leone

Licence en droit (LL.B), avec mention (Second Class)

10/1992–07/1998 : Collège Fourah Bay, École de droit de Sierra Leone, Freetown, Sierra Leone

Licence en arts (BA) (First Division)

Expérience professionnelle

01/2020-présent : Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone (*Residual Special Court for Sierra Leone*, RSCSL)

Juge

Tribunal spécial résiduel de Sierra Leone et des Nations Unies, chargé d'assumer les fonctions du Tribunal spécial pour la Sierra Leone qui était mandaté de poursuivre les principaux responsables de crimes d'atrocités commis en Sierra Leone. Le RSCSL assume des fonctions judiciaires résiduelles, dont le contrôle de l'application des peines ; l'examen des condamnations et des libérations anticipées et acquittements ; et le pilotage des prodécures d'outrage au tribunal.

08/2015-présent : Magistrature de la République de Sierra Leone

Juge de la Cour haute et, depuis 2019, juge de la Cour d'appel

La Cour haute est la première cour d'instance des juridictions supérieures en Sierra Leone, et a compétence en matière civile et pénale, y compris en matière de délits sexuels, de fraude et d'autres délits graves et complexes. La Cour d'appel est une instance des Cours de juridiction supérieure en Sierra Leone, habilitée à entendre et trancher les appels de tout jugement, décision ou ordonnance de la Cour haute en matière pénale et civile. Siégeant en panel de trois juges ou seule, j'entends et je tranche des appels de droit pénal complexes et graves, y compris en matière de corruption, de fraude, de meurtre et de délits sexuels. De plus, siégeant en panel, j'ai entendu et tranché des causes de la Cour suprême (Cour constitutionnelle et d'appel final de Sierra Leone), à la demande du juge en chef de la République de Sierra Leone.

10/2010-06/2015: Commission anti-corruption de Sierra Leone

Procureur

A dirigé la poursuite du maire en fonction de Freetown dans l'affaire L'État c. Herbert Akieremi George-Wiliams et consorts (2012) pour détournement de fonds publics; dirigé la poursuite du désigné du Président et chef de l'agence gouvernementale Attitudinal and Behavioural Change pour détournement de fonds publics et abus de pouvoir dans l'affaire L'État c. Philip Conteh, Lansana Zanto Kamara et Alieu Badara Lkamara, entre autres affaires.

10/2010-06/2015: Cour pénale internationale

Fonctionnaire chargée de la planification des opérations hors siège. Bureau du Procureur, Bureau extérieur de l'Ouganda

A travaillé sur la situation en Ouganda, administré et maintenu la base de données des témoins de la Poursuite dans le Nord de l'Ouganda; mené des évaluations de risques, assuré la liaison avec des intervenants critiques et leaders communautaires; fourni un appui aux enquêteurs du Bureau du Procureur en mission sur le terrain au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda.

10/2002–10/2010 : Tribunal spécial pour la Sierra Leone (*Special Court for Sierra Leone*, SCSL)

Avocat de première instance adjoint

112 2AIR2-F-121220

À titre d'avocat de première instance adjoint, j'ai offert un appui à la Poursuite et agi comme coordonnateur de l'administration des témoins et comme enquêteur. Dans le cadre de l'équipe de la Poursuite dans l'affaire L'État c. Hinga Norman, Alieu Kondowa et Moinina Fofana, j'ai analysé et évalué les déclarations des témoins de la Poursuite et dirigé et interrogé les témoins en audience. À tire de coordonnateur de l'administration des témoins, j'ai préparé la liste de tous les témoins de la Poursuite dans la Base de données d'administration des témoins ; administré et maintenu la liste des témoins de la Poursuite au Sierra Leone et ailleurs pour ce qui est des inculpés des organisations Civil Defence Force (CDF), Armed Forces Revolutionary Council (AFRC) et Revolutionary United Front (RUF); maintenu le contact avec tous les témoins de la Poursuite; effecuté des évaluations de risques et prodigué des conseils sur la réinstallation des témoins, selon que de besoin. J'ai fait enquête et assuré la liaison avec des tierces parties dans le cadre des crimes de guerre et crimes contre l'humanité présumément commis pendant la guerre civile civil en Sierra Leone dans le cadre des affaires CDF, AFRC et RUF au SCSL.

Autres activités professionnelles

01/2020-présent : Présidente, Commission de l'aide juridique de Sierra Leone, établie par

Loi du Parlement en 2012

Mandatée d'offrir des services d'aide juridique gratuits aux pauvres, y compris des services de représentation juridique, de conseils, de communication légale et communautaire, et de modes alternatifs de

résolution des différends.

06/2017: Professeur, Droit pénal, Université de Sierra Leone

10/2003-06/2006: Professeur, Droit contractuel, Université de Sierra Leone

05/2002: Défense des droits de l'homme

> Consultante, campagne pour la bonne gouvernance : rédaction des communications avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples concernant des violations des droits de réfugiés sierraléonais en Guinée, et dépôt de communications avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur nos constatations.

01/2002: Défense des droits de l'homme. Institut pour les droits humains et le développement en Afrique (Gambie) : dirigé une équipe d'enquêteurs

dans l'enquête concernant des présumées violations des droits de réfugiés sierraléonais en Guinée, et dépôt de communications auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur nos

constatations.

11/1999-08/2015: Lancé l'organisation Legal Access through Women Yearning for

Equality Rights and Social Justice (L.A.W.Y.E.R.S.) et offert des services pro bono à cette organisation des droits de la personne. Créée en février 1997, au plus fort du conflit civil en Sierra Leone, son objectif est de mettre le droit au service de la protection et de la promotion des droits des femmes et des filles en Sierra Leone. L.A.W.Y.E.R.S. offre des conseils juridiques et une représentation en audience gratuite aux femmes et filles pour toutes sortes de questions, dont la violence sexuelle et

conjugale.

Publications les plus pertinentes

An Analysis of Human Rights Treaties Applicable in Sierra Leone (« Analyse des traités des droits de la personne applicables en Sierra Leone ») (non édité, Programme de développement du secteur de la justice, 2007)

Commentary on Human Rights Treaties Signed and /or Ratified by Sierra Leone (« Commentaires sur les traités des droits de la personne signés ou ratifiés par la Sierra Leone ») (non édité, Programme de développement du secteur de la justice, 2006)

Séminaires les plus pertinents

Le rôle crucial de la justice pénale internationale dans l'atteinte de l'Objectif de développement durable 16 ; événement parallèle, Journée mondiale pour la justice internationale, Nations Unies, New York, 17 juillet 2019

Violence sexuelle et sexuée dans notre communauté : le rôle de L.A.W.Y.E.R.S dans l'abolition de l'impunité et dans l'accès à la justice pour les victimes, Freetown, 1^{er} octobre 2015

Loi anti-corruption de 2008 et Convention des Nations Unies contre la corruption ; exposé dans le cadre d'un cours de formation des Forces armées de Sierra Leone, caserne militaire de Benguema, 18 septembre 2012

Poursuite des crimes de l'emploi d'enfants soldats et de violence contre les femmes ; Bureau du Procureur ; Tribunal spécial pour la Sierra Leone ; 26 avril 2006

Recrutement des enfants : crime de guerre ; 14° Conférence annuelle des droits de l'homme, Johannesburg, 9 septembre 2005

Les droits des femmes dans les instruments internationaux et régionaux ; Campagne pour la bonne gouvernance, atelier de formation sur les droits de la personne à l'intention du personnel sur le terrain, Freetown, 5 mai 2004

Tribunal spécial pour la Sierra Leone : Impunité, responsabilité et dissuasion ; Campagne pour la bonne gouvernance, Freetown, juillet 2002

Associations et ordres professionnels

Association internationale des femmes juges

Association des Magistrats et Juges du Commonwealth

DEFLOSACS Company (organisation caritative en Sierra Leone)

Distinctions et honneurs

Prix pour service diligent, journal *The Source*, Sierra Leone, 2019

Intérêts personnels

Arts de la scène, littérature

16. SIFUENTES, Mônica Jacqueline (Brésil)

[Original: anglais]

Note verbale

L'Ambassade de la République fédérative du Brésil présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties et, sur la question des notes verbales ICC-ASP/19/SP/01 et ICC-ASP/19/SP/20, a l'honneur de transmettre par la présente la candidature de Mme Mônica Jacqueline Sifuentes au poste de juge de la Cour pénale internationale (CPI), liste A, dans le cadre de l'élection qui se tiendra lors de la dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome (New York, 7-17 décembre).

Mme Sifuentes est juge fédéral au tribunal régional fédéral de la 1^{re} région du Brésil; elle possède une longue expérience et des compétences judiciaires poussées dans des domaines pertinents du droit international. La candidature de Mme Sifuentes est présentée conformément aux dispositions du sous-alinéa i) de l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la CPI, c'est-à-dire par la procédure de présentation de candidatures aux plus hautes fonctions judiciaires au Brésil. Elle répond à l'ensemble des conditions relatives à la considération morale, à l'impartialité, à l'intégrité, à l'expérience et à l'ancienneté requises au brésil pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome.

Mônica Jacqueline Sifuentes jouit d'une expérience judiciaire de 28 ans. Dans l'exercice de sa fonction de juge fédéral, elle analyse régulièrement les affaires pénales les plus graves et les plus complexes, notamment des affaires relatives à des crimes politiques fédéraux. Du fait de son expérience en tant que juge des affaires pénales, la candidature de Mônica Jacqueline Sifuentes est présentée pour la liste A, qui regroupe les candidats ayant une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale, ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire.

L'Ambassade a également l'honneur de souligner que, outre son expérience en tant que juge fédéral, Mônica Jacqueline Sifuentes possède également une vaste expérience internationale, acquise lors du jugement d'affaires de trafic de stupéfiants et d'affaires pénales visées par des conventions ou des traités internationaux, en particulier ceux portant sur les questions de droits de l'homme. Mme Sifuentes a notamment développé des compétences particulières concernant les affaires internationales de traite des êtres humains, en particulier celles liées à la traite des femmes. Depuis plus de 13 ans, elle est également juge de liaison au Brésil pour la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfant. Dans le cadre de cette fonction, elle a contribué au règlement de différends internationaux concernant l'enlèvement international d'enfant et a répondu à de nombreuses consultations de juges étrangers portant sur les opérations du système judiciaire brésilien et les lois et procédures du pays.

De par ses compétences reconnues en droit pénal et dans des domaines pertinents du droit international, Mônica Jacqueline Sifuentes répond aux critères les plus rigoureux établis par l'article 36 du Statut de Rome ; de ce fait, sa candidature à un poste de juge à la Cour pénale internationale est admissible pour l'élection qui se tiendra lors de la dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties. Une description plus détaillée de son parcours figure dans les documents d'accompagnement (curriculum vitae et exposé des qualifications) ci-joints, qui ont été élaborés conformément aux exigences de la résolution ICC-ASP/3/Res.6.

Exposé des qualifications

La République fédérative du Brésil a décidé de présenter la candidature de Mme le juge Mônica Jacqueline Sifuentes pour l'un des six postes de juge à pourvoir à la Cour pénale internationale (la Cour), aux élections qui auront lieu à l'occasion de la dix-neuvième session

de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome qui se tiendront, à New York, du 7 au 17 décembre 2020.

Le curriculum vitae de Mônica Jacqueline Sifuentes est joint sous le format requis par le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties.

(a) Indiquer de manière détaillée en quoi le candidat présente les qualités requises aux alinéas a), b) et c) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut, conformément à l'alinéa 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome

La candidature de Mme la juge Mônica Jacqueline Sifuentes est présentée conformément aux dispositions du sous-alinéa i) de l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour, c'est-à-dire par la procédure de présentation de candidatures aux plus hautes fonctions judiciaires au Brésil. Elle répond à l'ensemble des conditions relatives à la considération morale, à l'impartialité, à l'intégrité, à l'expérience et à l'ancienneté requises au Brésil pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome.

Grâce à sa vaste expérience judiciaire et à ses solides connaissances dans le domaine de la justice pénale internationale, Mme Sifuentes possède les compétences nécessaires et réunit toutes les conditions requises pour le poste de juge de la Cour pénale internationale.

Il convient de noter que, après avoir obtenu son diplôme auprès de l'université publique fédérale, elle s'est vu décerner le prix accordé aux meilleurs étudiants et à ceux ayant obtenu les meilleures notes et fait preuve d'un comportement irréprochable pendant leurs études. Elle a également été classée première lors du concours de juge de son État.

Elle a débuté sa carrière en tant que juge d'une petite ville de l'État de Minas Gerais, et jouit aujourd'hui d'une expérience de 28 années dans le domaine judiciaire.

Dans le cadre de ses fonctions de juge fédéral à la Cour d'appel, elle analyse régulièrement les affaires pénales les plus graves et les plus complexes, notamment des affaires portant sur des crimes politiques et des infractions pénales fédérales commises contre les biens, les services ou les intérêts de l'Union fédérale ; le trafic international de stupéfiants ou d'armes et la traite des êtres humains ; des infractions visées par un traité ou une convention ; des atteintes aux droits de l'homme ; des infractions commises contre l'organisation du travail et, dans les cas prévus par la loi, contre le système financier et l'ordre économique et financier.

En tant que membre de la deuxième section de la Cour d'appel, au sein du Tribunal fédéral, c'est elle qui a la compétence initiale (procès) pour les infractions commises par les détenteurs d'un pouvoir juridictionnel, tels que des élus d'une localité ou d'un État, qu'il s'agisse d'infractions de droit commun ou de faits passibles d'une destitution.

La langue maternelle de Mme Sifuentes est le portugais ; elle parle aussi couramment l'anglais et a un niveau intermédiaire à avancé en espagnol.

b) Préciser si le candidat est présenté au titre de la liste A ou de la liste B aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut

Du fait de son expérience en tant que juge des affaires pénales, la candidature de Mônica Jacqueline Sifuentes est présentée pour la liste A, qui regroupe les candidats ayant une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale, ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire.

c) Informations visées aux sous-alinéas i) à iii) de l'alinéa a) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut

Aux fins des sous-alinéas i) à iii) de l'alinéa a) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut de Rome, Mme Sifuentes i) représente le système de droit civil, ii) vient du Brésil, un pays

appartenant au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), et ii) est un candidat de sexe féminin.

La candidate satisfait pleinement aux conditions d'élection d'un juge de la Cour, scrutin qui se tiendra au cours de la dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome, dans la mesure où, selon les nombres de votes minimums requis, doivent être élus au moins un juge de sexe féminin, au moins un candidat issu de la liste A et au moins deux candidats de la région Amérique latine et Caraïbes.

d) Indiquer si le candidat est spécialisé dans certaines matières, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut

Dans le cadre de ses fonctions actuelles, Mme Sifuentes a développé de solides compétences pour juger des affaires de traite des êtres humains d'envergure internationale, en particulier de traite des femmes, ce qui la rend qualifiée pour former des juges, des procureurs dans ce domaine. Outre son rôle de juge des affaires pénales, elle est également, depuis plus de 13 ans, juge de liaison au Brésil pour la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfant. Dans le cadre de cette fonction, elle a contribué au règlement de différends internationaux concernant l'enlèvement international d'enfant (Convention de 1980) et a répondu à de nombreuses consultations de juges étrangers portant sur le fonctionnement du système judiciaire brésilien et les lois et procédures du pays.

e) Indiquer la nationalité de la personne dont la candidature est proposée, aux fins du paragraphe 7.

La candidate est uniquement de nationalité brésilienne.

f) Indiquer si la candidature est présentée selon la procédure visée au paragraphe 4 a) i) de l'article 36 ou selon celle visée à son paragraphe 4 a) ii), et préciser de manière suffisamment détaillée les éléments de la procédure

La candidature de Mme Sifuentes est soumise conformément au sous-alinéa i) de l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome, dans le respect des conditions que devrait respecter toute personne se présentant aux plus hautes fonctions judiciaires au Brésil, à savoir au poste de juge de la Cour suprême de justice. La candidate satisfait pleinement à ces conditions, telles que prévues à l'article 101 de la Constitution de la République fédérative du Brésil.

g) Engagement pris par le candidat d'être disponible pour assumer ses fonctions à temps plein

Mme Sifuentes s'engage à être disponible pour assumer ses fonctions à temps plein lorsque la charge de travail de la Cour l'exigera.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom de famille : Sifuentes

Prénom(s): Monica Jacqueline

Sexe: Féminin

Date de naissance : 28 décembre 1964

Nationalité: Brésilienne

Critères régionaux : Amérique latine et Caraïbes

État civil : Divorcée Liste A / Liste B : Liste A

Langues: Langue maternelle: Portugais

> Anglais: (écrit) Avancé; (oral) Avancé Français: (écrit) Débutant; (oral) Débutant Espagnol: (écrit) Avancé; (oral) Avancé

Qualifications académiques

08/2016 - 06/2017: American University, Washington College of Law/Washington,

États-Unis

Spécialisation (diplôme universitaire de troisième cycle) dans la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains au niveau international - Traite des êtres humains, politiques et prévention

08/1998 - 07/2003 : Faculté de droit de l'université fédérale de Minas Gerais, Brésil

Thèse présentée le 3 juillet 2003, intitulée "Acte judiciaire normatif"; diplôme obtenu le 4 mars 2004, validé par le Conseil des études supérieures de l'université fédérale de Minas Gerais le 18 octobre 2004 et enregistré par le ministère de l'Education et de la Culture le 21

octobre 2004

Doctorat En Droit Constitutionnel (Doctorat en droit)

08/1990 - 11/2000 : Faculté de droit de l'université fédérale de Minas Gerais, Brésil,

mémoire présenté le 24 novembre 2000, intitulé "L'accès à l'école primaire au Brésil". Diplôme obtenu le 8 novembre 2001

Master En Droit Et Économie (Master), avec mention.

03/1983 - 12/1987 : Faculté de droit de l'université fédérale de Minas Gerais

Licence en Droit (Licence), avec mention

Expérience professionnelle

08/2012 – 2020 : Cour D'appel Fédérale Régionale - 1er Circuit - Brasilia/Brésil

Juge de la Cour d'appel fédérale régionale

Membre de la 3e chambre, compétente pour juger : les crimes politiques fédéraux et les infractions pénales commises contre les biens, les services ou les intérêts de l'Union, de ses administrations autonomes ou d'entreprises publiques ; les affaires de trafic international de stupéfiants ou d'armes et la traite contre les être humains ; les affaires relatives à des crimes visés par des conventions et traités internationaux ; les affaires relatives à des violations des droits de l'homme ; les affaires relatives à des crimes contre l'organisation du travail et, dans les cas prévus par la loi, contre le système financier et l'ordre économique et financier ; les affaires de faute professionnelle dans la fonction publique et d'expropriation ; Présidente de la 2e section de la Cour d'appel, compétente pour juger les infractions commises par les détenteurs d'un pouvoir juridictionnel, tels que des élus d'une localité ou d'un État, qu'il s'agisse d'infractions de droit commun ou de faits passibles d'une destitution, à l'exception des infractions relevant de la compétence des tribunaux électoraux.

03/2010 - 08/2012 : Cour d'Appel fédérale régionale - 1er Circuit - Brasilia/Brésil

Juge de la Cour d'Appel fédérale régionale

Membre de la 2e chambre, compétente pour juger les affaires relatives aux agents de l'État et au droit de la sécurité sociale

05/2001 - 03/2010 : Justice Fédérale Brésilienne

Juge Fédéral

Présidente du 3e tribunal du district fédéral, Brasilia/Brésil, compétente pour juger les affaires dans lesquelles l'Union, une administration autonome ou une entreprise publique fédérale a des intérêts et les affaires opposant un autre État ou une organisation internationale et une municipalité ou une personne physique résidant dans le pays.

06/1998 - 09/2000 : Justice Fédérale Brésilienne

Juge Fédéral

Présidente du 4e tribunal de Belo Horizonte, Minas Gerais/Brésil, spécialisée dans les affaires de crimes fédéraux, de juin 1998 à septembre 2000.

11/1995 - 06/1998 : Justice Fédérale Brésilienne

Juge Fédéral

Présidente du tribunal de la sous-section judiciaire de Juiz de Fora, État de Minas Gerais/Brésil, compétente pour juger des affaires civiles et pénales de niveau fédéral sur une juridiction de plus de 40 municipalités de l'État de Minas Gerais

06/1993 - 11/1995 : Justice Fédérale Brésilienne

Juge Fédéral

Juge suppléant et présidente du tribunal de la sous-section judiciaire d'Ilhéus, État de Bahia/ Brésil, compétente pour juger des affaires civiles et pénales de niveau fédéral sur une juridiction de plus de 30 municipalités dans le Sud de l'État de Bahia

04/1992 - 05/1993 : Tribunal d'état - État De Minas Gerais/Brésil

Juge d'état suppléant

Juge suppléant du tribunal d'État de Minas Gerais, première place au concours d'entrée dans la fonction publique de 1991, présidente des districts de Sabará et Contagem. Pendant cette période, a exercé les fonctions de juge électoral dans le district de Sabará-MG

04/1988 - 03/1992 : Tribunal d'état - État De Minas Gerais/Brésil

Assistante juridique ; travail pour la chambre des juges d'appel, préparation des procès-verbaux de jugements

Autres activités professionnelles pertinentes

- 10/2006 2020: Depuis octobre 2006, rôle juge de liaison pour la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfant et les conventions de La Haye, après avoir été désignée pour cette fonction par la présidence de la Cour suprême fédérale dans le courrier officiel n° 668, daté du 14 octobre 2006, adressé au Secrétaire général du Bureau permanent, La Haye (Pays-Bas);
- Dans le cadre de cette fonction, la candidate a contribué au règlement de différends internationaux concernant l'enlèvement international d'enfant (Convention de 1980), en qualité de point de contact pour les autorités judiciaires brésiliennes et étrangères et pour le Bureau permanent de la Conférence de La Haye. Elle a également répondu à de nombreuses consultations de juges étrangers portant sur le fonctionnement du système judiciaire brésilien et sur les affaires d'enlèvement international en cours de jugement par les tribunaux brésiliens, dans le but d'accélérer les délais de traitement en application de la Convention de 1980.

- 08/2010 2020: Point de contact au Brésil pour IBERRED, réseau ibéro-américain de coopération judiciaire internationale composé des autorités centrales et des points de contact du ministère de la Justice, du ministère public, et des autorités judiciaires de ses 22 États membres. Le rôle de la candidate consiste à optimiser les instruments de coopération judiciaire en matière civile et pénale et de renforcer la coopération entre les pays.
- 08/2008 2020 : Représentante du Brésil auprès du Réseau international de juges de La Haye (RIJH) ; rôle de renforcement des liens et de création de mécanismes de coopération judiciaire pour la résolution d'affaires internationales dans lesquelles entrent en jeu les conventions de la Conférence de La Haye de droit international privé.
- 12/2019 2020 : Coordinatrice de la Commission des juges fédéraux concernant la mise en œuvre de la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfant, créée par la présidence de la Cour supérieure de justice dans le cadre du Conseil fédéral de justice ; réalisation d'études, élaboration de résolutions et de manuels, préparation de séminaires et accompagnement procédural des affaires d'enlèvement d'enfants au Brésil.
- 01/2014 2015 : Vice-Présidente de la Commission permanente sur l'enlèvement international d'enfant, créée par le Bureau des droits de l'homme de la présidence de la République au travers de l'ordonnance n° 34, datant du 28 janvier 2014, qui a rédigé le projet de réglementation de la Convention de La Haye de 1980.
- 06/2014 2020: Représentante de la Cour d'Appel fédérale régionale 1er Circuit
 au Forum national de l'autorité judiciaire pour le suivi et la mise en œuvre des
 demandes relatives à la traite des êtres humains (FONATRAPE), créé par la
 résolution de la CNJ n° 197 du 16 juin 2014; Membre du Groupe d'étude permanent
 sur la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international
 d'enfant, créé sous l'égide du Bureau international de la Cour suprême fédérale en
 2006 pour mener des études et élaborer des activités en vue de la mise en œuvre de
 ladite convention internationale au Brésil.
- Membre du Groupe d'étude permanent sur la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfant, créé sous l'égide du Bureau international de la Cour suprême fédérale en 2006 pour mener des études et élaborer des activités en vue de la mise en œuvre de ladite convention internationale au Brésil.
- Coordinatrice et membre du Groupe d'étude permanent sur la Convention de la Haye sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille, de novembre 2007; ce groupe institutionnel a été créé sous l'égide du Bureau international de la Cour suprême fédérale pour mener des études et élaborer des plans en vue de la mise en œuvre de ladite convention internationale au Brésil.
- Membre du Groupe de travail sur la Convention de La Haye sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille (2007)) et sur le Protocole relatif à la législation sur les obligations alimentaires, établi par l'ordonnance interministérielle n° 500, du 23 mars 2012, émise conjointement par le ministre de la Justice et le ministère des Affaires étrangères.
- Membre du Groupe de travail sur la coopération judiciaire internationale en matière civile et pénale, nommée par le Président du Conseil national de justice par l'ordonnance n° 190 du 24 octobre 2013.
- Coordinatrice du sous-groupe de coopération judiciaire internationale pour la Convention supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers, désignée par le Président du Conseil national de justice par l'ordonnance n° 169 du 23 septembre 2013.
- Coordinatrice du sous-groupe de coopération judiciaire internationale pour la Convention sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfant, désignée par le Président du Conseil national de justice par l'ordonnance n° 169 du 23 septembre 2013.

- Vice-présidente de la Commission permanente sur l'enlèvement international d'enfant, établie par le Bureau des droits de l'homme de la présidence de la République, au travers de l'ordonnance n° 34, datant du 28 janvier 2014, qui a rédigé le projet de réglementation de la Convention de La Haye de 1980.
- Intervenante et conférencière lors de manifestations internationales :
- Congrès international sur le droit de l'éducation Lisbonne / Portugal, tenu les 14 et 15 octobre 2005 à la Faculté de droit de Lisbonne (Portugal), organisé par l'Association portugaise du droit de l'éducation. Intervention : Droit de l'éducation la responsabilité d'une éducation de qualité : perspectives internationales.
- Égalité des chances en matière d'éducation un défi pour le droit et les politiques d'éducation en Europe, conférence tenue à Potsdam/Allemagne les 11 et 12 mai 2007, organisée par le ministère de l'Éducation, de la jeunesse et des sports et le ministère fédéral de la Science et de l'Éducation d'Allemagne, en partenariat avec l'Association européenne sur les législations et les politiques en matière d'éducation (ELA). Intervention: Solutions pour lever les obstacles à une égalité de fait en matière d'éducation perspectives internationales.
- Conférence conjointe de l'UE et de la HCCH sur les communications judiciaires directes, tenue à Bruxelles (Belgique) les 15 et 16 janvier 2009 au Centre Albert Borschette de Bruxelles, accueillie par la Commission européenne et le Bureau permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé. Participation à la conférence en tant qu'invitée et déléguée du Brésil. Intervention : "La division du territoire brésilien en deux et le groupe de travail permanent" dans le groupe Offices et mécanismes pour faciliter les communications judiciaires.
- Colloque international sur l'enlèvement d'enfant, tenu le 4 décembre 2009 au Bureau fédéral allemand des Affaires étrangères à Berlin (Allemagne), sur le thème : "Le projet de loi brésilien sur le règlement relatif à la Convention de 1980".
- Conférence internationale judiciaire sur la relocalisation transfrontière des familles, tenue à Washington (États-Unis) du 23 au 25 mars 2010, organisée conjointement par la Conférence de La Haye de droit international privé et l'International Centre for Missing and Exploited Children (Centre international pour enfants disparus et exploités), avec le soutien du Département d'État des États-Unis. Intervention : La Convention interaméricaine et sa pertinence pour la question de la relocalisation.
- Réunion interaméricaine de Mexico du Réseau international de juges de La Haye et des Autorités centrales sur l'enlèvement international d'enfant, Mexico, du 23 au 25 février 2011. Intervention: "Le Groupe de travail du Brésil sur la Convention de La Haye de 1980".
- Réunion des points de contact et de liaison du réseau IberRed sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants et la procédure de retour, tenue du 15 au 17 décembre 2014 à Carthagène des Indes (Colombie). Intervention: "Les chiffres du Brésil concernant l'enlèvement international d'enfants".
- Conférence du Réseau de juges de la Convention de La Haye commémorant le 20e anniversaire du Réseau, tenue du 24 au 26 octobre 2018 à Miami, Floride. Intervenante dans le groupe: "Communications judiciaires directes".
- Membre du Comité de discussion lors de la cinquième Conférence annuelle des juges brésiliens sur l'intelligence artificielle (IA) et le droit, tenue à l'American University, Washington College of Law, parrainé par l'AJUFE (association des juges fédéraux) et l'Institut du droit et de la citoyenneté, 7 et 8 mars 2019, Washington (États-Unis).
- Intervenante et conférencière au Brésil / Coopération internationale.
- 1er Séminaire international sur l'enlèvement international d'enfant, tenu les 4 et 5 décembre 2006 dans la Salle de conférence du ministère de la Justice, Brasilia. Événement organisé par le Bureau spécial des droits de l'homme et le Bureau du Procureur général sur le thème : "Obligation de retour de l'enfant dans le pays de résidence habituelle et intérêt supérieur de l'enfant".
- Convention de La Haye sur l'enlèvement d'enfant : Nouvelles tendances, application pratique et controverses, tenue à Rio de Janeiro. Événement organisé par l'École de

- la magistrature du TRF du 2e circuit (EMARF) à Rio de Janeiro le 13 août 2008, au Centre culturel de la Justice fédérale de Rio de Janeiro-RJ, sur le thème : "Groupe d'étude permanent sur la Convention de La Haye de 1980".
- 1er Séminaire sur la coopération judiciaire sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants : la nouvelle Convention de La Haye, tenu le 22 août 2008 dans la Salle de conférence du Bureau du Procureur général, à Brasilia. Événement organisé par le Bureau national de la Justice. Intervention en tant que membre du groupe de discussion sur les principaux aspects de la Convention sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille, avec Hans Van Loon, secrétaire général de la Conférence de La Haye de droit international privé.
- École de la magistrature du TRF du 4e circuit (EMAGIS). Responsable du cours sur la coopération judiciaire internationale, parrainé par l'École de la magistrature du TRF du 4e circuit, dispensé les 21 et 22 mars 2013 à Porto Alegre-RS.
- Intervenante lors du Séminaire sur la juridiction brésilienne et la coopération internationale, tenu au ministère de la Justice le 23 octobre 2013, district fédéral de Brasilia, sur le sujet : "Rôle du juge de liaison et des communications directes dans la Convention de La Haye".
- Programme d'études avancées : Aliénation parentale et aspects civils de l'enlèvement international d'enfant. Intervention sur invitation de l'École de la magistrature du TRF du 2e circuit (EMARF), le 14 mars 2014, Rio de Janeiro-RJ.
- Séminaire sur l'enlèvement international d'enfant. Intervention sur invitation de l'École de la magistrature du TRF du 4e circuit (EMAGIS), les 28 et 29 avril 2014, Florianopolis-SC.
- Séminaire sur le rôle de la psychologie dans les affaires d'enlèvement international d'enfant à la lumière de la Convention de La Haye de 1980. Événement organisé par le Bureau des droits de l'homme de la présidence de la République le 30 mai 2014 à Brasilia (district fédéral).
- 4e atelier Grotius sur la coopération transfrontalière, tenu du 29 au 31 juillet 2014 à Foz do Iguaçu-PR.
- Intervenante dans le cadre de la formation sur la traite des êtres humains s'adressant aux opérateurs du système judiciaire, dispensée au ministère de la Justice du 3 au 7 novembre 2014 à Brasilia (district fédéral).
- Intervenante lors du Colloque international sur la lutte contre la traite des êtres humains, organisé par le Conseil national de justice (CNJ) en partenariat avec le Tribunal régional du travail du 7e circuit (TRT/CE), les 16 et 17 avril 2015, à Fortaleza-CE.
- Intervenante dans le cadre du cours de coopération judiciaire internationale destiné aux membres et aux fonctionnaires du Bureau du Procureur général fédéral à Bahia et du Bureau du procureur général de l'État, parrainé par le Bureau du Procureur général de l'État de Bahia et tenu le 29 mai 2015 à Salvador-BA.
- Cours sur la traite des êtres humains, tenu au Centre de commandement et de contrôle intégré, Rio de Janeiro, vendredi 6 mai 2016, de 15 h 45 à 16 h 45.
- Intervenante lors du séminaire international : le droit brésilien et la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfant, École fédérale de la magistrature (EMAG), 30 novembre 2017, São Paulo-SP.
- Cours intitulé "L'influence du droit international sur l'exercice de la fonction juridictionnelle dans la justice fédérale", dispensé à l'École de la magistrature du TRF du 2e circuit (EMARF), sur le thème : "La protection de la famille et de l'enfant dans la Conférence de La Haye". Cours dispensé le 14 mars 2018 au Centre culturel de la justice fédérale de Rio de Janeiro-RJ.
- Intervenante lors de l'événement sur l'enlèvement international d'enfant et la Convention de La Haye de 1980 : défis pour la justice brésilienne. Thème : Questions juridictionnelles pertinentes concernant la Convention de La Haye de 1980 "Communication judiciaire directe en application de la Convention de La Haye de 1980". 26 septembre 2018, EMAG, Sao Paulo-SP.

- Intervenante lors du Séminaire international sur l'esclavage et la traite des êtres humains, sur la question de la lutte contre les nouvelles formes d'esclavage moderne, tenu les 19 et 20 février 2019 à l'École du parquet fédéral, Brasilia (district fédéral).
- Cours intitulé "Enquêtes, poursuites et condamnations dans les affaires de traite des êtres humains (4 heures), dans le cadre du projet ATTENTION : Renforcement des capacités du gouvernement brésilien pour prendre en charge les affaires de traite des êtres humains, organisé par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDM), les 11 et 12 avril 2019, à Boa Vista-RR.
- Organisation/coordination scientifique coopération internationale
- Séminaire international sur le droit de l'éducation, organisé par le Centre pour les études judiciaires, tenu du 23 au 25 juin 2004 dans la Salle de conférence de la Cour supérieure de justice, Brasilia (district fédéral).
- 2e Séminaire international sur le droit de l'éducation Droit de l'éducation en Amérique latine et développement des nations, parrainé par le Centre des études judiciaires et l'Association européenne sur les législations et les politiques en matière d'éducation (ELA), tenu les 3 et 4 novembre 2005 à la Cour supérieure de justice.
- Séminaire sur la Convention de La Haye de 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfant, parrainé par le Centre des études judiciaires du Conseil fédéral de justice du 1er circuit, tenu les 3 et 4 novembre 2014 à Porto Alegre-RS.
- Coordinatrice scientifique et organisatrice du Séminaire sur le Brésil et la Conférence de La Haye de droit international privé, tenu les 23 et 24 novembre 2015 au Conseil fédéral de justice, à Brasilia (district fédéral).

Publications les plus pertinentes

Access to basic education in Brazil: a right to development. Rio de Janeiro: América Jurídica, 2001.

Sumula vinculante - a study on the normative power of the courts. São Paulo: Saraiva, 2005.

Fundamental right to education - the application of constitutional provisions. Porto Alegre: Nuria Fabris, 2009.

Sifuentes, Monica. A poem for Barbara - the love story that helped build the history of Brazil. Belo Horizonte: Gutemberg, 2015. Roman historique sur le mouvement Inconfidência Mineira.

School of magistrature and training of judges. In: Centro de Estudos Judiciários. Escola da Magistratura e Formação do Juiz. Série Monografias do CEJ, volume 1. Brasilia: CEJ, 1995.

Chapitre d'un ouvrage : Seleção e formação de magistrados em Portugal – novo sistema. Dans : TEIXEIRA, Sálvio de Figueiredo (organizador). O Juiz – seleção e formação do magistrado no mundo contemporâneo. Belo Horizonte: Del Rey Editora, 1999.

Chapitre d'un ouvrage : O Poder Judiciário no Brasil e em Portugal: reflexões e perspectivas. Dans : TEIXEIRA, Sálvio de Figueiredo (coordenador). Estudos em homenagem ao Ministro Adhemar Ferreira Maciel. São Paulo: Saraiva, 2001.

Chapitre d'un ouvrage : Direito da educação e função dos juízes. Dans : HOMEM, António Pedro Barbas (Org.). Temas de Direito da Educação. Coimbra: Almedina, 2006, v., p. 41-44.

Chapitre d'un ouvrage : Employment rights of the teachers: civil, political, and social rights. Dans : RUSSO, Charles J; DEGROOF, Jan. (Org.). Employment rights of the teachers: exploring education law worldwide. New York: Rowman & Littlefield Publishers, Inc., 2009, v., p. 23-33.

Chapitre d'un ouvrage : Cuestión de fondo acerca de los derechos de custodia. Artículo 16 del Convenio de La Haya. Dans : Tenorio Godínez, Lázaro; Tagle de Fereyra, Graciela. (Org.). La restitución internacional de la niñez - enfoque iberoamericano doctrinario y jurisprudencial. 1aed.México: Editorial Porrúa, 2011, v., p. 33-46.

Chapitre d'un ouvrage : Uso das comunicações judiciais diretas na Convenção da Haia de 1980: nova ferramenta de cooperação jurídica internacional. Dans : Carvalho Ramos, André de (org.) [e] Araújo, Nadia de (org.). A Conferência da Haia de Direitos Internacionais Privado e seus Impactos na Sociedade - 125 anos (1893-2018). Belo Horizonte: Arraes Editores, 2018, p. 174-185.

O Poder Judiciário no Brasil e em Portugal : reflexões e perspectivas. Scientia Iuridica, Braga, Portugal, v. 48, n. 277/279, p. 25-49, 1999; Direito e Cidadania, Cabo Verde, v. 3, n. 8, p. 125-147, 1999.

Problemas acerca dos conflitos entre a jurisdição administrativa e judicial no Direito português, Revista da Faculdade de Direito da Universidade de Lisboa, v. 42, p. 313-352, 2001.

Seqüestro interparental – a experiência brasileira na aplicação da convenção da Haia de 1980, Lex – Jurisprudência do Supremo Tribunal Federal, Lex Editora S.A., n. 363, Ano 31, março de 2009; Revista do Tribunal Regional Federal da 1ª Região, n. 5, Ano 21, p. 63-66, 2009; Revista Jurídica Consulex, n. 303, Ano XIII, p. 42-45, 2009.

Dividing the Brazilian territory in two and the Permanent Working Group. Judges Newsletter, vol. XV, automne 2009. Disponible sur:

Bullying. Revista Jurídica Consulex, Ano XIV, nº 325, p. 28-31, 1er août 2010.

Nem uma Palmadinha?. Revista Jurídica Consulex, Ano XIV, nº 329, p. 11, 1er octobre 2010; Revista do Tribunal Regional Federal da 1ª Região, n. 10, Ano 22, p. 55, octobre 2010.

Pedido de Restituição x Direito de Guarda – Análise do Artigo 16 da Convenção de Haia de 1980, Lex – Jurisprudência do Supremo Tribunal Federal, Lex Editora S.A., n. 392, août 2011.

Ciberbullying a intimidação por meio da rede mundial de computadores. Revista Jurídica Consulex, Ano XVI, nº 367, 1º de maio de 2012, pp. 34-35.

Pedido de Restituição x Direito de Guarda – análise do art. 16 da Convenção da Haia de 1980. Revista CEJ, Brasília, Ano XV, p. 57-64, out/dez. 2011.

O projeto da conferência da Haia para as comunicações judiciais diretas. Revista CEJ, Brasília, Ano XVI, p. 53-56, mai/août 2012.

Direct judicial communication in international child maintenance cases - the Brazilian legal system. International Family Law, v. 2, p. 142-145, 2013.

Séminaires et conférences les plus pertinents

Participation au XVIIe programme de formation de base des juges portugais au Centre des études judiciaires de Lisbonne, de septembre 1998 à mars 1999 ;

Participation, sur invitation de l'ambassade des États-Unis d'Amérique, au cours de protection et de prévention des crimes internationaux contre l'environnement - Cours d'application de la loi et de poursuites en matière environnementale, organisé par l'International Law Enforcement Academy de San Salvador, du 20 au 24 avril 2015, à San Salvador (Salvador) ;

Participation à la procédure nationale et internationale d'admission. La candidate fait partie des quatre Brésiliens qui ont reçu en 2016 une bourse pour le Programme d'études supérieures et de développement professionnel versée par le programme de bourses Hubert H. Humphrey et la Commission Fulbright (Fulbright Exchange Activity) ; participation au programme d'études de l'American University - Washington College of Law, sanctionnée par un diplôme décerné par le gouvernement des États-Unis d'Amérique, de juin 2016 à juillet 2017, Washington (États-Unis) ;

Spécialisation dans la prévention et la lutte contre la traite internationale des êtres humains - Traite des êtres humains, politiques et prévention, American University, Washington College of Law, 2016-2017, Washington (États-Unis);

Cours international sur la médiation et l'arbitrage pour les juges et les procureurs - Cours international sur les compétences de médiation pour les juges et les procureurs, dispensé par

l'American University, Washington College of Law, Washington (États-Unis), l'École judiciaire Paulista et l'École supérieure du parquet brésilien en décembre 2016, à Washington (États-Unis);

Cours sur la législation antitrust et les infractions économiques, organisé par l'Institut d'économie pour les juges sur le droit de la concurrence du Global Antitrust Institute (GAI), Antonin Scalia Law School, George Mason University, Lisbonne, du 26 au 31 mai 2019.

Cours sur la preuve pénale et les nouvelles technologies, organisé par l'AECID (centre hispanophone de formation à la coopération) Santa Cruz de La Sierra (Bolivie), du 7 au 11 octobre 2019.

Appartenance à des associations professionnelles

Réseau international des juges de La Haye

Association des juges fédéraux du Brésil

Association internationale des juges des affaires familiales/Royaume-Uni

Distinctions reçues

Prix "Barão do Rio Branco", "Raphael Magalhães" et "Cândido Naves" reçus au terme de la Licence de droit en 1987. Ces prix sont accordés, tout au long du cursus universitaire, à l'étudiant qui obtient les meilleures notes et d'excellents résultats dans toutes les matières, en particulier en Droit civil et en Droit de procédure civile.

07/2011 - Médaille du pacificateur (Medalha do Pacificador), prix créé pour récompenser les militaires ou les civils, qu'il s'agisse de ressortissants nationaux ou étrangers, qui ont rendu des services exceptionnels à l'armée brésilienne en renforçant le prestige de l'institution ou en permettant à l'armée brésilienne et aux armées étrangères de tisser des liens.

Médaille de l'ordre du mérite civil, décernée avec les félicitations de la Ligue de défense nationale le 9 décembre 2015, à Brasilia (district fédéral)

04/2018 - Médaille de l'ordre du mérite militaire (Medalha da Ordem do Mérito Militar) ; prix créé pour récompenser les militaires, les civils et les institutions, nationaux ou étrangers, qui ont rendu des services notables à la nation brésilienne, en particulier aux forces armées terrestres. Il s'agit de la distinction honoraire la plus élevée qui soit accordée par l'armée brésilienne.

Intérêts personnels

Auteure du roman historique "A poem for Barbara - the love story that helped build the history of Brazil", Belo Horizonte, Gutemberg, 2015. Roman historique relatif au mouvement Inconfidência Mineira. Lecture, écriture, cuisine, trekking et voyages.

Divers

Membre de la délégation brésilienne lors de la 5e Réunion de la Commission spéciale chargée d'examiner les aspects procéduraux de la Convention de La Haye de 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfant, tenue à La Haye (Pays-Bas) du 30 octobre au 9 novembre 2006.

Membre de la délégation brésilienne lors de la 5e réunion de la Commission spéciale sur la Convention sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille, tenue à La Haye (Pays-Bas) du 8 au 16 mai 2007.

Membre de la délégation brésilienne lors de la 21e session diplomatique de la Conférence de La Haye de droit international privé, en préparation de l'adoption de la Concention sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants, tenue à La Haye (Pays-Bas) du 5 au 23 novembre 2007.

Membre de la délégation brésilienne lors de la réunion de la Commission spéciale sur la Conférence de La Haye de droit international privé relative aux conventions Apostille,

Notification à l'étranger et Accès à la justice, tenue à La Haye (Pays-Bas) du 2 au 7 février 2009.

Membre de la délégation brésilienne lors de la 6e réunion de la Commission spéciale chargée de l'examen des aspects procéduraux des conventions de La Haye de 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfante et de 1996 concernant la protection internationale des enfants, tenue à La Haye (Pays-Bas) du 1er au 10 juin 2011 et du 25 au 31 janvier 2012.

Représentante du TRF du 1er circuit lors du colloque latino-américain sur la protection internationale des enfants et le recouvrement des aliments destinés aux enfants, invitée par le ministre des Affaires étrangères, tenu du 3 au 7 décembre 2013 à Santiago du Chili.

Point de contact du Brésil lors de la réunion des points de contact et de liaison du réseau IberRed sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfant et la procédure de retour, tenue à Carthagène des Indes (Colombie), du 15 au 17 décembre 2014.

Point de contact du Brésil lors de la 7e réunion plénière des points de contact et de liaison du réseau IberRed, tenue à Panama (Panama), du 22 au 25 février 2015.

Membre de la délégation brésilienne lors de la 7e réunion de la Commission spéciale chargée de l'examen des aspects procéduraux des conventions de La Haye de 1980 et de 1996, tenue à La Haye, du 10 au 17 octobre 2017, sur invitation de l'ambassade brésilienne de La Haye, en tant que représentante du Brésil au sein du groupe chargé d'élaborer les "recommandations et conclusions" soumises à la plénière de la Commission spéciale.

Représentante du TRF du 1er circuit au sein de la Mission pour l'échange de bonnes pratiques et d'initiatives en matière de lutte contre le travail forcé au Brésil et en Argentine. Réunion tenue à Buenos Aires (Argentine) du 13 au 15 novembre 2018, organisée par l'Organisation internationale du travail, en partenariat avec le ministère de la Justice du Brésil.

17. SOCK, Raymond Claudius (Gambie)

[Original: anglais]

Note verbale

La Mission permanente de la République de Gambie auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur de l'informer, en se référant au document ICC-ASP/19/SP/01 daté du 20 décembre 2019 portant sur l'élection des juges à la Cour, que le Gouvernement gambien a décidé de présenter la candidature du juge Raymond C. Sock, siégeant actuellement à la Cour suprême de Gambie, au poste de juge à la Cour pénale internationale au titre de la liste A dans le cadre des élections censées se dérouler pendant la 19e session de l'Assemblée des États parties qui se tiendra du 7 au 17 décembre 2017 à New York.

La Mission permanente de la République de Gambie auprès des Nations Unies a l'honneur de joindre à la présente les documents requis en vertu du paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3Res/6 à l'appui de la candidature du juge Raymond C. Sock accompagnés du curriculum vitae de l'intéressé.

Exposé des qualifications

Déclaration soumise en vertu du paragraphe 4 conformément à l'article 36, paragraphe 3, du Statut de Rome

Conformément à la Constitution, les juges des tribunaux supérieurs de Gambie sont nommés par le Président sur proposition de la Judicial Service Commission (JSC). Seuls des candidats possédant les qualifications universitaires professionnelles requises, une expérience suffisante et une réputation irréprochable en matière de moralité, d'impartialité et d'intégrité peuvent être proposés par la JSC en vue d'une nomination.

Le juge Raymond C. Sock a été nommé juge à la Cour suprême (Apex Court), la plus haute juridiction de Gambie, en 2012. Il siège toujours au sein de cette juridiction où il est amené à statuer sur des affaires civiles, pénales et constitutionnelles. Nommé à ce poste conformément aux dispositions de la Constitution de la République de Gambie, il a également occupé les fonctions de président de la Cour pendant une période de sept mois. En sa qualité de juge à la Cour suprême, le juge Raymond C. Sock a été saisi de multiples recours introduits par des personnes condamnées pour trahison, meurtre, conspiration ou crime sexuel. Les nombreux jugements qu'il a rédigés dans ces affaires criminelles témoignent incontestablement de sa compétence en matière de droit pénal et de procédure pénale.

Avant d'être nommé juge à la Cour suprême en 2012, le juge Raymond C. Sock a passé la plus grande partie de sa carrière au service du gouvernement et plus précisément du parquet où il a d'abord servi en qualité de conseiller du procureur général avant de gravir les échelons et de finir par occuper (pour une brève période) le poste de ministre de la Justice. Dans le cadre de ses fonctions au sein du parquet, le juge Sock a non seulement dirigé activement les poursuites dans des affaires criminelles, mais également supervisé – à un stade ultérieur et en qualité de solliciteur général (deuxième plus haut fonctionnaire au sein du ministère de la Justice) et de secrétaire permanent (du même ministère) – tous les procureurs des chambres y compris ceux travaillant au sein du bureau du directeur du ministère public.

Bien qu'ayant présenté sa candidature au titre de la liste A, le juge Sock jouit d'une compétence reconnue en matière de droit des droits de l'homme comme cela ressort de son curriculum vitae. Pendant les six années où il a occupé le poste de directeur exécutif du Centre africain pour les études portant sur la démocratie et les droits de l'homme, l'intéressé a acquis une vaste expérience dans la promotion et la protection des droits de l'Homme et des peuples en Afrique. Il est toujours considéré comme une personne ressource précieuse dans le domaine des droits de l'homme sur le continent.

Pour preuve de sa moralité, le juge Sock a été nommé, pour l'année 2018/2019, président du Comité d'éthique judiciaire en vertu de la loi sur les juges (Code de conduite supplémentaire) (loi n° 4 de 2009), et à la tête du Centre africain pour la démocratie et les droits de l'homme en 1989, ainsi que de la Faculté de droit de Gambie en 2012. En 2018, le juge Sock a été nommé président de la Commission des terres créée la même année, qu'il aide à devenir pleinement opérationnelle conformément à son mandat statutaire.

Le juge Sock maîtrise parfaitement l'anglais, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom de famille: Sock

Prénom : Raymond Sexe : Masculin

Date de naissance : 5 juin 1946 Nationalité : Gambienne

Critères régionaux : Afrique

État civil : Marié
Liste A / Liste B : Liste A

Langues: Langue maternelle:

Anglais: (écrit) Excellent; (oral) Excellent

Qualifications académiques

Mars-

décembre 1980: The Australian Legislative Drafting Institute, Canberra, Australie;

Certificat (avec mention) de rédaction de textes de loi

1975-1978: The Inns of Court School of Law and the Honourable Society of the

Middle Temple; The Inns of Court School of Law and the Honourable Society of the Middle Temple, Londres; Inns of Court School of Law and

the Honourable Society of the Middle Temple

Barrister atLaw (2:2)

1968-1970: The Pennsylvania State University, PA USA; M.A. English Literature;

Lewis and Clarke College, Portland, Oregon, États-Unis

B.A. (cum laude) English

Expérience professionnelle

Depuis 2012

à ce jour : Système judiciaire gambien

Président par intérim de la Cour suprême de Gambie ; Pendant cette courte période, j'ai occupé le poste de président par intérim de la Cour suprême, tout en dirigeant la faculté de droit de Gambie et en siégeant à la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de

juge de la Cour pénale internationale.

2012-2017 : Conseiller juridique/faculté de droit de la Gambie

Directeur général; En ma qualité de premier directeur général, j'ai supervisé l'élaboration du programme de formation à la profession d'avocat et donné des conférences portant notamment sur le droit de la preuve.;

2012-2015 : Cour pénale internationale (CPI), La Haye

Membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge ; J'ai eu l'honneur de siéger au sein de la commission alors que celle-ci venait d'être créée ; J'ai eu l'honneur de siéger au sein de la commission alors que celle-ci venait d'être créée.

Février-septembre 2009 : Ministère de la Justice

Membre de la commission chargée de la révision du droit ; J'ai participé à la rédaction des lois révisées de la Gambie de 2009, un corpus composé de 18 volumes dont la version antérieure remontait à 1990.

Mars-septembre 2005 : Gouvernement gambien

Procureur général et ministre de la Justice

Principal conseiller juridique des ministres du gouvernement, responsable de l'administration des chambres et de la supervision des institutions connexes.

2000-2005 : Ministère de la Justice

Solliciteur général (deuxième plus haut fonctionnaire au sein du ministère de la Justice) et secrétaire permanent (du même ministère) ; Responsable de la surveillance de tous les services des chambres du procureur général, y compris le Bureau du directeur du ministère public (DPP).

1995-2000: Cabinet d'avocats Sock et Bittaye

Associé principal

Intervention en qualité d'avocat dans des affaires civiles et pénales, y compris la défense de personnes accusées de trahison.

1989-1995: Gouvernement gambien

Directeur exécutif, Centre africain pour les études portant sur la démocratie et les droits de l'homme (ACDHRS)

Premier directeur exécutif chargé de l'élaboration et de l'application des programmes essentiels du Centre, un institut régional organisant notamment divers ateliers dans le domaine des droits de l'homme.

1985-1989 : Ministère de la Justice

Solliciteur général et secrétaire permanent; Supervision de tous les services des chambres du procureur général, y compris le Bureau du directeur du ministère public et gestion des poursuites dans des affaires civiles et pénales.

1984-1985 : Ministère de la Justice ; greffier principal et administrateur des successions ab intestat ; Enregistrement des testaments, tenue du registre

du commerce et administration des successions ab intestat.

1983-1984 : Ministère de la Justice

Rédacteur juridique, service de la rédaction des lois ; Rédaction des lois présentées par les divers ministères, participation aux sessions du Parlement et fréquentation des tribunaux

1980-1981 : Ministère de la Justice

Conseiller juridique, service de la rédaction des lois ; Rédaction des lois, fréquentation des tribunaux dans le cadre de procès au civil et au pénal.

Autres activités professionnelles

1986 : Observateur à la première Conférence judiciaire du Commonwealth tenue

à Banjul, Gambie

1988 : Chef de la délégation gambienne chargée de négocier un premier accord

de siège pour la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples avec le Secrétariat de l'Organisation de l'unité africaine à Addis-

Abeba, Éthiopie.

24 avril-

2 mai 1989 : Participation à un cours de formation consacré à l'élaboration de

stratégies et de mécanismes nationaux de protection et de promotion des droits de l'homme en Afrique dispensé à Banjul et parrainé par le Centre

des Nations Unies pour les droits de l'homme.

Juin 1989 : Participation à un atelier pilote consacré à la formation aux droits de

l'homme des administrateurs publics du Commonwealth parrainé par

l'unité des droits de l'homme du Secrétariat du Commonwealth

3 juillet-

4 août 1989 : Programme de bourses en faveur des droits de l'homme des Nations

Unies organisé au Centre des droits de l'homme, Bureau des Nations Unies à Genève, et à l'Institut international des droits de l'homme à

Strasbourg, France.

8-12 juillet 1991 : Observateur au séminaire des Nations Unies consacré aux normes

internationales des droits de l'homme et à l'administration de la justice parrainé par la Commission africaine des droits de l'homme et des

peuples, Le Caire, Égypte.

1990-1994 : Observateur aux sessions ouvertes au public de la Commission africaine

des droits de l'homme et des peuples et participant/organisateur d'ateliers consacrés à l'implication des O.N.G. au travail de ladite commission.

29 novembre-

2 décembre 1991:Conseiller technique du séminaire arabe africain consacré à la justice

pénale et à la réforme pénitentiaire organisé à Tunis, Tunisie, au cours duquel j'ai présenté un exposé consacré aux conditions carcérales en

Afrique.

Juin 1993 : Participant à la Conférence mondiale des Nations Unies sur les droits de

l'homme, Vienne, Autriche, en qualité de directeur exécutif du Centre africain pour les études portant sur la démocratie et les droits de l'homme.

Novembre 1993 : Participant au cinquième atelier de la Commission internationale de

Juristes [CIJ]/Centre africain (ACDHRS) consacré à la participation des O.N.G. au travail de la Commission africaine au cours duquel j'ai présenté un exposé intitulé « Argumentaire en faveur de la création d'une

Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ».

Janvier 1994 : Participant à une réunion du groupe des experts africains chargés de

rédiger le protocole d'établissement d'une Cour africaine des droits de

l'homme et des peuples, Bureau de la CIJ, Genève.

Novembre 1994 : Participant à la cinquième Conférence régionale africaine sur les femmes,

Dakar, Sénégal.

Juin 1995 : Conseiller technique d'un cours de formation consacré à la protection des

droits de l'homme à l'intention des officiers des forces armées des pays

africains organisé par le Centre africain pour les études portant sur la démocratie et les droits de l'homme, Banjul, Gambie.

Mai 1998 : Membre d'une délégation internationale composée de quatre personnes

envoyée au Libéria par la Commission internationale de Juristes (CIJ) dans le cadre d'une mission d'établissement des faits sur l'état de l'appareil judiciaire de ce pays au lendemain de la guerre civile.

1998-2005 : Premier président exécutif du conseil d'administration de l'Institut pour

les Droits humains et le Développement en Afrique (IDHDA), une organisation panafricaine de protection des droits de l'homme basée à Banjul, Gambie, une ville qui abrite déjà le siège de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. L'Institut œuvre au renforcement de la protection des droits de l'homme en Afrique, notamment en dispensant pro bono des conseils juridiques et des

formations.

Janvier 2000 : Participant au séminaire organisé conjointement par la CEDEAO et le

CICR à Abidjan, Côte d'Ivoire, consacré à la Cour pénale internationale.

1 au 7 avril 2001 : Chef de la délégation gambienne envoyée à Accra, Ghana, pour observer les activités déployées par la Commission nationale ghanéenne des

enfants sous les auspices de l'UNICEF.

2 et 3 novembre 2007 : Représentant du Centre africain pour les études portant sur la

démocratie et les droits de l'homme au colloque intitulé « A strategic meeting on NGO's participation in the Human Rights Council ; 2006-2007 evaluation and planning for 2008 » organisé à Sao Paulo, Brésil, par Connectas Human Rights en partenariat avec le Service international

pour les droits de l'homme (ISHR).

23 et 24 avril 2012 : Participant à un colloque consacré à l'établissement d'une institution nationale de protection des droits de l'homme conformément aux Principes de Paris organisé sous le parrainage du Secrétariat du Commonwealth à Banjul, Gambie. Une Commission nationale des droits

de l'homme a finalement été établie en 2018.

Publications les plus pertinentes

2018 : Conseiller technique dans le cadre d'un atelier consacré aux droits des femmes en Afrique organisée par l'Institut pour les Droits humains et le Développement en Afrique (IDHDA) à l'intention des juges et des magistrats

20 au 22 mars 2018 : Participant au cours de formation dispensé par l'Association des juges et magistrats du Commonwealth sur le thème « Gestion des affaires, éthique judiciaire et indépendance » et parrainé par le Gouvernement britannique, Banjul, Gambie.

16 au 18 février 2019 : Participant à la Troisième réunion de haut niveau du Caire regroupant des présidents des Cours/Conseils constitutionnels et des Cours suprêmes d'Afrique.

Appartenance à des associations et sociétés professionnelles

Barreau de Gambie

Association des juges de Gambie

Distinctions reçues

Officier de l'Ordre national de la République de Gambie

18. TSILONIS, Viktor Panagiotis (Grèce)

[Original : anglais]

Note verbale

L'Ambassade de la République hellénique à La Haye présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, et, se référant à sa note ICC-ASP/19/SP/01 en date du 20 décembre 2019, a l'honneur d'informer le Secrétariat que le Gouvernement de la République hellénique propose par la présente la candidature du **Dr Viktor Panagiotis TSILONIS aux élections des juges de la Cour pénale internationale,** qui auront lieu à la dix-neuvième session de l'Assemblée, à New York, du 7 au 17 décembre 2020. La candidature de Dr TSILONIS est présentée pour la liste A aux fins l'article 36-5 du Statut de Rome.

L'Ambassade a l'honneur de joindre à ce document un exposé des qualifications conformément à l'article 36-4-a du Statut de Rome et au paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée des États Parties sur les Modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/3/Res.6, dans sa version modifiée), ainsi que le curriculum vitae de Dr TSILONIS.

Exposé des qualifications

Exposé présenté conformément à l'article 36-4-a du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée des États Parties sur les Modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/3/Res.6, dans sa version modifiée).

a) Procédure de présentation des candidatures

La candidature de **Dr Viktor Tsilonis** (**ou Victor Tsilonis**) est présentée aux élections aux termes de l'article 36-4-a-i du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, soit selon la procédure de présentation de candidatures aux plus hautes fonctions judiciaires en Grèce.

b) Critères de haute considération morale, impartialité et intégrité

Dr Viktor Tsilonis est une personne de haute considération morale, impartialité et intégrité.

c) Conditions requises au niveau national pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires

Dr Viktor Tsilonis réunit toutes ces conditions. Il est membre suppléant du Comité de discipline pour les conseils exerçant devant la Cour pénale internationale (2018-2022), a déjà entendu deux affaires, et sera bientôt affecté à une troisième; Conseil principal / PDG auprès du cabinet d'avocats NEWLAW en Grèce; Vice-président conjoint pour les victimes et Président du Comité consultatif des normes professionnelles de l'Association du barreau près la Cour pénale internationale (ABCPI); et Point focal de l'ABCPI pour la Grèce. En outre, il est titulaire d'un doctorat en droit pénal international, est sur la liste des conseils de la CPI depuis 2016, a récemment publié un livre en anglais sur la compétence de la Cour pénale internationale et a seize ans de pratique ininterrompue du droit. Il a récemment été conférencier invité à la faculté de droit de l'Université Démocrite de Thrace pour le cours d'enseignement universitaire supérieur sur la justice pénale internationale (2018-2019). Enfin, c'est un expert du droit international qui est inscrit sur la liste des consultants de l'OSCE et sur la liste des experts de l'Académie internationale des principes de Nuremberg, qui a plus de 18 publications et a participé à plus de 19 conférences, y compris en tant que conférencier invité.

Il satisfait donc entièrement à tous les critères ci-dessus.

d) Compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale, et expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire

Dr Viktor Tsilonis est doté de la compétence nécessaire qui est exceptionnellement bien qualifié pour siéger en qualité de juge de la Cour pénale internationale, ayant une vaste expérience juridique de 16 années en tant qu'avocat et une spécialité en matière de droit pénal international depuis 2004, lorsqu'il a durant six-mois été assistant juridique au sein du Bureau du Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (affaire Milosevic).

En outre, Dr Tsilonis est un expert du droit pénal international qui est reconnu à l'échelle internationale; il est inscrit sur la liste des experts juridiques de l'OSCE (Vienne, 2018), est membre de l'Association de droit international (comité: protection internationale des consommateurs), de l'Association du barreau près la Cour pénale internationale et de la Société européenne de droit international, et est inscrit sur la liste des experts de l'Académie internationale des principes de Nuremberg (mai 2017).

Son expertise en droit international est également démontrée par le fait que quelques mois avant la pandémie du coronavirus, il a donné une conférence à une délégation indonésienne de passage à la Cour pénale internationale sur <u>le Code de conduite professionnelle des conseils de la CPI et l'interrelation entre la compétence disciplinaire de la CPI et la compétence nationale du conseil .</u>

Dernier point mais non des moindres, depuis son élection en tant que membre suppléant du Comité de discipline de la Cour pénale internationale en 2019 il siège en tant que juge des questions disciplinaires dans des affaires devant la Cour pénale internationale, et jugera une troisième affaire en juin 2020. En cette qualité, <u>il a corédigé une décision historique dans</u> l'affaire Sluiter.

e) Connaissance et maitrise de l'anglais ou du français

Dr Viktor Tsilonis a un anglais parfait. Il a fait des études universitaires de premier et de troisième cycle au Royaume Uni et a récemment publié <u>un livre en anglais</u> sur la compétence de la Cour pénale internationale.

f) Candidature pour la liste A ou liste B

Étant donné sa très longue expérience du droit, évoquée ci-dessus, et sa grande compétence, la candidature du Dr Viktor Tsilonis (ou Victor Tsilonis) est présentée au titre de la **liste A**, qui comprend les candidats avec une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale, ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire.

g) Information conformément à l'article 36-8-a-i à iii du Statut de Rome

Aux fins de l'article 36-8-a-i à iii du Statut de Rome, Dr Viktor Tsilonis représentera le système de droit civil, et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Cependant, il convient de noter qu'il connait également bien le système de Common Law par suite de ses trois années d'études universitaires de premier et de troisième cycle au Royaume Uni. Il est du sexe masculin.

h) Spécialisation dans certaines matières, y compris, mais sans s'y limiter, dans les questions liées à la violence contre les femmes ou les enfants.

Dr Viktor Tsilonis est compètent pour juger des affaires de délit sexuel grave et de violence contre des mineurs, et a une expertise dans le traitement des témoins vulnérables, notamment des enfants et des mineurs. En outre, en 2019, il a participé avec succès à l'atelier de cinq jours des Conseils sur la liste des Conseils de la CPI sur la lutte contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail et la déontologie juridique (La Haye, 3-7 juin 2019), qui a eu lieu dans les bâtiments de la Cour pénale internationale. Enfin, son expertise et sa compétence sont

également démontrés par le fait qu'il a été élu cette année (2019-2020) comme Vice-président conjoint pour les victimes de l'Association du barreau près la Cour pénale internationale.

i) Nationalité avec laquelle la candidature est présentée

Dr Viktor Tsilonis est grec et sa candidature est présentée en tant que juge de la Grèce.

j) Engagement à être disponible pour assumer des fonctions de juge à temps plein

Dr Viktor Tsilonis (aka Victor Tsilonis) s'engage à être disponible pour assumer les fonctions de juge à temps plein lorsque la charge de travail de la Cour l'exige.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom de famille: Tsilonis

Prénom: Viktor Panagiotis

Sexe: Masculin

Date de naissance : 16 juillet 1976

Nationalité: Grecque

Critères régionaux : Europe occidentale et autres États

État civil : Marié
Liste A / Liste B : Liste A

Langues: Langue maternelle: Grec

Anglais : (écrit) Confirmé ; (oral) Confirmé Français : (écrit) Intermédiaire; (oral) Débutant

Qualifications académiques

12/2004 - 06/2016 : Université Aristote de Thessalonique

Doctorat en droit pénal international avec mention

Thèse sur la compétence de la Cour pénale internationale et les

conditions préalables à l'exercice de cette compétence

09/2002 - 09/2003 : Université de Nottingham

Maitrise en droit et en justice pénale

09/1998 - 07/2002 : Université Aristote de Thessalonique

Licence en droit avec mention

09/1996 - 06/1998 : Université de la ville de Birmingham

Diplôme Supérieur d'Enseignement (droit)

Expérience professionnelle

09/2004 - présent: Cabinet d'avocats NEWLAW; PDG

Avocat Principal

Droit pénal : représente des clients devant la Cour d'appel des infractions, la Cour mixte des infractions (juges et jurés), et la Cour suprême de la République hellénique.

Recherche sur les prisons : participe depuis 2001 à des recherches sur le système pénitentiaire grec ; membre de l'équipe de recherche Alexiadis, qui a réalisé le projet de recherche sur les prisons grecques le plus approfondi à ce jour (2005–2009).

Droit des droits de l'homme: représente les victimes devant la Cour européenne des droits de l'homme

Observation des procès: observation des procès devant la Cour de la Couronne, les cours pénales grecques et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY); en outre, observation des procès dans lesquels l'accusé a été pris en flagrant délit et dans lesquels les infractions sont jugées en lien avec le régime national d'aide judiciaire (son exposé dans la plus grande revue grecque de droit pénal a graduellement conduit à la réforme du régime d'aide judiciaire). - Liste A

12/2018 - 12/2022 : Cour pénale internationale

Membre suppléant du Comité de discipline pour les conseils exerçant devant la Cour pénale internationale (à titre gracieux);

Évaluation et jugement de trois affaires disciplinaires en cours; il a déjà jugé les deux premières et a été affecté au jugement d'une troisième

Donne des avis et opinions juridiques sur l'interprétation d'instruments et de règlements juridiques internationaux, notamment sur le règlement et les procédures du Comité de discipline et du Comité disciplinaire d'appel de la CPI, et sur le Code de conduite professionnelle des conseils exerçant devant la CPI

Rédaction du procès-verbal des réunions formelles sur les affaires disciplinaires à la CPI

Organisation de séminaires à la CPI sur les règles et principes du Code de conduite professionnelle des conseils

Rédaction de décisions: en décembre 2019 il a rédigé la décision disciplinaire historique dans l'affaire Sluiter. - Liste A

06/2019 - 09/2020 : Association du barreau près la Cour pénale internationale (ABCPI) (à titre gracieux)

Vice-président conjoint pour les victimes et Président du Comité consultatif des normes professionnelles ;

Examen des droits et de la représentation des victimes devant la Cour pénale internationale

Conseils et opinions juridiques sur l'interprétation des instruments et règlements juridiques internationaux, y compris sur des questions comme la négociation des plaidoyers, la politique d'aide judiciaire et l'application des impôts

Présentation d'avis consultatifs au Conseil Exécutif sur le Code de conduite professionnelle des conseils de la CPI

Rédaction d'un avis consultatif sur une question importante soulevée par un juge international

Participation aux discussions du deuxième sous-groupe pour l'examen de la CPI par des experts indépendants, et propositions de réforme sur les fonctions de l'Unité d'aide aux victimes et du Bureau du conseil public pour les victimes, sur la représentation des victimes, sur les exposés en qualité d'amici curiae, sur l'application de l'article 71 du Statut de Rome, sur la détention provisoire et sur la liberté provisoire.-Liste A

09/2004 - 06/2009 : Université Aristote de Thessalonique

Chargé de recherche à la faculté de droit pénal et de criminologie ; Enseignement, recherche, assistance, correction d'épreuves, traduction de traités pour publication dans des revues internationales, assistance aux étudiants préparant des procès simulés, assistance dans la création d'un nouveau site Internet pour le Département de droit pénal et de criminologie de la Faculté de droit de l'Université Aristote. - Liste A

01/2004 - 06/2004 : Nations Unies-Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

Assistant juridique ; Stage de six-mois ; recherche juridique sur des questions intéressantes, comme les pouvoirs inhérents et implicites du Tribunal, présentation d'avis juridiques et de mémoires juridiques devant la Cour, participation à des cours de formation en matière de plaidoyer, et rédaction du procès-verbal des réunions hebdomadaires des conseillers juridiques du Bureau du Procureur - Liste A.

Autres activités professionnelles pertinentes

05/2006 – 12/2020 : Directeur Exécutif de l'organisation à but non-lucratif Intellectum Rédacteur en chef du journal interdisciplinaire Intellectum

09/2018 – 06/2020 : Directeur Académique et tuteur principal des examens du Programme de compétences avancées en anglais juridique (« TOLES Advanced ») de l'École de langues Lord Byron à

09/2018 – 06/2019: Conférencier invité à la faculté de droit de l'Université Démocrite de Thrace; a conçu une partie du cours de troisième cycle sur la justice pénale internationale et a donné des cours magistraux sur le crime d'agression, le génocide et les développements contemporains dans le domaine de la justice pénale internationale.

09/2009-06/2011 : A enseigné le cours de 30 heures intitulé « Terminologie juridique et traduction » à des avocats membres de l'Association du barreau de Thessalonique (Grèce).

11/2009 - 12/2011: Coordinateur du Sous-comité d'experts du barreau de Thessalonique chargé de rédiger des commentaires et d'évaluer les décisions juridiques ; téléchargement de commentaires de décisions dans la plus grande base de données juridique grecque « NOMOS ».

09/2005 - 12/2009: Membre de l'équipe de recherche Alexiadis qui a mené le plus important travail de recherche jamais réalisé, qualitativement quantitativement, sur les prisons grecques pour rendre hommage au professeur émérite de criminologie Stergios Alexiadis (2005-2009). Les résultats de ce travail ont été largement diffusés et ont démontré les sérieux problèmes du système pénitentiaire grec. Voir: « Four Critical Issues of the Greek Prisons System: Work, Education, Communication and Disciplinary Measures » [Quatre problèmes fondamentaux du système pénitentiaire grec: travail, éducation, communication et mesures disciplinaires] dans le procès-verbal de la Conférence « THE ROAD TO JUSTICE » [le chemin de la justice], en hommage au professeur émérite Stergios Alexiadis (Athènes-Thessalonique: éditions Sakkoulas), (2012), 323-341; Présentation lors d'une conférence internationale: « Four Critical Issues of the Greek Prisons System: Work, Education, Communication and Disciplinary Measures », Fondation européenne de la science, « Violations of Human Rights and Humanitarian Law: Investigation and Prevention of Torture and Death in Custody » [Violations des droits de l'homme et droit humanitaire: enquêtes et prévention de la torture et de la mort en détention] (Linköping, Suède), 3-7 mai 2010.

Publications les plus pertinentes

- « THE JURISDICTION OF THE INTERNATIONAL CRIMINAL COURT », Londres, Springer, décembre 2019.
- « The Crime of Genocide and the Rohingya Case », 2019 (5) Bulletin de l'ABCPI, 13-16, rédigé en collaboration avec Eirini-Nikoleta Favgi, avocat.
- « The Historical Speech of John Bolton against the International Criminal Court », rédigé en collaboration avec Eirini-Nikoleta Favgi, dans « ESSAYS IN HONOUR OF PROFESSOR GIANNIS PANOUSIS », Sakkoulas, Athènes, 2020, à paraitre.
- « THE JURISDICTION OF THE INTERNATIONAL CRIMINAL COURT », Athènes, Nomiki Bibliothiki, février 2017, ISBN 978-960-562-694-5.
- « The Awakening Hypothesis of the Complementarity Principle » dans « C.D. Spinellis, Nikolaos Theodorakis, Emmanouil Billis, George Papadimitrakopoulos (eds.), EUROPE IN CRISIS: CRIME, CRIMINAL JUSTICE AND THE WAY FORWARD, ESSAYS IN HONOUR OF NESTOR COURAKIS », VOLUME II, Athènes, éditions Ant. N. Sakkoulas, 2017, pp. 1257-1303.
- « The International Criminal Justice During the First Half of the Twentieth Century », VOLUME HONORAIRE DE CHRISTOFOROS ARGYROPOULOS, Athènes, Association du barreau pénal hellénique / Nomiki Bibliothiki, 2016, 981–1000.
- « Crime and Crisis: International Criminal Justice and Piracy », dans « CRIME AND PENAL SUPPRESSION IN A CRISIS ERA, ESSAYS IN HONOUR OF PROFESSOR DR. NESTOR COURAKIS », Athènes, Sakkoulas, 2016, pp. 1262–1283, ISBN: 978-960-15-2762-8, disponible en version électronique: http://www.ant-sakkoulas.gr/periexomena/15-2764-2.pdf.
- « Les Misérables of Thessaloniki in 2011: A Practical Case Study of Human Rights and Human Abuse » dans « M. Zirk-Sadowski, B. Wojciechowski and K. M. Cern (eds.), TOWARDS RECOGNITION OF MINORITY GROUPS », Londres, Ashgate, décembre 2014.
- « Four Critical Issues of the Greek Prisons System: Work, Education, Communication and Disciplinary Measures » dans le procès verbal de la conference « THE ROAD TO JUSTICE », en hommage au professeur émérite Stergios Alexiadis, Athènes-Thessalonique, éditions Sakkoulas, 2012, 323-341.
- « Thomas Lubanga Dyilo: The Unstable Step of the International Criminal Court? » dans « TREATISES IN THE HONOUR OF EMERITUS PROFESSOR STERGIOS ALEXIADIS », Athènes-Thessalonique, éditions Sakkoulas, 2010, 1039-1057.
- « Taming the Waves of International Criminal Justice: The Paradox of Serving (in)Justice through (un)Just Means and the Saddam Hussein's Case », dans Dia-Logos (volume 11), « M. Zirk-Sadowski και Β. Wojciechowski (eds.), MULTICENTRISM AS AN EMERGING PARADIGM IN LEGAL THEORY », Oxford, éditions Peter Lang, (2009), 271-289.
- « Thomas Lubanga Dyilo: The Chronicle of a Case Foretold », 2008, 5 Intellectum, 27-42.
- « The Compulsorily Assigned Counsel and the Right to Adjourn or Postpone the Trial », 2008, (8) Poinika Chronika, pp. 758-763.
- « The Move to Restrict the Death Penalty in International Human Rights Law and Resistance in the American Continent », University of Nottingham Human Rights Law Review, Students' Supplement, 2002-2003, pp. 45-55.

Séminaires et conférences les plus pertinents

• « Combating Sexual Harassment at Workplace and Legal Ethics » (la lutte contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail et la déontologie juridique) : atelier de 5 jours à l'intention des Conseils sur la liste des Conseils de la CPI (The Hague, 3-7 June 2019).

- Formation juridique à la CPI pour une délégation indonésienne sur la déontologie juridique et sur le Code de conduite professionnelle des conseils de la CPI (conférencier), la CPI, La Haye, le 23 octobre 2019.
- Gestion stratégique, École de commerce de Copenhague, Coursera (certificat obtenu le 24 avril 2016).
- Certifié en informatique : systèmes d'exploitation et de gestion des fichiers, traitement de texte, feuilles de calcul, applications et communication sur Internet (Acta Diploma, 29-09-2011).
- Programme des Nations Unies « Notions de base relatives à la sécurité sur le terrain » (avril 2004).
- Formation interne au TPIY pour le personnel juridique du tribunal sur le plaidoyer (mai 2004).

Appartenance à des sociétés et associations professionnelles

- Membre suppléant du Comité de discipline pour les conseils exerçant devant la Cour pénale internationale (2018-2022)
- Membre de l'Association du barreau près la Cour pénale internationale
- Membre de l'Association de droit international (comité sur la protection internationale des consommateurs [2019])
- Membre de la Société européenne de droit international
- Membre de la Société hellénique de criminologie
- Membre de l'Association du barreau pénal hellénique
- Inscrit sur la liste d'experts juridiques de l'OSCE (2018)
- Inscrit sur la liste des experts de l'Académie internationale des principes de Nuremberg (mai 2017)
- Membre du conseil scientifique et consultatif du centre de philosophie et de théorie des droits de l'homme, Université de Lodz (Pologne), 1er février 2013
- Membre de l'équipe qui a mené le travail de recherche sur les prisons grecques le plus important en termes qualitatifs et quantitatifs jamais réalisé, en hommage au Professeur émérite de criminologie Stergios Alexiadis (2005-2009)

Distinctions reçues

- Élu par les membres du Conseil exécutif comme Vice-président conjoint pour les victimes auprès de de l'Association du barreau près la Cour pénale internationale (2019)
- Élection en tant que membre suppléant du Comité de discipline pour les conseils de la Cour pénale internationale (2018-2022)
- Élu Président du Comité consultatif des normes professionnelles de l'Association du barreau près la Cour pénale internationale (2019)
- Élu membre du Comité international sur la Protection internationale des consommateurs de l'Association de droit international (2019)
- Nommé à l'unanimité par le Conseil Exécutif de l'Association du barreau près la Cour pénale internationale comme point focal de l'Association pour la Grèce (novembre 2017)
- Inscrit sur la liste des experts juridiques de l'OSCE (Vienne), 2018
- Inscrit sur la liste des experts de l'Académie internationale des principes de Nuremberg (mai 2017)
- Premier stagiaire grec dans le domaine juridique du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), 2004 ; il a travaillé pendant six mois au sein du Bureau du Procureur sur la célèbre affaire Milosevic

- Toute une série d'articles et d'entretiens influents sont apparus dans Eurozine, le site Internet officiel des principales revues culturelles européennes, et ont de ce fait attiré une attention considérable en Europe
- Classé en septième position parmi les diplômés du « Ptychio » en droit (cycle de licence de quatre ans) de la faculté de droit de l'Université Aristote en juillet 2002, avec mention dans 19 modules
- Bourse d'études du DAAD (l'Office allemand des échanges universitaires) pour participer au programme de formation d'été en droit allemand et européen de l'Université Ludwig-Maximilians à Munich, juillet 2002
- Quatre prix pour la progression de sa performance universitaire : deux « prix de distinction » et deux « prix d'excellence » décernés par le ministère de l'Éducation ; en outre, éloge public écrit par le conseil du Lycée le jour de la remise des baccalauréats pour « acte d'humanisme inhabituel »
- Entretien exclusif avec le Procureur général du TPIY, Carla Del Ponte, (« Eleytherotypia », 7 mai 2004, 19 et « Advocate », revue estudiantine de la faculté de droit de l'Université de Nottingham, 2004, 44–49)
- Son article « The Tax Law on University Degrees and the Revolution Degree » a été placé sur la liste restreinte définitive des meilleurs articles publiés sur les sites Internet grecs en 2012 (E-Awards 2013). Suite à sa publication, un débat public a conduit à l'abandon du projet de loi visant à imposer les citoyens en fonction de leur diplômes universitaires (chronique en ligne « Fingerprints of the Day », 28 août 2012)
- Le site internet de l'organisation à but non-lucratif Intellectum (www.intellectum.org) était sur la liste restreinte définitive des meilleurs sites Internet grecs en 2012 (« E-Awards » 2013, catégorie : sites Internet d'intérêt particulier)
- Une dissertation dans le cadre de sa maitrise de droit a reçu une distinction et a été publiée à titre honoraire dans l'édition 2002-2003 de la revue sur le droit des droits de l'homme « Human Rights Law Review » de l'Université de Nottingham sous le titre « The Move to Restrict the Death Penalty in International Human Rights Law and Resistance in the American Continent » (mouvement pour limiter le recours à la peine de mort en droit international des droits de l'homme), 2003, « Human Rights Law Review Student Supplement », pp. 45–55, http://www.intellectum.org/2016/09/30/death-penalty-in-american-continent
- A conçu et coordonné le projet Intellectum de deux ans « The Power of Minus », une campagne publique pour défendre la liberté d'expression et combattre le racisme, la xénophobie et les discours haineux, qui a eu un impact considérable sur la société grecque (http://www.eurozine.com/articles/2013-11-13-tsilonis-en.html)

Intérêts personnels

La littérature, le cinéma, la course à pied

Divers

- 1) Dans le monde universitaire et en public, son nom ne s'écrit pas Viktor Tsilonis mais Victor Tsilonis, selon l'orthographe correcte du nom Victor en anglais. La différence est due au fait que les passeports utilisent la modification des noms du standard Unicode, ce qui conduit souvent à des fautes inévitables dans les noms en anglais.
- 2) Il convient de noter que l'Association du barreau près la Cour pénale internationale (ABCPI) est la seule instance représentative d'associations d'avocats à être reconnue par l'Assemblée des États Parties, et à être invitée chaque année, depuis la seizième session de l'AEP, à intervenir lors du débat général de l'AEP et à soumettre un rapport sur la constitution de l'Association et sur ses activités annuelles.
- 3) Aux fins de l'article 36-8-a-i à iii du Statut de Rome, Dr Viktor Tsilonis représentera le système de droit civil et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Cependant, il convient de noter qu'il connait également bien le système de Common Law par suite de

ses trois années d'études universitaires de premier et de troisième cycle au Royaume Uni, et du fait qu'il est également Directeur Académique et le principal tuteur des examens du Programme de compétences avancées en anglais juridique (« TOLES Advanced ») en Grèce.

19. UGALDE GODÍNEZ, Sergio Gerardo (Costa Rica)

[Original: espagnol]

Note verbale

L'Ambassade du Costa Rica auprès du Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, et a l'honneur de porter à sa connaissance que le Gouvernement du Costa Rica, en vertu de la décision du groupe national du Costa Rica à la Cour permanente d'arbitrage, agissant conformément à l'article 36.4.a.ii du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et à la loi de promotion de la coopération et de l'assistance judiciaire à la Cour pénale internationale (loi nº 9570), a décidé de présenter la candidature de M. Sergio Gerardo Ugalde Godínez à la fonction de juge de la Cour pénale internationale pour la liste B (article 36.3.ii du Statut de Rome) pour la période 2021-2030, dont les élections auront lieu dans le cadre de la dix-neuvième session de l'Assemblée des États-Parties, qui se tiendra à New York du 7 au 17 décembre 2020.

M. Ugalde jouit d'une grande réputation, tant au Costa Rica qu'au niveau international, en raison de sa haute considération morale, de son impartialité et de son intégrité, et réunit les conditions requises pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires. Fort de plus de vingt-cinq ans d'exercice d'une profession juridique, il a consacré ces vingt dernières années à la pratique active du droit international, comme plaideur et comme conseiller juridique et il a assumé de nombreuses fonctions de coordination et de représentation, dans différents systèmes judiciaires internationaux, tels que la Cour permanente d'arbitrage, le système internationale de l'homme, la Cour internationale de justice et la Cour pénale internationale. Il possède donc l'expérience nécessaire à l'exercice de fonctions juridiques professionnelles liées au travail judiciaire de la Cour.

Par conséquent, M. Ugalde remplit pleinement les conditions requises décrites au paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome. Ses qualifications et expérience du droit international constitueront un atout important pour la Cour et contribueront à la réalisation des objectifs du Statut de Rome. Nous présentons ci-joint les documents nécessaires à sa candidature, conformément à la note verbale n° ICC-ASP/19/SP/01 du 20 décembre 2019.

Exposé des qualifications

La République du Costa Rica a l'honneur de présenter l'exposé des qualifications de Sergio Gerardo Ugalde Godínez, conformément au paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, et à la résolution nº ICC-ASP/3/Res.6 (et ses amendements) adoptée par l'Assemblée des États Parties relative à la procédure concernant les candidatures et l'élection des magistrats de la Cour pénale internationale, ainsi que la communication nº ICC-ASP/19/SP/01, datée du 20 décembre 2019 et son annexe I.

Le gouvernement du Costa Rica a décidé de présenter la candidature de M. Ugalde au poste de magistrat de la Cour pénale internationale pour la période 2021-2030, dont l'élection aura lieu lors de la dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties à New York, en décembre 2020.

Le gouvernement du Costa Rica présente la candidature de M. Ugalde en vue de son inscription sur la liste B, pour laquelle les candidats doivent « avoir une compétence reconnue dans les domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour » (alinéa ii) du paragraphe 3 b) de l'article 36 du Statut de Rome).

Procédure de sélection du candidat

Le Costa Rica souligne que M. Ugalde jouit d'une haute considération morale, a fait la preuve de son impartialité et de son intégrité et réunit les conditions requises pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires au Costa Rica, conformément à l'article 159 de la Constitution politique du Costa Rica, qui décrit les critères à satisfaire pour exercer la fonction de magistrat de la Cour suprême de justice, qui est l'autorité administrative et judiciaire supérieure du pouvoir judiciaire. Au Costa Rica, les magistrats de la Cour suprême de justice intègrent les chambres qui tranchent en dernière instance les litiges qui lui sont présentés conformément à la procédure prévue par la loi et la Constitution politique costaricienne. Par conséquent, M. Ugalde satisfait à tous les critères constitutionnels costariciens pour exercer la fonction de magistrat de la Cour suprême de justice.

Quant à la procédure de sélection nationale, M. Ugalde s'est prêté à un double examen. D'une part, il s'est plié à la procédure de nomination du groupe national du Costa Rica à la Cour permanente d'arbitrage, conformément à l'alinéa ii) du paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome, procédure qui suppose une évaluation approfondie des compétences et de l'expérience du candidat. Le 16 janvier 2020, le groupe national à la Cour permanente d'arbitrage a présenté au ministre des Affaires étrangères et du Culte un document d'évaluation des qualifications de M. Ugalde et dont la conclusion est une recommandation au Gouvernement du Costa Rica en faveur de sa nomination à la fonction de juge de la Cour pénale internationale.

En outre, le pouvoir exécutif, soit le Président de la République, conjointement avec le ministre des Affaires étrangères, conformément à la loi costaricienne sur la promotion de la coopération avec la Cour pénale internationale et de l'assistance judiciaire (*Promoción de la Cooperación y Asistencia Judicial con la Corte Penal Internacional*) a mené un processus d'évaluation distinct de celui effectué par le groupe national à la Cour permanente d'arbitrage. Cette deuxième évaluation, d'abord conduite sous l'égide du ministre des Affaires étrangères et du Culte, puis sous celle de la Présidence de la République, a duré plus de six mois.

Dans le cadre de la seconde évaluation, menée par le pouvoir exécutif, M. Ugalde a présenté des informations conformes aux dispositions de l'article 36 du Statut de Rome et a amplement justifié de ses qualifications et de sa riche expérience professionnelle en matière juridique, qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour. M. Ugalde a été reçu en entretien aux fins de cette candidature. Le Ministère a préparé à son tour un avis technique qu'il a transmis pour examen à la Présidence de la République. La Présidence, s'appuyant sur les données qu'elle avait reçues, a procédé à une autre évaluation, qui l'a conduite à avaliser la nomination de M. Ugalde.

Le Costa Rica a mené un processus d'évaluation approfondi et sérieux, qui comprenait de multiples contrôles, aux fins de présenter un candidat qui non seulement satisfait pleinement aux critères prévus par le Statut de Rome, mais qui incarne également l'engagement et l'appui du pays en faveur de la mission et des valeurs du Statut de Rome et de la Cour pénale internationale.

Compétences et expérience nécessaires pour la fonction de juge à la Cour pénale internationale

Fort d'un parcours riche et reconnu dans les procédures judiciaires internationales, le candidat a participé à la production d'instruments internationaux et possède une grande expérience, tant universitaire que pratique, de l'exercice du droit international, un domaine pertinent pour la fonction judiciaire de la Cour.

Membre du barreau des avocates et avocats (*Colegio de Abogados y Abogadas*) du Costa Rica, au sein duquel il exerce la profession d'avocat depuis plus de vingt-cinq ans, dont vingt dans le domaine du droit international. De langue maternelle espagnole, le candidat a d'excellentes connaissance et maîtrise de la langue anglaise, langue de travail officielle de la Cour. Il est de nationalité costaricienne et n'en possède pas d'autres.

Le candidat est titulaire d'un master en droit européen et comparé de l'université d'Oxford, au Royaume-Uni. Il a obtenu sa licence en droit à l'université du Costa Rica et a reçu le diplôme de notaire de la même université. De par sa formation, sa spécialité en droit comparé et l'exercice de sa profession, il connaît bien les systèmes juridiques européens, civiliste et de common law, et il représente la tradition juridique latino-américaine, qui fait partie de l'une des principales traditions juridiques. Enfin, sa candidature permet une représentation géographique équitable.

Pour ce qui concerne ses compétences dans des domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme, ainsi qu'une expérience reconnue dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour et conformément aux évaluations menées par le ministère des Affaires étrangères et du Culte et celle du groupe national à la Cour permanente d'arbitrage, il convient de noter son rôle de coordonnateur de la commission du droit international du ministère des Affaires étrangères et du Culte (*Comisión de Derecho Internacional del Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto*), un poste qu'il a occupé pendant plus de dix-sept ans, en vertu du décret exécutif nº 30473-RE du 24 mai 2002 et au titre duquel il a exercé la fonction de conseiller principal du Costa Rica pour l'exercice et la promotion du droit international public, du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment pour ce qui concerne les conflits régionaux et internationaux, et pour la promotion de la politique étrangère du Costa Rica en matière de défense des droits de l'homme et de résolution de conflits par le droit international.

Pour ce qui a trait à son expérience liée aux travaux de la Cour pénale internationale depuis sa création, le candidat a joué un rôle significatif dans le renforcement de cette juridiction en assurant, avec d'autres membres de la commission de droit international susmentionnée, la position juridique nationale adoptée par le Costa Rica et selon laquelle celui-ci s'engage à ne conclure aucun accord qui constituerait une exception à l'article 98 du Statut de Rome. Le candidat, en qualité de représentant du pays, a participé activement aux six dernières Assemblées des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et il a représenté le Costa Rica pendant quatre ans au Bureau de l'Assemblée.

En 2015, il a organisé un séminaire régional pour l'Amérique centrale et le Mexique consacré à la coopération avec la Cour pénale internationale, qui a eu lieu au Costa Rica et qui a contribué à la ratification du Statut de Rome par l'un des pays de la région.

En 2016, il a été nommé coordonnateur du Groupe de travail de La Haye pour la Cour pénale internationale, et à ce titre a organisé les efforts des États Parties sur des questions liées à la décharge de leurs responsabilités, conformément à l'article 112 du Statut de Rome, et il a notamment assisté à des groupes de travail sur la gouvernance, la coopération, l'universalité, la complémentarité, le budget et d'autres réunions et groupes de travail *ad hoc* ayant leur siège à La Haye.

Il a joué un rôle de chef de file dans la défense de politiques d'égalité entre les sexes et de représentation géographique équitable à la Cour, a appuyé résolument le Bureau du Procureur et son indépendance et a soutenu les politiques du Procureur, notamment les politiques relatives aux enfants. Il a également soutenu le renforcement du Fonds au profit des victimes et s'est distingué par son appel public à revendiquer l'engagement fiduciaire des juges envers la Cour pénale internationale.

Il a en outre été désigné, en 2016, vice-président de l'Assemblée des États-Parties. À ce titre, il a présidé des segments des Assemblées des États Parties en 2016 et en 2017, ainsi que de nombreuses réunions du Bureau de l'Assemblée des États Parties. Au cours de la seizième session de l'Assemblée des États Parties, qui s'est tenue à New York en 2017, il a coprésidé la réunion finale et a contribué aux débats en faveur de l'activation de la compétence de la Cour pénale internationale en matière de crime d'agression, adoptée par consensus des cent vingt-trois États Parties, un fait qualifié de majeur pour la Cour.

En 2018, il a été désigné par le Bureau de l'Assemblée des États Parties pour présider un groupe d'ambassadeurs, aux fins de mener à bien le processus de sélection et de recommandation pour la désignation du chef du Mécanisme de contrôle indépendant de la Cour pénale internationale. Il s'agissait d'un processus complexe et délicat que le groupe a conduit avec succès sous la houlette de M. Ugalde.

Pour ce qui concerne son autre expérience juridique internationale pertinente, telle que prévue à l'article 36 du Statut de Rome, le candidat a conseillé et a représenté l'État costaricien dans des affaires relatives à la Cour permanente d'arbitrage, à la Cour centraméricaine de justice, au système interaméricain des droits de l'homme, y compris sa Cour, à la Cour internationale de justice et à la Cour pénale internationale. Cette expérience l'a conduit à traiter de questions de gouvernance et de relations avec les cours susmentionnées, mais aussi à examiner des procédures et des litiges portés devant plusieurs d'entre elles.

Dans le cas précis de la Cour internationale de justice, entre 2005 et 2018, il a fait office d'avocat et de plaideur, puis de coagent du Costa Rica et a participé à plusieurs contentieux et à une demande d'intervention dans le cadre d'un litige entre deux autres pays. Il s'est distingué comme coordonnateur des équipes juridiques qui ont mené ces affaires, ainsi qu'en présentant des positions de vive voix devant la CIJ, avec succès.

Parmi les exemples de son expérience dans la gestion d'affaires internationales complexes, on peut citer l'affaire intitulée « Certaines activités menées par le Nicaragua dans la région frontalière (Costa Rica c. Nicaragua) », qui a été associée à une autre affaire, intitulée « Construction d'une route au Costa Rica le long du fleuve San Juan (Nicaragua c. Costa Rica) ». La procédure était très complexe en raison du grand nombre d'incidences et de questions soumises à l'appréciation de la Cour, ce qui a supposé la préparation de dizaines de rapports techniques, l'examen de témoins experts, plusieurs procédures aux fins d'indication de mesures conservatoires, ainsi que la conduite d'une autre étape de la procédure visant à déterminer le montant de la réparation due par l'un des États à l'autre en raison des dégâts environnementaux infligés à une zone humide d'importance internationale. Au début de ce litige, il conseillait également le Costa Rica sur la préparation de directives relatives au droit international humanitaire, au cas où le litige dégénérerait en conflit armé impliquant les forces de sécurité des deux pays et touchant les populations civiles limitrophes.

Dans le cadre du système interaméricain des droits de l'homme, il a participé en qualité de conseiller costaricien aux procédures d'évaluation menées par la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Il a également participé à des affaires liées à des rapports publiés par différents organes sur le Costa Rica et les droits de l'homme et il a rendu des avis sur l'importance de renforcer l'indépendance financière de la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

Entre les années 2000 et 2014, il a exercé de nombreuses fonctions internationales de représentation du Costa Rica, telles que celle d'ambassadeur en mission spéciale, principalement sur des sujets ayant trait au droit international public, tant bilatéraux que multilatéraux, y compris des négociations d'instruments internationaux. Entre 2001 et 2005, il a représenté le Costa Rica à la Conférence régionale sur la migration, un organe de coopération internationale chargé de l'adoption de politiques sur la mobilité humaine et les migrations.

Il a été le négociateur du premier accord de siège régional conclu par la Cour permanente d'arbitrage pour établir un siège hors de La Haye, au Costa Rica. Il a également siégé en qualité de représentant au conseil d'administration de cette Cour pendant quatre ans. Il est en outre, depuis 2005, membre de la Cour permanente d'arbitrage.

Il a représenté le Costa Rica à la Conférence de La Haye de droit international privé et il a également représenté son pays pendant quatre ans au sein de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Il a même été, entre autres, vice-président de la Vingtième Conférence des États Parties de cette organisation.

Il a en outre été invité comme conférencier lors de nombreux évènements portant sur le droit international et la justice pénale internationale, y compris plusieurs évènements consacrés à l'universalité, à la coopération et à la complémentarité dans le cadre du Statut de Rome, ainsi que sur l'activation de la compétence de la Cour en matière de crime d'agression. Enfin, il est intervenu lors de la célébration du vingtième anniversaire de la Cour pénale internationale. Son parcours lui a également valu la reconnaissance du milieu académique : il a donné un cours sur le système interaméricain des droits de l'homme à l'université du Costa Rica, a été invité à trois occasions par la prestigieuse Académie de droit international de La Haye pour animer le séminaire consacré à la gestion des litiges devant la Cour internationale de justice et il exerce actuellement comme professeur adjoint de droit international à l'Université de la paix, créée par mandat de l'Assemblée générale des Nations Unies, où il donne plusieurs cours dans les cursus de master en droit international et droits de l'homme et de master en droit international et contentieux internationaux.

Le Costa Rica fait également valoir ses compétences en gouvernance institutionnelle et ses aptitudes de direction, nécessaires tant pour l'exercice d'une fonction judiciaire que pour l'administration des ressources et du personnel de la Cour.

Engagements

M. Ugalde s'est engagé, s'il est élu à la fonction de juge, à observer pleinement ses obligations fiduciaires envers la Cour, y compris les obligations de fidélité et de protection de l'institution, ainsi que l'engagement de défendre les intérêts de la Cour s'ils venaient à s'opposer à ses intérêts personnels. Il s'engage également à observer les plus hautes valeurs éthiques, tant pour l'utilisation des ressources de la Cour que pour l'exercice de son mandat judiciaire.

Il s'engage à se rendre disponible pour le ou les entretiens requis par la procédure de sélection, y compris l'entretien avec la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge.

Compte tenu du parcours reconnu et des connaissances de Sergio Ugalde dans des domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme, ainsi que de par son expérience éprouvée dans des professions juridiques qui présentent un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour, et son expérience de la gestion et de la gouvernance institutionnelle, le Gouvernement du Costa Rica est tout à fait convaincu que ces aptitudes satisfont pleinement aux critères établis à l'article 36 du Statut de Rome, et qu'elles trouveront à s'employer efficacement aux fins de la réalisation des objectifs qui constituent la mission de la Cour, dans le respect des valeurs et des buts du Statut de Rome.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom de famille : Ugalde Godinez Prénom : Sergio Gerardo

Sexe: Masculin

Date de naissance : 3 Avril 1971 Nationalité : Costaricienne Critères régionaux : GRULAC

État civil : Marié
Liste A / Liste B : Liste B

Langues: Langue maternelle: Espagnol

Anglais: (écrit) Confirmé; (oral) Confirmé

Français: (écrit) Élémentaire; (oral) Élémentaire

Qualifications académiques

09/1997 - 07/1998 : Université d'Oxford, Royaume-Uni

Magister Iuris en Droit européen et comparé

02/1988 - 11/1994 : Université du Costa Rica

Licence en droit

02/1994 - 11/1994 : Université du Costa Rica

Notariat

03/1983 - 11/1987 : Lycée San Carlos

Baccalauréat

Expérience professionnelle

06/2019 - présent : Université pour la paix

Professeur adjoint de droit international

Professeur chargé des cours intitulés : « Droit international des conflits armés », « Règlement judiciaire des différends internationaux et transnationaux » et « Droit international et diplomatie » dans le cadre des cursus de master en Droit international et droits de l'homme et en Droit international et résolution de conflits. Ce travail universitaire est directement lié au droit international humanitaire et aux droits de l'homme, en ce qu'il s'agit d'un enseignement destiné à des étudiants du monde entier, sur le droit international applicable aux conflits armés, y compris les violations du droit pénal international qui constituent des crimes internationaux. Le cours sur le règlement judiciaire des différends internationaux et transnationaux aborde à la fois l'objet et la procédure des différents systèmes judiciaires internationaux, tels que ceux de la Cour internationale de justice, des tribunaux internationaux des droits de l'homme et de la Cour pénale internationale. Le cours traite de la structure de cette dernière juridiction, de ses procédures et de sa mission, il est donc en relation directe avec l'expérience et les connaissances en droits de l'homme et en droit international humanitaire requises pour toute candidature à l'entrée sur la liste B.

10/2014 - 12/2018 : Ministère des Affaires étrangères et du culte (Costa Rica)

Ambassadeur ; J'ai exercé la fonction d'ambassadeur du Costa Rica aux Pays-Bas, une fonction à la fois bilatérale et multilatérale. Sur le plan multilatéral, la charge suppose la représentation du pays au sein des organes de gouvernance d'institutions internationales sises à La Haye, notamment les institutions de droit international. J'ai représenté le Costa Rica devant le conseil d'administration de la Cour permanente d'arbitrage, devant le conseil d'administration de la Conférence de La Haye de droit international privé et j'ai assuré la conduite des relations non litigieuses devant la Cour internationale de justice. J'ai formulé des avis requis par mon pays sur l'avancée d'examens préliminaires, les situations faisant l'objet d'une enquête et les affaires portées devant la Cour pénale internationale. J'ai participé activement, en qualité de représentant du pays, aux six dernières Assemblées des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et j'ai représenté le Costa Rica pendant quatre ans au Bureau de l'Assemblée. En 2015, j'ai organisé un séminaire régional pour l'Amérique centrale et le Mexique consacré à la coopération avec la Cour pénale internationale, qui a eu lieu au Costa Rica et auquel ont participé la Présidente et le Secrétaire de la Cour. Ce séminaire a convaincu l'un des pays de la région à ratifier le Statut de Rome. En 2016, j'ai été nommé coordonnateur du Groupe

de travail de La Haye pour la Cour pénale internationale, et à ce titre j'ai coordonné les efforts des États Parties sur des questions liées à la décharge de leurs responsabilités, conformément à l'article 112 du Statut de Rome, et j'ai notamment collaboré avec les groupes de travail sur la gouvernance, la coopération, l'universalité, la complémentarité et le budget. J'ai également participé à d'autres réunions et groupes de travail ad hoc ayant leur siège à La Haye. Au sein du Groupe de travail de La Haye et au sein des différentes assemblées, j'ai défendu les politiques d'égalité entre les sexes au sein de la Cour et j'ai appuyé le Bureau du Procureur, son indépendance et ses politiques, notamment celles qui portent sur les victimes et les enfants. J'ai soutenu le renforcement du Fonds au profit des victimes et j'ai joué un rôle de coordination, à la fois au sein de l'Assemblée des États Parties et auprès de la Présidence et du Secrétariat de la Cour, pour défendre son institution et son indépendance face aux attaques. J'ai en outre été désigné, en 2016, vice-président de l'Assemblée des États-Parties. À ce titre, j'ai présidé des segments des Assemblées en 2016 et en 2017, ainsi que de nombreuses réunions du Bureau de l'Assemblée des États Parties. Au cours de la seizième session de l'Assemblée des États Parties, qui s'est tenue à New York en 2017, j'ai coprésidé la réunion finale et contribué aux débats en faveur de l'activation de la compétence de la Cour pénale internationale à l'égard du crime d'agression, adoptée par consensus des cent vingt-trois États Parties. Au sein de cette même Assemblée, sous la Présidence actuelle, ont été approuvés par consensus des amendements à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, ainsi qu'une résolution sur les consultations réalisées au titre de l'alinéa c) de l'article 97 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. De même, en 2018, j'ai été désigné par le Bureau de l'Assemblée des États Parties pour présider un groupe d'ambassadeurs, aux fins de mener à bien le processus de sélection et de recommandation pour la désignation du chef du Mécanisme de contrôle indépendant de la Cour pénale internationale, un processus complexe et délicat que le groupe a conduit avec succès. Cette expérience s'est révélée très enrichissante, tant sur le plan du droit pénal international que sur le plan de la connaissance des procédures judiciaires et de la gouvernance de la Cour pénale internationale, et s'inscrit pleinement dans les conditions requises pour les candidatures aux fins d'inscription sur la liste B.

11/2014 - 12/2018 : Ministère des Affaires étrangères et du culte (Costa Rica)

Représentant du Costa Rica auprès de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques; En qualité de représentant auprès de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), j'ai assuré le suivi des aspects relatifs à la gouvernance et à la réalisation des objectifs de la Convention, notamment sur l'éventualité d'une utilisation d'armes chimiques en Syrie. J'ai analysé de manière approfondie les rapports du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, préparé des avis pour le Gouvernement du Costa Rica sur la possible commission de crimes internationaux en Syrie. J'ai été désigné vice-président de la XXe conférence. J'ai en outre représenté le groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes au sein des délégations du Conseil exécutif de l'OIAC, à l'occasion de deux inspections de destruction d'armes chimiques réalisées en 2015 à Haerbaling, en Chine et en 2016 à Kizner, en Russie, qui ont supposé l'analyse d'aspects techniques complexes sur le terrain et de délicates questions politiques. Cette expérience à caractère technico-juridique portant sur l'emploi éventuel d'armes chimiques contre des populations civiles, un crime international, et la détermination des actes pouvant constituer des violations des instruments internationaux qui s'y rapportent, présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour et remplit les critères d'admission des candidatures pour inscription sur la liste B.

06/2005 - 02/2018 : Gouvernement du Costa Rica

Avocat et coagent devant la Cour internationale de justice

Depuis 2005, j'ai été chargé par le Gouvernement du Costa Rica de porter une série d'affaires devant la Cour internationale de justice (CIJ) Ces affaires étaient les suivantes : Différend relatif à des droits de navigation et des droits connexes (Costa Rica c. Nicaragua), Certaines activités menées par le Nicaragua dans la région frontalière (Costa Rica c. Nicaragua), Construction d'une route au Costa Rica le long du fleuve San Juan (Nicaragua c. Costa Rica), Délimitation maritime dans la mer des Caraïbes et l'océan Pacifique (Costa Rica c. Nicaragua), Frontière terrestre dans la partie septentrionale d'Isla Portillos (Costa Rica c. Nicaragua), Différend territorial et maritime (Nicaragua c. Colombia). L'affaire « Certaines activités menées par le Nicaragua dans la région frontalière », portée par le Costa Rica devant la CIJ était d'une complexité particulière. Elle concernait l'occupation militaire, par le Nicaragua, d'un territoire costaricien en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. J'ai été chargé, avec un autre juriste international de renom, de préparer la requête introductive d'instance, ainsi qu'une demande urgente en indication de mesures conservatoires visant à prévenir une escalade de nature à conduire à un conflit armé de grande échelle entre le Costa Rica et le Nicaragua. La procédure a demandé un travail intense puisque nous avons formulé trois autres demandes en indication de mesures conservatoires. L'instance dans cette affaire a été jointe à celle dans une autre affaire dénommée « Construction d'une route au Costa Rica le long du fleuve San Juan » et a supposé la préparation de dizaines de rapports techniques. Dans cette même affaire, la procédure a connu une étape supplémentaire avec la détermination de la réparation due par le Nicaragua au Costa Rica pour le préjudice environnemental causé à une zone humide d'importance internationale. Au début de cette affaire, j'ai également conseillé le Costa Rica sur la préparation de directives relatives au droit international humanitaire, au cas où le litige dégénérerait en conflit armé impliquant les forces de sécurité des deux pays et touchant les populations civiles limitrophes. Outre la direction de l'équipe juridique de la partie demanderesse, j'ai également formulé la stratégie contentieuse et j'ai plaidé, de vive voix, devant la Cour. Cette expérience intense, dans cette affaire comme dans d'autres différends internationaux, m'a permis d'accumuler une grande expérience procédurale devant des juridictions internationales et de consolider ma pratique et mes connaissances du droit international public, notamment dans des affaires particulièrement complexes, conformément aux critères énoncés pour les candidatures à l'inscription sur la liste B.

05/2000 - 09/2014 : Ministère des Affaires étrangères et du culte (Costa Rica)

Conseiller principal en droit international

J'ai exercé la fonction de conseiller en droit international, ce qui suppose la prestation de conseils juridiques, la formulation et l'exécution de politiques d'État dans toutes les branches du droit international, y compris du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Dans ce cadre, j'ai conseillé l'État costaricien sur des questions relatives à la Cour permanente d'arbitrage, à la Cour de justice centraméricaine, au Système interaméricain des droits de l'homme, à la Cour internationale de justice et à la Cour pénale internationale. Cette expérience m'a conduit à traiter de questions de gouvernance et de relations avec les cours susmentionnées, mais aussi à examiner des procédures et des litiges portés devant plusieurs d'entre elles. En mai 2002, j'ai été nommé coordonnateur de la commission du droit international du Gouvernement costaricien, une fonction pour laquelle j'ai joué différents rôles d'exercice et de promotion du droit

international, notamment dans le cadre de conflits régionaux et internationaux. J'ai également travaillé à la promotion de la politique étrangère reconnue du Costa Rica sur la défense des droits de l'homme et la résolution de conflits par le droit international. J'ai ainsi représenté le Costa Rica dans plus de quarante missions spéciales à travers le monde, telles que le programme de déminage dans le cadre de la Convention d'Ottawa, la promotion d'instruments de sécurité régionale, la participation à des actions menées par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'établissement de politiques relatives au déplacement et à la gouvernance des flux migratoires dans le cadre de la Conférence régionale sur la migration, la gestion d'affaires portées devant le système interaméricain des droits de l'homme, ayant trait notamment à des rapports relatifs au Costa Rica ou à la procédure. L'une de ces affaires, datant de 2007 et dénommée « Caso Interestatal 01/06, Nicaragua c. Costa Rica » en espagnol, s'est révélée d'une particulière complexité en ce qu'elle comportait plusieurs volets, dont le plus général portait sur la violation présumée des droits de l'homme de populations nicaraguayennes migrantes. J'ai également formulé l'avis juridique du Costa Rica sur des affaires portées devant la Cour centraméricaine de justice contre le Costa Rica. J'ai enfin formulé la position nationale du Costa Rica, selon laquelle le pays renonce à conclure des accords introduisant des exceptions à l'article 98 du Statut de Rome. Ces travaux constituent les jalons les plus marquants des dizaines d'affaires que j'ai menées dans le cadre de cette activité de conseil. Ils m'ont permis d'enrichir considérablement mon expérience du droit international public et de ses différentes branches, y compris les droits de l'homme et le droit international humanitaire, ainsi que mon expérience de l'exercice de fonctions juridiques professionnelles liées au travail judiciaire de la Cour pénale internationale.

Autres expériences professionnelles pertinentes

07/2005 -

présent: Membre de la Cour permanente d'arbitrage, La Haye

11/2014 -

12/2018 : Gouverneur du Fonds commun pour les produits de base, Amsterdam

09/2002 -

10/2005 : Membre et chef de la délégation costaricienne pour les négociations sur

les frontières maritimes entre le Costa Rica et le Nicaragua, San José et

Managua

2001 -

2002 : Membre du Conseil directeur du programme de l'Organisation des Etats

américains (OEA) pour le bassin du fleuve San Juan, San José ;

2000 -

2002 : Membre du Conseil national sur les migrations, San José

12/1994 -

07/1997 et

09/1998 -

04/2000: Avocat et notaire, exercice libéral de la profession d'avocat, dans les

domaines civil, pénal et administratif au Costa Rica, notamment dans des

affaires de défenses des droits constitutionnels.

Publications les plus pertinentes

¿Justicia para los rohinyás?, op-ed, journal La Nación, San José, Costa Rica, 25 janvier 2020

Activation of the ICC Jurisdiction over the crime of aggression, Korean Society of Law: The Justice, Vol. 170 - 2 (hors série 1), février 2019, p.p. 65

La activación de la jurisdicción sobre el crimen de agresión en el Estatuto de Roma, Revista Costarricense de Política Exterior, numero 29, mai 2018, ISSN 1659-0112

Managing Litigation before the International Court of Justice (La Administracion de Litigios ante la Corte Internacional de Justicia), Oxford Journal of International Dispute Settlement, Volume 9, n° 4, 1e décembre 2018, p.p. 691–724

Costa Rica y la activación del crímen de crimenes, op-ed, journal La Nación, San José, Costa Rica, 16 janvier 2018

Nombreux articles publiés dans des médias costariciens (notamment le journal La Nación), sur le droit international et la sécurité.

Séminaires les plus pertinents

- -Intervenant lors du panel qui s'est tenu à l'occasion de la dix-septième session de l'Assemblée des États Parties de la Cour pénale internationale, vingtième anniversaire du Statut de Rome, La Haye (décembre 2018)
- -Intervenant principal lors du symposium international consacré à l'activation de la compétence de la Cour pénale internationale en matière de crime d'agression, sous l'égide du barreau de la Corée du Sud, Séoul (octobre 2018)
- -Conférencier durant les cours d'été de l'Académie de droit international de La Haye, sur le thème de l'administration de différends devant la Cour internationale de justice, La Haye (juillet 2016, juillet 2017 et juillet 2018)

Intervenant invité par la Cour pénale internationale pour la célébration du vingtième anniversaire du Statut de Rome, La Haye (juillet 2018)

- -Conférencier invité par le Club de droit international de La Haye, sur le thème suivant : « L'activation du crime d'agression : arrêt sur image à New York », La Haye (avril 2018)
- -Conférencier invité par la Cour pénale internationale sur l'activation du crime d'agression, La Haye (février 2018)
- -Conférencier invité par l'université Erasmus de Rotterdam, à l'occasion du séminaire consacré à la diplomatie internationale, à Rotterdam (novembre 2016 janvier 2018)
- -Intervenant lors du séminaire régional sur l'Accord concernant la coopération en vue de la répression du trafic illicite maritime et aérien de stupéfiants et de substances psychotropes dans la région des Caraïbes, San José (novembre 2017)
- -Modérateur à l'occasion de la conférence de haut niveau consacrée à la coopération financière avec la Cour pénale internationale, sous l'égide de la France et du Sénégal, Paris (octobre 2017)
- -Rapporteur sur le thème : « Comment parvenir à la parité entre les sexes au sein des tribunaux pénaux internationaux » dans le cadre de la conférence de GQUAL sur le changement de visage de la justice internationale, La Haye (octobre 2017)
- -Conférencier lors du séminaire judiciaire consacré aux instruments de la conférence de La Haye de droit international privé, San José (août 2017)
- -Intervenant lors du séminaire intitulé « La complémentarité et la Cour pénale internationale », sous l'égide de l'Australie et de la Roumanie, Bruxelles (juillet 2017)
- -Orateur lors du séminaire régional africain intitulé « Défis et opportunités de la Cour pénale internationale à la veille du vingtième anniversaire du Statut de Rome », sur la promotion de l'universalité du Statut de Rome, les facteurs de ralentissement des progrès et les mesures à

prendre pour encourager davantage de pays à ratifier le Statut de Rome, Dakar, Sénégal (juillet 2017)

- -Orateur à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la septième semaine ibéroaméricaine de justice internationale, sur le thème du chemin vers le droit international, Palais de la paix, La Haye (mai 2017)
- -Orateur lors de la cérémonie d'ouverture du séminaire sur le genre et le changement climatique, La Haye (mai 2017)
- -Professeur chargé du cours sur le système interaméricain des droits de l'homme et du cours sur la Cour interaméricaine des droits de l'homme, université du Costa Rica (2002)

Appartenance à des sociétés ou associations professionnelles

- -Membre du barreau des avocats du Costa Rica
- -Membre de l'International Law Association, Londres
- -Membre du barreau américain, Etats-UnisDistinctions reçues
- -Ordre de San Carlos, Colombie

Intérêts personnels

-Lecture, musique, théâtre, natation, préservation des forêts

Divers

En qualité de conseiller spécial du Gouvernement du Costa Rica sur les questions de droit international au fil de six administrations, j'ai eu à conseiller des présidents du pays sur des sujets d'une extrême complexité relatifs à la sécurité nationale du Costa Rica et aux politiques de l'État sur des questions régionales et internationales intéressant le Costa Rica. J'ai appuyé, guidé et parfois dirigé les positions nationales sur plusieurs instruments de droit international, comme lors de la négociation du premier accord de siège régional de la Cour permanente d'arbitrage hors de La Haye; dans le cadre de la réalisation des objectifs de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel, qui a fait du Costa Rica la première nation au monde à se déclarer exempte de mines ; lors de la négociation et de la mise en œuvre d'instruments de sécurité régionale et de lutte contre le crime organisé, tels que l'Accord concernant la coopération en vue de la répression du trafic illicite maritime et aérien de stupéfiants et de substances psychotropes dans la région des Caraïbes, des accords de désarmement international, comme le Traité sur le commerce des armes et plus récemment le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, pour lequel j'ai exercé la fonction de conseiller externe de la Présidence de la Conférence, qui échoyait au Costa Rica, entre autres instruments et accords internationaux. Ce parcours m'a donné de nombreuses occasions de travailler dans des environnements multinationaux et multiculturels, ainsi qu'au sein des hautes sphères des institutions internationales.